



RESULTAT DU VOTE  
Nombre de votants : 24  
Voix favorables : 17  
Voix défavorables : 7  
Abstentions : 0

## CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE ETUDIANTE

Séance du 24/03/2026

### DELIBERATION n° CEVE – 2026 – 06 – DRT- 001

*relative aux maquettes de formation et aux modalités spécifiques du  
contrôle des connaissances et des compétences des diplômés  
de l'École de Droit de Toulouse*

**Vu** le code de l'éducation,

**Vu** le décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole,

**Vu** les statuts de l'Université Toulouse Capitole , notamment l'article 14.III,

**Vu** la charte des examens en vigueur,

**Vu** la délibération n°CEVE-2025-13-DEVE-001 du CEVE du 25 mars 2025 relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université,

**Vu** les avis des conseils de l'École de Droit de Toulouse,

#### **Le conseil des études et de la vie étudiante, après en avoir délibéré, décide :**

Le conseil des études et de la vie étudiante approuve les maquettes des formations de l'École de Droit de Toulouse pour 2026-2027 ainsi que les modalités spécifiques du contrôle des connaissances et des compétences des diplômés nationaux et diplômés d'universités telles qu'annexées à la présente délibération.

**Le président du conseil des études et de la  
vie étudiante,**

**Hugues KENFACK**

#### **ANNEXES :**

##### **Formations reconduites 2026-2027**

##### **Diplômes nationaux**

##### **Licences**

MCC_PLD LICENCE DROIT-PT MONTAUBAN-2026-2027
MCC_PLD LICENCE DROIT-PT MONTAUBAN ACCES SANTE-2026-2027
MCC_PLD LICENCE DROIT-PT Droit et science politique-2026-2027
MCC_PLD LICENCE DROIT-PT Juriste d'entreprise-L3-2026-2027

## **Masters**

MCC-MASTER-MENTION-DA-DFA-2026-2027
MCC-MASTER-MENTION-DA-DGEAA-2026-2027
MCC-MASTER-MENTION-DA-DPI FE-2026-2027
MCC-MASTER-MENTION-DA-DPI-2026-2027
MCC-MASTER-MENTION-DA-DTA-2026-2027
MCC-MASTER-MENTION-DA-SF-2026-2027
MCC-MASTER-MENTION-ALED-M1-2026-2027
MCC-MASTER-MENTION-DIDE-PT DICA-2026-2027
MCC-MASTER-MENTION-DIDE-PT DIC-M1-2026-2027
MCC-MASTER-MENTION-DIDE-PT DL FQ -M2 -2026-2027
MCC-MASTER-MENTION-DIDE-PT DL-2026-2027
MCC-MASTER-MENTION-DIDE-PT JAI-2026-2027
MCC-MASTER-MENTION-DIDE-PT JE-M1- 2026-2027
MCC-MASTER-MENTION-ETHIQUE-2026-2027
MCC-MASTER-MENTION-DPE-PT DPAPP-2026-2027
MCC-MASTER-MENTION-DPE-PT DPSC FQ - M2 - 2026-2027
MCC-MASTER-MENTION-DPE-PT DPSC-2026-2027
MCC-MASTER-MENTION-DPR-PT CRP-2026-2027
MCC-MASTER-MENTION-DPR-PT DPFAM-2026-2027
MCC-MASTER-MENTION-DPR-PT DPFON-2026-2027
MCC-MASTER-MENTION-DPU-PT DE-2026-2027
MCC-MASTER-MENTION-DPU-PT DPA-2026-2027
MCC-MASTER-MENTION-DPU-PT DPG-2026-2027
MCC-MASTER-MENTION-SANTE-2026-2027
MCC-MASTER-MENTION-SP-PT-RIPS-M1 et M2-2026-2027
MCC-MASTER-MENTION-DSO-PT-DTEPS-2026-2027

## **Diplômes d'université**

MCC DU-DESN-Diplôme Etudes Supérieures de Notariat-2026-2027
MCC-DU-CCSP-Certificat de Criminologie et de Sciences Pénales-2026-2027
MCC-DU-CSD-Collège Supérieur de droit-2026-2027
MCC-DU-DJCE-Juriste conseil d'entreprises-2026-2027
MCC-DU-DSN-Diplôme Supérieur de Notariat-2026-2027
MCC-DU-MEST-Master Européen en Science du Travail-2026-2027
MCC-DU-MDSR-Méditation dialogue social règlement conflits Afrique-2026-2027

## **Formations modifiées 2026-2027**

### **Diplômes nationaux**

### **Licences**

MCC PLD LICENCE DROIT-PT TOULOUSE-2026-2027
MCC PLD LICENCE DROIT-PT TOULOUSE ACCES SANTE-2026-2027
MCC PLD LICENCE DROIT-PT Juriste de copropriété-Toulouse-2026-2027
MCC PLD LICENCE DROIT Double diplôme Droit et diplôme de Sciences Po Toulouse _2026-2027
MCC PLD LICENCE DROIT-PT Droit double diplôme Droit et gestion-2026-2027

### **Licence professionnelle**

MCC PLD LICENCE PRO METIERS DU NOTARIAT-PT Rédacteur d'actes-2026-2027
--

## **Masters**

MCC-MASTER-MENTION-DA-JA-DJCE-2026-2027
MCC-MASTER-MENTION-DA-JE-2026-2027
MCC-MASTER-MENTION-DIDE-PT DCEAI-2026-2027
MCC-MASTER-MENTION-DIDE-PT JE DEG - M2 -2026-2027
MCC-MASTER-MENTION-DIDE-PT JE ELSJ - M2 -2026-2027
MCC-MASTER-MENTION-DIDE-PT JE PDESE - M2 -2026-2027
MCC-MASTER-MENTION-DF-PT DFE-2026-2027

MCC-MASTER-MENTION-HDI-2026-2027
MCC-MASTER-MENTION-DI-FI-M1M2-2026-2027
MCC-MASTER-MENTION-DN-PT FN-2026-2027
MCC-MASTER-MENTION-DDN-PT DMC-2026-2027
MCC-MASTER-MENTION-DDN-PT IA-2026-2027
MCC-MASTER-MENTION-DPA-PT IP-2026-2027
MCC-MASTER-MENTION-DPR-PT CA-2026-2027
MCC-MASTER-MENTION-DPU-PT DCT-2026-2027
MCC-MASTER-MENTION-SP-PT PS-M1 et M2-2026-2027
MCC-MASTER-MENTION-DSO-PT DMSE-M2-2026-2027
MCC-MASTER-MENTION-DSO-PT DSTE-2026-2027

### **Diplôme d'université**

MCC DU Specialisation en Contentieux Administratif-2026-2027
--

## Type Diplôme : LICENCE

<b>COMPOSANTE</b>	<b>DROIT</b>	
<b>MENTION</b>	<b>DROIT</b>	
<b>Parcours-type</b>	<b>DROIT - MONTAUBAN</b>	
<b>Session LICENCE</b>	<b>Seconde session/chance</b>	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2026-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université</i>
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
Français		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Seuls deux redoublements sont autorisés sur la licence. A partir de la 3ème inscription sur un même niveau, la réinscription sera conditionnée par un entretien obligatoire avec le SUIO-IP au cours du semestre pair de l'année précédant l'inscription.		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
<b>Stages</b>		
Pas de stage obligatoire		
<b>Autres modalités</b>		
/		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux Sessions d'examen</i>		
L'organisation des sessions d'examen est régie par la charte des examens		
<b>Seconde chance</b>		
En seconde chance, l'étudiant doit composer sur toutes matières où il n'a pas obtenu la moyenne, à l'exception des notes de contrôle continu dont la note obtenue en session 1 est automatiquement reportée en session 2.		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux</i>		
<b>Validation</b>		
Pour valider une UE il faut obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20, lorsque une UE composée de plusieurs matières (ex : CM et TD) n'est pas validée, les notes des matières ne sont pas conservées dans le cadre d'un redoublement.		
Pour valider les semestres ou l'année il faut obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
Pour valider le diplôme il faut valider la 3ème année.		
Le calcul de la mention au diplôme de licence se fait sur les 6 semestres de licence.		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
Les enseignements (UE ou SEMESTRES) crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20.		
Une UE est définitivement acquise et capitalisable dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne.		
<b>Compensation</b>		
La compensation est organisée entre toutes les matières d'une même UE.		
Les UE et les semestres sont validés isolément ou par compensation.		
<b>Note éliminatoire</b>		
/		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de</a> <a href="#">Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence</a> <a href="#">Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master</a>		

LICENCE 1		DROIT										1ère session			Seconde session/chance		Observation seconde session/chance
Parcours-type		Droit - Montauban										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée	
Semestre	S1	SEMESTRE 1	159	69		30		Oui	Oui								
Bloc	S1	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES JURIDIQUES</b>															
UE	S1	<b>INTRODUCTION AU DROIT PRIVE</b>				6	6	Oui	Oui								
Matière	S1	Introduction au droit privé CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1h30 min	Écrit	1H	
Matière	S1	Introduction au droit privé TD		13,5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)							
UE	S1	<b>INTRODUCTION AU DROIT PUBLIC</b>				6	6	Oui	Oui								
Matière	S1	Introduction au droit public CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1h30 min	Écrit	1H	
Matière	S1	Introduction au droit public TD		13,5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)							
UE	S1	<b>INTRODUCTION HISTORIQUE A L'ETUDE DU DROIT</b>				6	6	Oui	Oui								
Matière	S1	Introduction historique à l'étude du droit CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1h30 min	Écrit	1H	
Matière	S1	Introduction historique à l'étude du droit TD		13,5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)							
Bloc	S1	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES COMPLEMENTAIRES</b>															
UE	S1	<b>INSTITUTIONS INTERNATIONALES</b>	30			5	5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral ou Écrit	1h30 min	Écrit	1H	
UE	S1	<b>OPTION : une matière au choix</b>				3	3	Oui	Oui								
Matière	S1	Initiation à la gestion	30					Non	Non	CT (Contrôle terminal)			Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H	
Matière	S1	Informatique	30					Non	Non	CT (Contrôle terminal)			Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H	
Matière	S1	Grands procès et représentations judiciaires	30					Non	Non	CT (Contrôle terminal)			Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H	
Bloc	S1	<b>BLOC DE COMPETENCES INFORMATIONNELLES</b>															
Matière	S1	Compétences informationnelles		4,5													
Bloc	S1	<b>BLOC DE COMPETENCES LINGUISTIQUES</b>															
UE	S1	<b>LV1 : ANGLAIS</b>		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)							
UE	S1	<b>LV2 : une langue au choix</b>				2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)							
Matière	S1	Espagnol		12				Non	Non								
Matière	S1	Allemand		12				Non	Non								
Matière	S1	Italien		12				Non	Non								
Matière	S1	Grec		12				Non	Non								
Matière	S1	Latin		12				Non	Non								
Matière	S1	Chinois		12				Non	Non								

LICENCE 1		DROIT										1ère session			Seconde session/chance		Observation seconde session/chance
Parcours-type		Droit - Montauban										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coef	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée	
Semestre	S2	SEMESTRE 2	149	69		30		Oui	Oui								
Bloc	S2	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES JURIDIQUES</b>															
UE	S2	DROIT CIVIL - Droit des personnes et de la famille				6	6	Oui	Oui								
Matière	S2	Droit civil CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3H	Écrit	1H	
Matière	S2	Droit civil TD		13,5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)							
UE	S2	DROIT CONSTITUTIONNEL				6	6	Oui	Oui								
Matière	S2	Droit constitutionnel CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3H	Écrit	1H	
Matière	S2	Droit constitutionnel TD		13,5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)							
UE	S2	HISTOIRE DES INSTITUTIONS				6	6	Oui	Oui								
Matière	S2	Histoire des institutions CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3H	Écrit	1H	
Matière	S2	Histoire des institutions TD		13,5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)							
Bloc	S2	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES COMPLEMENTAIRES</b>															
UE	S2	INSTITUTIONS EUROPEENNES	20			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral ou Écrit	1h30 min	Écrit	1H	
UE	S2	ECONOMIE	30			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral ou Écrit	1h30 min	Écrit	1H	
Bloc	S2	<b>BLOC DE COMPETENCES INFORMATIONNELLES</b>															
UE	S2	Compétences informationnelles		4,5		1	1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)							
Bloc	S2	<b>BLOC DE COMPETENCES LINGUISTIQUES</b>															
UE	S2	LV1 : ANGLAIS		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)							
UE	S2	LV2 : une langue au choix				2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)							
Matière	S2	Espagnol		12				Non	Non								
Matière	S2	Allemand		12				Non	Non								
Matière	S2	Italien		12				Non	Non								
Matière	S2	Grec		12				Non	Non								
Matière	S2	Latin		12				Non	Non								
Matière	S2	Chinois		12				Non	Non								

LICENCE 2		DROIT										1ère session			Seconde session/chance		Observation seconde session/chance
Parcours-type		Droit - Montauban										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée	
Semestre	S1	SEMESTRE 3	195	82,5		30		Oui	Oui								
Bloc	S1	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES DE DROIT COMMUN</b>															
UE	S1	<b>DROIT CIVIL - Les contrats</b>				5	5	Oui	Oui								
Matière	S1	Droit civil CM	33				2,5	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3H	Écrit	1h	
Matière	S1	Droit civil TD		13,5			2,5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)							
UE	S1	<b>DROIT ADMINISTRATIF 1</b>				5	5	Oui	Oui								
Matière	S1	Droit administratif 1 CM	33				2,5	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3H	Écrit	1h	
Matière	S1	Droit administratif 1 TD		13,5			2,5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)							
UE	S1	<b>DROIT PENAL GENERAL</b>				4	4	Oui	Oui								
Matière	S1	Droit pénal général CM	33				2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3H	Écrit	1h	
Matière	S1	Droit pénal général TD		13,5			2	Non	Oui	CCI (CC Intégral)							
UE	S1	<b>DROIT DES AFFAIRES - Droit du commerce général</b>				4	4	Oui	Oui								
Matière	S1	Droit des affaires CM	33				2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3H	Écrit	1h	
Matière	S1	Droit des affaires TD		13,5			2	Non	Oui	CCI (CC Intégral)							
Bloc	S1	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES DE DROIT SPECIAL</b>															
UE	S1	<b>DROIT DES FINANCES PUBLIQUES</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral ou Écrit	1h30 min	Écrit	1h	
UE	S1	<b>DROIT EUROPEEN</b>	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral ou Écrit	1h30 min	Écrit	1h	
Bloc	S1	<b>BLOC DE COMPETENCES INFORMATIONNELLES</b>															
Matière	S1	Compétences informationnelles		4,5													
Bloc	S1	<b>BLOC DE COMPETENCES LINGUISTIQUES</b>															
UE	S1	<b>LV1 : ANGLAIS</b>		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)							
UE	S1	<b>LV2 : une langue au choix</b>				2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)							
Matière	S1	Espagnol		12				Non	Non								
Matière	S1	Allemand		12				Non	Non								
Matière	S1	Italien		12				Non	Non								
Matière	S1	Grec		12				Non	Non								
Matière	S1	Latin		12				Non	Non								
Matière	S1	Chinois		12				Non	Non								

LICENCE 2		DROIT										1ère session			Seconde session/chance		Observation seconde session/chance
Parcours-type		Droit - Montauban										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée	
Semestre	S2	SEMESTRE 4	195	82,5													
Bloc	S2	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES DE DROIT COMMUN</b>															
UE	S2	<b>DROIT CIVIL - La responsabilité extra-contractuelle</b>				4,5	4,5	Oui	Oui								
Matière	S2	Droit civil CM	33				2,5	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3h	Écrit	1h	
Matière	S2	Droit civil TD		13,5			2	Non	Oui	CCI (CC Intégral)							
UE	S2	<b>DROIT ADMINISTRATIF 2</b>				4,5	4,5	Oui	Oui								
Matière	S2	Droit administratif 2 CM	33				2,5	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3h	Écrit	1h	
Matière	S2	Droit administratif 2 TD		13,5			2	Non	Oui	CCI (CC Intégral)							
UE	S2	<b>PROCEDURE PENALE</b>				4	4	Oui	Oui								
Matière	S2	Procédure pénale CM	33				2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3H			
Matière	S2	Procédure pénale TD		13,5			2	Non	Oui	CCI (CC Intégral)							
UE	S2	<b>DROIT DES AFFAIRES - Droit de la concurrence et de la consommation</b>				4	4	Oui	Oui								
Matière	S2	Droit des affaires CM	33				2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3H	Écrit	1h	
Matière	S2	Droit des affaires TD		13,5			2	Non	Oui	CCI (CC Intégral)							
Bloc	S2	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES DE DROIT SPECIAL</b>															
UE	S2	<b>DROIT FISCAL</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral ou Écrit	1h30	Écrit	1h	
UE	S2	<b>OPTION : une matière au choix</b>				4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral ou Écrit	1h	Écrit	1h	
Matière	S2	Histoire du droit privé	30														
Matière	S2	Histoire des institutions publiques	30														
Bloc	S2	<b>BLOC DE COMPETENCES INFORMATIONNELLES</b>															
UE	S2	<b>Compétences informationnelles</b>		4,5		1	1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)							
Bloc	S2	<b>BLOC DE COMPETENCES LINGUISTIQUES</b>															
UE	S2	<b>LV1 : ANGLAIS</b>		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)							
UE	S2	<b>LV2 : une langue au choix</b>				2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)							
Matière	S2	Espagnol		12				Non	Non								
Matière	S2	Allemand		12				Non	Non								
Matière	S2	Italien		12				Non	Non								
Matière	S2	Grec		12				Non	Non								
Matière	S2	Latin		12				Non	Non								
Matière	S2	Chinois		12				Non	Non								

LICENCE 3		DROIT										1ère session			Seconde session/chance		Observation seconde session/chance
Parcours-type		Droit - Montauban										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coef	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée	
Semestre	S1	SEMESTRE 5	195	55,5		30		Oui	Oui								
	S1	PARCOURS GENERALISTE															
Bloc	S1	BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES															
UE	S1	DROIT CIVIL DES BIENS				6	6	Oui	Oui								
Matière	S1	Droit civil des biens CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3h	Écrit	1h	
Matière	S1	Droit civil des biens TD		13,5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)							
UE	S1	DROIT ADMINISTRATIF DES BIENS				6	6	Oui	Oui								
Matière	S1	Droit administratif des biens CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3h	Écrit	1h	
Matière	S1	Droit administratif des biens TD		13,5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)							
Bloc	S1	BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES COMPLEMENTAIRES															
UE	S1	DROIT DU TRAVAIL 1 (relations individuelles) (sans TD)	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	15 min	Écrit	1h	
UE	S1	DROIT EUROPEEN MATERIEL (sans TD)	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	15 min	Écrit	1h	
UE		DROIT DES GROUPEMENTS ET SOCIETES (sans TD)	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	15 min	Écrit	1h	
UE	S1	OPTION : une matière au choix				2	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	15 min	Écrit	1h	
Matière	S1	Droit des libertés fondamentales	30							CT (Contrôle terminal)			Oral	15 min	Écrit	1h	
Matière	S1	Initiation aux contrats civil et commerciaux	30							CT (Contrôle terminal)			Oral	15 min	Écrit	1h	
Bloc	S1	BLOC DE COMPETENCES INFORMATIONNELLES															
Matière	S1	Compétences informationnelles		4,5													
Bloc	S1	BLOC DE COMPETENCES LINGUISTIQUES															
UE	S1	LV1 : Anglais		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)							
UE	S1	LV2 : un langue au choix				2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)							
Matière	S1	Espagnol		12				Non	Non								
Matière	S1	Allemand		12				Non	Non								
Matière	S1	Italien		12				Non	Non								
Matière	S1	Grec		12				Non	Non								
Matière	S1	Latin		12				Non	Non								
Matière	S1	Chinois		12				Non	Non								
	S1	BONIFICATIONS (voir annexe)															

LICENCE 3		DROIT										1ère session			Seconde session/chance		Observation seconde session/chance
Parcours-type		Droit - Montauban										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coef	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée	
	S1	PARCOURS DROIT PRIVE (1 parcours de TD au choix)															
	S1	CHOIX TD : Droit civil des biens et Droit du travail 1															
Bloc	S1	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES</b>															
UE	S1	<b>DROIT CIVIL DES BIENS</b>				6	6	Oui	Oui								
Matière	S1	Droit civil des biens CM	33					3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3h	Écrit	1h	
Matière	S1	Droit civil des biens TD		13,5				3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)						
UE	S1	<b>DROIT DU TRAVAIL 1 (relations individuelles)</b>				6	6	Oui	Oui								
Matière	S1	Droit du travail 1 CM	33					3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3h	Écrit	1h	
Matière	S1	Droit du travail 1 TD		13,5				3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)						
Bloc	S1	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES COMPLEMENTAIRES</b>															
UE	S1	<b>DROIT ADMINISTRATIF DES BIENS (sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral	15 min	Écrit	1h		
UE	S1	<b>DROIT EUROPEEN MATERIEL (sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral	15 min	Écrit	1h		
UE	S1	<b>DROIT DES GROUPEMENTS ET SOCIETES (sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral	15 min	Écrit	1h		
UE	S1	<b>OPTION : une matière au choix</b>				2	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral	15 min	Écrit	1h		
Matière	S1	Droit des libertés fondamentales	30							CT (Contrôle terminal)		Oral	15 min	Écrit	1h		
Matière	S1	Initiation aux contrats civil et commerciaux	30							CT (Contrôle terminal)		Oral	15 min	Écrit	1h		
Bloc	S1	<b>BLOC DE COMPETENCES INFORMATIONNELLES</b>															
Matière	S1	Compétences informationnelles		4,5													
Bloc	S1	<b>BLOC DE COMPETENCES LINGUISTIQUES</b>															
UE	S1	<b>LV1 : Anglais</b>		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)							
UE	S1	<b>LV2 : un langue au choix</b>				2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)							
Matière	S1	Espagnol		12				Non	Non								
Matière	S1	Allemand		12				Non	Non								
Matière	S1	Italien		12				Non	Non								
Matière	S1	Grec		12				Non	Non								
Matière	S1	Latin		12				Non	Non								
Matière	S1	Chinois		12				Non	Non								
	S1	<b>CHOIX TD : Droit civil des biens et Droit des groupements et des sociétés</b>															



LICENCE 3		DROIT										1ère session			Seconde session/chance		Observation seconde session/chance
Parcours-type		Droit - Montauban										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coef	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée	
	S1	PARCOURS PUBLIC ( 1 parcours de TD au choix)															
	S1	CHOIX TD : Droit administratif et Droit européen matériel															
Bloc	S1	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES</b>															
UE	S1	<b>DROIT ADMINISTRATIF DES BIENS</b>				6	6	Oui	Oui								
Matière	S1	Droit administratif des biens CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3h	Écrit	1h	
Matière	S1	Droit administratif des biens TD		13,5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)							
UE	S1	<b>DROIT EUROPEEN MATERIEL</b>				6	6	Oui	Oui								
Matière	S1	Droit européen matériel CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3h	Écrit	1h	
Matière	S1	Droit européen matériel TD		13,5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)							
Bloc	S1	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES COMPLEMENTAIRES</b>															
UE	S1	<b>DROIT DES GROUPEMENTS ET SOCIETES (sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	15 min	Écrit	1h	
UE	S1	<b>DROIT DU TRAVAIL 1 (relations individuelles) (sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	15 min	Écrit	1h	
UE	S1	<b>DROIT CIVIL DES BIENS (sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	15 min	Écrit	1h	
UE	S1	<b>OPTION : une matière au choix</b>				2	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	15 min	Écrit	1h	
Matière	S1	Droit des libertés fondamentales	30							CT (Contrôle terminal)			Oral	15 min	Écrit	1h	
Matière	S1	Initiation aux contrats civil et commerciaux	30							CT (Contrôle terminal)			Oral	15 min	Écrit	1h	
Bloc	S1	<b>BLOC DE COMPETENCES INFORMATIONNELLES</b>															
Matière	S1	Compétences informationnelles		4,5													
Bloc	S1	<b>BLOC DE COMPETENCES LINGUISTIQUES</b>															
UE	S1	<b>LV1 : Anglais</b>		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)							
UE	S1	<b>LV2 : un langue au choix</b>				2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)							
Matière	S1	Espagnol		12				Non	Non								
Matière	S1	Allemand		12				Non	Non								
Matière	S1	Italien		12				Non	Non								
Matière	S1	Grec		12				Non	Non								
Matière	S1	Latin		12				Non	Non								
Matière	S1	Chinois		12				Non	Non								
	S1	<b>BONIFICATIONS (voir annexe)</b>															
	S1	<b>CHOIX TD : Droit européen matériel et droit des groupements et des stés</b>															



LICENCE 3		DROIT										1ère session			Seconde session/chance		Observation seconde session/chance
Parcours-type		Droit - Montauban										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coef	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée	
	S2	PARCOURS PRIVE (1 couple de TD au choix)															
	S2	CHOIX TD : Droit civil et Droit du travail															
Bloc	S2	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES</b>															
UE	S2	DROIT CIVIL - Droit patrimonial de la famille				5	5	Oui	Oui								
Matière	S2	Droit civil CM	33				2,5	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3h	Écrit	1h	
Matière	S2	Droit civil TD		13,5			2,5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)							
UE	S2	DROIT DU TRAVAIL (relations collectives)				5	5	Oui	Oui								
Matière	S2	Droit du travail CM	33				2,5	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3h	Écrit	1h	
Matière	S2	Droit du travail TD		13,5			2,5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)							
Bloc	S2	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES COMPLEMENTAIRES</b>															
UE	S2	DROIT JUDICIAIRE PRIVE (sans TD)	33			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	15 min	Écrit	1h	
UE	S2	CONTENTIEUX ADMINISTRATIF (sans TD)	33			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	15 min	Écrit	1h	
UE	S2	DROIT INTERNATIONAL 1 (sans TD)	33			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	15 min	Écrit	1h	
UE	S2	DROIT PUBLIC DES AFFAIRES	33			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	15 min	Écrit	1h	
UE	S2	HISTOIRE DES IDEES POLITIQUES	33			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	15 min	Écrit	1h	
Bloc	S2	<b>BLOC DE COMPETENCES INFORMATIONNELLES</b>															
UE	S2	Compétences informationnelles		4,5		1	1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)							
Bloc	S2	<b>BLOC DE COMPETENCES LINGUISTIQUES</b>															
UE	S2	LV1 : Anglais		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)							
UE	S2	LV2 : un langue au choix				2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)							
Matière	S2	Espagnol		12				Non	Non								
Matière	S2	Allemand		12				Non	Non								
Matière	S2	Italien		12				Non	Non								
Matière	S2	Grec		12				Non	Non								
Matière	S2	Latin		12				Non	Non								
Matière	S2	Chinois		12				Non	Non								
	S2	BONIFICATIONS (voir annexe)															
	S2	CHOIX TD : Droit civil et Droit judiciaire privé															



LICENCE 3		DROIT										1ère session			Seconde session/chance		Observation seconde session/chance
Parcours-type		Droit - Montauban										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coef	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée	
	S2	PARCOURS PUBLIC ( 1 parcours de TD au choix)															
	S2	CHOIX TD : Contentieux administratif et Droit international 1															
Bloc	S2	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES</b>															
UE	S2	<b>CONTENTIEUX ADMINISTRATIF</b>															
Matière	S2	Contentieux administratif CM	33				5	5	Oui	Oui							
Matière	S2	Contentieux administratif TD		13,5				2,5	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3h	Écrit	1h	
UE	S2	<b>DROIT INTERNATIONAL 1</b>															
Matière	S2	Droit international 1 CM	33				5	5	Oui	Oui							
Matière	S2	Droit international 1 TD		13,5				2,5	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3h	Écrit	1h	
Bloc	S2	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES COMPLEMENTAIRES</b>															
UE	S2	<b>DROIT PUBLIC DES AFFAIRES (sans TD)</b>															
UE	S2	Droit public des affaires CM	33				3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral	15 min	Écrit	1h	
UE	S2	<b>DROIT DU TRAVAIL (relations collectives) (sans TD)</b>															
UE	S2	Droit du travail CM	33				3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral	15 min	Écrit	1h	
UE	S2	<b>HISTOIRE DES IDEES POLITIQUES</b>															
UE	S2	Histoire des idées politiques CM	33				3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral	15 min	Écrit	1h	
UE	S2	<b>DROIT CIVIL - Droit patrimonial de la famille (sans TD)</b>															
UE	S2	Droit civil CM	33				3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral	15 min	Écrit	1h	
UE	S2	<b>DROIT JUDICIAIRE PRIVE (sans TD)</b>															
UE	S2	Droit judiciaire privé CM	33				3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral	15 min	Écrit	1h	
Bloc	S2	<b>BLOC DE COMPETENCES INFORMATIONNELLES</b>															
UE	S2	<b>Compétences informationnelles</b>															
Bloc	S2	<b>BLOC DE COMPETENCES LINGUISTIQUES</b>															
UE	S2	<b>LV1 : Anglais</b>															
UE	S2	<b>LV2 : un langue au choix</b>															
Matière	S2	Espagnol		12			2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)						
Matière	S2	Allemand		12					Non	Non							
Matière	S2	Italien		12					Non	Non							
Matière	S2	Grec		12					Non	Non							
Matière	S2	Latin		12					Non	Non							
Matière	S2	Chinois		12					Non	Non							
	S2	CHOIX TD : Contentieux administratif et Droit public des affaires															



<b>Type Diplôme : Licence</b>	
<b>COMPOSANTE</b>	<b>DROIT</b>
<b>MENTION</b>	<b>DROIT</b>
<b>Parcours-type</b>	<b>DROIT-LAS</b>
<b>Session LICENCE</b>	<b>Seconde session/chance</b> Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2026-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>	
Français sauf dispositions spécifiques (voir MCC)	
<b>REDOUBLEMENT</b>	
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>	
"Le redoublement n'est pas autorisé sauf avis favorable d'une commission pédagogique dont les membres sont désignés par le Doyen. L'étudiant conserve la possibilité de se réinscrire dans la licence Parcours Type Droit." Tout étudiant inscrit en licence Accès santé peut présenter 2 fois sa candidature pour une admission dans les formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie ou de maïeutique (L2MMOP) sous réserve d'avoir validé au moins 60 CTS supplémentaires correspondant à la validation du niveau supérieur lors de sa seconde candidature.	
<b>PROFESSIONNALISATION</b>	
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>	
<b>Stages</b>	
Pas de stage obligatoire	
<b>Autres modalités</b>	
/	
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>	
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>	
<b>Sessions d'examen</b>	
L'organisation des sessions d'examen est régie par la charte des examens	
<b>Seconde chance</b>	
En seconde chance, l'étudiant doit composer sur toutes matières où il n'a pas obtenu la moyenne, à l'exception des notes de contrôle continu dont la note obtenue en session 1 est automatiquement reportée en session 2.	
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>	
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>	
<b>Validation</b>	
Pour valider une UE il faut obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20, lorsque une UE composée de plusieurs matières (ex : CM et TD) n'est pas validée, les notes des matières ne sont pas conservées dans le cadre d'un redoublement. Pour valider les semestres ou l'année il faut obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20. Pour valider le diplôme il faut valider la 3ème année. Le calcul de la mention au diplôme de licence se fait sur les 6 semestres de licence.	
<b>Capitalisation/conservation</b>	
Les enseignements (UE ou SEMESTRES) crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20. Une UE est définitivement acquise et capitalisable dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne.	
<b>Compensation</b>	
La compensation est organisée entre toutes les matières d'une même UE. La compensation est organisée entre les 2 semestres consécutifs d'un même niveau. Dès qu'un semestre est acquis isolément ou par compensation, les ECTS afférents sont définitivement acquis. Les UE et les semestres sont validés isolément ou par compensation.	
<b>Mineure santé</b>	
Une épreuve écrite et une épreuve orale seront organisées. Tous les étudiants en LAS passeront l'épreuve écrite. En fonction des résultats appréciés par le jury spécialement constitué à cette fin, certains étudiants seront convoqués pour l'oral. L'admission dans chacune des formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie ou de maïeutique (L2MMOP) est placée sous la responsabilité d'un jury qui examine les candidatures. Les étudiants en LAS d'UT1 seront classés en fonction de leurs résultats au sein de leur groupe de licence LAS d'UT Capitole. Ces résultats prendront en compte à la fois les résultats aux examens de la licence et de la mineure santé	
<b>Note éliminatoire</b>	
/	
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>	
<a href="#">Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master</a> <a href="#">Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence</a> <a href="#">Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master</a>	

LICENCE 1		DROIT										1ère session			Seconde session/chance		Observation seconde session/chance							
Parcours-type		LAS - Droit - Montauban										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal									
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée								
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 1</b>										159	69		30		Oui	Oui						
Bloc	S1	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES JURIDIQUES</b>																						
UE	S1	<b>INTRODUCTION AU DROIT PRIVE</b>																						
Matière	S1	Introduction au droit privé CM	33				6	6	Oui	Oui														
Matière	S1	Introduction au droit privé TD		13,5			3	3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1h30 min	Écrit	1H							
UE	S1	<b>INTRODUCTION AU DROIT PUBLIC</b>																						
Matière	S1	Introduction au droit public CM	33				6	6	Oui	Oui														
Matière	S1	Introduction au droit public TD		13,5			3	3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1h30 min	Écrit	1H							
UE	S1	<b>INTRODUCTION HISTORIQUE A L'ETUDE DU DROIT</b>																						
Matière	S1	Introduction historique à l'étude du droit CM	33				6	6	Oui	Oui														
Matière	S1	Introduction historique à l'étude du droit TD		13,5			3	3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1h30 min	Écrit	1H							
Bloc	S1	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES COMPLEMENTAIRES</b>																						
UE	S1	<b>INSTITUTIONS INTERNATIONALES</b>										30			5	5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1h30 min	Écrit	1H
UE	S1	<b>OPTION : une matière au choix</b>													3	3	Oui	Oui						
Matière	S1	Initiation à la gestion	30						Non	Non	CT (Contrôle terminal)			Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H							
Matière	S1	Informatique	30						Non	Non	CT (Contrôle terminal)			Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H							
Matière	S1	Grands procès et représentation judiciaires	30						Non	Non	CT (Contrôle terminal)			Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H							
Bloc	S1	<b>BLOC DE COMPETENCES INFORMATIONNELLES</b>																						
Matière	S1	Compétences informationnelles		4,5																				
Bloc	S1	<b>BLOC DE COMPETENCES LINGUISTIQUES</b>																						
UE	S1	<b>LV1 : ANGLAIS</b>											12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	<b>LV2 : une langue au choix</b>													2	2	Oui	Oui						
Matière	S1	Espagnol		12					Non	Non	CCI (CC Intégral)													
Matière	S1	Allemand		12					Non	Non	CCI (CC Intégral)													
Matière	S1	Italien		12					Non	Non	CCI (CC Intégral)													
Matière	S1	Grec		12					Non	Non	CCI (CC Intégral)													
Matière	S1	Latin		12					Non	Non	CCI (CC Intégral)													
Matière	S1	Chinois		12					Non	Non	CCI (CC Intégral)													
Semestre	S2	<b>SEMESTRE 2</b>										149	69		30		Oui	Oui						
Bloc	S2	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES JURIDIQUES</b>																						
UE	S2	<b>DROIT CIVIL - Droit des personnes et de la famille</b>													6	6	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit civil CM	33				6	6	Oui	Oui														
Matière	S2	Droit civil TD		13,5			3	3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3H	Écrit	1H							
UE	S2	<b>DROIT CONSTITUTIONNEL</b>													6	6	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit constitutionnel CM	33				6	6	Oui	Oui														
Matière	S2	Droit constitutionnel TD		13,5			3	3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3H	Écrit	1H							
UE	S2	<b>HISTOIRE DES INSTITUTIONS</b>													6	6	Oui	Oui						
Matière	S2	Histoire des institutions CM	33				6	6	Oui	Oui														
Matière	S2	Histoire des institutions TD		13,5			3	3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3H	Écrit	1H							
Bloc	S2	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES COMPLEMENTAIRES</b>																						
UE	S2	<b>INSTITUTIONS EUROPEENNES</b>										20			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1h30 min	Écrit	1H
UE	S2	<b>ECONOMIE</b>										30			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1h30 min	Écrit	1H
Bloc	S2	<b>BLOC DE COMPETENCES INFORMATIONNELLES</b>																						
UE	S2	<b>Compétences informationnelles</b>											4,5		1	1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S2	<b>BLOC DE COMPETENCES LINGUISTIQUES</b>																						
UE	S2	<b>LV1 : ANGLAIS</b>											12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	<b>LV2 : une langue au choix</b>													2	2	Oui	Oui						
Matière	S2	Espagnol		12					Non	Non	CCI (CC Intégral)													
Matière	S2	Allemand		12					Non	Non	CCI (CC Intégral)													
Matière	S2	Italien		12					Non	Non	CCI (CC Intégral)													
Matière	S2	Grec		12					Non	Non	CCI (CC Intégral)													
Matière	S2	Latin		12					Non	Non	CCI (CC Intégral)													
Matière	S2	Chinois		12					Non	Non	CCI (CC Intégral)													
UE	S2	<b>MINEURE SANTÉ</b>													10									



CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE ETUDIANTE  
Séance du 24 mars 2026  
ANNEXE - DELIBERATION n° CEVE 2026-06-DRT-001

LICENCE 2		DROIT											1ère session			Seconde session/chance		Observation seconde session/chance
Parcours-type		LAS Droit - Montauban											Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	Heures CM-Autr	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée	
Bloc	S2	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES DE DROIT COMMUN</b>																
UE	S2	<b>DROIT CIVIL - La responsabilité extra-contractuelle</b>					4,5	4,5	Oui	Oui								
Matière	S2	Droit civil CM	33					2,5	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3h	Écrit	1h	
Matière	S2	Droit civil TD		13,5				2	Non	Oui	CCI (CC Intégral)							
UE	S2	<b>DROIT ADMINISTRATIF 2</b>					4,5	4,5	Oui	Oui								
Matière	S2	Droit administratif 2 CM	33					2,5	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3h	Écrit	1h	
Matière	S2	Droit administratif 2 TD		13,5				2	Non	Oui	CCI (CC Intégral)							
UE	S2	<b>PROCEDURE PENALE</b>					4	4	Oui	Oui								
Matière	S2	Procédure pénale CM	33					2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1h30 min			
Matière	S2	Procédure pénale TD		13,5				2	Non	Oui	CCI (CC Intégral)							
UE	S2	<b>DROIT DES AFFAIRES - Droit de la concurrence et de la consommation</b>					4	4	Oui	Oui								
Matière	S2	Droit des affaires CM	33					2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1h30 min	Écrit	1h	
Matière	S2	Droit des affaires TD		13,5				2	Non	Oui	CCI (CC Intégral)							









LICENCE 1		DROIT										1ère session			Seconde session/chance		Observation seconde session/chance
Parcours-type		LAS - Droit - Montauban										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée	
	S2	<b>PARCOURS PRIVE (1 couple de TD au choix)</b>															
	S2	<b>CHOIX TD : Droit civil et Droit du travail</b>															
Bloc	S2	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES</b>															
UE	S2	DROIT CIVIL - Droit patrimonial de la famille				5	5	Oui	Oui								
Matière	S2	Droit civil CM	33				2,5	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3h	Écrit	1h	
Matière	S2	Droit civil TD		13,5			2,5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)							
UE	S2	DROIT DU TRAVAIL (relations collectives)				5	5	Oui	Oui								
Matière	S2	Droit du travail CM	33				2,5	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3h	Écrit	1h	
Matière	S2	Droit du travail TD		13,5			2,5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)							
Bloc	S2	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES COMPLEMENTAIRES</b>															
UE	S2	DROIT JUDICIAIRE PRIVE (sans TD)	33			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	15 min	Écrit	1h	
UE	S2	CONTENTIEUX ADMINISTRATIF (sans TD)	33			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	15 min	Écrit	1h	
UE	S2	DROIT INTERNATIONAL 1 (sans TD)	33			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	15 min	Écrit	1h	
UE	S2	DROIT PUBLIC DES AFFAIRES	33			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	15 min	Écrit	1h	
UE	S2	HISTOIRE DES IDEES POLITIQUES	33			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	15 min	Écrit	1h	
Bloc	S2	<b>BLOC DE COMPETENCES INFORMATIONNELLES</b>															
UE	S2	Compétences informationnelles		4,5		1	1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)							
Bloc	S2	<b>BLOC DE COMPETENCES LINGUISTIQUES</b>															
UE	S2	LV1 : Anglais		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)							
UE	S2	LV2 : un langue au choix				2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)							
Matière	S2	Espagnol		12				Non	Non								
Matière	S2	Allemand		12				Non	Non								
Matière	S2	Italien		12				Non	Non								
Matière	S2	Grec		12				Non	Non								
Matière	S2	Latin		12				Non	Non								
Matière	S2	Chinois		12				Non	Non								
	S2	<b>CHOIX TD : Droit civil et Droit judiciaire privé</b>															
Bloc	S2	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES</b>															
UE	S2	DROIT CIVIL - Droit patrimonial de la famille				5	5	Oui	Oui								
Matière	S2	Droit civil CM	33				2,5	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3h	Écrit	1h	
Matière	S2	Droit civil TD		13,5			2,5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)							
UE	S2	DROIT JUDICIAIRE PRIVE				5	5	Oui	Oui								
Matière	S2	Droit judiciaire privé CM	33				2,5	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3h	Écrit	1h	
Matière	S2	Droit judiciaire privé TD		13,5			2,5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)							
Bloc	S2	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES COMPLEMENTAIRES</b>															
UE	S2	CONTENTIEUX ADMINISTRATIF (sans TD)	33			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	15 min	Écrit	1h	
UE	S2	DROIT INTERNATIONAL 1 (sans TD)	33			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	15 min	Écrit	1h	
UE	S2	DROIT PUBLIC DES AFFAIRES	33			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	15 min	Écrit	1h	
UE	S2	DROIT DU TRAVAIL (relations collectives) (sans TD)	33			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	15 min	Écrit	1h	
UE	S2	HISTOIRE DES IDEES POLITIQUES	33			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	15 min	Écrit	1h	
Bloc	S2	<b>BLOC DE COMPETENCES INFORMATIONNELLES</b>															
UE	S2	Compétences informationnelles		4,5		1	1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)							
Bloc	S2	<b>BLOC DE COMPETENCES LINGUISTIQUES</b>															
UE	S2	LV1 : Anglais		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)							
UE	S2	LV2 : un langue au choix		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)							
Matière	S2	Espagnol		12				Non	Non								
Matière	S2	Allemand		12				Non	Non								
Matière	S2	Italien		12				Non	Non								
Matière	S2	Grec		12				Non	Non								
Matière	S2	Latin		12				Non	Non								
Matière	S2	Chinois		12				Non	Non								



## Type Diplôme : Licence

<b>COMPOSANTE</b>	<b>DROIT</b>	
<b>MENTION</b>	<b>DROIT</b>	
<b>Parcours-type</b>	<b>Droit et science politique</b>	
<b>Session LICENCE</b>	<b>Seconde session/chance</b>	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération <b>N°CEVE-2026-06-DEVE-001</b>, relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
Français		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours.</i>		
Seuls deux redoublements sont autorisés sur la licence. A partir de la 3ème inscription sur un même niveau, la réinscription sera conditionnée par un entretien obligatoire avec le SUIO-IP au cours du semestre pair de l'année précédant l'inscription.		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours.</i>		
<b>Stages</b>		
Pas de stage obligatoire		
<b>Autres modalités</b>		
/		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
L'organisation des sessions d'examen est régie par la charte des examens.		
<b>Seconde chance</b>		
En seconde chance, l'étudiant doit composer sur toutes matières où il n'a pas obtenu la moyenne, à l'exception des notes de contrôle continu dont la note obtenue en session 1 est automatiquement reportée en session 2.		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Validation</b>		
Pour valider une UE il faut obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20, lorsque une UE composée de plusieurs matières (ex : CM et TD) n'est pas validée, les notes des matières ne sont pas conservées dans le cadre d'un redoublement.		
Pour valider les semestres ou l'année il faut obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
Pour valider le diplôme il faut valider la 3ème année.		
Le calcul de la mention au diplôme de licence se fait sur les 6 semestres de licence.		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
Les enseignements (UE ou SEMESTRES) crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20.		
Une UE est définitivement acquise et capitalisable dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne.		
<b>Compensation</b>		
La compensation est organisée entre toutes les matières d'une même UE.		
La compensation est organisée entre les 2 semestres consécutifs d'un même niveau. Dès qu'un semestre est acquis isolément ou par compensation, les ECTS afférents sont définitivement acquis.		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle</a> <a href="#">Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence</a> <a href="#">Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master</a>		

LICENCE 3		DROIT										1ère session			Seconde session/chance		Observation seconde session/chance
Parcours-type		DROIT ET SCIENCE POLITIQUE										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée	
Semestre	S1	SEMESTRE 5	192	27		30	30	Oui	Oui								
Bloc	S1	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES 1</b>															
UE	S1	METHODE DES SCIENCES SOCIALES				7	7	Oui	Oui								
Matière	S1	Méthode des sciences sociales CM	33				5	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3h	Écrit	1h	
Matière	S1	Méthode des sciences sociales TD		13,5			2	Non	Oui	CCI (CC Intégral)							
UE	S1	DROIT DES LIBERTES FONDAMENTALES	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		Écrit	1h	
UE	S1	DROIT DES INSTITUTIONS DE L'UE	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		Écrit	1h	
Bloc	S1	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES 2</b>															
UE	S1	Politique internationale CM				7	7	Oui	Oui								
Matière	S1	Politique internationale	33				5	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3h	Écrit	1h	
Matière	S1	Politique internationale TD		13,5			2	Non	Oui	CCI (CC Intégral)							
UE	S1	CONCEPTS FONDAMENTAUX DE LA SOCIOLOGIE	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		Écrit	1h	
UE	S1	PROBLEMES POLITIQUES CONTEMPORAINS	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		Écrit	1h	
Semestre	S2	SEMESTRE 6	165	48		30	30										
Bloc	S2	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES 1</b>															
UE	S2	SOCIOLOGIE POLITIQUE				7	7	Oui	Oui								
Matière	S2	Sociologie politique CM	33				5	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3h	Écrit	1h	
Matière	S2	Sociologie politique TD		13,5			2	Non	Oui	CCI (CC Intégral)							
UE	S2	DROIT INTERNATIONAL	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		Écrit	1h	
UE	S2	COMMUNICATION POLITIQUE	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	2h	Écrit	1h	
Bloc	S2	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES 2</b>															
UE	S2	HISTOIRE DU DROIT PUBLIC	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		Écrit	1h	
UE	S2	HISTOIRE DES IDEES POLITIQUES	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		Écrit	1h	
Bloc	S2	<b>BLOC COMPETENCES TECHNIQUES</b>															
UE	S2	DOSSIER D'ETUDE		13,5		4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)							
Bloc	S2	<b>BLOC DE COMPETENCES LINGUISTIQUES</b>															
UE	S2	LANGUES : une langue au choix				3	3	Oui	Oui								
Matière	S2	Anglais		21				Non	Non	CCI (CC Intégral)							
Matière	S2	Espagnol		21				Non	Non	CCI (CC Intégral)							

<b>Type Diplôme : LICENCE</b>		
<b>COMPOSANTE</b>	<b>DROIT</b>	
<b>MENTION</b>	<b>DROIT</b>	
<b>Parcours-type</b>	<b>Juriste d'entreprise</b>	
Session LICENCE	<b>Seconde session/chance</b>	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2026-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
Français		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours:</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le jury d'examen.		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours:</i>		
<b>Stages</b>		
<p>Pour les étudiants en formation initiale : au cours de l'année universitaire, l'étudiant doit effectuer <b>un stage alterné</b> d'une durée minimale de trois mois en milieu professionnel et dont la finalité est la mise en application pratique des enseignements reçus à l'université. L'étudiant peut réaliser une autre expérience que le stage. Dans ce cas là, cette expérience devra faire l'objet d'une convention pédagogique validée par le responsable pédagogique et pourra ainsi être prise en compte pour l'admission du diplôme.</p> <p>Les expériences professionnelles pouvant se substituer au stage sont les suivantes : CDD/CDI, service civique, VIE (Volontariat International en Entreprise)/VIA (Volontariat International en Administration)/VTE (Volontariat territorial en Entreprise), mémoire/rapport d'activités, projet de création d'entreprise.</p> <p>Le projet de stage doit obtenir l'accord du responsable pédagogique de la L3. Ce stage donne lieu à la rédaction d'un rapport de stage dont la note obtenue (UE9) est prise en compte pour l'admission au diplôme.</p> <p>Par dérogation exceptionnelle, souverainement appréciée par le responsable pédagogique de la formation, l'étudiant se trouvant dans l'impossibilité d'effectuer un stage pourra être autorisé à rédiger un mémoire dont le sujet sera déterminé par le responsable de la formation.</p> <p>Pour les étudiants sous contrat d'alternance : l'année débute par 2 semaines en immersion entreprise suivies de 2 semaines de cours (remise à niveau). Après cette première phase, les semaines en entreprise et en cours s'alternent selon calendrier révisé chaque année.</p>		
<b>Autres modalités</b>		
<p>Dans le cadre du projet Innov'emploi porté par la région, les demandeurs d'emploi ont la possibilité de s'inscrire et de valider des blocs de compétences inscrits au RNCP et constitués des enseignements suivants :</p> <p>Sécurisation juridique de l'entreprise personne morale : RNCP 38186 BC04 "Se positionner vis à vis d'un champ professionnel : Garanties, Direction des sociétés, Droit fiscal des affaires, Opérations sociétaires, constitution des sociétés</p> <p>Sécurisation juridique des actes commerciaux de l'entreprise : RNCP 38186 BC02 "Exploiter des données à des fins d'analyse", BC06 "Identifier et résoudre un problème juridique : Régime général de l'obligation, Garanties, Biens de l'entreprise, organisation de l'entreprise, recherche documentaire</p>		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
L'organisation des sessions d'examen est régie par la charte des examens.		
<b>Seconde chance</b>		
En seconde chance, l'étudiant doit composer sur toutes matières où il n'a pas obtenu la moyenne, à l'exception des notes de contrôle continu dont la note obtenue en session 1 est automatiquement reportée en session 2.		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Validation</b>		
<p>Pour valider une UE il faut obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20.</p> <p>Pour valider les semestres ou l'année il faut obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20.</p>		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
<p>Les enseignements (UE ou SEMESTRES) crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20.</p> <p>Une UE est définitivement acquise et capitalisable dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne.</p>		
<b>Compensation</b>		
<p>La compensation est organisée entre toutes les matières d'une même UE.</p> <p>La compensation est organisée entre les 2 semestres consécutifs d'un même niveau. Dès qu'un semestre est acquis isolément ou par compensation, les ECTS afférents sont définitivement acquis.</p>		
<b>Note éliminatoire</b>		
/		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<p><a href="#">Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de</a></p> <p><a href="#">Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence</a></p> <p><a href="#">Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master</a></p>		

LICENCE 3		DROIT									1ère session			Seconde session/chance		
Parcours-type		Juriste d'entreprise									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée	
Semestre	S1	SEMESTRE 5	119	96		30	30	Oui	Oui							
Bloc	S1	<i>RNCP 38186BC06 - Identifier et résoudre un problème juridique</i> <i>RNCP 38186BC07 - Situer un problème de droit dans son contexte</i>						Non	Non							
UE	S1	UE1				8	8	Oui	Oui							
Matière	S1	Régime général de l'obligation	18	18		5	5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3h	Oral		
	S1	OPTION Choisir une matière parmi deux														
Matière	S1	Environnement de l'assurance (alternants en entreprises d'assurance)	15	12		3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	1h30	Oral		
Matière	S1	Economie du contrat	15	12		3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	1h30	Oral		
Bloc	S1	<i>RNCP 38186BC06 - Identifier et résoudre un problème juridique</i> <i>RNCP 38186BC07 - Situer un problème de droit dans son contexte</i>						Non	Non							
UE	S1	UE2				12	12	Oui	Oui							
Matière	S1	Biens de l'entreprise	18	12		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	1h30	Oral		
Matière	S1	Garanties	18	12		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	2h	Oral		
Matière	S1	Comptabilité	15	12		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3h	Oral		
Bloc	S1	<i>RNCP 38186BC06 - Identifier et résoudre un problème juridique</i> <i>RNCP 38186BC07 - Situer un problème de droit dans son contexte</i>						Non	Non							
UE	S1	UE3				10	10	Oui	Oui							
Matière	S1	Organisation de l'entreprise	10			4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)						
Matière	S1	Constitution de sociétés	10	12		3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3h	Oral		
Matière	S1	Direction des sociétés	15	12		3	3	Oui	Oui							
Matière	S1	Conférences		6												

LICENCE 3		DROIT									1ère session			Seconde session/chance	
Parcours-type		Juriste d'entreprise									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée
Semestre	S2	SEMESTRE 6	105	180		30	30	Oui	Oui						
Bloc	S2	<i>RNCP 38186BC03- S'exprimer et communiquer à l'oral, à l'écrit, et dans au moins une langue étrangère</i> <i>RNCP 38186BC04- Se positionner vis-à-vis d'un champ professionnel</i> <i>RNCP 38186BC07 - Situer un problème de droit dans son contexte</i> <i>RNCP 318186BC01- Utiliser les outils numériques de référence</i> <i>RNCP 38186BC02- Exploiter des données à des fins d'analyse</i>						Non	Non						
UE	S2	UE4				6	6	Oui	Oui						
Matière	S2	Techniques de communication		25		1	1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Gestion	12	12		2	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	1h30	Oral	
Matière	S2	Compétences informationnelles		9		1	1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Informatique		21		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Bloc	S2	<i>RNCP 38186BC03- S'exprimer et communiquer à l'oral, à l'écrit, et dans au moins une langue étrangère</i>						Non							
UE	S2	UE5 Anglais		50		3	3	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Bloc	S2	<i>RNCP 38186BC05- Agir en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle</i> <i>RNCP 38186BC08- Agir et communiquer dans un contexte juridique</i>						Non	Oui						
UE	S2	UE 6 (Optionnel 1 parmi 2)				6	6	Oui	Oui						
Matière	S2	Stage alterné				6	6	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Rapport/Mémoire			
Matière	S2	Contrat d'alternance				6	6	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Rapport/Mémoire			
Bloc	S2	<i>RNCP 38186BC06 - Identifier et résoudre un problème juridique</i>						Non	Oui						
UE	S2	UE7				6	6	Oui	Oui						
Matière	S2	Fiscal des affaires	15	15		3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3h	Oral	
	S2	OPTION Choisir une matière parmi deux	21			3	3	Oui	Oui						
Matière	S2	Marchés bancaires et financiers (étudiants et alternants hors entreprises d'assurance)	21			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	1h30	Oral	
Matière	S2	Droit commun du contrat d'assurance (alternants entreprises d'assurances)	21			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	1h30	Oral	
Bloc	S2	<i>RNCP38186BC04 - Se positionner vis à vis d'un champ professionnel</i> <i>RNCP 38186BC07 - Situer un problème de droit dans son contexte</i>						Non	Oui						
UE	S2	UE8				4	4	Oui	Oui						
Matière	S2	Comptabilité des sociétés	15	12		2	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3h	Oral	
Matière	S2	Opérations sociétaires	12	12		2	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral		Oral	
Bloc	S2	<i>RNCP 38186BC06 - Identifier et résoudre un problème juridique</i>						Non	Oui						
UE	S2	UE9				5	5	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit du travail relations individuelles	15	12		2,5	2,5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	1h30	Oral	
Matière	S2	Droit du travail relations collectives	15	12		2,5	2,5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	1h30	Oral	
<b>TOTAL ANNEE</b>			<b>224</b>	<b>276</b>		<b>60</b>	<b>60</b>								

<b>Type Diplôme : LICENCE</b>		
COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT	
Parcours-type	DROIT - TOULOUSE	
Session LICENCE	Seconde session/chance	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2026-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
Français		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Seuls deux redoublements sont autorisés sur la licence. A partir de la 3ème inscription sur un même niveau, la réinscription sera conditionnée par un entretien obligatoire avec le SOIP au cours du semestre pair de l'année précédant l'inscription.		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
<b>Stages</b>		
Pas de stage obligatoire		
<b>Autres modalités</b>		
/		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
L'organisation des sessions d'examen est régie par la charte des examens.		
<b>Seconde chance</b>		
En seconde chance, l'étudiant doit composer sur toutes matières où il n'a pas obtenu la moyenne, à l'exception des notes de contrôle continu dont la note obtenue en session 1 est automatiquement reportée en session 2.		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Validation</b>		
Pour valider une UE il faut obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20, lorsque une UE composée de plusieurs matières (ex : CM et TD) n'est pas validée, les notes des matières ne sont pas conservées dans le cadre d'un redoublement. Pour valider les semestres ou l'année il faut obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20. Pour valider le diplôme il faut valider la 3ème année. Le calcul de la mention au diplôme de licence se fait sur les 6 semestres de licence.		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
Les enseignements (UE ou SEMESTRES) crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20. Une UE est définitivement acquise et capitalisable dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne.		
<b>Compensation</b>		
La compensation est organisée entre toutes les matières d'une même UE. La compensation est organisée entre les 2 semestres consécutifs d'un même niveau. Dès qu'un semestre est acquis isolément ou par compensation, les ECTS afférents sont définitivement acquis.		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master</a> <a href="#">Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence</a> <a href="#">Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master</a>		



LICENCE 1		DROIT										1ère session			Seconde session/chance		Observation seconde session/chance
Parcours-type		DROIT										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée	
Semestre	S2	SEMESTRE 2	198	45		30		Oui	Oui								
Bloc	S2	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES JURIDIQUES</b>															
UE	S2	<b>DROIT CIVIL (personnes et famille)</b>				7	7	Oui	Oui								
Matière	S2	Droit civil CM	33				4	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	3H	Écrit	1H	
Matière	S2	Droit civil TD		13,5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)							
UE	S2	<b>DROIT CIVIL (personne et familles) (sans TD)</b>	33			5	5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		Écrit	1H	
UE	S2	<b>DROIT CONSTITUTIONNEL</b>				7	7	Oui	Oui				Écrit				
Matière	S2	Droit constitutionnel CM	33				4	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3H	Écrit	1H	
Matière	S2	Droit constitutionnel TD		13,5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)							
UE	S2	<b>DROIT CONSTITUTIONNEL (sans TD)</b>	33			5	5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		Écrit	1H	
UE	S2	<b>HISTOIRES DES INSTITUTIONS</b>				7	7	Oui	Oui				Écrit		Écrit	1H	
Matière	S2	Histoire des institutions CM	33				4	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)							
Matière	S2	Histoire des institutions TD		13,5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)							
UE	S2	<b>HISTOIRES DES INSTITUTIONS (sans TD)</b>				5	5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		Écrit	1H	
UE	S2	<b>INSTITUTIONS EUROPEENNES</b>				7	7	Oui	Oui				Écrit		Écrit	1H	
Matière	S2	Institutions européennes CM	33				4	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)							
Matière	S2	Institutions européennes TD		13,5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)							
UE	S2	<b>INSTITUTIONS EUROPEENNES (sans TD)</b>	33			5	5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		Écrit	1H	
Bloc	S2	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES D'OUVERTURE</b>															
UE	S2	<b>OPTION</b>				3	3										
Matière	S2	Introduction à la science politique	33				3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1h	Écrit	1H	
Matière	S2	Ethnologie juridique	33				3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1h	Écrit	1H	
Matière	S2	Histoire des institutions de l'antiquité	33				3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1h	Écrit	1H	
Matière	S2	Grands problèmes économiques contemporains	33				3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1h	Écrit	1H	
Matière	S2	Droit andorran (réservé aux résidents andorrans *)	33				3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1h	Écrit	1H	
Bloc	S2	<b>BLOC DE COMPETENCES INFORMATIONNELLES</b>															
UE	ANNUEL	Compétences informationnelles		4,5		1	1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)							

LICENCE 1		DROIT											1ère session			Seconde session/chance		Observation seconde session/chance
Parcours-type		DROIT											Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée		
Bloc	S2	<b>BLOC DE COMPETENCES LINGUISTIQUES</b>																
UE	S2	<b>LANGUES (identique aux 2 semestres)</b>																
Matière	S2	Anglais (auto-formation en ligne) Niveau A1 à A2 Niveau B1 Niveau B2 ou +		13,5		2	2	Oui	Oui									
Matière	S2	Espagnol (auto-formation en ligne) Niveau A1 à A2 Niveau B1 Niveau B2 ou +		13,5														
Matière	S2	Allemand (en présentiel) Niveau A1 à A2 Niveau B1 Niveau B2 ou +		13,5														
Matière	S2	Italien (en présentiel) Niveau A1 à A2 Niveau B1 Niveau B2 ou +		13,5														
	S2	<b>BONIFICATIONS (voir annexe)</b>																

**choix de TD : le choix du semestre 1 impose le choix du semestre 2**

	Semestre 1	Semestre 2
Choix n°1	Introduction au droit privé	Droit civil
	ET Introduction au droit public	ET Droit constitutionnel
Choix n°2	Introduction au droit privé	Droit civil
	ET Introduction historique à l'étude du droit	ET Histoire des institutions
Choix n°3	Introduction au droit public	Droit constitutionnel
	ET Introduction historique à l'étude du droit	ET Histoire des institutions
Choix n°4	Introduction au droit privé	Droit civil
	ET Institutions internationales	ET Institutions européennes
Choix n°5	Introduction au droit public	Droit constitutionnel
	ET Institutions internationales	ET Institutions européennes



LICENCE 2		DROIT										1ère session			Seconde session/chance		Observation seconde session/chance
Parcours-type		DROIT										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coef	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée	
Semestre	S2	SEMESTRE 4	198	45		30		Oui	Oui								
Bloc	S2	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES DE DROIT COMMUN</b>															
UE	S2	<b>DROIT CIVIL 2 (responsabilité civile)</b>				5,5	5,5	Oui	Oui								
Matière	S2	Droit civil 2 CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3h	Écrit	1h	
Matière	S2	Droit civil 2 TD		13,5			2,5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)							
Matière	S2	<b>DROIT CIVIL 2 (responsabilité civile) ( sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral ou Écrit	1h	Écrit	1h	
UE	S2	<b>DROIT ADMINISTRATIF 2</b>				5,5	5,5	Oui	Oui								
Matière	S2	Droit administratif 2 CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3h	Écrit	1h	
Matière	S2	Droit administratif 2 TD		13,5			2,5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)							
UE	S2	<b>DROIT ADMINISTRATIF 2 (sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral ou Écrit	1h	Écrit	1h	
Matière	S2	<b>PROCEDURE PENALE</b>				5,5	5,5	Oui	Oui								
Matière	S2	Procédure pénale CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3h	Écrit	1h	
UE	S2	Procédure pénale TD		13,5			2,5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)							
UE	S2	<b>PROCEDURE PENALE (sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral ou Écrit	1h			
UE	S2	<b>DROIT GENERAL DES SOCIETES</b>				5,5	5,5	Oui	Oui								
Matière	S2	Droit général des sociétés CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3h	Écrit	1h	
Matière	S2	Droit général des sociétés TD		13,5			2,5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)							
UE	S2	<b>DROIT GENERAL DES SOCIETES (sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral ou Écrit	1h	Écrit	1h	
UE	S2	<b>DROIT FISCAL</b>				5,5	5,5	Oui	Oui								
Matière	S2	Droit fiscal CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3h	Écrit	1h	
Matière	S2	Droit fiscal TD		13,5			2,5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)							
UE	S2	<b>DROIT FISCAL (sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral ou Écrit	1h	Écrit	1h	
Bloc	S2	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES DE DROIT SPECIAL</b>															
UE	S2	<b>OPTION</b>				4	4	Oui	Oui								
Matière	S2	Histoire du droit privé	33					Non	Non	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1h	Écrit	1h	
Matière	S2	Histoire des institutions publiques	33					Non	Non	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1h	Écrit	1h	
Matière	S2	Private and public law fundamentals	33					Non	Non	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1h	Écrit	1h	
Bloc	S2	<b>BLOC DE COMPETENCES LINGUISTIQUES</b>															
Matière	S2	<b>LANGUES (identique aux 2 semestres)</b>				2	2	Oui	Oui								
Matière	S2	Anglais Niveau A1 à A2 Niveau B1 Niveau B2 ou +		13,5				Non	Non	CCI (CC Intégral)							
Matière	S2	Espagnol Niveau A1 à A2 Niveau B1 Niveau B2 ou +		13,5				Non	Non	CCI (CC Intégral)							
Matière	S2	Allemand Niveau A1 à A2 Niveau B1 Niveau B2 ou +		13,5				Non	Non	CCI (CC Intégral)							
Matière	S2	Italien Niveau A1 à A2 Niveau B1 Niveau B2 ou +		13,5				Non	Non	CCI (CC Intégral)							

LICENCE 2		DROIT										1ère session			Seconde session/chance		Observation seconde session/chance
Parcours-type		DROIT										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coef	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée	
Bloc	S2	<b>BLOC DE COMPETENCES INFORMATIONNELLES</b>															
UE	S2	Compétences informationnelles		4,5		1	1	Oui	Oui								

**CHOIX DE TD : le choix de la série TD au semestre 3 impose le choix au semestre 4**

	Semestre 3	Semestre 4
Choix n°1	Droit civil 1 et Droit administratif 1	Droit civil 2 et Droit administratif 2
Choix n°2	Droit civil 1 et Droit des affaires 1	Droit civil 2 Et Droit général des sociétés
Choix n°3	Droit civil 1 et droit pénal	Droit civil 2 et Procédure pénale
Choix n°4	Droit civil 1 et droit européen	Droit fiscal et droit général des sociétés
Choix n°5	Droit administratif 1 et Droit européen	Droit administratif 2 et Droit fiscal
Choix n°6	Droit administratif 1 et Droit pénal	Droit administratif 2 et Procédure pénale













LICENCE 3		DROIT										1ère session			Seconde session/chance		Observation seconde session/chance
Parcours-type		DROIT										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coef	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée	
	S2	<b>PARCOURS DROIT PUBLIC</b>															
Bloc	S2	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES</b>															
UE	S2	<b>CONTENTIEUX ADMINISTRATIF</b>				5,5	5,5	Oui	Oui								
Matière	S2	Contentieux administratif CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3H	Écrit	1H	
Matière	S2	Contentieux administratif TD		13,5			2,5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)							
UE	S2	<b>DROIT DES LIBERTES FONDAMENTALES 2</b>				5,5	5,5	Oui	Oui								
Matière	S2	Droit des libertés fondamentales CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3H	Écrit	1H	
Matière	S2	Droit des libertés fondamentales TD		13,5			2,5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)							
Bloc	S2	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES COMPLEMENTAIRES</b>															
UE	S2	<b>DROIT PUBLIC DES AFFAIRES (sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H	
UE	S2	<b>DROIT INTERNATIONAL 1 (sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H	
UE	S2	<b>DROIT INTERNATIONAL2 (sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H	
UE	S2	<b>OPTION</b>				4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1H	Écrit	1H	
Matière	S2	Histoire du droit public	33														
Matière	S2	Histoires des idées politiques	33														
Bloc	S2	<b>BLOC DE COMPETENCES LINGUISTIQUES</b>															
UE	S2	<b>LANGUES</b>				2	2	Oui	Oui								
Matière	S2	Anglais		13,5				Non	Non	CCI (CC Intégral)							
Matière	S2	Espagnol		13,5				Non	Non	CCI (CC Intégral)							
Matière	S2	Allemand		13,5				Non	Non	CCI (CC Intégral)							
Matière	S2	Italien		13,5				Non	Non	CCI (CC Intégral)							
Bloc	S2	<b>BLOC DE COMPETENCES INFORMATIONNELLES</b>															
UE	S2	<b>Compétences informationnelles</b>				1	1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)							

LICENCE 3		DROIT										1ère session			Seconde session/chance		Observation seconde session/chance
Parcours-type		DROIT										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coef	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée	
	S2	<b>PARCOURS DROIT INTERNATIONAL ET DROIT EUROPEEN</b>															
Bloc	S2	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES</b>															
UE	S2	<b>DROIT INTERNATIONAL 1</b>				5,5	5,5	Oui	Oui								
Matière	S2	Droit international 1 CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3H	Écrit	1H	
Matière	S2	Droit international 1 TD		13,5			2,5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)							
UE	S2	<b>DROIT DES LIBERTES FONDAMENTALES 2</b>				5,5	5,5	Oui	Oui								
Matière	S2	Droit des libertés fondamentales 2 CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3H	Écrit	1H	
Matière	S2	Droit des libertés fondamentales 2 TD		13,5			2,5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)							
Bloc	S2	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES COMPLEMENTAIRES</b>															
UE	S2	<b>DROIT INTERNATIONAL 2 (sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H	
UE	S2	<b>DROIT CIVIL 2 (sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H	
UE	S2	<b>DROIT PUBLIC DES AFFAIRES (sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H	
UE	S2	<b>OPTION</b>				4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1H	Écrit	1H	
Matière	S2	Histoire du droit public	33														
Matière	S2	Histoires des idées politiques	33														
Bloc	S2	<b>BLOC DE COMPETENCES LINGUISTIQUES</b>															
UE	S2	<b>LANGUES</b>				2	2	Oui	Oui								
Matière	S2	Anglais		13,5				Non	Non	CCI (CC Intégral)							
Matière	S2	Espagnol		13,5				Non	Non	CCI (CC Intégral)							
Matière	S2	Allemand		13,5				Non	Non	CCI (CC Intégral)							
Matière	S2	Italien		13,5				Non	Non	CCI (CC Intégral)							
Bloc	S2	<b>BLOC DE COMPETENCES INFORMATIONNELLES</b>															
UE	S2	<b>Compétences informationnelles</b>				1	1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)							

LICENCE 3		DROIT										1ère session			Seconde session/chance		Observation seconde session/chance
Parcours-type		DROIT										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée	
	S2	<b>PARCOURS DROIT SOCIAL</b>															
Bloc	S2	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES</b>															
UE	S2	<b>DROIT DU TRAVAIL 2 (relations collectives)</b>				5,5	5,5	Oui	Oui								
Matière	S2	Droit du travail 2 CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3H	Écrit	1H	
Matière	S2	Droit du travail 2 TD		13,5			2,5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)							
UE	S2	<b>DROIT CIVIL 2</b>				5,5	5,5	Oui	Oui								
Matière	S2	Droit civil 2 CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3H	Écrit	1H	
Matière	S2	Droit civil 2 CM		13,5			2,5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)							
Bloc	S2	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES COMPLEMENTAIRES</b>															
UE	S2	<b>DROIT CIVIL 1 (sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H	
UE	S2	<b>DROIT DES LIBERTES FONDAMENTALES 2 (sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H	
UE	S2	<b>DROIT DE LA CONCURRENCE ET DE LA CONSOMMATION (s</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H	
UE	S2	<b>HISTOIRE DU DROIT PRIVE (sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H	
Bloc	S2	<b>BLOC DE COMPETENCES LINGUISTIQUES</b>															
UE	S2	<b>LANGUES</b>				2	2	Oui	Oui								
Matière	S2	Anglais		13,5				Non	Non	CCI (CC Intégral)							
Matière	S2	Espagnol		13,5				Non	Non	CCI (CC Intégral)							
Matière	S2	Allemand		13,5				Non	Non	CCI (CC Intégral)							
Matière	S2	Italien		13,5				Non	Non	CCI (CC Intégral)							
Bloc	S2	<b>BLOC DE COMPETENCES INFORMATIONNELLES</b>															
UE	S2	<b>Compétences informationnelles</b>				1	1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)							

LICENCE 3		DROIT										1ère session			Seconde session/chance		Observation seconde session/chance
Parcours-type		DROIT										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée	
	S2	<b>PARCOURS AFFAIRES</b>															
Bloc	S2	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES</b>															
UE	S2	<b>DROIT DE LA CONCURRENCE ET DE LA CONSOMMATION</b>				5,5	5,5	Oui	Oui								
Matière	S2	Droit de la concurrence et de la consommation CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3H	Écrit	1H	
Matière	S2	Droit de la concurrence et de la consommation TD		13,5			2,5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)							
UE	S2	<b>DROIT CIVIL 2</b>				5,5	5,5	Oui	Oui								
Matière	S2	Droit civil 2 CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3H	Écrit	1H	
Matière	S2	Droit civil 2TD		13,5			2,5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)							
Bloc	S2	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES COMPLEMENTAIRES</b>															
UE	S2	<b>DROIT CIVIL 1 (sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H	
UE	S2	<b>DROIT PUBLIC DES AFFAIRES (sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H	
UE	S2	<b>DROIT DU TRAVAIL 2 (sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H	
UE	S2	<b>HISTOIRE DU DROIT PRIVE (sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H	
Bloc	S2	<b>BLOC DE COMPETENCES LINGUISTIQUES</b>															
UE	S2	<b>LANGUES</b>				2	2	Oui	Oui								
Matière	S2	Anglais		13,5				Non	Non	CCI (CC Intégral)							
Matière	S2	Espagnol		13,5				Non	Non	CCI (CC Intégral)							
Matière	S2	Allemand		13,5				Non	Non	CCI (CC Intégral)							
Matière	S2	Italien		13,5				Non	Non	CCI (CC Intégral)							
Bloc	S2	<b>BLOC DE COMPETENCES INFORMATIONNELLES</b>															
UE	S2	<b>Compétences informationnelles</b>				1	1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)							

## Type Diplôme : LICENCE

<b>COMPOSANTE</b>	<b>DROIT</b>	
<b>MENTION</b>	<b>DROIT</b>	
<b>Parcours-type</b>	<b>DROIT-LAS</b>	
<b>Session LICENCE</b>	<b>Seconde session/chance</b>	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2026-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université</i>
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
Français		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours.</i>		
"Le redoublement n'est pas autorisé sauf avis favorable d'une commission pédagogique dont les membres sont désignés par le Doyen. L'étudiant conserve la possibilité de se réinscrire dans la licence Parcours Type Droit." Tout étudiant inscrit en Licence Accès santé peut présenter 2 fois sa candidature pour une admission dans les formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie ou de maieutique (L2MMOP) sous réserve d'avoir validé au moins 60 CTS supplémentaires correspondant à la validation du niveau supérieur lors de sa seconde candidature.		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours.</i>		
<b>Stages</b> /		
<b>Autres modalités</b> /		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Sessions d'examen</b> L'organisation des sessions d'examen est régie par la charte des examens.		
<b>Seconde chance</b> En seconde chance, l'étudiant doit composer sur toutes matières où il n'a pas obtenu la moyenne, à l'exception des notes de contrôle continu dont la note obtenue en session 1 est automatiquement reportée en session 2.		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Validation</b> Pour valider une UE il faut obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20, lorsque une UE composée de plusieurs matières (ex : CM et TD) n'est pas validée, les notes des matières ne sont pas conservées dans le cadre d'un redoublement. Pour valider les semestres ou l'année il faut obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20. Pour valider le diplôme il faut valider la 3ème année. Le calcul de la mention au diplôme de licence se fait sur les 6 semestres de licence.		
<b>Capitalisation/conservation</b> Les enseignements (UE ou SEMESTRES) crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20. Une UE est définitivement acquise et capitalisable dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne.		
<b>Compensation</b> La compensation est organisée entre toutes les matières d'une même UE. La compensation est organisée entre les 2 semestres consécutifs d'un même niveau. Dès qu'un semestre est acquis isolément ou par compensation, les ECTS afférents sont définitivement acquis.		
<b>Mineure santé</b> Une épreuve écrite et une épreuve orale seront organisées. Tous les étudiants en LAS passeront l'épreuve écrite. En fonction des résultats appréciés par le jury spécialement constitué à cette fin, certains étudiants seront convoqués pour l'oral. L'admission dans chacune des formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie ou de maieutique (L2MMOP) est placée sous la responsabilité d'un jury qui examine les candidatures. Les étudiants en LAS d'UTCapitole seront classés en fonction de leurs résultats au sein de leur groupe de licence LAS d'UTCapitole. Ces résultats prendront en compte à la fois les résultats aux examens de la licence et de la mineure santé		
<a href="#">Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle</a> <a href="#">Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence</a> <a href="#">Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master</a>		

LICENCE 1		DROIT										1ère session		Seconde session/chance		Observation seconde session/chance	
Parcours-type		DROIT-LAS										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coef	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature		Durée
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 1</b>	165	45		30		Oui	Oui								
Bloc	S1	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES JURIDIQUES</b>															
UE	S1	<b>INTRODUCTION AU DROIT PRIVE</b>				7	7	Oui	Oui								
Matière	S1	Introduction au droit privé CM	33				4	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3H	Écrit	1H	
Matière	S1	Introduction au droit privé TD		13,5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)							
UE	S1	<b>INTRODUCTION AU DROIT PUBLIC</b>				7	7	Oui	Oui								
Matière	S1	Introduction au droit public CM	33				4	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3H	Écrit	1H	
Matière	S1	Introduction au droit public TD		13,5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)							
UE	S1	<b>INTRODUCTION HISTORIQUE A L'ETUDE DU DROIT (sans TD)</b>	33			5	5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral ou Écrit	1h	Écrit	1H	
UE	S1	<b>INSTITUTIONS INTERNATIONALES (sans TD)</b>	33			5	5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral ou Écrit	1h	Écrit	1H	
Bloc	S1	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES D'OUVERTURE</b>															
UE	S1	<b>OPTION : une matière au choix</b>				4	4	Oui	Oui								
Matière	S1	Grands procès et représentations judiciaires	33							CT (Contrôle terminal)			Écrit	1h	Écrit	1H	
Matière	S1	Initiation à la gestion	33							CT (Contrôle terminal)			Écrit	1h	Écrit	1H	
Matière	S1	Histoire économique et sociale	33							CT (Contrôle terminal)			Écrit	1h	Écrit	1H	
Matière	S1	Droit andorran (réservé aux résidents andorrans*)	33							CT (Contrôle terminal)			Écrit	1h	Écrit	1H	
Bloc	ANNUEL	<b>BLOC DE COMPETENCES INFORMATIONNELLES</b>															
Matière	ANNUEL	Compétences informationnelles		4,5													
Bloc	S1	<b>COMPETENCES LINGUISTIQUES</b>															
UE	S1	<b>LANGUES : une langue au choix</b>				2	2	Oui	Oui								
Matière	S1	Anglais (auto-formation en ligne) Niveau A1 à A2 Niveau B1 Niveau B2 ou +		13,5						CCI (CC Intégral)							
Matière	S1	Espagnol (auto-formation en ligne) Niveau A1 à A2 Niveau B1 Niveau B2 ou +		13,5						CCI (CC Intégral)							
Semestre	S2	<b>SEMESTRE 2</b>	198	45		30		Oui	Oui								
Bloc	S2	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES</b>															
UE	S2	<b>DROIT CIVIL (personne et familles)</b>				7	7	Oui	Oui								
Matière	S2	Droit civil CM	33				4	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	3H	Écrit	1H	
Matière	S2	Droit civil TD		13,5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)							
UE	S2	<b>DROIT CONSTITUTIONNEL</b>				7	7	Oui	Oui				Écrit				
Matière	S2	Droit constitutionnel CM	33				4	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3H	Écrit	1H	
Matière	S2	Droit constitutionnel TD		13,5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)							
UE	S2	<b>HISTOIRES DES INSTITUTIONS (sans TD)</b>				5	5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		Écrit	1H	
UE	S2	<b>INSTITUTIONS EUROPEENNES (sans TD)</b>	33			5	5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		Écrit	1H	
Bloc	S2	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES D'OUVERTURE</b>															
UE	S2	<b>OPTION : une matière au choix</b>				3	3										
Matière	S2	Introduction à la science politique	33				3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1h	Écrit	1H	
Matière	S2	Ethnologie juridique	33				3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1h	Écrit	1H	
Matière	S2	Histoire des institutions de l'antiquité	33				3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1h	Écrit	1H	
Matière	S2	Grands problèmes économiques contemporains	33				3										
Matière	S2	Droit andorran (réservé aux résidents andorrans *)	33				3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1h	Écrit	1H	



LICENCE 2		DROIT										1ère session			Seconde session/chance		Observation seconde session/chance				
Parcours-type		DROIT-LAS										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal						
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coef	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée					
Semestre	S1	SEMESTRE 3										165	45		30		Oui	Oui			
Bloc	S1	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES DE DROIT COMMUN</b>																			
UE	S1	<b>DROIT CIVIL 1 ( les contrats)</b>																			
Matière	S1	Droit civil CM	33				6	6	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)				Écrit	3h					
Matière	S1	Droit civil TD		13,5					3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)									
UE	S1	<b>DROIT ADMINISTRATIF 1</b>																			
Matière	S1	Droit administratif 1 CM	33				6	6	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)				Écrit	3h					
Matière	S1	Droit administratif 1 TD		13,5					3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)									
UE	S1	<b>DROIT PENAL GENERAL (sans TD)</b>																			
UE	S1	<b>DROIT DES AFFAIRES (droit commercial général)(sans TD)</b>																			
UE	S1	<b>DROIT EUROPEEN (sans TD)</b>																			
Bloc	S1	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES DE DROIT SPECIAL</b>																			
UE	S1	<b>DROIT DES FINANCES PUBLIQUES</b>																			
Bloc	S1	<b>BLOC DE COMPETENCES LINGUISTIQUES</b>																			
UE	S1	<b>LANGUES : une langue au choix (identique aux 2 semestres)</b>																			
Matière	S1	Anglais Niveau A1 à A2 Niveau B1 Niveau B2 ou +		13,5					2	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)								
Matière	S1	Espagnol Niveau A1 à A2 Niveau B1 Niveau B2 ou +		13,5					Non	Non	CCI (CC Intégral)										
Matière	S1	Allemand Niveau A1 à A2 Niveau B1 Niveau B2 ou +		13,5					Non	Non	CCI (CC Intégral)										
Matière	S1	Italien Niveau A1 à A2 Niveau B1 Niveau B2 ou +		13,5					Non	Non	CCI (CC Intégral)										
Bloc	S1	<b>BLOC DE COMPETENCES INFORMATIONNELLES</b>																			
Matière	S1	Compétences informationnelles		4,5																	
Semestre	S2	SEMESTRE 4										198	45								
Bloc	S2	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES DE DROIT COMMUN</b>																			
UE	S2	<b>DROIT CIVIL 2 (responsabilité civile)</b>																			
Matière	S2	Droit civil 2 CM	33				5,5	5,5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)				Écrit	3h					
Matière	S2	Droit civil 2 TD		13,5					2,5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)									
UE	S2	<b>DROIT ADMINISTRATIF 2</b>																			
Matière	S2	Droit administratif 2 CM	33				5,5	5,5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)				Écrit	3h					
Matière	S2	Droit administratif 2 TD		13,5					2,5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)									
UE	S2	<b>PROCEDURE PENALE (sans TD)</b>																			
UE	S2	<b>DROIT GENERAL DES SOCIETES (sans TD)</b>																			
UE	S2	<b>DROIT FISCAL (sans TD)</b>																			
Bloc	S2	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES DE DROIT SPECIAL</b>																			
UE	S2	<b>OPTION : une matière au choix</b>																			
Matière	S2	Histoire du droit privé	33				4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)				Écrit	1h					
Matière	S2	Histoire des institutions	33						Non	Non	CT (Contrôle terminal)				Écrit	1h					
Matière	S2	Private and public law fundamentals	33						Non	Non	CT (Contrôle terminal)				Écrit						



LICENCE 3		DROIT										1ère session			Seconde session/chance		Observation seconde session/chance
Parcours-type		DROIT-LAS										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	SI CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée	
Semestre	S1	SEMESTRE 5	198	45		30		Oui	Oui								
<b>PARCOURS DROIT CIVIL CARRIERES JUDICIAIRES</b>																	
Bloc	S1	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES</b>															
UE	S1	<b>DROIT CIVIL DES BIENS</b>				6	6	Oui	Oui								
Matière	S1	Droit civil des biens CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3H	Écrit	1H	
Matière	S1	Droit civil des biens TD		13,5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)							
UE	S1	<b>DROIT DES LIBERTES FONDAMENTALES</b>				6	6	Oui	Oui								
Matière	S1	Droit des libertés fondamentales CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3H	Écrit	1H	
Matière	S1	Droit des libertés fondamentales TD		13,5			3	Non	Oui								
Bloc	S1	<b>BLOC DES CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES COMPLEMENTAIRES</b>															
UE	S1	<b>DROIT DU TRAVAIL 1 ( relations individuelles) (sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H	
UE	S1	<b>DROIT EUROPEEN MATERIEL (sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H	
UE	S1	<b>DROIT SPECIAL DES SOCIETES (sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H	
UE	S1	<b>DROIT ADMINISTRATIF DES BIENS (sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H	
Bloc	S1	<b>BLOC DE COMPETENCES LINGUISTIQUES</b>															
UE	S1	<b>LANGUES : une langue au choix</b>				2	2	Oui	Oui								
Matière	S1	Anglais		13,5				Non	Non	CCI (CC Intégral)							
Matière	S1	Espagnol		13,5				Non	Non	CCI (CC Intégral)							
Matière	S1	Allemand		13,5				Non	Non	CCI (CC Intégral)							
Matière	S1	Italien		13,5				Non	Non	CCI (CC Intégral)							
Bloc	S1	<b>BLOC DE COMPETENCES INFORMATIONNELLES</b>															
Matière	ANNUEL	Compétences informationnelles		4,5													
<b>BONIFICATIONS (voir annexe)</b>																	





LICENCE 3		DROIT										1ère session			Seconde session/chance		Observation seconde session/chance
Parcours-type		DROIT-LAS										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coef	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	SI CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée	
<b>PARCOURS SOCIAL</b>																	
Bloc	S1	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES</b>															
UE	S1	<b>DROIT DU TRAVAIL 1 ( relations individuelles)</b>				6	6	Oui	Oui								
Matière	S1	Droit du travail 1 CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3H	Écrit	1H	
Matière	S1	Droit du travail 1 TD		13,5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)							
UE	S1	<b>DROIT SPECIAL DES SOCIETES</b>				6	6	Oui	Oui								
Matière	S1	Droit spécial des sociétés CM	33				3		Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3H	Écrit	1H	
Matière	S1	Droit spécial des sociétés TD		13,5			3		Oui	CCI (CC Intégral)							
<b>BLOC DES CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES COMPLEMENTAIRES</b>																	
UE	S1	<b>DROIT EUROPEEN MATERIEL (sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H	
UE	S1	<b>DROIT CIVIL DES BIENS (sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H	
UE	S1	<b>DROIT DES LIBERTES FONDAMENTALES (sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H	
UE	S1	<b>DROIT ADMINISTRATIF DES BIENS (sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H	
Bloc	S1	<b>BLOC DE COMPETENCES LINGUISTIQUES</b>															
UE	S1	<b>LANGUES : une langue au choix</b>				2	2	Oui	Oui								
Matière	S1	Anglais		13,5						CCI (CC Intégral)							
Matière	S1	Espagnol		13,5						CCI (CC Intégral)							
Matière	S1	Allemand		13,5						CCI (CC Intégral)							
Matière	S1	Italien		13,5						CCI (CC Intégral)							
Bloc	S1	<b>BLOC DE COMPETENCES INFORMATIONNELLES</b>															
Matière	ANNUEL	Compétences informationnelles		4,5													
<b>BONIFICATIONS (voir annexe)</b>																	







LICENCE 3		DROIT										1ère session			Seconde session/chance		Observation seconde session/chance
Parcours-type		DROIT-LAS										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coef	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	SI CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée	
<b>PARCOURS DROIT INTERNATIONAL ET DROIT EUROPEEN</b>																	
Bloc	S2	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES</b>															
UE	S2	<b>DROIT INTERNATIONAL 1</b>				5,5	5,5	Oui	Oui								
Matière	S2	Droit international 1 CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3H	Écrit	1H	
Matière	S2	Droit international 1 TD		13,5			2,5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)							
UE	S2	<b>DROIT DES LIBERTES FONDAMENTALES 2</b>				5,5	5,5	Oui	Oui								
Matière	S2	Droit des libertés fondamentales 2 CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3H	Écrit	1H	
Matière	S2	Droit des libertés fondamentales 2 TD		13,5			2,5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)							
Bloc	S2	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES COMPLEMENTAIRES</b>															
UE	S2	<b>DROIT INTERNATIONAL 2</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H	
UE	S2	<b>DROIT CIVIL 2</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H	
UE	S2	<b>DROIT PUBLIC DES AFFAIRES</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H	
UE	S2	<b>OPTION : une matière au choix</b>				4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1H	Écrit	1H	
Matière	S2	Histoire du droit public	33														
Matière	S2	Histoires des idées politiques	33														
Bloc	S2	<b>BLOC DE COMPETENCES LINGUISTIQUES</b>															
UE	S2	<b>LANGUES : une langue au choix</b>				2	2	Oui	Oui								
Matière	S2	Anglais		13,5				Non	Non	CCI (CC Intégral)							
Matière	S2	Espagnol		13,5				Non	Non	CCI (CC Intégral)							
Matière	S2	Allemand		13,5				Non	Non	CCI (CC Intégral)							
Matière	S2	Italien		13,5				Non	Non	CCI (CC Intégral)							
Bloc	S2	<b>BLOC DE COMPETENCES INFORMATIONNELLES</b>															
UE	S2	<b>Compétences informationnelles</b>				1	1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)							
		<b>BONIFICATIONS (voir annexe)</b>															





## Type Diplôme : LICENCE

<b>COMPOSANTE</b>	<b>DROIT</b>	
<b>MENTION</b>	<b>DROIT</b>	
<b>Parcours-type</b>	<b>DROIT - Juriste de copropriété</b>	
<b>Session LICENCE</b>	<b>Seconde session/chance</b>	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2026-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
Français		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Seuls deux redoublements sont autorisés sur la licence. A partir de la 3ème inscription sur un même niveau, la réinscription sera conditionnée par un entretien obligatoire avec le SUIO-IP au cours du semestre pair de l'année précédant l'inscription.		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
<b>Stages</b>		
Stage obligatoire de minimum 8 semaines en L2 (après les examens)		
<b>Autres modalités</b>		
L3 en alternance		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
L'organisation des sessions d'examen est régie par la charte des examens.		
<b>Seconde chance</b>		
En seconde chance, l'étudiant doit composer sur toutes matières où il n'a pas obtenu la moyenne, à l'exception des notes de contrôle continu dont la note obtenue en session 1 est automatiquement reportée en session 2.		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note</i>		
<b>Validation</b>		
Pour valider une UE il faut obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20, lorsque une UE composée de plusieurs matières (ex : CM et TD) n'est pas validée, les notes des matières ne sont pas conservées dans le cadre d'un redoublement. Pour valider les semestres ou l'année il faut obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
Les enseignements (UE ou SEMESTRES) crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20. Une UE est définitivement acquise et capitalisable dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne.		
<b>Compensation</b>		
La compensation est organisée entre toutes les matières d'une même UE. La compensation est organisée entre les 2 semestres consécutifs d'un même niveau. Dès qu'un semestre est acquis isolément ou par compensation, les ECTS afférents sont définitivement acquis.		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de</a> <a href="#">Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence</a> <a href="#">Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master</a>		

LICENCE 1		DROIT										1ère session			Seconde session/chance		Observation seconde session/chance	
Parcours-type		DROIT-JURISTE DE COPROPRIETE										Contrôle Continu		Contrôle Terminal		Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coef	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée		
Semestre	S1	SEMESTRE 1	165	45		30		Oui	Oui									
Bloc	S1	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES JURIDIQUES</b>																
UE	S1	INTRODUCTION AU DROIT PRIVE				7	7	Oui	Oui									
Matière	S1	Introduction au droit privé CM	33				4	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3H	Écrit	1H		
Matière	S1	Introduction au droit privé TD		13,5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)								
UE	S1	INTRODUCTION AU DROIT PUBLIC				7	7	Oui	Oui									
Matière	S1	Introduction au droit public CM	33				4	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3H	Écrit	1H		
Matière	S1	Introduction au droit public TD		13,5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)								
UE	S1	INTRODUCTION HISTORIQUE A L'ETUDE DU DROIT (sans TD)	33			5	5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral ou Écrit	1h	Écrit	1H		
UE	S1	INSTITUTIONS INTERNATIONALES (sans TD)	33			5	5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral ou Écrit	1h	Écrit	1H		
Bloc	S1	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES D'OUVERTURE</b>																
UE	S1	OPTION : une matière au choix				4	4	Oui	Oui									
Matière	S1	Grands procès et représentations judiciaires	33							CT (Contrôle terminal)			Écrit	1h	Écrit	1H		
Matière	S1	Initiation à la gestion	33							CT (Contrôle terminal)			Écrit	1h	Écrit	1H		
Matière	S1	Histoire économique et sociale	33							CT (Contrôle terminal)			Écrit	1h	Écrit	1H		
Bloc	ANNUEL	<b>BLOC DE COMPETENCES INFORMATIONNELLES</b>																
Matière	ANNUEL	Compétences informationnelles		4,5														
Bloc	S1	<b>COMPETENCES LINGUISTIQUES</b>																
UE	S1	LANGUE				2	2	Oui	Oui									
Matière	S1	Anglais (auto-formation en ligne)		12						CCI (CC Intégral)								
Semestre	S2	SEMESTRE 2	198	45		30		Oui	Oui									
Bloc	S2	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES</b>																
UE	S2	DROIT CIVIL (personne et familles)				7	7	Oui	Oui									
Matière	S2	Droit civil CM	33				4	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	3H	Écrit	1H		
Matière	S2	Droit civil TD		13,5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)								
UE	S2	DROIT CONSTITUTIONNEL				7	7	Oui	Oui									
Matière	S2	Droit constitutionnel CM	33				4	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3H	Écrit	1H		
Matière	S2	Droit constitutionnel TD		13,5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)								
UE	S2	HISTOIRES DES INSTITUTIONS (sans TD)				5	5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		Écrit	1H		
UE	S2	INSTITUTIONS EUROPEENNES (sans TD)	33			5	5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		Écrit	1H		
Bloc	S2	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES D'OUVERTURE</b>																
UE	S2	OPTION : une matière au choix				3	3											
Matière	S2	Introduction à la science politique	33				3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1h	Écrit	1H		
Matière	S2	Ethnologie juridique	33				3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1h	Écrit	1H		
Matière	S2	Histoire des institutions de l'antiquité	33				3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1h	Écrit	1H		
Matière	S2	Grands problèmes économiques contemporains	33				3											
Bloc	S2	<b>BLOC DE COMPETENCES INFORMATIONNELLES</b>																
UE	ANNUEL	Compétences informationnelles		4,5		1	1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)								
Bloc	S2	<b>COMPETENCES LINGUISTIQUES</b>																
UE	S2	LANGUE				2	2	Oui	Oui									
Matière	S2	Anglais Niveau A1 à A2 Niveau B1 Niveau B2 ou +		13,5						CCI (CC Intégral)								

LICENCE 2		DROIT									1ère session		Seconde session/chance	
Parcours-type		DROIT- JURISTE DE COPROPRIETE									Contrôle Terminal		Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coef	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nature	Durée	Nature	Durée
Semestre	S1	SEMESTRE 3	165	45		30		Oui	Oui					
Bloc	S1	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES DE DROIT COMMUN</b>												
UE	S1	<b>DROIT CIVIL 1 ( les contrats)</b>				6	6	Oui	Oui					
Matière	S1	Droit civil CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	3h		
Matière	S1	Droit civil TD		13,5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
UE	S1	<b>DROIT ADMINISTRATIF 1</b>				6	6	Oui	Oui					
Matière	S1	Droit administratif 1 CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	3h		
Matière	S1	Droit administratif 1 TD		13,5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
UE	S1	<b>DROIT PENAL GENERAL (sans TD)</b>				4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Oral ou Écrit	1h		
UE	S1	<b>DROIT DES AFFAIRES (droit commercial général)(sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Oral ou Écrit	1h		
UE	S1	<b>DROIT EUROPEEN (sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Oral ou Écrit	1h		
Bloc	S1	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES DE DROIT SPECIAL</b>												
UE	S1	<b>DROIT DES FINANCES PUBLIQUES</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Oral ou Écrit	1h		
Bloc	S1	<b>BLOC DE COMPETENCES LINGUISTIQUES</b>												
UE	S1	<b>LANGUES : une langue au choix</b>				2	2	Oui	Oui					
Matière	S1	Anglais Niveau A1 à A2 Niveau B1 Niveau B2 ou +		13,5				Non	Non	CCI (CC Intégral)				
Bloc	S1	<b>BLOC DE COMPETENCES INFORMATIONNELLES</b>												
Matière	S1	Compétences informationnelles		4,5										
Semestre	S2	SEMESTRE 4	198	45				Oui	Oui					
Bloc	S2	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES DE DROIT COMMUN</b>												
UE	S2	<b>DROIT CIVIL 2 (responsabilité civile)</b>				5,5	5,5	Oui	Oui					
Matière	S2	Droit civil 2 CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	3h		
Matière	S2	Droit civil 2 TD		13,5			2,5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
UE	S2	<b>DROIT ADMINISTRATIF 2</b>				5,5	5,5	Oui	Oui					
Matière	S2	Droit administratif 2 CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	3h		
Matière	S2	Droit administratif 2 TD		13,5			2,5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
UE	S2	<b>PROCEDURE PENALE (sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Oral ou Écrit	1h		
UE	S2	<b>DROIT GENERAL DES SOCIETES (sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Oral ou Écrit	1h		
UE	S2	<b>DROIT FISCAL (sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Oral ou Écrit	1h		
Bloc	S2	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES DE DROIT SPECIAL</b>												
UE	S2	<b>OPTION : une matière au choix</b>				4	4	Oui	Oui					
Matière	S2	Histoire du droit privé	33					Non	Non	CT (Contrôle terminal)	Écrit	1h		
Matière	S2	Histoire des institutions	33					Non	Non	CT (Contrôle terminal)	Écrit	1h		
Matière	S2	Private and public law fundamentals	33					Non	Non	CT (Contrôle terminal)	Écrit			
Bloc	S2	<b>BLOC DE COMPETENCES LINGUISTIQUES</b>												
Matière	S2	<b>LANGUES : une langue au choix</b>				2	2	Oui	Oui					
Matière	S2	Anglais Niveau A1 à A2 Niveau B1 Niveau B2 ou +		13,5				Non	Non	CCI (CC Intégral)				
Bloc	S2	<b>BLOC DE COMPETENCES INFORMATIONNELLES</b>												
UE	S2	Compétences informationnelles		4,5		1	1	Oui	Oui					

## Modalités de contrôle des connaissances - Diplôme de Sciences Po Toulouse

ANNEE UNIVERSITAIRE	2026/2027	<p><i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités relatives au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances du Diplôme, conduisant à la délivrance du Diplôme de l'IEP de Toulouse.</i></p>
DOUBLE DIPLÔME DROIT et DIPLÔME de Sciences Po Toulouse		
<p>Première session Session de rattrapage</p>		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions de réinscription.</i>		
<p>Le redoublement n'est pas autorisé sauf avis favorable de la commission pédagogique. En cas de refus du redoublement par la commission, l'étudiant peut abandonner le double diplôme et intégrer le cursus classique dans lequel il est inscrit, soit à la Faculté de droit et science politique soit à Science Po Toulouse. Il est alors inscrit au niveau d'étude immédiatement supérieur à la dernière année au sein de laquelle il a validé, à chaque semestre, le bloc de connaissance dispensé par l'institution dont il poursuit le diplôme.</p>		
<b>NOTATION, NOTATION, SESSION DE RATTRAPAGE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences.</i>		
<b>Contrôle continu</b>		
<b>Session d'examen</b>		
<p>L'étudiant qui n'a pas pu se présenter aux examens, même pour cause de force majeure, est renvoyé à la session de rattrapage. L'organisation des sessions d'examen est régie par le Règlement des épreuves d'examen, annexé au Règlement intérieur de l'IEP.</p>		
<b>Session de rattrapage</b>		
<p>Les notes de seconde session remplacent et annulent celles obtenues en première session. Toutes les autres notes sont conservées.</p>		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire.</i>		
<b>Validation</b>		
<b>Règles générales au diplôme</b>		
<p>La validation du bloc Science Politique est soumise à l'obtention d'une moyenne supérieure ou égale à 10/20 à l'unité des cours et à l'unité des conférences de méthode et ateliers. La validation du semestre est conditionnée par la validation des 2 blocs qui le composent. L'année est validée lorsque l'étudiant obtient une moyenne supérieure ou égale à 10/20.</p>		
<b>Compensation</b>		
<b>Règles générales au diplôme</b>		
<p>Les éléments pédagogiques d'un semestre sont divisés en deux blocs de connaissances : ceux dispensés par la Faculté de Droit et de Science politique et ceux dispensés par Sciences Po Toulouse. À l'intérieur d'un même bloc, les éléments pédagogiques se compensent entre eux selon les modalités de contrôle des connaissances arrêtées. Le bloc Science Politique peut être validé par compensation entre les deux unités de formation (cours et CdM) dès lors que l'étudiant a obtenu une moyenne supérieure ou égale à 9/20 à l'unité de cours et supérieure ou égale à 10/20 à l'unité de conférences de méthode et ateliers.  La compensation est organisée entre les deux semestres consécutifs d'une même année dès lors que l'étudiant a obtenu dans le bloc Science Politique une moyenne supérieure ou égale à 9/20 à l'unité de cours et supérieure ou égale à 10/20 à l'unité de conférences de méthode et ateliers.</p>		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
<p>Un enseignement crédité d'ECTS est capitalisé dès lors que l'étudiant valide le semestre auquel l'enseignement est relié.</p>		
<b>Note éliminatoire</b>		

<b>Type Diplôme : LICENCE</b>	
<b>COMPOSANTE</b>	<b>DROIT</b>
<b>MENTION</b>	<b>DROIT</b>
<b>Parcours-type</b>	<b>Double diplôme Droit et diplôme de Sciences Po Toulouse</b>
<b>Session LICENCE</b>	<p><b>Seconde session/chance</b></p> <p><i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2026-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i></p>
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>	
Français	
<b>REDOUBLEMENT</b>	
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>	
<p>Le redoublement n'est pas autorisé sauf avis favorable de la commission pédagogique.</p> <p>En cas de refus du redoublement par la commission, l'étudiant peut abandonner le double diplôme et intégrer le cursus classique dans lequel il est inscrit, soit à la Faculté de droit et science politique soit à Science Po Toulouse. Il est alors inscrit au niveau d'étude immédiatement supérieur à la dernière année au sein de laquelle il a validé, à chaque semestre, le bloc de connaissance dispensé par l'institution dont il poursuit le diplôme.</p>	
<b>PROFESSIONNALISATION</b>	
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>	
<b>Stages</b>	
/	
<b>Autres modalités</b>	
<i>Le semestre 6 est un semestre en mobilité internationale</i>	
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>	
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>	
<b>Sessions d'examen</b>	
L'organisation des sessions d'examen est régie par la charte des examens de l'Université Toulouse Capitole et de l'Institut d'Etudes Politiques	
<b>Seconde chance</b>	
En ce qui concerne les matières relevant de la Faculté de droit, en seconde chance, l'étudiant doit composer sur toutes matières où il n'a pas obtenu la moyenne, à l'exception des notes de contrôle continu dont la note obtenue en session 1 est automatiquement reportée en session 2.	
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>	
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>	
<b>Validation</b>	
<b>Capitalisation/conservation</b>	
Les enseignements (UE ou SEMESTRES) crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20.	
<b>Compensation</b>	
<p>Les éléments pédagogiques d'un semestre sont divisés en deux blocs de connaissances : ceux dispensés par la Faculté de droit et ceux dispensés par Science Po Toulouse.</p> <p>A l'intérieur d'un même bloc, les UE se compensent entre elles selon les modalités de contrôle de connaissances arrêtées.</p> <p>Un bloc est définitivement acquis dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne, y compris par compensation.</p> <p>Pour la validation d'un semestre les blocs ne se compensent pas entre eux l'étudiant doit obtenir la moyenne à chaque blocs pour obtenir le semestre et les ECTS afférents.</p>	
<b>Note éliminatoire</b>	
/	
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>	
<a href="#">Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master</a>	
<a href="#">Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence</a>	
<a href="#">Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master</a>	

Année 1		Sciences Po Toulouse										1ère session		Seconde session/chance		Observations	
Parcours-type		Double diplôme Droit et Sciences Po Toulouse										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coef	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée	
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 1</b>	163	98		30		Oui	Oui								
		<b>BLOC Droit</b>	33	13,5		10		Non	Non								
UE	S1	<i>Introduction au droit public *</i>	<a href="#">Voir maquette L1 DROIT</a>						Oui	Oui	<a href="#">Voir maquette L1 DROIT</a>						Report de la note obtenue en L1 Droit
Matière	S1	Introduction au droit public CM							Non	Oui							
Matière	S1	Introduction au droit public TD							Non	Oui							
		<b>BLOC Science Politique</b>	110	74		20		Non	Non								
UE	S1	<i>Micro-économie et stratégie des entreprises *</i>	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)							
UE	S1	<i>Sociologie politique *</i>	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)							
UE	S1	<i>Histoire et historiographie politique du 19ème siècle</i>	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)							
UE	S1	<i>Institutions politiques comparées</i>	20			2	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)							
		Economie TD		18		1	1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)							
		Science politique TD		18		1	1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)							
UE	S1	<i>LVA anglais</i>		20		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)							
UE	S1	<i>LVB Espagnol</i>		18		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)							
Semestre	S2	<b>SEMESTRE 2</b>	123	87,5		30		Oui	Oui								
		<b>BLOC Droit</b>	33	13,5		12		Non	Non								
UE	S2	<i>Droit constitutionnel *</i>	<a href="#">Voir maquette L1 DROIT</a>						Oui	Oui	<a href="#">Voir maquette L1 DROIT</a>						Report de la note obtenue en L1 Droit
Matière	S2	Droit constitutionnel CM							Non	Oui							
Matière	S2	Droit constitutionnel TD							Non	Oui							
		<b>BLOC Science Politique</b>	90	74		18		Non	Non								
UE	S2	<i>Macro-économie : théorie et politique *</i>	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)							
UE	S2	<i>Socio-histoire des idées politiques *</i>	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)							
UE	S2	<i>Histoire de l'Europe au Xxème siècle</i>	30			4	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)							
Matière	S2	Economie TD		18		1	1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)							
Matière	S2	Science politique TD		18		1	1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)							
UE	S2	<i>LVA anglais</i>		20		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)							
UE	S2	<i>LVB Espagnol</i>		18		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)							

LICENCE 1	DROIT											1ère session			Seconde session/chance		Observation seconde session/chance	
Parcours-type	Double diplôme Droit et diplôme de Science Po Toulouse											Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal			
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coef	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée		
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 1</b>	159	27		30												
Bloc	S1	<b>BLOC Droit</b>	99	27		10		Non	Non									
UE	S1	<i>Introduction au droit privé</i>				4	4	Oui	Oui	CC&CT								
Matière	S1	Introduction au droit privé CM	33				2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)	4		Écrit	3h	Écrit	1h		
Matière	S1	Introduction au droit privé TD		13,5			2	Non	Oui	CCI (CC Intégral)								
UE	S1	<i>Introduction au droit public *</i>				4	4	Oui	Oui	CC&CT								
Matière	S1	Introduction au droit public CM	33				2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)	4		Écrit	3h	Écrit	1h		
Matière	S1	Introduction au droit public TD		13,5			2	Non	Oui	CCI (CC Intégral)								
UE	S1	<i>Introduction historique à l'étude du droit</i>	33			2	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral ou Écrit	1h	Écrit	1h		
Bloc	S1	<b>BLOC Science politique</b>	60	0		20		Non	Non									
UE	S1	<i>Micro-économie et stratégie des entreprises *</i>	<a href="#">Voir maquette 1A IEP</a>					Oui	Oui	<a href="#">Voir maquette 1A IEP</a>								Report de la note obtenue en 1A du diplôme de l'IEP
UE	S1	<i>Sociologie politique *</i>						Oui	Oui									
Semestre	S2	<b>SEMESTRE 2</b>	99			30												
Bloc	S2	<b>BLOC Droit</b>	99	40,5		12		Non	Non									
UE	S2	<i>Droit civil (personnes/famille)</i>				4	4	Oui	Oui	CC&CT								
Matière	S2	Droit civil CM	33				2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3h	Écrit	1h		
Matière	S2	Droit civil TD		13,5			2	Non	Oui	CCI (CC Intégral)								
UE	S2	<i>Droit constitutionnel *</i>				4	4	Oui	Oui	CC&CT								
Matière	S2	Droit constitutionnel CM	33				2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3h	Écrit	1h		
Matière	S2	Droit constitutionnel TD		13,5			2	Non	Oui	CCI (CC Intégral)								
UE	S2	<i>Institutions européennes</i>				4	4	Oui	Oui	CC&CT								
Matière	S2	Institutions européennes CM	33				2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3h	Écrit	1h		
Matière	S2	Institutions européennes TD		13,5			2	Non	Oui	CCI (CC Intégral)								
			60			18		Non	Non									
UE	S2	<i>Macro-économie : théorie et politique *</i>	<a href="#">Voir maquette 1A IEP</a>					Oui	Oui	<a href="#">Voir maquette 1A IEP</a>								Report de la note obtenue en 1A du diplôme de l'IEP
UE	S2	<i>Socio-histoire des idées politiques *</i>						Oui	Oui									

Année 2		Sciences Po Toulouse										1ère session			Seconde session/chance		Observations		
Parcours-type		Double diplôme Droit et Sciences Po Toulouse										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal				
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée			
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 3</b>	176	92		30		Oui	Oui										
		<b>BLOC Droit</b>	66	27		12		Non	Non										
UE	S1	<b>Droit civil 1 (contrats) *</b>	<a href="#">Voir maquette L2 DROIT</a>					Oui	Oui	<a href="#">Voir maquette L2 DROIT</a>									Report de la note obtenue en L2 Droit
Matière	S1	Droit civil 1 (contrats) CM						Non	Oui										
Matière	S1	Droit civil 1 (contrats) TD						Non	Oui										
UE	S1	<b>Droit administratif 1 *</b>						Oui	Oui										
Matière	S1	Droit administratif 1 CM						Non	Oui										
Matière	S1	Droit administratif 1 TD						Non	Oui										
		<b>BLOC Science Politique</b>	110	65		18		Non	Non										
UE	S1	<b>Economie publique</b>	30			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)									
UE	S1	<b>Sociologie de l'Etat</b>	30			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)									
UE	S1	<b>Histoire politique de la France</b>	30			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)									
UE	S1	<b>Sociologie de l'Action publique</b>	20			3	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)									
	S1	Economie publique TD		9		1	1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)									
	S1	Histoire TD		18		1	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)									
UE	S1	<b>LVA Anglais</b>		20		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)									
UE	S1	<b>LVB Espagnol</b>		18		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)									
Semestre	S2	<b>SEMESTRE 4</b>	156	65		30													
		<b>BLOC Droit</b>	66			15		Non	Non										
UE	S2	<b>Droit civil 2 (responsabilité civile)</b>	<a href="#">Voir maquette L2 DROIT</a>					Oui	Oui	<a href="#">Voir maquette L2 DROIT</a>									Report de la note obtenue en L2 Droit
		Droit civil 2 (responsabilité civile) CM																	
		Droit civil 2 (responsabilité civile) TD																	
UE	S2	<b>Droit administratif 2</b>						Oui	Oui										
		Droit administratif 2 CM																	
		Droit administratif 2 TD																	
UE	S2	<b>Module TEDS (transition écologique pour un développement soutenable)</b>	30			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)									
		<b>BLOC Science Politique</b>	90	65		15		Non	Non										
UE	S2	<b>Economie internationale *</b>	30			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)									
UE	S2	<b>Les relations internationales *</b>	30			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)									
UE	S2	<b>Histoire des RI au Xxème siècle *</b>	30			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)									
	S2	Economie TD		9		1	1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)									
	S2	Science politique TD		18		1	1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)									
UE	S2	<b>LVA Anglais</b>		20		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)									
UE	S2	<b>LVB Espagnol</b>		18		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)									

LICENCE 2		DROIT										1ère session			Seconde session/chance		Observation seconde session/chance
Parcours-type		Double diplôme Droit et Sciences Po Toulouse										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée	
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 3</b>	222	27		30											
		<b>BLOC Droit</b>	132	27		12		Non	Non								
UE	S1	<b>Droit civil 1 (contrats) *</b>				4	4	Oui	Oui	CC&CT							
Matière	S1	Droit civil 1 (contrats) CM	33				2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3h	Écrit	1h	
Matière	S1	Droit civil 1 (contrats) TD		13,5			2	Non	Oui	CCI (CC Intégral)							
UE	S1	<b>Droit administratif 1 *</b>				4	4	Oui	Oui	CC&CT							
Matière	S1	Droit administratif 1 CM	33				2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3h	Écrit	1h	
Matière	S1	Droit administratif 1 TD		13,5			2	Non	Oui	CCI (CC Intégral)							
UE	S1	<b>Matière au choix : 1 parmi 2</b>	33			2	2			CT (Contrôle terminal)			Oral ou Écrit	1h	Écrit	1h	
Matière	S1	Droit pénal général						Oui	Oui								
Matière	S1	Droit des finances publiques						Oui	Oui								
UE	S1	<b>Droit européen</b>	33			2	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral ou Écrit		Écrit	1h	
		<b>BLOC Science Politique</b>	90			18		Non	Non								
UE	S1	<b>Economie publique *</b>						Oui	Oui								
UE	S1	<b>Sociologie de l'Etat *</b>						Oui	Oui								
UE	S1	<b>Histoire politique de la France *</b>						Oui	Oui								
																	Report de la note obtenue en 2A du diplôme de l'IEP
Semestre	S2	<b>SEMESTRE 4</b>	255	27		30											
		<b>BLOC Droit</b>	165	27		15		Non	Non								
UE	S2	<b>Droit civil 2 (responsabilité civile)</b>				4	4	Oui	Oui	CC&CT							
Matière	S2	Droit civil 2 (responsabilité civile) CM	33				2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3h	Écrit	1h	
Matière	S2	Droit civil 2 (responsabilité civile) TD		13,5			2	Non	Oui	CCI (CC Intégral)							
UE	S2	<b>Droit administratif 2</b>				4	4	Oui	Oui	CC&CT							
Matière	S2	Droit administratif 2 CM	33				2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3h	Écrit	1h	
Matière	S2	Droit administratif 2 TD		13,5			2	Non	Oui	CCI (CC Intégral)							
UE	S2	<b>Matières au choix : 1 parmi 3</b>				2	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral ou Écrit	1h	Écrit	1h	
Matière		Procédure pénale	33	33													
Matière		Droit général des sociétés	33	33													
Matière		Droit fiscal	33	33													
UE		<b>Matières au choix : 1 parmi 3 (différente de celle choisie précédemment)</b>				2	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral ou Écrit	1h	Écrit	1h	
Matière		Procédure pénale	33	33													
Matière		Droit général des sociétés	33	33													
Matière		Droit fiscal	33	33													
UE	S2	<b>Module TEDS (transition écologique pour un développement soutenable)</b>	30			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)							
		<b>BLOC Science Politique</b>	90	0		15		Non	Non								
UE	S2	<b>Economie internationale *</b>						Oui	Oui								
UE	S2	<b>Les relations internationales *</b>						Oui	Oui								
UE	S2	<b>Histoire des RI au Xxème siècle *</b>						Oui	Oui								
																	Report de la note obtenue en 2A du diplôme de l'IEP

LICENCE 3		DROIT									1ère session			Seconde session/chance		Observation seconde session/chance
Parcours-type		Double diplôme Droit et Sciences Po Toulouse									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée	
Semestre	S1	SEMESTRE 5		198	45	30		Oui	Oui							
	S1	PARCOURS DROIT CIVIL CARRIERES JUDICIAIRES														
Bloc	S1	BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES														
UE	S1	DROIT CIVIL DES BIENS				6	6	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)						
Matière	S1	Droit civil des biens CM		33			3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H	
Matière	S1	Droit civil des biens TD			13,5		3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)						
UE	S1	DROIT DES LIBERTES FONDAMENTALES				6	6	Oui	Oui							
Matière	S1	Droit des libertés fondamentales CM		33			3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H	
Matière	S1	Droit des libertés fondamentales TD			13,5		3	Non	Oui							
Bloc	S1	BLOC DES CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES COMPLEMENTAIRES														
UE	S1	DROIT DU TRAVAIL 1 ( relations individuelles) (sans TD)		33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S1	DROIT EUROPEEN MATERIEL (sans TD)		33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S1	DROIT SPECIAL DES SOCIETES (sans TD)		33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S1	DROIT ADMINISTRATIF DES BIENS (sans TD)		33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
Bloc	S1	BLOC DE COMPETENCES LINGUISTIQUES														
UE	S1	LANGUES				2	2	Oui	Oui							
Matière	S1	Anglais			13,5			Non	Non	CCI (CC Intégral)						
Matière	S1	Espagnol			13,5			Non	Non	CCI (CC Intégral)						
Matière	S1	Allemand			13,5			Non	Non	CCI (CC Intégral)						
Matière	S1	Italien			13,5			Non	Non	CCI (CC Intégral)						
Bloc	S1	BLOC DE COMPETENCES INFORMATIONNELLES														
Matière	ANNUEL	Compétences informationnelles			4,5											
	S1	BONIFICATIONS (voir annexe)														
	S1	PARCOURS DROIT PUBLIC														
Bloc	S1	BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES														
UE	S1	DROIT ADMINISTRATIF DES BIENS				6	6	Oui	Oui							
Matière	S1	Droit administratif des biens CM		33			3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H	
Matière	S1	Droit administratif des biens TD			13,5		3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)						
UE	S1	DROIT DES LIBERTES FONDAMENTALES				6	6	Oui	Oui							
Matière	S1	Droit des libertés fondamentales CM		33			3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H	
Matière	S1	Droit des libertés fondamentales TD			13,5		3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)						
Bloc	S1	BLOC DES CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES COMPLEMENTAIRES														
UE	S1	DROIT DU TRAVAIL 1 ( relations individuelles) (sans TD)		33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S1	DROIT EUROPEEN MATERIEL (sans TD)		33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S1	DROIT SPECIAL DES SOCIETES (sans TD)		33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S1	DROIT CIVIL DES BIENS (sans TD)		33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
Bloc	S1	BLOC DE COMPETENCES LINGUISTIQUES														
UE	S1	LANGUES				2	2									
Matière	S1	Anglais			13,5			Non	Non	CCI (CC Intégral)						
Matière	S1	Espagnol			13,5			Non	Non	CCI (CC Intégral)						
Matière	S1	Allemand			13,5			Non	Non	CCI (CC Intégral)						
Matière	S1	Italien			13,5			Non	Non	CCI (CC Intégral)						
Bloc	S1	BLOC DE COMPETENCES INFORMATIONNELLES														
Matière	ANNUEL	Compétences informationnelles			4,5											
	S1	BONIFICATIONS (voir annexe)														





## Type Diplôme : Licence

<b>COMPOSANTE</b>	<b>DROIT</b>	
<b>MENTION</b>	<b>DROIT</b>	
<b>Parcours-type</b>	<b>Double diplôme en Droit et en Gestion</b>	
<b>Session LICENCE</b>	<b>Seconde session/chance</b>	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2026-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
Français (sauf disposition spécifiques voir MCC)		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas de droit, il est soumis à la décision du jury d'examen, le président autorise les redoublements sur avis du jury de la formation.		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
<b>Stages</b>		
Pas de stage obligatoire		
<b>Autres modalités</b>		
/		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
L'organisation des sessions d'examens est régie par la charte des examens.		
<b>Seconde chance</b>		
En seconde chance, l'étudiant doit composer sur toutes matières où il n'a pas obtenu la moyenne, à l'exception des notes de contrôle continu dont la note obtenue en session 1 est automatiquement reportée en session 2.		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Validation</b>		
Pour valider une UE il faut obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20, lorsque une UE composée de plusieurs matières (ex : CM et TD) n'est pas validée, les notes des matières ne sont pas conservées dans le cadre d'un redoublement.		
Pour valider les semestres ou l'année il faut obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
Pour valider le diplôme il faut valider la 3ème année.		
Le calcul de la mention au diplôme de licence se fait sur les 6 semestres de licence.		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
Les enseignements (UE ou SEMESTRES) crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20.		
Une UE est définitivement acquise et capitalisable dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne.		
<b>Compensation</b>		
La compensation est organisée entre les matières d'une même UE.		
La compensation est organisée entre les 2 semestres consécutifs d'un même niveau. Dès qu'un semestre est acquis isolément ou par compensation, les ECTS afférents sont définitivement acquis.		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence</a> <a href="#">Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence</a> <a href="#">Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master</a>		

LICENCE 1		DROIT										1ère session			Seconde session/chance		Observation seconde session/chance
Parcours-type		DOUBLE DIPLOMANT EN DROIT ET GESTION										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée	
Semestre	S1	SEMESTRE 1	120	84		30		Oui	Oui								
Bloc	S1	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES JURIDIQUES</b>															
UE	S1	<b>INTRODUCTION AU DROIT PRIVE</b>				6	6	Oui	Oui								
Matière	S1	Introduction au droit privé CM	30				4	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3H	Écrit	1H	
Matière	S1	Introduction au droit privé TD		13,5			2	Non	Oui	CCI (CC Intégral)							
UE	S1	<b>INTRODUCTION AU DROIT PUBLIC</b>				6	6	Oui	Oui								
Matière	S1	Introduction au droit public CM	30				4	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3H	Écrit	1H	
Matière	S1	Introduction au droit public TD		13,5			2	Non	Oui	CCI (CC Intégral)							
UE	S1	<b>L'entreprise à l'international : cadre institutionnel et normatif</b>	15			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral ou Écrit	1h	Écrit	1H	
Bloc	S1	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES EN GESTION</b>															
UE	S1	<b>CULTURE GENERALE ECONOMIQUE</b>				3	3	Oui	Oui								
Matière		Culture générale économique CM	15				2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1H30	Écrit	1H30	
Matière		Culture générale économique TD		7,5			1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)							
UE	S1	<b>INTRODUCTION AU MANAGEMENT</b>				4 3	4 3	Oui	Oui								
Matière	S1	Introduction au management CM	15				2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	45MN	Écrit	45MN	
Matière	S1	Introduction au management TD		7,5			1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)							
UE	S1	<b>MATHEMATIQUES APPLIQUEES A LA GESTION</b>				4 3	4 3	Oui	Oui								
UE	S1	Mathématiques appliquées à la gestion CM	15				2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1H30	Écrit	1H30	
Matière	S1	Mathématiques appliquées à la gestion TD		7,5			1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)							
UE	S1	<b>MANAGEMENT DES SI</b>				4	4	Oui	Oui								
Matière	S1	Management des SI CM	30				2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	2H	Écrit	2H	
Matière	S1	Management des SI TD		6			2	Non	Oui	CCI (CC Intégral)							
Bloc	S1	<b>BLOC COMPETENCES INFORMATIONNELLES</b>															
Matière	S1	Compétences informationnelles		4,5													
Bloc	S1	<b>BLOC COMPETENCES LINGUISTIQUES</b>															
UE	S1	<b>ANGLAIS JURIDIQUE ET ECONOMIQUE</b>		30		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)							

LICENCE 1		DROIT										1ère session			Seconde session/chance		Observation seconde session/chance
Parcours-type		DOUBLE DIPLOMANT EN DROIT ET GESTION										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coef	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée	
Semestre	S2	<b>SEMESTRE 2</b>	166,5	127,5		30		Oui	Oui								
Bloc	S2	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES JURIDIQUES</b>															
UE	S2	<b>DROIT DES BIENS</b>				4,5	4,5	Oui	Oui								
Matière	S2	Droit des biens CM	30				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3H	Écrit	1H	
Matière	S2	Droit des biens TD		13,5			1,5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)							
UE	S2	<b>DROIT CONSTITUTIONNEL</b>				4,5	4,5	Oui	Oui								
Matière	S2	Droit constitutionnel CM	30				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3H	Écrit	1H	
Matière	S2	Droit constitutionnel TD		13,5			1,5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)							
UE	S2	<b>L'entreprise dans l'Union Européenne : cadre institutionnel et normatif</b>	15			3		Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H	
Bloc	S2	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES EN GESTION</b>															
UE	S2	<b>BUSINESS GAME LEVEL 1</b>				3		Oui	Oui								
Matière	S2	Business Game CM	1,5					Non	Non								
Matière	S2	Business Game TD		15			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)							
UE	S2	<b>MATHEMATIQUES APPLIQUEES A LA GESTION 2</b>				3		Oui	Oui								
Matière	S2	Mathématiques appliquées à la gestion 2 CM	15				2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1H30	Écrit	1H30	
Matière	S2	Mathématiques appliquées à la gestion 2 TD		7,5			1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)							
UE	S2	<b>MATHEMATIQUES FINANCIERES</b>				4		Oui	Oui								
Matière	S2	Mathématiques financières CM	15				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1H30	Écrit	1H30	
Matière	S2	Mathématiques financières TD		7,5			1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)							
UE	S2	<b>OPERATIONS COMPTABLES COURANTES</b>				4		Oui	Oui								
Matière	S2	Opérations comptables courantes CM	30				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1h30	Écrit	1h30	
Matière	S2	Opérations comptables courantes TD		15			1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)							
UE	S2	<b>Manager responsable et citoyen : les grands enjeux socio-écologiques</b>		15		1	1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)							
Bloc	S2	<b>BLOC COMPETENCES INFORMATIONNELLES</b>															
Matière	S2	Compétences informationnelles		4,5		1		Oui	Oui	CCI (CC Intégral)							
Bloc	S2	<b>BLOC COMPETENCES LINGUISTIQUES</b>															
UE	S2	<b>ANGLAIS JURIDIQUE ET ECONOMIQUE</b>		30		2		Oui	Oui	CCI (CC Intégral)							

LICENCE 2		DROIT										1ère session			Seconde session/chance		Observation seconde session/chance
Parcours-type		DOUBLE DIPLOMANT EN DROIT ET GESTION										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée	
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 3</b>	114	78		30		Oui	Oui								
Bloc	S1	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES JURIDIQUES</b>															
UE	S1	<b>DROIT CIVIL 1</b>				10	10	Oui	Oui								
Matière	S1	Droit civil 1 CM	30				6	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3h	Écrit	1h	
Matière	S1	Droit civil 1 TD		13,5			4	Non	Oui	CCI (CC Intégral)							
UE	S1	<b>DROIT PENAL ECONOMIQUE</b>	24			5	5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1h30	Écrit	1h30	
Bloc	S1	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES EN GESTION</b>															
UE	S1	<b>PROBABILITES DE GESTION</b>				4	4	Oui	Oui								
Matière	S1	Probabilités de gestion CM	15				2,8	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1h30	Écrit	1h30	
Matière	S1	Probabilités de gestion TD		7,5			1,2	Non	Oui	CCI (CC Intégral)							
UE	S1	<b>ETUDE FINANCIERE DES COMPTES SOCIAUX</b>				5	5	Oui	Oui								
Matière	S1	Etude financière des comptes sociaux CM	30				2,5	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	2h	Écrit	2h	
Matière	S1	Etude financière des comptes sociaux TD		15			2,5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)							
UE	S1	<b>GESTION DE PROJET</b>				4	4	Oui	Oui								
UE	S1	GESTION DE PROJET CM	15				2	Non	Non	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1h	Écrit	1h	
Matière	S1	GESTION DE PROJET TD		7,5			2	Non	Non	CCI (CC Intégral)							
Bloc	S1	<b>BLOC COMPETENCES INFORMATIONNELLES</b>															
Matière	S1	Compétences informationnelles		4,5													
Bloc	S1	<b>BLOC COMPETENCES LINGUISTIQUES</b>															
UE	S1	<b>ANGLAIS JURIDIQUE ET ECONOMIQUE</b>		30		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)							

LICENCE 2		DROIT										1ère session			Seconde session/chance		Observation seconde session/chance
Parcours-type		DOUBLE DIPLOMANT EN DROIT ET GESTION										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée	
Semestre	S2	<b>SEMESTRE 4</b>	145,5	121,5		30		Oui	Oui								
Bloc	S2	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES JURIDIQUES</b>															
UE	S2	<b>DROIT CIVIL 2</b>				5,5		Oui	Oui								
Matière	S2	Droit civil 2 CM	30				4	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3h	Écrit	1h	
Matière	S2	Droit civil 2 TD		13,5			1,5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)							
UE	S2	<b>DROIT DES AFFAIRES</b>				5,5		Oui	Oui								
Matière	S2	Droit des affaires CM	30				4	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3h	Écrit	1h	
Matière	S2	Droit des affaires TD		13,5			1,5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)							
UE	S2	<b>DROIT FISCAL</b>	24			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1h30	Écrit	1h30	
Bloc	S2	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES EN GESTION</b>															
UE	S2	<b>STRATEGIE DES ORGANISATIONS</b>				4	4	Oui	Oui								
Matière	S2	Stratégie des organisation CM	30				2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1h30	Écrit	1h30	
Matière	S2	Stratégie des organisation TD		15			2	Non	Oui	CCI (CC Intégral)							
UE		<b>BUSINESS GAME</b>				2	2	Oui	Oui								
Matière		Business game CM	1,5														
Matière	S2	Business game TD		15			2	Non	Oui	CCI (CC Intégral)							
UE	S2	<b>POLITIQUE D'INVESTISSEMENT</b>				3	3	Oui	Oui								
Matière	S2	Politique d'investissement CM	15				1,5	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1h30	Écrit	1h30	
Matière	S2	Politique d'investissement TD		7,5			1,5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)							
UE	S2	<b>GESTION DE TRESORERIE</b>				3		Oui	Oui	CCI (CC Intégral)							
Matière	S2	Gestion de trésorerie CM	15				1,5	Non	Oui								
Matière	S2	Gestion de trésorerie TD		7,5			1,5	Non	Oui								
UE	S2	<b>Juriste et Manager Responsable et Citoyen</b>		15		1	1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)							
Bloc	S2	<b>BLOC COMPETENCES INFORMATIONNELLES</b>															
UE	S2	<b>Compétences informationnelles</b>		4,5		1	1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)							
Bloc	S2	<b>BLOC COMPETENCES LINGUISTIQUES</b>															
UE	S2	<b>ANGLAIS JURIDIQUE ET ECONOMIQUE</b>		30		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)							

LICENCE 3		DROIT										1ère session			Seconde session/chance		Observation seconde session/chance
Parcours-type		DOUBLE DIPLOMANT EN DROIT ET GESTION										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures Autre format	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée	
Semestre	S1	SEMESTRE 5	156	91,5		30		Oui	Oui								
Bloc	S1	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES EN GESTION</b>															
UE	S1	CONTRÔLE DE GESTION : analyse et structuration de la performance				7	7	Oui	Oui								
Matière	S1	Contrôle de gestion CM	30				3,5	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	2h	Écrit	2h	
Matière	S1	Contrôle de gestion TD		15			3,5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)							
UE	S1	MARKETING				6	6	Oui	Oui								
Matière	S1	Marketing CM	30				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	2h	Écrit	2h	
Matière	S1	Marketing TD		15			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)							
Bloc	S1	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES JURIDIQUES</b>															
UE	S1	DROIT DU TRAVAIL				4-5	4-5	Oui	Oui								
Matière	S1	Droit du travail CM	33				2,5	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3h	Écrit	1h	
Matière	S1	Droit du travail TD		13,5			2,5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)							
UE	S1	DROIT DES GROUPEMENTS ET SOCIETES 1				4-5	4-5	Oui	Oui								
Matière	S1	Droit des groupements et sociétés 1 CM	33				2,5	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3h	Écrit	1h	
Matière	S1	Droit des groupements et sociétés 1 TD		13,5			2,5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)							
		DROIT PATRIMONIAL DE L'ENTREPRISE	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1h	Écrit	1H	
Bloc	S1	<b>BLOC COMPETENCES INFORMATIONNELLES</b>															
Matière	S1	Compétences informationnelles		4,5													
Bloc	S1	<b>BLOC COMPETENCES LINGUISTIQUES</b>															
UE	S1	ANGLAIS		30		3	3	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)							

LICENCE 3		DROIT										1ère session			Seconde session/chance		Observation seconde session/chance
Parcours-type		DOUBLE DIPLOMANT EN DROIT ET GESTION										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures Autre format	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée	
Semestre	S2	SEMESTRE 6	171	161		30		Oui	Oui								
Bloc	S2	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES EN GESTION</b>															
UE	S2	COMPTABILITE DES SOCIETES				4	4	Oui	Oui								
Matière	S2	Comptabilité des sociétés CM	30				2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	2h	Écrit	2h	
Matière	S2	Comptabilité des sociétés TD		15			2	Non	Oui	CCI (CC Intégral)							
UE	S2	MANAGEMENT DES INDIVIDUS ET DES GROUPES				4	4	Oui	Oui								
Matière	S2	Management des individus et des groupes CM	30				2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	2h	Écrit	2h	
Matière	S2	Management des individus et des groupes TD		15			2	Non	Oui	CCI (CC Intégral)							
UE	S2	PRINCIPE DE GOUVERNANCE	30			3	3	Oui		CT (Contrôle terminal)							
UE	S2	BUSINESS GAME LEVEL 3		18		3	3	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)							
Bloc	S2	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES JURIDIQUES</b>															
UE	S2	DROIT DES GROUPEMENTS ET SOCIETES 2				4	4	Oui	Oui								
Matière	S2	Droit des groupements et sociétés 2 CM	33				2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3h	Écrit	1h	
Matière	S2	Droit des groupements et sociétés 2 TD		13,5			2	Non	Oui	CCI (CC Intégral)							
UE	S2	GARANTIES DE L'ENTREPRISE	15			2	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1h	Écrit	1h	
UE	S2	DROIT CIVIL 2 (régime des obligations et de la preuve)	33			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral ou Écrit		Écrit	1h	
UE	S2	Juriste et Manager Responsable et Citoyen		15		1	1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)							
Bloc	S2	<b>BLOC COMPETENCES INFORMATIONNELLES</b>															
UE	S2	Compétences informationnelles		4,5		1	1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)							
Bloc	S2	<b>BLOC COMPETENCES LINGUISTIQUES</b>															
UE	S2	ANGLAIS		30		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)							
Bloc	S2	<b>BLOC COMPETENCE PROFESSIONNELLE</b>															
UE	S2	PROJET PROFESSIONNEL		50		3	3	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)							

## Type Diplôme : LICENCE PROFESSIONNELLE

<b>COMPOSANTE</b>	<b>DROIT</b>	
<b>MENTION</b>	<b>MÉTIERS DU NOTARIAT</b>	
Session LP	<b>Session unique</b>	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération <b>N°CEVE-2026-06-DEVE-001</b> , relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
Français		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé, sauf dérogation accordée par le Préseident sur avis du jury		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
<b>Stages</b>		
Si la formation n'est pas suivie dans le cadre d'un contrat d'alternance (Apprentissage ou Professionnalisation), un stage d'une durée de 3 mois donne lieu à la rédaction et à la soutenance d'un projet tutoré réalisé pendant le stage (UE7) et à une note en entreprise (UE8).		
<b>Autres modalités</b>		
Lorsque la formation est suivie dans le cadre d'un contrat d'alternance , l'UE7 donne lieu à la rédaction et à la soutenance d'un projet professionnel appliqué (PPA) et l'UE8 à une note en entreprise. Les UE 6,7 et 8 comprennent des mises en situation professionnelle au sens de l'article 10 alinéa 2 de l'arrêté du 6 décembre 2019.		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
Session unique		
<b>Seconde chance</b>		
L'apprenant qui, du fait d'un motif impérieux et légitime dûment justifié, n'a pu se présenter à la session unique du semestre, peut être autorisé à composer à une session de remplacement, à condition d'avoir déposé une demande, accompagnée des éléments de nature à justifier son absence, au plus tard 10 jours calendaires après la fin des épreuves de la session unique. Le Président autorise l'apprenant à se présenter à la session de remplacement sur avis d'une commission dont il arrête la composition.		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Validation</b>		
Moyenne annuelle $\geq 10/20$		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20.		
<b>Compensation</b>		
Les UE et les semestres sont validés isolément ou par compensation.		
<b>Note éliminatoire</b>		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle</a>		
<a href="#">Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence</a>		
<a href="#">Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle</a>		
<a href="#">Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et</a>		





## Type Diplôme : MASTER

<b>COMPOSANTE</b>	<b>DROIT</b>	
<b>MENTION</b>	<b>DROIT DES AFFAIRES</b>	
<b>PARCOURS TYPE</b>	<b>Droit fondamental des affaires</b>	
Session M1	<b>Session unique</b>	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération n° CEVE-2026-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	<b>Session unique</b>	
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
/		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
<b>Stages</b>		
/		
<b>Autres modalités</b>		
/		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
/		
<b>Seconde chance</b>		
/		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Validation</b>		
L'année est validée dès lors que l'étudiant y obtient une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Seuls les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables et conservables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20.</li> <li>- Pour les matières non validées, l'étudiant ne conserve pas le bénéfice des notes obtenues aux épreuves si la matière prévoit un ensemble CM+TD.</li> </ul>		
<b>Compensation</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les UE et semestres sont validés isolément ou par compensation.</li> <li>- Les matières d'une UE sont validées isolément ou par compensation. La compensation est organisée entre toutes les matières d'une même UE.</li> </ul>		
<b>Note éliminatoire</b>		
/		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master</a> <a href="#">Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master</a>		

MASTER 1		DROIT DES AFFAIRES										Session unique				Observation session d'examen
Parcours-type		Droit Fondamental des affaires										Contrôle Continu	Contrôle Terminal			
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures Autre format	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée		
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 1</b>	<b>189</b>	<b>40,5</b>		<b>30</b>	Oui	Oui								
Bloc	S1	<b>COMPETENCES DISCIPLINAIRES</b>														
UE	S1	<b>UE Matières obligatoires S1 (3 matières)</b>	<b>99</b>	<b>27</b>		<b>16</b>	<b>16</b>	Oui	Oui							
Matière	S1	Droit du financement des entreprises	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=3		Écrit	3h		
<i>Choisir 1 matière renforcée (CM+TD) parmi les 2 proposées :</i>																
Matière	S1	Garanties de paiement	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=3		Écrit	3h		
Matière	S1	Imposition du chiffre d'affaires et des bénéfices	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=3		Écrit	3h		
<i>Choisir 1 matière non renforcée (CM) différente de la matière renforcée déjà choisie au S1 :</i>																
Matière	S1	Garanties de paiement	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h		
Matière	S1	Imposition du chiffre d'affaires et des bénéfices	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h		
UE	S1	<b>UE Matières optionnelles S1 (3 options au choix) (*)</b>	<b>90</b>			<b>12</b>	<b>12</b>	Oui	Oui							
Matière	S1	Comptabilité financière	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h		
Matière	S1	Droit bancaire et financier	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h		
Matière	S1	Droit des assurances (*)	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h		
Matière	S1	Droit des restructurations des entreprises	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h		
Matière	S1	Droit du commerce international (*)	30			4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)						
Matière	S1	Droit rural	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h		
Matière	S1	Groupement à statut spécial	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h		
Matière	S1	Principes de gouvernance	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 2h max		
Matière	S1	Propriété intellectuelle (*)	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h		
Bloc	S1	<b>COMPETENCES TRANSVERSALES</b>														
UE	S1	<b>UE Langue vivante S1 (1 choix valable pour les 2 semestres)</b>		<b>13,5</b>		<b>2</b>	<b>2</b>	Oui	Oui							
Matière	S1	Anglais		13,5		2	2	Oui	Non	CCI (CC Intégral)						
Matière	S1	Espagnol			Oui			Non	CCI (CC Intégral)							
Matière	S1	Allemand			Oui			Non	CCI (CC Intégral)							
Matière	S1	Italien			Oui			Non	CCI (CC Intégral)							

MASTER 1		DROIT DES AFFAIRES										Session unique				Observation session d'examens
Parcours-type		Droit Fondamental des affaires										Contrôle Continu	Contrôle Terminal			
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures Autre format	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée		
Semestre	S2	<b>SEMESTRE 2</b>	<b>189</b>	<b>40,5</b>		<b>30</b>	<b>30</b>	Oui	Oui							
Bloc	S2	<b>COMPETENCES DISCIPLINAIRES</b>														
UE	S2	<b>UE Matières obligatoires S2 (3 matières)</b>	<b>99</b>	<b>27</b>		<b>16</b>	<b>16</b>	Oui	Oui							
Matière	S2	Droit des entreprises en difficultés	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=3	Écrit	3h			
<i>Choisir 1 matière renforcée (CM+TD) parmi les 2 proposées :</i>																
Matière	S2	Contrats spéciaux des affaires 1	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=3	Écrit	3h			
Matière	S2	Fiscalité des sociétés et des groupes	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=3	Écrit	3h			
<i>Choisir 1 matière non renforcée (CM) différente de la matière renforcée déjà choisie au S2 :</i>																
Matière	S2	Contrats spéciaux des affaires 1	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral/Écrit		Oral ou écrit 1h		
Matière	S2	Fiscalité des sociétés et des groupes	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral/Écrit		Oral ou écrit 1h		
UE	S2	<b>UE Matières optionnelles S2 (2 options au choix) *</b>	<b>60</b>			<b>8</b>	<b>8</b>	Oui	Oui							
Matière	S2	Contrats spéciaux des affaires 2	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral/Écrit		Oral ou écrit 1h		
Matière	S2	Droit aérien et spatial (*)	30			4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)						
Matière	S2	Droit européen de la concurrence	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral/Écrit		Oral ou écrit 1h		
Matière	S2	Droit international et européen des transports	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral/Écrit		Oral ou écrit 1h		
Matière	S2	Procédures civiles d'exécution	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral/Écrit		Oral ou écrit 1h		
Bloc	S2	<b>COMPETENCES DE SPECIALITE</b>														
UE	S2	<b>UE Matière de spécialité</b>	<b>30</b>			<b>4</b>	<b>4</b>	Oui	Oui							
Matière	S2	Droit pénal des affaires	30			4	4	Oui	Non	CT (Contrôle terminal)		Oral/Écrit		Oral ou écrit 1h		
Bloc	S2	<b>COMPETENCES TRANSVERSALES</b>														
UE	S2	<b>UE Langue vivante S2 (même langue que celle choisie au S1)</b>		<b>13,5</b>		<b>2</b>	<b>2</b>	Oui	Oui							
Matière	S2	Anglais		13,5		2	2	Oui	Non	CCI (CC Intégral)						
Matière	S2	Espagnol			Oui			Non	CCI (CC Intégral)							
Matière	S2	Allemand			Oui			Non	CCI (CC Intégral)							
Matière	S2	Italien			Oui			Non	CCI (CC Intégral)							
<b>TOTAL ANNUUEL</b>			<b>378</b>	<b>81</b>		<b>60</b>	<b>30</b>									

\* Certaines matières sont susceptibles d'être dispensées en partie en distanciel asynchrone (dispositif hybridation ou dispositif innovation pédagogique).

MASTER 2		DROIT DES AFFAIRES								Session unique			Observation session d'exames
Parcours-type		Droit Fondamental des affaires								Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 3</b>	<b>140</b>		<b>30</b>	<b>30</b>	Oui	Oui					
Bloc	S1	<b>COMPETENCES TRANSVERSALES</b>											
UE	S1	<b>UE1 Communication spécialisée pour le transfert des connaissances</b>	<b>10</b>		<b>1</b>	<b>1</b>	Oui	Oui					
Matière	S1	Anglais	10				Non	Non	CCI (CC Intégral)				
Bloc	S1	<b>COMPETENCES DE SPECIALITE</b>											
UE		<b>UE2 Analyser la vie de l'entreprise afin de définir une stratégie</b>	<b>80</b>		<b>25</b>	<b>25</b>	Oui	Oui					
Matière	S1	Traitement des défaillances des entreprises	20				Non	Oui	CT (Contrôle terminal)	■	Écrit	5h x2	2 écrits sur deux matières tirées au sort
Matière	S1	Droit des sociétés et des marchés financiers	20				Non	Oui	CT (Contrôle terminal)				
Matière	S1	Les biens de l'entreprise	20				Non	Oui	CT (Contrôle terminal)				
Matière	S1	Droit fiscal des affaires	20				Non	Oui	CT (Contrôle terminal)				
UE	S1	<b>UE3 Gérer les contraintes liées à l'activité de l'entreprise</b>	<b>50</b>		<b>4</b>	<b>4</b>	Oui	Oui					
Matière	S1	Arbitrage et modes alternatifs de règlement des différends	10				Non	Non	CT (Contrôle terminal)	■	Oral	Oral sur 1 des matières de l'UE choisie par l'étudiant	
Matière	S1	Contrats internationaux	10				Non	Non					
Matière	S1	Droit de la concurrence interne et internationale	10				Non	Non					
Matière	S1	Droit du travail	10				Non	Non					
Matière	S1	Histoire du droit des affaires	10				Non	Non					
Semestre	S2	<b>SEMESTRE 4</b>	<b>65</b>		<b>30</b>	<b>30</b>	Oui	Oui					
Bloc	S2	<b>COMPETENCES TRANSVERSALES</b>											
UE	S2	<b>UE4 Appui à la transformation en contexte professionnel</b>			<b>2</b>	<b>2</b>	Oui	Oui					
Matière	S2	Stage (durée minimale d'1 mois)					Non	Non	CT (Contrôle terminal)	■	Rapport/Mémoire	Rédaction d'un rapport de stage	
UE	S2	<b>UE5 Maîtriser et mettre en œuvre les outils de la recherche</b>	<b>25</b>		<b>20</b>	<b>20</b>	Oui	Oui					
Matière	S2	Méthodes des techniques juridiques	10				Non	Non	CT (Contrôle terminal)	■	Mémoire/Soutenance	Rédaction et soutenance d'un mémoire de recherche	
Matière	S2	Apprentissage des techniques de la recherche	5				Non	Non					
Matière	S2	Méthode de l'exposé discussion	10				Non	Non					
Bloc	S2	<b>COMPETENCES DE SPECIALITE</b>											
UE	S2	<b>UE6 Maîtriser l'environnement juridique de l'activité de l'entreprise et sécuriser les actes juridiques de la vie de l'entreprise</b>	<b>40</b>		<b>8</b>	<b>8</b>	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	■	Oral	Grand oral portant sur les matières des UE2, UE3 et UE6	
Matière	S2	Principes généraux du droit pénal des affaires	10				Non	Non					
Matière	S2	Régime des obligations civiles et commerciales	10				Non	Non					
Matière	S2	Propriété industrielle et nouvelles technologies	10				Non	Non					
Matière	S2	Financement du crédit aux entreprises	10				Non	Non					
		<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>205</b>		<b>60</b>	<b>60</b>							

## Type Diplôme : MASTER

<b>COMPOSANTE</b>	<b>DROIT</b>	
<b>MENTION</b>	<b>DROIT DES AFFAIRES</b>	
<b>PARCOURS TYPE</b>	<b>Droit et gestion des entreprises agricoles et agroalimentaires</b>	
Session M1	<b>Session unique</b>	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération n° CEVE-2026-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	<b>Session unique</b>	
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
/		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de /</i>		
<b>Stages</b>		
/		
<b>Autres modalités</b>		
/		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
/		
<b>Seconde chance</b>		
/		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Validation</b>		
L'année est validée dès lors que l'étudiant y obtient une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
- Seuls les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables et conservables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20. - Pour les matières non validées, l'étudiant ne conserve pas le bénéfice des notes obtenues aux épreuves si la matière prévoit un ensemble CM+TD.		
<b>Compensation</b>		
- Les UE et semestres sont validés isolément ou par compensation. - Les matières d'une UE sont validées isolément ou par compensation. La compensation est organisée entre toutes les matières d'une même UE.		
<b>Note éliminatoire</b>		
/		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master</a>		
<a href="#">Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master</a>		

MASTER 1		DROIT DES AFFAIRES										Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Droit et gestion des entreprises agricoles et agroalimentaires										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 1</b>	189	40,5		30	30	Oui	Oui						
Bloc	S1	<b>COMPETENCES DISCIPLINAIRES</b>													
UE	S1	<b>UE Matières obligatoires S1</b>	99	27		16	16	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit du financement des entreprises	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=3		Écrit	3h	
Matière	S1	Imposition du chiffre d'affaires et des bénéfices	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=3		Écrit	3h	
Matière	S1	Garanties de paiement	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
UE	S1	<b>UE Matières optionnelles S1 (2 options au choix) (*)</b>	60			8	8	Oui	Oui				Oral		
Matière	S1	Comptabilité financière	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Droit bancaire et financier	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Droit des assurances (*)	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Droit des restructurations des entreprises	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Droit du commerce international (*)	30			4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Groupement à statut spécial	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Principes de gouvernance	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 2h max	
Matière	S1	Propriété intellectuelle (*)	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Bloc	S1	<b>COMPETENCES DE SPECIALITE</b>													
UE	S1	<b>UE Matière de spécialité S1</b>	30			4	4	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit rural	30			4	4	Oui	Non	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Bloc	S1	<b>COMPETENCES TRANSVERSALES</b>													
UE	S1	<b>UE Langue vivante S1 (1 choix valable pour les 2 semestres)</b>		13,5		2	2	Oui	Oui						
Matière	S2	Anglais		13,5		2	2	Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Espagnol			Oui			Non	CCI (CC Intégral)						
Matière	S2	Allemand			Oui			Non	CCI (CC Intégral)						
Matière	S2	Italien			Oui			Non	CCI (CC Intégral)						

MASTER 1		DROIT DES AFFAIRES										Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Droit et gestion des entreprises agricoles et agroalimentaires										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S2	<b>SEMESTRE 2</b>	<b>189</b>	<b>40,5</b>		<b>30</b>	<b>30</b>	Oui	Oui						
Bloc	S2	<b>COMPETENCES DISCIPLINAIRES</b>													
UE	S2	<b>UE Matières obligatoires S2</b>	<b>99</b>	<b>27</b>		<b>16</b>	<b>16</b>	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit des entreprises en difficultés	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=3		Écrit	3h	
Matière	S2	Fiscalités des groupes et des sociétés	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=3		Écrit	3h	
Matière	S2	Contrats spéciaux des affaires 1	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
UE	S2	<b>UE Matières optionnelles S2 (3 options au choix)</b>	<b>90</b>			<b>12</b>	<b>12</b>	Oui	Oui						
Matière	S2	Contrats spéciaux des affaires 2	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S2	Droit aérien et spatial (*)	30			4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Droit européen de la concurrence	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S2	Droit international et européen des transports	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S2	Droit pénal des affaires	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S2	Procédures civiles d'exécution	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Bloc	S2	<b>COMPETENCES TRANSVERSALES</b>													
UE	S2	<b>UE Langue vivante S2 (même langue que celle choisie au S1)</b>		<b>13,5</b>		<b>2</b>	<b>2</b>	Oui	Oui						
Matière	S2	Anglais		13,5		2	2	Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Espagnol			Oui			Non	CCI (CC Intégral)						
Matière	S2	Allemand			Oui			Non	CCI (CC Intégral)						
Matière	S2	Italien			Oui			Non	CCI (CC Intégral)						
<b>TOTAL ANNUEL</b>			<b>378</b>	<b>81</b>		<b>60</b>	<b>60</b>	Oui	Oui						

\* Certaines matières sont susceptibles d'être dispensées en partie en distanciel asynchrone (dispositif hybridation ou dispositif innovation pédagogique).

MASTER 2		DROIT DES AFFAIRES									session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Droit et gestion des entreprises agricoles et agroalimentaires									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures CM/TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	SEMESTRE 3	6		318	42	42	Oui	Oui					
Bloc	S1	<b>COMPETENCES DE SPECIALITE</b>												
UE	S1	UE Accompagner la direction de l'entreprise agricole et agroalimentaire	6		164	20	20	Oui	Oui					
Matière	S1	Comptabilité			20		1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	Analyse financière et contrôle de gestion			30		1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	Bilan sur la transmission de l'entreprise	6				/	Non	Non				Non évalué	
Matière	S1	Droit de l'exploitation			32		1,5	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral/Écrit	Deux évaluations sur 2 des 3 matières choisies par la responsable de la formation, sous forme d'un oral et/ou d'un écrit (de 4 h)	
Matière	S1	Droit de l'environnement			20			Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral/Écrit		
Matière	S1	Droit du travail et protection sociale			30			Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral/Écrit		
Matière	S1	Droit fiscal			32		1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
UE	S1	UE Sécuriser juridiquement la commercialisation des produits de l'entreprise agricole et agroalimentaire			74	10	10	Oui	Oui					
Matière	S1	Droit du négoce agricole			20		2,5	Non	Non	CT (Contrôle terminal)		Oral	Grand oral sur 3 des 4 matières - choix du responsable de la formation	
Matière	S1	Droit de la consommation			15			Non	Non					
Matière	S1	Droit de la distribution			24			Non	Non					
Matière	S1	Droit du marché intérieur			15			Non	Non					
UE	S1	UE Maîtriser l'environnement institutionnel et financier de l'entreprise agricole et agroalimentaire			80	12	12	Oui	Oui					
Matière	S1	Financement de l'exploitation agricole			20		1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	Droit de la PAC			20		1,5	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral/Écrit	Deux évaluations sur 2 des 3 matières choisies par la responsable de la formation, sous forme d'un oral et/ou d'un écrit (de 4 h)	
Matière	S1	Propriété industrielle			20			Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral/Écrit		
Matière	S1	Droit foncier			20			Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral/Écrit		
Semestre	S2	SEMESTRE 4				18	18	Oui	Oui					
Bloc	S2	<b>COMPETENCES TRANSVERSALES</b>												
		<b>1 voie au choix :</b>												
UE	S2	UE Voie professionnelle : Stage d'une durée minimale de 3 mois				18	2,5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Rapport/Mémoire		
UE	S2	UE Voie recherche : mémoire				18	2,5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Mémoire/Soutenance		
		<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>6</b>		<b>318</b>	<b>60</b>	<b>60</b>							

## Type Diplôme : MASTER

COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT DES AFFAIRES	
PARCOURS TYPE	Droit de la propriété intellectuelle - Programme Franco-Espagnol	
Session M1	Session unique	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération n° CEVE-2026-06 DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	Session unique	
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
Français, à l'exception du M2 DPI programme franco-espagnol dans lequel les cours dispensés à Madrid sont en castillan.		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours:</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours:</i>		
<b>Stages</b>		
/		
<b>Autres modalités</b>		
La 2ème année du Master Droit de la propriété intellectuelle est également proposée en double diplôme international avec une mobilité en Espagne (Université Carlos 3 à Madrid) de janvier à juin. En plus des exigences classiques, la maîtrise du castillan est un préalable nécessaire.		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
/		
<b>Seconde chance</b>		
/		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Validation</b>		
L'année est validée dès lors que l'étudiant y obtient une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
Pour le parcours de M2 Droit de la propriété intellectuelle programme franco-espagnol : A l'issue de ce cursus, s'ils ont satisfait au contrôle des connaissances, les étudiants se verront délivrer le Master mention Droit des affaires Parcours-type Droit de la Propriété Intellectuelle par l'Université Toulouse Capitole ainsi que le Master en Propriété intellectuelle par l'Université Carlos 3 de Madrid.		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
- Seuls les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables et conservables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20. - Pour les matières non validées, l'étudiant ne conserve pas le bénéfice des notes obtenues aux épreuves si la matière prévoit un ensemble CM+TD.		
<b>Compensation</b>		
- Les UE et semestres sont validés isolément ou par compensation. - Les matières d'une UE sont validées isolément ou par compensation. La compensation est organisée entre toutes les matières d'une même UE.		
<b>Note éliminatoire</b>		
/		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de maste</a>		
<a href="#">Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence</a>		
<a href="#">Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master</a>		

MASTER 1		DROIT DES AFFAIRES									Session unique			Observation session d'exams
Parcours-type		Droit de la propriété intellectuelle - Programme Franco-Espagnol									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 1</b>	<b>129</b>	<b>40,5</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	Oui	Oui						
Bloc	S1	<b>COMPETENCES DISCIPLINAIRES</b>												
UE	S1	<b>UE Matières obligatoires S1 (3 matières)</b>	<b>99</b>	<b>27</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit du financement des entreprises	33	13,5	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=3		Écrit	3h	
<i>Choisir 1 matière renforcée (CM+TD) parmi les 2 proposées :</i>														
Matière	S1	Garanties de paiement	33	13,5	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=3		Écrit	3h	
Matière	S1	Imposition du chiffre d'affaires et des bénéficiaires	33	13,5	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=3		Écrit	3h	
<i>Choisir 1 matière non renforcée (CM) différente de la matière renforcée déjà choisie au S1 :</i>														
Matière	S1	Garanties de paiement	33		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit d'1h	
Matière	S1	Imposition du chiffre d'affaires et des bénéficiaires	33		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit d'1h	
UE	S1	<b>UE Matières optionnelles S1 (2 options au choix) (*)</b>			<b>8</b>	<b>8</b>	Oui	Oui				Oral		
Matière	S1	Comptabilité financière	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit d'1h	
Matière	S1	Droit bancaire et financier	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit d'1h	
Matière	S1	Droit des assurances (*)	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit d'1h	
Matière	S1	Droit des restructurations des entreprises	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit d'1h	
Matière	S1	Droit du commerce international (*)	30		4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Droit rural	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit d'1h	
Matière	S1	Groupement à statut spécial	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit d'1h	
Matière	S1	Principes de gouvernance	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit de 2h max	
Bloc	S1	<b>COMPETENCES DE SPECIALITE</b>												
UE	S1	<b>UE Matière de spécialité S1</b>	<b>30</b>		<b>4</b>	<b>4</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	Propriété intellectuelle	30		4	4	Oui	Non	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit d'1h	
Bloc	S1	<b>COMPETENCES TRANSVERSALES</b>												
UE	S1	<b>UE Langue vivante S1 (1 choix valable pour les 2 semestres)</b>		<b>13,5</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	Anglais		13,5	2	2	Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Espagnol					Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Allemand					Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Italien					Oui	Non	CCI (CC Intégral)					

MASTER 1		DROIT DES AFFAIRES									Session unique			Observation session d'exams
Parcours-type		Droit de la propriété intellectuelle - Programme Franco-Espagnol									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coef	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S2	<b>SEMESTRE 2</b>	<b>189</b>	<b>40,5</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	Oui	Oui						
Bloc	S2	<b>COMPETENCES DISCIPLINAIRES</b>												
UE	S2	<b>UE Matières obligatoires S2 (3 matières)</b>	<b>99</b>	<b>27</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit des entreprises en difficultés	33	13,5	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=3		Écrit	3h	
<i>Choisir 1 matière renforcée (CM+TD) parmi les 2 proposées :</i>														
Matière	S2	Contrats spéciaux des affaires 1	33	13,5	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=3		Écrit	3h	
Matière	S2	Fiscalité des sociétés et des groupes	33	13,5	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=3		Écrit	3h	
<i>Choisir 1 matière non renforcée (CM) différente de la matière renforcée déjà choisie au S2 :</i>														
Matière	S2	Contrats spéciaux des affaires 1	33		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit d'1h	
Matière	S2	Fiscalité des sociétés et des groupes	33		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit d'1h	
UE	S2	<b>UE Matières optionnelles S2 (2 options au choix) (*)</b>	<b>60</b>		<b>8</b>	<b>8</b>	Oui	Oui						
Matière	S2	Contrats spéciaux des affaires 2	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit d'1h	
Matière	S2	Droit aérien et spatial (*)	30		4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Droit européen de la concurrence	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit d'1h	
Matière	S2	Droit international et européen des transports	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit d'1h	
Matière	S2	Droit pénal des affaires	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit d'1h	
Matière	S2	Procédures civiles d'exécution	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit d'1h	
Bloc	S2	<b>COMPETENCES DE SPECIALITE</b>												
UE	S2	<b>UE Matière de spécialité</b>	<b>30</b>		<b>4</b>	<b>4</b>	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit de la culture	30		4	4	Oui	Non	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit d'1h	
Bloc	S2	<b>COMPETENCES TRANSVERSALES</b>												
UE	S2	<b>UE Langue vivante S2 (même langue que celle choisie au S1)</b>		<b>13,5</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	Oui	Oui						
Matière	S2	Anglais		13,5	2	2	Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Espagnol					Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Allemand					Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Italien					Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
<b>TOTAL ANNUEL</b>			<b>318</b>	<b>81</b>	<b>60</b>	<b>60</b>								

\* Certaines matières sont susceptibles d'être dispensées en partie en distanciel asynchrone (dispositif hybridation ou dispositif innovation pédagogique).



MASTER 2		DROIT DES AFFAIRES								session unique			Observation session d'exams
Parcours-type		Droit de la propriété intellectuelle - <u>Programme Franco-Espagnol</u>								Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S2	<b>SEMESTRE 4</b>	234		33		Oui	Oui					
UE	S1	<b>UE Méthodologie de la voie recherche et de la voie professionnelle, préparation aux concours</b>	45		6		Oui	Oui					
Matière	S2	Travail de fin de master	21			1,5	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Projet/Soutenance		
Matière	S2	Accompagnement et méthodologie	24		/	/						Non évalué	
		<b>Voie au choix :</b>											
Matière	S2	Voie professionnelle : Stage d'une durée minimale de 2 mois				2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Mémoire/Soutenance	Rapport de stage	
Matière	S2	Voie recherche : mémoire de recherche				2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Mémoire/Soutenance		
UE	S2	<b>UE Sistemas de protección I</b>	42		6		Oui	Oui				Modalités de contrôle du Máster Oficial en Propiedad intelectual de l'Université Carlos 3 de Madrid	
UE	S2	<b>UE Sistemas de protección II</b>	42		6		Oui	Oui					
UE	S2	<b>UE Mercado editorial y musical</b>	42		6		Oui	Oui					
UE	S2	<b>UE Mercado audiovisual, de las artes escénicas y plásticas</b>	42		6		Oui	Oui					
UE	S2	<b>UE Informes, litigios y procesos</b>	21		3		Oui	Oui					
		<b>TOTAL ANNUEL</b>	402		60								

## Type Diplôme : MASTER

<b>COMPOSANTE</b>	<b>DROIT</b>	
<b>MENTION</b>	<b>DROIT DES AFFAIRES</b>	
<b>PARCOURS TYPE</b>	<b>Droit de la propriété intellectuelle</b>	
Session M1	<b>Session unique</b>	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération n° CEVE-2026-06 DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	<b>Session unique</b>	
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
Français, à l'exception du M2 DPI programme franco-espagnol dans lequel les cours dispensés à Madrid sont en castillan.		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours:</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours:</i>		
<b>Stages</b>		
/		
<b>Autres modalités</b>		
La 2ème année du Master Droit de la propriété intellectuelle est également proposée en double diplôme international avec une mobilité en Espagne (Université Carlos 3 à Madrid) de janvier à juin. En plus des exigences classiques, la maîtrise du castillan est un préalable nécessaire.		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
/		
<b>Seconde chance</b>		
/		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Validation</b>		
L'année est validée dès lors que l'étudiant y obtient une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
Pour le parcours de M2 Droit de la propriété intellectuelle programme franco-espagnol : A l'issue de ce cursus, s'ils ont satisfait au contrôle des connaissances, les étudiants se verront délivrer le Master mention Droit des affaires Parcours-type Droit de la Propriété Intellectuelle par l'Université Toulouse Capitole ainsi que le Master en Propriété intellectuelle par l'Université Carlos 3 de Madrid.		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
- Seuls les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables et conservables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20. - Pour les matières non validées, l'étudiant ne conserve pas le bénéfice des notes obtenues aux épreuves si la matière prévoit un ensemble CM+TD.		
<b>Compensation</b>		
- Les UE et semestres sont validés isolément ou par compensation. - Les matières d'une UE sont validées isolément ou par compensation. La compensation est organisée entre toutes les matières d'une même UE.		
<b>Note éliminatoire</b>		
/		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de maste</a> <a href="#">Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence</a> <a href="#">Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master</a>		

MASTER 1		DROIT DES AFFAIRES									Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Droit de la propriété intellectuelle									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 1</b>	<b>189</b>	<b>40,5</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	Oui	Oui						
Bloc	S1	<b>COMPETENCES DISCIPLINAIRES</b>												
UE	S1	<b>UE Matières obligatoires S1 (3 matières)</b>	<b>99</b>	<b>27</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit du financement des entreprises	33	13,5	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=3		Écrit	3h	
<i>Choisir 1 matière renforcée (CM+TD) parmi les 2 proposées :</i>														
Matière	S1	Garanties de paiement	33	13,5	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=3		Écrit	3h	
Matière	S1	Imposition du chiffre d'affaires et des bénéfices	33	13,5	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=3		Écrit	3h	
<i>Choisir 1 matière non renforcée (CM) différente de la matière renforcée déjà choisie au S1 :</i>														
Matière	S1	Garanties de paiement	33		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		oral ou écrit d'1h
Matière	S1	Imposition du chiffre d'affaires et des bénéfices	33		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		oral ou écrit d'1h
UE	S1	<b>UE Matières optionnelles S1 (2 options au choix) (*)</b>	<b>60</b>		<b>8</b>	<b>8</b>	Oui	Oui				Oral		
Matière	S1	Comptabilité financière	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		oral ou écrit d'1h
Matière	S1	Droit bancaire et financier	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		oral ou écrit d'1h
Matière	S1	Droit des assurances (*)	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		oral ou écrit d'1h
Matière	S1	Droit des restructurations des entreprises	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		oral ou écrit d'1h
Matière	S1	Droit du commerce international (*)	30		4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Droit rural	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		oral ou écrit d'1h
Matière	S1	Groupement à statut spécial	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		oral ou écrit d'1h
Matière	S1	Principes de gouvernance	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		oral ou écrit de 2h max
Bloc	S1	<b>COMPETENCES DE SPECIALITE</b>												
UE	S1	<b>UE Matière de spécialité S1</b>	<b>30</b>		<b>4</b>	<b>4</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	Propriété intellectuelle	30		4	4	Oui	Non	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		oral ou écrit d'1h
Bloc	S1	<b>COMPETENCES TRANSVERSALES</b>												
UE	S1	<b>UE Langue vivante S1 (1 choix valable pour les 2 semestres)</b>		<b>13,5</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	Anglais		13,5	2	2	Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Espagnol					Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Allemand					Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Italien					Oui	Non	CCI (CC Intégral)					

MASTER 1		DROIT DES AFFAIRES									Session unique			Observation session d'exams
Parcours-type		Droit de la propriété intellectuelle									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S2	<b>SEMESTRE 2</b>	<b>189</b>	<b>40,5</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	Oui	Oui						
Bloc	S2	<b>COMPETENCES DISCIPLINAIRES</b>												
UE	S2	<b>UE Matières obligatoires S2 (3 matières)</b>	<b>99</b>	<b>27</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit des entreprises en difficultés	33	13,5	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=3		Écrit	3h	
<i>Choisir 1 matière renforcée (CM+TD) parmi les 2 proposées :</i>														
Matière	S2	Contrats spéciaux des affaires 1	33	13,5	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=3		Écrit	3h	
Matière	S2	Fiscalité des sociétés et des groupes	33	13,5	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=3		Écrit	3h	
<i>Choisir 1 matière non renforcée (CM) différente de la matière renforcée déjà choisie au S2.</i>														
Matière	S2	Contrats spéciaux des affaires 1	33		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit d'1h	
Matière	S2	Fiscalité des sociétés et des groupes	33		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit d'1h	
UE	S2	<b>UE Matières optionnelles S2 (2 options au choix) (*)</b>	<b>60</b>		<b>8</b>	<b>8</b>	Oui	Oui						
Matière	S2	Contrats spéciaux des affaires 2	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit d'1h	
Matière	S2	Droit aérien et spatial (*)	30		4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Droit européen de la concurrence	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit d'1h	
Matière	S2	Droit international et européen des transports	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit d'1h	
Matière	S2	Droit pénal des affaires	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit d'1h	
Matière	S2	Procédures civiles d'exécution	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit d'1h	
Bloc	S2	<b>COMPETENCES DE SPECIALITE</b>												
UE	S2	<b>UE Matière de spécialité</b>	<b>30</b>		<b>4</b>	<b>4</b>	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit de la culture	30		4	4	Oui	Non	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit d'1h	
Bloc	S2	<b>COMPETENCES TRANSVERSALES</b>												
UE	S2	<b>UE Langue vivante S2 (même langue que celle choisie au S1)</b>		<b>13,5</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	Oui	Oui						
Matière	S2	Anglais		13,5	2	2	Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Espagnol					Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Allemand					Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Italien					Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
<b>TOTAL ANNUEL</b>			<b>378</b>	<b>81</b>	<b>60</b>	<b>60</b>								

\* Certaines matières sont susceptibles d'être dispensées en partie en distanciel asynchrone (dispositif hybridation ou dispositif innovation pédagogique).

MASTER 2		DROIT DES AFFAIRES								session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Droit de la propriété intellectuelle								Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 3</b>	319,5		45		Oui	Oui					
UE	S1	<b>UE Enseignements fondamentaux/Protection des créations et des innovations</b>	99		15	15	Oui	Oui					
<b>Module Protection des créations littéraire et artistiques :</b>													
Matière	S1	Propriété littéraire et artistique	33			3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3h max	
<b>Module Propriété industrielle :</b>													
Matière	S1	Protection des innovations commerciales	33			3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral/Écrit	Oral ou écrit d'1h30 max sur 1 matière tirée au sort	
Matière	S1	Protection des innovations technologiques	33			3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)				
UE	S1	<b>UE Régulation des nouvelles technologies - Droit du numérique - Régulation dans l'univers numérique</b>	42		6	6	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral	Grand oral (l'étudiant tire un sujet sur l'une des matières de ces 3 UE) (préparation + oral)	
Matière	S1	Les nouveaux instruments de l'innovation et de la valorisation	9			3	Non	Non					
Matière	S1	RGPD	9			3	Non	Non					
Matière	S1	Commerce électronique	12			3	Non	Non					
Matière	S1	Droit du numérique/La responsabilité des acteurs du numérique	12			3	Non	Non					
UE	S1	<b>UE La stratégie de l'entreprise en matière de propriété intellectuelle</b>	79,5		9	9	Oui	Oui					
Matière	S1	Grands principes de la propriété intellectuelle	12			3	Non	Non					
Matière	S1	Technique contractuelle	15			3	Non	Non					
Matière	S1	Droit des contrats appliqués à la propriété intellectuelle	15			3	Non	Non					
Matière	S1	Droit des affaires et propriété intellectuelle	12			3	Non	Non					
Matière	S1	Les procédures administratives	7,5			3	Non	Non					
Matière	S1	La défense des droits	18			3	Non	Non					
UE	S1	<b>UE Aspects internationaux de la propriété intellectuelle</b>	39		5	5	Oui	Oui					
Matière	S1	Droit comparé et étranger	15			3	Non	Non					
Matière	S1	Les systèmes et traités internationaux	24			3	Non	Non					
UE	S1	<b>UE Clinique juridique</b>	30		7	7	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
UE	S1	<b>UE Insertion et pratique professionnelle</b>	30		3	3	Oui	Oui					
Matière	S1	The English practice on a business context	24			1	Non	Non	CT (Contrôle terminal)		Oral		
Matière	S1	Rédaction de CV et lettre de motivation	6		/	/						Non évalué	



MASTER 2		DROIT DES AFFAIRES								session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Droit de la propriété intellectuelle (en partenariat avec l'EPE Université de Toulouse, ex- Toulouse III Paul Sabatier)								Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 3</b>	389,5		45	45	Oui	Oui					
UE	S1	<b>UE Enseignements fondamentaux/Protection des créations et des innovations</b>	99		15	15	Oui	Oui					
<b>Module Protection des créations littéraire et artistiques :</b>													
Matière	S1	Propriété littéraire et artistique	33			3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3h max	
<b>Module Propriété industrielle :</b>													
Matière	S1	Protection des innovations commerciales	33			3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral/Écrit	Oral ou écrit d'1h30 max sur 1 matière tirée au sort	
Matière	S1	Protection des innovations technologiques	33			3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)				
UE	S1	<b>UE Régulation des nouvelles technologies - Droit du numérique - Régulation dans l'univers numérique</b>	42		6	6	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral	Grand oral (l'étudiant tire un sujet sur l'une des matières de ces 3 UE) (Préparation + oral)	
Matière	S1	Les nouveaux instruments de l'innovation et de la valorisation	9			3	Non	Non					
Matière	S1	RGPD	9			3	Non	Non					
Matière	S1	Commerce électronique	12			3	Non	Non					
Matière	S1	Droit du numérique/La responsabilité des acteurs du numérique	12			3	Non	Non					
UE	S1	<b>UE La stratégie de l'entreprise en matière de propriété intellectuelle</b>	79,5		9	9	Oui	Oui					
Matière	S1	Grands principes de la propriété intellectuelle	12			3	Non	Non					
Matière	S1	Technique contractuelle	15			3	Non	Non					
Matière	S1	Droit des contrats appliqués à la propriété intellectuelle	15			3	Non	Non					
Matière	S1	Droit des affaires et propriété intellectuelle	12			3	Non	Non					
Matière	S1	Les procédures administratives	7,5			3	Non	Non					
Matière	S1	La défense des droits	18			3	Non	Non					
UE	S1	<b>UE Aspects internationaux de la propriété intellectuelle</b>	39		5	5	Oui	Oui					
Matière	S1	Droit comparé et étranger	15			3	Non	Non					
Matière	S1	Les systèmes et traités internationaux	24			3	Non	Non					
UE	S1	<b>UE Clinique juridique (facultative pour les étudiants d'UT3)</b>	30		/	/	Non	Non				Evaluation prise en compte comme bonification	
UE	S1	<b>UE Insertion et pratique professionnelle</b>	30		3	3	Oui	Oui					
Matière	S1	The English practice on a business context	24			1	Non	Non	CT (Contrôle terminal)		Oral		
Matière	S1	Rédaction de CV et lettre de motivation	6		/	/						Non évalué	
UE	S1	<b>UE Veille technologique (dispensée par UT3)</b>	70		7	7	Oui	Oui					
Matière	S1	Mise a niveau en droit	30				Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral/Écrit	Evaluation organisée par l'Université Toulouse III sous forme d'un oral et une présentation d'un rapport écrit sur les matière de l'option	
Matière	S1	Methodes et techniques de recherche d'information	22				Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral/Écrit		
Matière	S1	Méthodes d'analyse de l'information	35				Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral/Écrit		
Matière	S1	Utilisation d'outils de veille stratégique appliquée à la biotechnologie, biomecanique et chimie	35				Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral/Écrit		

MASTER 2		DROIT DES AFFAIRES								session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Droit de la propriété intellectuelle (en partenariat avec l'EPE Université de Toulouse, ex- Toulouse III Paul Sabatier)								Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S2	SEMESTRE 4	45		15	15	Oui	Oui					
UE	S1	UE 7 : Méthodologie de la voie recherche et de la voie professionnelle, préparation aux concours	45		15	15	Oui	Oui					
Matière	S1	Travail de fin de master	21			1,5	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Projet/Soutenance		Article + soutenance
Matière	S1	Accompagnement et méthodologie	24		/	/							non évalué
		<b>Voie au choix :</b>											
Matière	S2	Voie professionnelle : Stage d'une durée minimale de 6 mois				2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Mémoire/Soutenance		Rapport de stage + article
Matière	S2	Voie recherche : mémoire de recherche				2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Mémoire/Soutenance		
		<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>434,5</b>		<b>60</b>	<b>60</b>							

**Type Diplôme : MASTER**

COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT DES AFFAIRES	
PARCOURS TYPE	Droit des transports et de l'aéronautique	
Session M1	Session unique	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération n° CEVE-2026-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	Session unique	
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
/		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
<b>Stages</b>		
/		
<b>Autres modalités</b>		
La 2ème année du master est ouverte au contrat de professionnalisation.		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
/		
<b>Seconde chance</b>		
/		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Validation</b>		
L'année est validée dès lors que l'étudiant y obtient une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Seuls les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables et conservables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20.</li> <li>- Pour les matières non validées, l'étudiant ne conserve pas le bénéfice des notes obtenues aux épreuves si la matière prévoit un ensemble CM+TD.</li> </ul>		
<b>Compensation</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les UE et semestres sont validés isolément ou par compensation.</li> <li>- Les matières d'une UE sont validées isolément ou par compensation. La compensation est organisée entre toutes les matières d'une même UE.</li> </ul>		
<b>Note éliminatoire</b>		
/		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master</a> <a href="#">Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master</a>		

MASTER 1		DROIT DES AFFAIRES									Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Droit des transports et de l'aéronautique									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 1</b>	<b>189</b>	<b>40,5</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	Oui	Oui						
Bloc	S1	<b>COMPETENCES DISCIPLINAIRES</b>												
UE	S1	<b>UE Matières obligatoires S1 (3 matières)</b>	<b>99</b>	<b>27</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit du financement des entreprises	33	13,5	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=3		Écrit	3h	
<i>Choisir 1 matière renforcée (CM+TD) parmi les 2 proposées :</i>														
Matière	S1	Garanties de paiement	33	13,5	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=3		Écrit	3h	
Matière	S1	Imposition du chiffre d'affaires et des bénéfices	33	13,5	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=3		Écrit	3h	
<i>Choisir 1 matière non renforcée (CM) différente de la matière renforcée déjà choisie au S1 :</i>														
Matière	S1	Garanties de paiement	33		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1 h	
Matière	S1	Imposition du chiffre d'affaires et des bénéfices	33		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1 h	
UE	S1	<b>UE Matières optionnelles S1 (3 options au choix) (*)</b>	<b>90</b>		<b>12</b>	<b>12</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	Comptabilité financière	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1 h	
Matière	S1	Droit bancaire et financier	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1 h	
Matière	S1	Droit des assurances (*)	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1 h	
Matière	S1	Droit des restructurations des entreprises	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1 h	
Matière	S1	Droit du commerce international (*)	30		4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Droit rural	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1 h	
Matière	S1	Groupement à statut spécial	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1 h	
Matière	S1	Principes de gouvernance	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 2h max	
Matière	S1	Propriété intellectuelle	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1 h	
Bloc	S1	<b>COMPETENCES TRANSVERSALES</b>												
UE	S1	<b>UE Langue vivante S1 (1 choix valable pour les 2 semestres)</b>		<b>13,5</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	Anglais		13,5	2	2	Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Espagnol					Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Allemand					Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Italien					Oui	Non	CCI (CC Intégral)					

MASTER 1		DROIT DES AFFAIRES									Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Droit des transports et de l'aéronautique									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S2	SEMESTRE 2	189	40,5	30	30	Oui	Oui						
Bloc	S2	<b>COMPETENCES DISCIPLINAIRES</b>												
UE	S2	UE Matières obligatoires S2 (3 matières)	99	27	16	16	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit des entreprises en difficultés	33	13,5	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=3		Écrit	3h	
<b>Choisir 1 matière renforcée (CM+TD) parmi les 2 proposées :</b>														
Matière	S2	Contrats spéciaux des affaires 1	33	13,5	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=3		Écrit	3h	
Matière	S2	Fiscalité des sociétés et des groupes	33	13,5	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=3		Écrit	3h	
<b>Choisir 1 matière non renforcée (CM) différente de la matière renforcée déjà choisie au S2 :</b>														
Matière	S2	Contrats spéciaux des affaires 1	33		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1 h	
Matière	S2	Fiscalité des sociétés et des groupes	33		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1 h	
UE	S2	UE Matière optionnelle S2 (1 option au choix)	30		4	4	Oui	Oui						
Matière	S2	Contrats spéciaux des affaires 2	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1 h	
Matière	S2	Droit européen de la concurrence	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1 h	
Matière	S2	Droit pénal des affaires	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1 h	
Matière	S2	Procédures civiles d'exécution	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1 h	
Bloc	S2	<b>COMPETENCES DE SPECIALITE</b>												
UE	S2	UE Matières de spécialité	60		8	8	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit aérien et spatial (*)	30		4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Droit international et européen des transports	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1 h	
Bloc	S2	<b>COMPETENCES TRANSVERSALES</b>												
UE	S2	UE Langue vivante S2 (même langue que celle choisie au S1)		13,5	2	2	Oui	Oui						
Matière	S2	Anglais		13,5	2	2	Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Espagnol					Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Allemand					Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Italien					Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
<b>TOTAL ANNUEL</b>			<b>378</b>	<b>81</b>	<b>60</b>	<b>60</b>								

MASTER 1		DROIT DES AFFAIRES									Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Droit des transports et de l'aéronautique									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	

\* Certaines matières sont susceptibles d'être dispensées en partie en distanciel asynchrone (dispositif hybridation ou dispositif innovation pédagogique).

MASTER 2		DROIT DES AFFAIRES								session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Droit des transports et de l'aéronautique								Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coef	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 3</b>	<b>225</b>		<b>40</b>	<b>40</b>	Oui	Oui					
UE	S1	<b>UE Cours fondamentaux</b>	<b>105</b>		<b>20</b>	<b>20</b>	Oui	Oui					
Matière	S1	Cadre institutionnel et juridique	25			5	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	
Matière	S1	Les infrastructures des transports	25			5	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	
Matière	S1	Contrats de transport et logistique	25			5	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	
Matière	S1	Anglais juridique	30			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
UE	S1	<b>UE Séminaires thématiques</b>	<b>120</b>		<b>20</b>	<b>20</b>	Oui	Oui					
Matière	S1	Droit des transports des personnes et des marchandises	40				Non	Non	CT (Contrôle terminal)		Oral	Grand oral sur l'ensemble des matières (préparation + oral)	
Matière	S1	Droit de la gouvernance publique des transports	40										
Matière	S1	Droit de l'aéronautique	40										
Semestre	S2	<b>SEMESTRE 4</b>			<b>20</b>	<b>20</b>	Oui	Oui					
UE	S2	<b>UE Voie professionnelle ou recherche</b>			<b>20</b>	<b>20</b>	Oui	Oui					
<b>1 voie au choix</b>													
Matière	S2	Voie professionnelle : Stage d'une durée minimale de 3 mois					Non	Non	CT (Contrôle terminal)		Rapport/Mémoire		
Matière	S2	Voie recherche : mémoire					Non	Non	CT (Contrôle terminal)		Mémoire/Soutenance		
Matière	S2	Voie alternance : projet professionnel appliqué					Non	Non	CT (Contrôle terminal)		Mémoire/Soutenance		
<b>TOTAL ANNUEL</b>			<b>225</b>		<b>60</b>	<b>60</b>							

<b>Type Diplôme : MASTER</b>		
<b>COMPOSANTE</b>	<b>DROIT</b>	
<b>MENTION</b>	<b>DROIT DES AFFAIRES</b>	
<b>PARCOURS TYPE</b>	<b>Secteur financier (Banque, Assurance, Finance)</b>	
Session M1	<b>Session unique</b>	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération n° CEVE-2026-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	<b>Session unique</b>	
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
/		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours.</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours.</i>		
<b>Stages</b>		
/		
<b>Autres modalités</b>		
/		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
/		
<b>Seconde chance</b>		
/		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Validation</b>		
L'année est validée dès lors que l'étudiant y obtient une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Seuls les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables et conservables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20.</li> <li>- Pour les matières non validées, l'étudiant ne conserve pas le bénéfice des notes obtenues aux épreuves si la matière prévoit un ensemble CM+TD.</li> </ul>		
<b>Compensation</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les UE et semestres sont validés isolément ou par compensation.</li> <li>- Les matières d'une UE sont validées isolément ou par compensation. La compensation est organisée entre toutes les matières d'une même UE.</li> </ul>		
<b>Note éliminatoire</b>		
/		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master</a> <a href="#">Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master</a>		

MASTER 1		DROIT DES AFFAIRES										Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Secteur financier (Banque, Assurance, Finance)										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée		
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 1</b>	<b>189</b>	<b>40,5</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	Oui	Oui							
Bloc	S1	<b>COMPETENCES DISCIPLINAIRES</b>													
UE	S1	<b>UE Matières obligatoires S1 (3 matières)</b>	<b>99</b>	<b>27</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	Oui	Oui							
<b>Choisir 2 matières renforcées (CM+TD) parmi les 3 proposées :</b>															
Matière	S1	Droit du financement des entreprises	33	13,5	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=3		Écrit	3h		
Matière	S1	Garanties de paiement	33	13,5	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=3		Écrit	3h		
Matière	S1	Imposition du chiffre d'affaires et des bénéfices	33	13,5	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=3		Écrit	3h		
<b>Choisir 1 matière non renforcée (CM) différente de la matière renforcée déjà choisie au S1 :</b>															
Matière	S1	Droit du financement des entreprises	33		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h		
Matière	S1	Garanties de paiement	33		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h		
Matière	S1	Imposition du chiffre d'affaires et des bénéfices	33		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h		
UE	S1	<b>UE Matière optionnelle S1 (2 options au choix) (*)</b>	<b>60</b>		<b>8</b>	<b>8</b>	Oui	Oui				Oral			
Matière	S1	Comptabilité financière	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h		
Matière	S1	Droit des assurances (*)	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h		
Matière	S1	Droit des restructurations des entreprises	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h		
Matière	S1	Droit du commerce international (*)	30		4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)						
Matière	S1	Groupement à statut spécial	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h		
Matière	S1	Principes de gouvernance	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 2h max		
Bloc	S1	<b>COMPETENCES DE SPECIALITE</b>													
UE	S2	<b>UE Matière de spécialité S1</b>	<b>30</b>		<b>4</b>	<b>4</b>	Oui	Oui							
Matière	S1	Droit bancaire et financier	30		4	4	Oui	Non	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h		
Bloc	S1	<b>COMPETENCES TRANSVERSALES</b>													
UE	S1	<b>UE Langue vivante S1 (1 choix valable pour les 2 semestres)</b>		<b>13,5</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	Oui	Oui							
Matière	S1	Anglais		13,5	2	2	Oui	Non	CCI (CC Intégral)						
Matière	S1	Espagnol					Oui	Non	CCI (CC Intégral)						
Matière	S1	Allemand					Oui	Non	CCI (CC Intégral)						
Matière	S1	Italien					Oui	Non	CCI (CC Intégral)						

MASTER 1		DROIT DES AFFAIRES									Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Secteur financier (Banque, Assurance, Finance)									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S2	<b>SEMESTRE 2</b>	<b>219</b>	<b>40,5</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	Oui	Oui						
Bloc	S2	<b>COMPETENCES DISCIPLINAIRES</b>												
UE	S2	<b>UE Matières obligatoires S2 (3 matières)</b>	<b>99</b>	<b>27</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	Oui	Oui						
<b>Choisir 2 matières renforcées (CM+TD) parmi les 3 proposées :</b>														
Matière	S2	Droit des entreprises en difficultés	33	13,5	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=3		Écrit	3h	
Matière	S2	Contrats spéciaux des affaires 1	33	13,5	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=3		Écrit	3h	
Matière	S2	Fiscalité des sociétés et des groupes	33	13,5	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=3		Écrit	3h	
<b>Choisir 1 matière non renforcée (CM) différente de la matière renforcée déjà choisie au S1 :</b>														
Matière	S2	Droit des entreprises en difficultés	33		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S2	Contrats spéciaux des affaires 1	33		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S2	Fiscalité des sociétés et des groupes	33		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
UE	S2	<b>UE Matières optionnelles S2 (3 options au choix) (*)</b>	<b>120</b>		<b>12</b>	<b>12</b>	Oui	Oui						
Matière	S2	Contrats spéciaux des affaires 2	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S2	Droit européen de la concurrence	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S2	Droit pénal des affaires	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S2	Procédures civiles d'exécution	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Bloc	S2	<b>COMPETENCES TRANSVERSALES</b>												
UE	S2	<b>UE Langue vivante S2 (même langue que celle choisie au S1)</b>		<b>13,5</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	Oui	Oui						
Matière	S2	Anglais		13,5	2	2	Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Espagnol					Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Allemand					Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Italien					Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
<b>TOTAL ANNUEL</b>			<b>408</b>	<b>81</b>	<b>60</b>	<b>60</b>								

\* Certaines matières sont susceptibles d'être dispensées en partie en distanciel asynchrone (dispositif hybridation ou dispositif innovation pédagogique).

MASTER 2		DROIT DES AFFAIRES								Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Secteur financier (Banque, Assurance, Finance)								Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 3</b>	245		45	45	Oui	Oui					
Bloc	S1	<b>COMPETENCES TRANSVERSALES</b>											
UE	S1	<b>UE1 COMMUNICATION SPECIALISEE POUR LE TRANSFERT DE CONNAISSANCES</b>	15		1	1	Oui	Oui					
Matière	S1	Anglais financier	15			1	Non	Non	CCI (CC Intégral)				
Bloc	S1	<b>COMPETENCES DE SPECIALITE</b>											
UE	S1	<b>UE2 MAITRISER LES RISQUES FINANCIERS</b>	87		14	14							
Matière	S1	Asset management (gestion d'actifs)	9			1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral		
Matière	S1	Droit bancaire et financier	30			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	Droit des assurances	15			2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	1H30	
Matière	S1	Droit des obligations (contrat et responsabilité)	15			2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral		
Matière	S1	Mathématiques financières	9			1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	1H30	
Matière	S1	Questions économiques relatives au secteur financier	9			1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
UE	S1	<b>UE3 SECURISER ET OPTIMISER LES INSTRUMENTS JURIDIQUES</b>	60		15	15	Oui	Oui					
Matière	S1	Comptabilité et analyse financière	15			1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	Droit des sociétés	15			4	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	Droit fiscal	15			4	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	Droit pénal financier	15			4	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
UE	S1	<b>UE4 MAITRISER LES TECHNIQUES PROPRES AU SECTEUR FINANCIER</b>	83		15	15	Oui	Oui					
Matière	S1	Séminaires (à Toulouse et Paris)	83				Non	Non	CT (Contrôle terminal)		Oral		
Semestre	S2	<b>SEMESTRE 4</b>			15	15	Oui	Oui					
UE	S2	<b>UES COMMUNICATION SPECIALISEE POUR LE TRANSFERT DE CONNAISSANCES ET DEVELOPPEMENT ET INTEGRATION DE SAVOIRS HAUTEMENT SPECIALISES</b>			15	15	Oui	Oui					
Bloc	S2	<b>APPUI A LA TRANSFORMATION EN CONTEXTE PROFESSIONNEL</b>											
		<b>1 voie au choix</b>											
Matière	S2	Voie professionnelle : Stage d'une durée minimale de 3 mois					Non	Non	CT (Contrôle terminal)		Rapport/Mémoire		
Matière	S2	Voie recherche : mémoire					Non	Non	CT (Contrôle terminal)		Mémoire/Soutenance		
		<b>TOTAL ANNUEL</b>	245		60	60							

## Type Diplôme : MASTER

<b>COMPOSANTE</b>	<b>DROIT</b>	
<b>MENTION</b>	<b>ADMINISTRATION ET LIQUIDATION DES ENTREPRISES EN DIFFICULTE</b>	
Session M1	<b>Session unique</b>	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération n° <b>CEVE-2026-06-DEVE-001</b> , relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	<b>Session unique</b>	
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
/		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
<b>Stages</b>		
/		
<b>Autres modalités</b>		
Le parcours Administration des entreprises en difficultés est proposé en formation initiale, en alternance, en formation continue (M2 uniquement) et en Formation Ouverte à Distance (FOAD)		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
/		
<b>Seconde chance</b>		
/		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Validation</b>		
L'année est validée dès lors que l'étudiant y obtient une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Seuls les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables et conservables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20.</li> <li>- Pour les matières non validées, l'étudiant ne conserve pas le bénéfice des notes obtenues aux épreuves si la matière prévoit un ensemble CM+TD.</li> </ul>		
<b>Compensation</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les UE et semestres sont validés isolément ou par compensation.</li> <li>- Les matières d'une UE sont validées isolément ou par compensation. La compensation est organisée entre toutes les matières d'une même UE.</li> </ul>		
<b>Note éliminatoire</b>		
/		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master</a> <a href="#">Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master</a>		

MASTER 1		ADMINISTRATION ET LIQUIDATION DES ENTREPRISES EN DIFFICULTES									Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type											Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 1</b>	219	40,5	30	30	Oui	Oui						
UE	S1	<b>UE 1</b>	126	27	18	18	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit du financement des entreprises	33	13,5	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=3		Écrit	3h	
Matière	S1	Garanties de paiement	33	13,5	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=3		Écrit	3h	
Matière	S1	Comptabilité financière	30		3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit d'1h
Matière	S1	Principes de gouvernance	30		3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit de 2h max
UE	S1	<b>UE 2</b>	60		8	8	Oui	Oui						
Matière	S1	Groupement à statut spécial	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit d'1h
Matière	S1	Droit des restructurations des entreprises	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit d'1h
UE	S1	<b>UE 3</b>	33	13,5	4	4	Oui	Oui						
Matière	S1	Imposition du chiffre d'affaires et des bénéfices	33		2	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit d'1h
Matière	S1	Anglais des affaires		13,5	2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Semestre	S2	<b>SEMESTRE 2</b>	189	54	30	30	Oui	Oui						
UE	S2	<b>UE 4</b>	99		16	16	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit des entreprises en difficultés	33	13,5	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=3		Écrit	3h	
Matière	S2	Contrats spéciaux des affaires 1 (vente et distribution)	33	13,5	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=3		Écrit	3h	
Matière	S2	Analyse financière	33	13,5	4	4	Oui	Oui	CC&CT	CC=2 / CT=2		Écrit	3h	
UE	S2	<b>UE 5</b>	60		8	8	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit pénal des affaires	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit d'1h
Matière	S2	Contrats spéciaux des affaires 2 (prestation de services)	30		4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S2	<b>UE 6</b>	30	13,5	6	6	Oui	Oui						
Matière	S2	Procédures civiles d'exécution	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit d'1h
Matière	S2	Anglais des affaires		13,5	2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
<b>TOTAL ANNUEL</b>			<b>408</b>	<b>94,5</b>	<b>60</b>	<b>60</b>								

\* Certaines matières sont susceptibles d'être dispensées en partie en distanciel asynchrone (dispositif hybridation ou dispositif innovation pédagogique).

## Type Diplôme : MASTER

<b>COMPOSANTE</b>	<b>DROIT</b>	
<b>MENTION</b>	<b>DROIT INTERNATIONAL ET DROIT EUROPEEN</b>	
<b>PARCOURS TYPE</b>	<b>Droit international et comparé des affaires</b>	
Session M1	<b>Session unique</b>	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération n° CEVE-2026-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	<b>Session unique</b>	
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
/		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
<b>Stages</b>		
/		
<b>Autres modalités</b>		
En M2, les enseignements sont entièrement délocalisés au Vietnam (Hô Chi Minh Ville). Cette mobilité est obligatoire pour la validation du diplôme.		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
/		
<b>Seconde chance</b>		
/		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Validation</b>		
L'année est validée dès lors que l'étudiant y obtient une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
En M2, les enseignements sont entièrement délocalisés au Vietnam. Cette mobilité est obligatoire pour la validation du diplôme.		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
- Seuls les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables et conservables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20.		
- Pour les matières non validées, l'étudiant ne conserve pas le bénéfice des notes obtenues aux épreuves si la matière prévoit un ensemble CM+TD.		
<b>Compensation</b>		
- Les UE et semestres sont validés isolément ou par compensation.		
- Les matières d'une UE sont validées isolément ou par compensation. La compensation est organisée entre toutes les matières d'une même UE.		
<b>Note éliminatoire</b>		
/		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master</a>		
<a href="#">Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master</a>		

MASTER 1		DROIT INTERNATIONAL / DROIT EUROPEEN									Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Droit International et Comparé des Affaires									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 1</b>	<b>192</b>	<b>40,5</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	Oui	Oui						
UE	S1	<b>UE Matières obligatoires S1 (4 matières)</b>	<b>132</b>	<b>27</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit International Privé 1	33	13,5	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=1 / CT=2		Écrit	3h	
<i>Choisir 1 matière renforcée (CM+TD) parmi les 2 proposées :</i>														
Matière	S1	Contentieux International	33	13,5	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=1 / CT=2		Écrit	3h	
Matière	S1	Droit international et Européen des droits de l'Homme	33	13,5	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=1 / CT=2		Écrit	3h	
<i>Choisir 2 matières non renforcées (CM) différentes de la matière renforcée déjà choisie au S1 :</i>														
Matière	S1	Contentieux de l'Union Européenne	33		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Droit international et Européen des droits de l'Homme	33		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Contentieux international	33		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
UE	S1	<b>UE Matières optionnelles S1 (2 matières) (*)</b>	<b>60</b>		<b>8</b>	<b>8</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit du commerce international (*)	30		4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
<i>1 option au choix parmi les 5 proposées :</i>														
Matière	S1	Droit fiscal international et européen	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1 h	
Matière	S1	Droit privé comparé	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Droit public comparé	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Droit international économique	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S1	*Droit européen du numérique	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
UE	S1	<b>UE Langue vivante S1 (1 choix valable pour les 2 semestres)</b>		<b>13,5</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	Anglais		13,5	2	2	Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Espagnol					Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Allemand					Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Italien					Oui	Non	CCI (CC Intégral)					

MASTER 1		DROIT INTERNATIONAL / DROIT EUROPEEN									Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Droit International et Comparé des Affaires									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S2	<b>SEMESTRE 2</b>	<b>192</b>	<b>40,5</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	Oui	Oui						
UE	S2	<b>UE Matières obligatoires S2 (4 matières)</b>	<b>132</b>	<b>27</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit international privé 2	33	13,5	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=1 / CT=2		Écrit	3h	
<i>Choisir 1 matière <b>renforcée</b> (CM+TD) parmi les 3 proposées :</i>														
Matière	S2	Droit du marché intérieur	33	13,5	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=1 / CT=2		Écrit	3h	
Matière	S2	Droit International public	33	13,5	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=1 / CT=2		Écrit	3h	
Matière	S2	Droits fondamentaux de l'Union européenne	33	13,5	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=1 / CT=2		Écrit	3h	
<i>Choisir 2 matières <b>non renforcées</b> (CM) différentes de la matière renforcée déjà choisie au S2 :</i>														
Matière	S2	Droit du marché intérieur	33		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S2	Droit international Public	33		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S2	Droits fondamentaux de l'Union européenne	33		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
UE	S2	<b>UE Matières optionnelles S2 (2 matières) (*)</b>	<b>60</b>		<b>8</b>	<b>8</b>	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit international et européen des affaires	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
<i>1 option au choix parmi les 3 proposées :</i>														
Matière	S2	Droit européen de la concurrence	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S2	Droit international et européen des transports	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S2	Droit aérien et spatial (*)	30		4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S2	<b>UE Langue vivante S2 (même langue que celle choisie au S1)</b>		<b>13,5</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	Oui	Oui						
Matière	S2	Anglais		13,5	2	2	Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Espagnol					Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Allemand					Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Italien					Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
<b>TOTAL ANNUEL</b>			<b>384</b>	<b>81</b>	<b>60</b>	<b>60</b>								

\* Certaines matières sont susceptibles d'être dispensées en partie en distanciel asynchrone (dispositif hybridation ou dispositif innovation pédagogique).

MASTER 2		DROIT INTERNATIONAL ET DROIT EUROPEEN								session unique			Observation session d'exams
Parcours-type		Droit international et Comparé des Affaires (délocalisé à Hô Chi Minh Ville au Vietnam)								Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 3</b>	<b>180</b>		<b>30</b>	<b>30</b>	Oui	Oui					
UE	S1	<b>UE1</b>	<b>140</b>		<b>20</b>	<b>20</b>	Oui	Oui					
Matière	S1	Droit international des sociétés	20			3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	2h	
Matière	S1	Droit international privé	20			3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	2h	
Matière	S1	Droit des contrats du commerce international (aspects vietnamiens et régionaux)	20			2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	2h	
Matière	S1	Droit des contrats du commerce international (international et comparé)	20			3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	2h	
Matière	S1	Contrats de financement et garanties	20			3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	2h	
Matière	S1	Contrats du commerce électronique et propriété intellectuelle	20			3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	2h	
Matière	S1	Contrats de la common law	20			3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	2h	
UE	S1	<b>UE2</b>	<b>40</b>		<b>10</b>	<b>10</b>	Oui	Oui					
Matière	S1	Règlement des litiges (aspects asiatiques)	20			5	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	2h	
Matière	S1	Règlement des litiges (aspects internationaux et comparés)	20			5	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	2h	
Semestre	S2	<b>SEMESTRE 4</b>	<b>50</b>	<b>100</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	Oui	Oui					
UE	S2	<b>UE3</b>	<b>50</b>	<b>30</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	Oui	Oui					
Matière	S2	Séminaire de négociation et de rédaction d'un contrat international	20			4	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	2h	
Matière	S2	Séminaire d'arbitrage (simulation d'une instance arbitrale)	10			4	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	2h	
Matière	S2	Séminaire de droit fiscal international et comparé	20			4	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	2h	
Matière	S2	Séminaire de méthodologie juridique		30		3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	2h	
UE	S2	<b>UE4</b>		<b>70</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	Oui	Oui					
Matière	S2	Séminaire de langue		60		1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S2	Séminaire de méthodologie de la recherche d'emploi		10		4	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
<b>1 voie au choix</b>													
Matière	S2	Voie professionnelle : Rapport de stage (stage en entreprise d'une durée minimale de trois mois)				10	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Mémoire/Soutenance		
Matière	S2	Voie recherche : Mémoire				10	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Mémoire/Soutenance		
		<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>230</b>	<b>100</b>	<b>60</b>	<b>60</b>							

Remise d'un rapport et soutenance

Remise du rapport de stage et soutenance

Remise du mémoire de recherche et soutenance

## Type Diplôme : MASTER

<b>COMPOSANTE</b>	<b>DROIT</b>	
<b>MENTION</b>	<b>DROIT INTERNATIONAL ET DROIT EUROPEEN</b>	
<b>PARCOURS TYPE</b>	<b>Droit international et comparé</b>	
Session M1	<b>Session unique</b>	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération n° CEVE-2026-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
La formation en langue française et anglais.		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par Le président sur avis du jury d'examen.		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
<b>Stages</b>		
/		
Autres modalités		
/		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
/		
<b>Seconde chance</b>		
/		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Validation</b>		
/		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne au moins égale à 10/20 Pour les matières non validées, l'étudiant ne conserve pas le bénéfice des notes obtenues aux épreuves si la matière prévoit un ensemble CM+TD.		
<b>Compensation</b>		
Les UE et les semestres sont validées isolément ou par compensation		
<b>Note éliminatoire</b>		
/		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master</a>		
<a href="#">Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence</a>		
<a href="#">Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master</a>		

MASTER 2		DROIT INTERNATIONAL / DROIT EUROPEEN									Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Droit international et comparé									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	SEMESTRE 1	192	40,5	30	30	Oui	Oui						
UE	S1	UE Matières obligatoires S1 (4 matières)	132	27	20	20	Oui	Oui						
<i>Choisir 2 matières renforcées (CM+TD) parmi les 3 proposées :</i>														
Matière	S1	Contentieux de l'Union Européenne	33	13,5	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC = 1 / CT = 2		Écrit	3h	
Matière	S1	Contentieux International	33	13,5	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC = 1 / CT = 2		Écrit	3h	
Matière	S1	Droit international privé 1	33	13,5	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC = 1 / CT = 2		Écrit	3h	
<i>Choisir 2 matières non renforcées (CM) différentes des 2 matières renforcées déjà choisies au S1 :</i>														
Matière	S1	Droit international Privé 1	33		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Contentieux de l'Union Européenne	33		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Droit international et Européen des droits de l'Homme	33		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Contentieux international	33		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
UE	S1	UE Matières optionnelles S1 (2 matières) (*)	60		8	8	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit pénal international et européen	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Droit fiscal international et européen	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Droit privé comparé	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Droit public comparé	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Droit du commerce international (*)	30		4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Droit international économique	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S1	*Droit européen du numérique	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
		UE Langue vivante S1 (1 choix valable pour les 2 semestres)		13,5	2	2	Oui	Oui						
Matière	S1	Anglais		13,5	2	2	Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Espagnol					Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Allemand					Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Italien					Oui	Non	CCI (CC Intégral)					

MASTER 2		DROIT INTERNATIONAL / DROIT EUROPEEN									Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Droit international et comparé									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S2	SEMESTRE 2	192	40,5	30	30	Oui	Oui						
UE	S2	UE Matières obligatoires S2 (4 matières)	132	27	20	20	Oui	Oui						
<i>Choisir 2 matières <b>renforcées</b> (CM+TD) parmi les 4 proposées :</i>														
Matière	S2	Droit du marché interieur	33	13,5	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC = 1 / CT = 2		Écrit	3h	
Matière	S2	Droit international privé 2	33	13,5	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC = 1 / CT = 2		Écrit	3h	
Matière	S2	Droit International public	33	13,5	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC = 1 / CT = 2		Écrit	3h	
Matière	S2	Droits fondamentaux de l'Union européenne	33	13,5	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC = 1 / CT = 2		Écrit	3h	
<i>Choisir 2 matières <b>non renforcées</b> (CM) différentes des 2 matières renforcées déjà choisies au S2 :</i>														
Matière	S2	Droits fondamentaux de l'Union européenne	33		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S2	Droit International Privé 2	33		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S2	Droit du marché interieur	33		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S2	Droit international Public	33		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
UE	S2	UE Matières optionnelles S2 (2 matières) (*)	60		8	8	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit international et européen des affaires	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S2	Droit européen de la concurrence	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S2	Droit pénal international et humanitaire	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S2	Droit international et européen des transports	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S2	Droit aérien et spatial (*)	30		4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Droit de la nationalité des étrangers	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S2	Droit des relations extérieures	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S2	Droit européen des innovations et du numérique	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
UE	S2	UE Langue vivante S2 (même langue que celle choisie au S1)		13,5	2	2	Oui	Oui						
Matière	S2	Anglais		13,5	2	2	Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Espagnol					Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Allemand					Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Italien					Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
<b>TOTAL ANNUEL</b>			<b>384</b>	<b>81</b>	<b>60</b>	<b>60</b>								

\* Certaines matières sont susceptibles d'être dispensées en partie en distanciel asynchrone (dispositif hybridation ou dispositif innovation pédagogique).

## Type Diplôme : MASTER

COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	<b>DROIT INTERNATIONAL ET DROIT EUROPEEN</b>	
PARCOURS TYPE	<b>Droit des libertés Programme franco-québécois</b>	
Session M1	<b>Session unique</b>	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération n° CEVE-2026-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	<b>Session unique</b>	
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
/		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
<b>Stages</b>		
/		
<b>Autres modalités</b>		
L'étudiant admis sur le programme franco-québécois pourra obtenir à l'issue de leur cursus le Master mention Droit international et européen, parcours Droit des libertés, délivré par l'Université Toulouse Capitole et la maîtrise en droit délivrée par l'Université Laval. Le semestre 3 est réalisé à l'Université Toulouse 1 Capitole et le semestre 4 à l'Université Laval de Québec.		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
/		
<b>Seconde chance</b>		
/		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Validation</b>		
L'année est validée dès lors que l'étudiant y obtient une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Seuls les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables et conservables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20.</li> <li>- Pour les matières non validées, l'étudiant ne conserve pas le bénéfice des notes obtenues aux épreuves si la matière prévoit un ensemble CM+TD.</li> </ul>		
<b>Compensation</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les UE et semestres sont validés isolément ou par compensation.</li> <li>- Les matières d'une UE sont validées isolément ou par compensation. La compensation est organisée entre toutes les matières d'une même UE.</li> </ul>		
<b>Note éliminatoire</b>		
/		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master</a>		
<a href="#">Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence</a>		
<a href="#">Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master</a>		

MASTER 2		DROIT INTERNATIONAL ET DROIT EUROPEEN									Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Droit des libertés - Programme franco-québécois									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coef	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 3</b>	<b>170</b>		<b>30</b>	<b>30</b>	Oui	Oui						
UE	S1	<b>UE 1</b>	<b>80</b>		<b>13</b>	<b>13</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	Théorie générale des libertés fondamentales	20			1	Non	Oui	CC&CT	CC=1 / CT=1		Oral/Écrit	5h	Une épreuve écrite de 5 heures sur une des matières tirée au sort + un grand Oral
Matière	S1	Protection européenne des droits fondamentaux	20			1	Non	Oui	CC&CT	CC=1 / CT=1				
Matière	S1	Procédure devant les juridictions européennes (CEDH-CJUE)	20			1	Non	Oui	CC&CT	CC=1 / CT=1				
Matière	S1	Protection comparée des libertés devant les juridictions constitutionnelles	20			1	Non	Oui	CC&CT	CC=1 / CT=1				
UE	S1	<b>UE 2</b>	<b>20</b>		<b>4</b>	<b>4</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	QPC et libertés	10			1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Autorités administratives indépendantes et libertés	10			1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	<b>UE 3</b>	<b>30</b>		<b>5</b>	<b>5</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	Juridictions ordinaires et libertés	20			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Procédure pénale et libertés	10			2	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	<b>UE 4</b>	<b>20</b>		<b>4</b>	<b>4</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	Bioéthique et libertés 1	10			1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Liberté d'expression et médias	10			1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	<b>UE 5</b>	<b>20</b>		<b>4</b>	<b>4</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit à la vie privée et à la vie familiale	10			1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Liberté de conscience et de religion	10			1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
Semestre	S2	<b>SEMESTRE 4</b>			<b>30</b>		Oui	Oui						
UE	S2	<b>UE 6 Enseignements suivis à l'Université de Laval (Québec)</b>			<b>30</b>		Oui	Oui						selon modalité de l'Université de Laval (Québec)
		<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>170</b>		<b>60</b>	<b>30</b>								

## Type Diplôme : MASTER

<b>COMPOSANTE</b>	<b>DROIT</b>	
<b>MENTION</b>	<b>DROIT INTERNATIONAL ET DROIT EUROPEEN</b>	
<b>PARCOURS TYPE</b>	<b>Droit des libertés</b>	
Session M1	<b>Session unique</b>	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération n° CEVE-2026-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	<b>Session unique</b>	
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
/		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
<b>Stages</b>		
/		
<b>Autres modalités</b>		
L'étudiant admis sur le programme franco-québécois pourra obtenir à l'issue de leur cursus le Master mention Droit international et européen, parcours Droit des libertés, délivré par l'Université Toulouse Capitole et la maîtrise en droit délivrée par l'Université Laval. Le semestre 3 est réalisé à l'Université Toulouse 1 Capitole et le semestre 4 à l'Université Laval de Québec.		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
/		
<b>Seconde chance</b>		
/		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Validation</b>		
L'année est validée dès lors que l'étudiant y obtient une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Seuls les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables et conservables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20.</li> <li>- Pour les matières non validées, l'étudiant ne conserve pas le bénéfice des notes obtenues aux épreuves si la matière prévoit un ensemble CM+TD.</li> </ul>		
<b>Compensation</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les UE et semestres sont validés isolément ou par compensation.</li> <li>- Les matières d'une UE sont validées isolément ou par compensation. La compensation est organisée entre toutes les matières d'une même UE.</li> </ul>		
<b>Note éliminatoire</b>		
/		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master</a>		
<a href="#">Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence</a>		
<a href="#">Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master</a>		

MASTER 1		DROIT INTERNATIONAL / DROIT EUROPEEN									session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Droit des libertés									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 1</b>	192	40,5	30	30	Oui	Oui						
UE	S1	<b>UE Matières obligatoires S1 (4 matières)</b>	132	27	20	20	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit international et européen des droits de l'Homme	33	13,5	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC = 1 / CT = 2		Écrit	3h	
<b>Choisir 1 matière <u>renforcée</u> (CM+TD) parmi les 2 proposées :</b>														
Matière	S1	Contentieux de l'Union Européenne	33	13,5	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC = 1 / CT = 2		Écrit	3h	
Matière	S1	Contentieux International	33	13,5	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC = 1 / CT = 2		Écrit	3h	
<b>Choisir 2 matières <u>non renforcées</u> (CM) différentes de la matière renforcée déjà choisie au S1 :</b>														
Matière	S1	Contentieux de l'Union Européenne	33		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit 1 h
Matière	S1	Contentieux International	33		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit 1 h
Matière	S1	Contentieux constitutionnel	33		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit 1 h
UE	S1	<b>UE Matières optionnelles S1 (2 matières)</b>	60		8	8	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)					
<b>2 options au choix parmi les 3 proposées :</b>														
Matière	S1	Droit privé comparé	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit 1 h
Matière	S1	Droit public comparé	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit 1 h
Matière	S1	Droit pénal international et européen	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit 1 h
UE	S1	<b>UE Langue vivante S1 (1 choix valable pour les 2 semestres)</b>		13,5	2	2	Oui	Oui						
Matière	S1	Anglais		13,5	2	2	Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Espagnol					Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Allemand					Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Italien					Oui	Non	CCI (CC Intégral)					

MASTER 1		DROIT INTERNATIONAL / DROIT EUROPEEN									session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Droit des libertés									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S2	<b>SEMESTRE 2</b>	<b>192</b>	<b>40,5</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	Oui	Oui						
UE	S2	<b>UE Matières obligatoires S2 (4 matières)</b>	<b>132</b>	<b>27</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit international public	33	13,5	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC = 1 / CT = 2		Écrit	3h	
Matière	S2	Droits fondamentaux de l'Union européenne	33	13,5	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC = 1 / CT = 2		Écrit	3h	
Matière	S2	Droit constitutionnel approfondi	33		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit 1 h
Matière	S2	Droit du marché intérieur	33		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit 1 h
UE	S2	<b>UE Matières optionnelles S2 (2 matières)</b>	<b>60</b>		<b>8</b>	<b>8</b>	Oui	Oui						
		<i>2 options au choix parmi les 3 proposées :</i>												
Matière	S2	Droit pénal international et humanitaire	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit 1 h
Matière	S2	Droit de la nationalité et des étrangers	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit 1 h
Matière	S2	Droit des relations extérieures	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit 1 h
UE	S2	<b>UE Langue vivante S2 (même langue que celle choisie au S1)</b>		<b>13,5</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	Oui	Oui						
Matière	S2	Anglais		13,5	2	2	Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Espagnol					Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Allemand					Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Italien					Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
		<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>384</b>	<b>81</b>	<b>60</b>	<b>60</b>								

MASTER 2		DROIT INTERNATIONAL ET DROIT EUROPEEN									Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Droit des libertés									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 3</b>	<b>170</b>		<b>30</b>	<b>30</b>	Oui	Oui						
UE	S1	<b>UE 1</b>	<b>80</b>		<b>13</b>	<b>13</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	Théorie générale des libertés fondamentales	20			1	Non	Oui	CC&CT	CC=1 / CT=1		Oral/Écrit	5h	Une épreuve écrite de 5 heures sur une des matières tirée au sort + un grand Oral
Matière	S1	Protection européenne des droits fondamentaux	20			1	Non	Oui	CC&CT	CC=1 / CT=1				
Matière	S1	Procédure devant les juridictions européennes (CEDH-CJUE)	20			1	Non	Oui	CC&CT	CC=1 / CT=1				
Matière	S1	Protection comparée des libertés devant les juridictions constitutionnelles	20			1	Non	Oui	CC&CT	CC=1 / CT=1				
UE	S1	<b>UE 2</b>	<b>20</b>		<b>4</b>	<b>4</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	QPC et libertés	10			1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Autorités administratives indépendantes et libertés	10			1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	<b>UE 3</b>	<b>30</b>		<b>5</b>	<b>5</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	Juridictions ordinaires et libertés	20			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Procédure pénale et libertés	10			2	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	<b>UE 4</b>	<b>20</b>		<b>4</b>	<b>4</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	Bioéthique et libertés 1	10			1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Liberté d'expression et médias	10			1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	<b>UE 5</b>	<b>20</b>		<b>4</b>	<b>4</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit à la vie privée et à la vie familiale	10			1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Liberté de conscience et de religion	10			1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					

MASTER 2		DROIT INTERNATIONAL ET DROIT EUROPEEN									Session unique			Observation session d'exams
Parcours-type		Droit des libertés									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S2	<b>SEMESTRE 4</b>	60	20	30	30	Oui	Oui						
UE	S2	<b>UE 6</b>	30		5	5	Oui	Oui						
Matière	S2	Citoyenneté européenne et droits politiques européens	15			1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Juridictions pénales internationales et libertés	15			1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S2	<b>UE 7</b>	30		5	5	Oui	Oui						
Matière	S2	Bioéthiques et libertés 2	15			1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Libre circulation des personnes	15			1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S2	<b>UE 8</b>		20	5	5	Oui	Oui						
Matière	S2	Anglais		20		1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S2	<b>UE 9</b>			15	15	Oui	Oui						
<b>1 voie au choix</b>														
Matière	S2	Voie professionnelle : stage (3 mois minimum)					Non	Non	CT (Contrôle terminal)			Rapport/Mémoire	Rapport stage ou d'activités	
Matière	S2	Voie recherche : Préparation à la recherche et à la rédaction du mémoire de recherche	3				Non	Non	CT (Contrôle terminal)			Mémoire/Soutenance	Mémoire et soutenance	
<b>TOTAL ANNUEL</b>			<b>230</b>	<b>20</b>	<b>60</b>	<b>60</b>								

## Type Diplôme : MASTER

<b>COMPOSANTE</b>	<b>DROIT</b>	
<b>MENTION</b>	<b>DROIT INTERNATIONAL ET DROIT EUROPEEN</b>	
<b>PARCOURS TYPE</b>	<b>Juriste d'affaires internationales</b>	
Session M1	<b>Session unique</b>	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération n° CEVE-2026-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	<b>Session unique</b>	
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
/		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
<b>Stages</b>		
/		
<b>Autres modalités</b>		
/		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
/		
<b>Seconde chance</b>		
/		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Validation</b>		
L'année est validée dès lors que l'étudiant y obtient une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
- Seuls les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables et conservables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20. - Pour les matières non validées, l'étudiant ne conserve pas le bénéfice des notes obtenues aux épreuves si la matière prévoit un ensemble CM+TD.		
<b>Compensation</b>		
- Les UE et semestres sont validés isolément ou par compensation. - Les matières d'une UE sont validées isolément ou par compensation. La compensation est organisée entre toutes les matières d'une même UE.		
<b>Note éliminatoire</b>		
/		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master</a>		
<a href="#">Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master</a>		

MASTER 1		DROIT INTERNATIONAL ET DROIT EUROPEEN										Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Juriste d'Affaires Internationales										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée		
Semestre	S1	SEMESTRE 1	192	40,5	30	30	Oui	Oui							
UE	S1	UE Matières obligatoires S1 (4 matières)	132	27	20	20	Oui	Oui							
Matière	S1	Droit International Privé 1	33	13,5	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=1 / CT=2		Écrit	3h		
<b>Choisir 1 matière renforcée (CM+TD) parmi les 2 proposées :</b>															
Matière	S1	Contentieux International	33	13,5	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=1 / CT=2		Écrit	3h		
Matière	S1	Droit international et Européen des droits de l'Homme	33	13,5	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=1 / CT=2		Écrit	3h		
<b>Choisir 2 matières non renforcées (CM) différentes de la matière renforcée déjà choisie au S1 :</b>															
Matière	S1	Contentieux de l'Union Européenne	33		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1 h		
Matière	S1	Droit international et Européen des droits de l'Homme	33		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1 h		
Matière	S1	Contentieux international	33		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1 h		
UE	S1	UE Matières optionnelles S1 (2 matières) (*)	60		8	8	Oui	Oui							
Matière	S1	Droit du commerce international (*)	30		4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)						
<b>1 option au choix parmi les 5 proposées :</b>															
Matière	S1	Droit fiscal international et européen	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1 h		
Matière	S1	Droit privé comparé	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1 h		
Matière	S1	Droit public comparé	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1 h		
Matière	S1	Droit international économique	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1 h		
Matière	S1	Droit européen du numérique	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1 h		
UE	S1	UE Langue vivante S1 (1 choix valable pour les 2 semestres)		13,5	2	2	Oui	Oui							
Matière	S1	Anglais		13,5	2	2	Oui	Non	CCI (CC Intégral)						
Matière	S1	Espagnol					Oui	Non	CCI (CC Intégral)						
Matière	S1	Allemand					Oui	Non	CCI (CC Intégral)						
Matière	S1	Italien					Oui	Non	CCI (CC Intégral)						

MASTER 1		DROIT INTERNATIONAL ET DROIT EUROPEEN									Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Juriste d'Affaires Internationales									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S2	<b>SEMESTRE 2</b>	<b>192</b>	<b>40,5</b>	<b>30</b>	<b>30</b>								
UE	S2	<b>UE Matières obligatoires S2 (4 matières)</b>	<b>132</b>	<b>27</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit international privé 2	33	13,5	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=1 / CT=2		Écrit	3h	
<b>Choisir 1 matière renforcée (CM+TD) parmi les 3 proposées :</b>														
Matière	S2	Droit du marché intérieur	33	13,5	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=1 / CT=2		Écrit	3h	
Matière	S2	Droit International public	33	13,5	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=1 / CT=2		Écrit	3h	
Matière	S2	Droits fondamentaux de l'Union européenne	33	13,5	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=1 / CT=2		Écrit	3h	
<b>Choisir 2 matières non renforcées (CM) différentes de la matière renforcée déjà choisie au S2 :</b>														
Matière	S2	Droits fondamentaux de l'Union européenne	33		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1 h	
Matière	S2	Droit du marché intérieur	33		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1 h	
Matière	S2	Droit international Public	33		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1 h	
	S2	<b>UE Matières optionnelles S2 (2 matières) (*)</b>	<b>60</b>		<b>8</b>	<b>8</b>	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit international et européen des affaires	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1 h	
<b>1 option au choix parmi les 3 proposées :</b>														
Matière	S2	Droit européen de la concurrence	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1 h	
Matière	S2	Droit international et européen des transports	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1 h	
Matière	S2	Droit aérien et spatial (*)	30		4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
		<b>UE Langue vivante S2 (même langue que celle choisie au S1)</b>		<b>13,5</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	Oui	Oui						
Matière	S2	Anglais		13,5	2	2	Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Espagnol					Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Allemand					Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Italien					Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
		<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>384</b>	<b>81</b>	<b>60</b>	<b>60</b>								

\* Certaines matières sont susceptibles d'être dispensées en partie en distanciel asynchrone (dispositif hybridation ou dispositif innovation pédagogique).



## Type Diplôme : MASTER

COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT INTERNATIONAL ET DROIT EUROPEEN	
PARCOURS TYPE	Juriste européen	
Session M1	Session unique	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération n° CEVE-2026-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
<b>Stages</b>		
/		
<b>Autres modalités</b>		
En 2ème année, 3 parcours possibles :		
- Juriste européen - Droit Européen Général (entièrement à Toulouse) ;		
- Juriste européen - Protection des Droits et Espace Social Européen (Semestre 3 à Toulouse et Semestre 4 à Thessalonique en Grèce) ;		
- Juriste européen - Espace, Liberté, Sécurité, Justice (Semestre 3 à Barcelone et Semestre 4 à Toulouse)		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
/		
<b>Seconde chance</b>		
/		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Validation</b>		
L'année est validée dès lors que l'étudiant y obtient une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
- Seuls les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables et conservables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20.		
- Pour les matières non validées, l'étudiant ne conserve pas le bénéfice des notes obtenues aux épreuves si la matière prévoit un ensemble CM+TD.		
<b>Compensation</b>		
- Les UE et semestres sont validés isolément ou par compensation.		
- Les matières d'une UE sont validées isolément ou par compensation. La compensation est organisée entre toutes les matières d'une même UE.		
<b>Note éliminatoire</b>		
/		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master</a>		
<a href="#">Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master</a>		

MASTER 1		DROIT INTERNATIONAL / DROIT EUROPEEN									Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Juriste Européen (tronc commun en Master 1)									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 1</b>	<b>192</b>	<b>40,5</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	Oui	Oui						
UE	S1	<b>UE Matières obligatoires S1</b>	<b>132</b>	<b>27</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	Contentieux de l'Union Européenne	33	13,5	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC = 1 / CT = 2		Écrit	3h	
Matière	S1	Contentieux international	33		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit 1 h
Matière	S1	Droit International et Européen des Droits de l'Homme	33	13,5	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC = 1 / CT = 2		Écrit	3h	
Matière	S1	Droit International Privé 1	33		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit 1 h
UE	S1	<b>UE Matières optionnelles S1 (*)</b>	<b>60</b>		<b>8</b>	<b>8</b>	Oui	Oui						
<b>2 options au choix parmi les 5 proposées :</b>														
Matière	S1	Droit européen du numérique	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit 1 h
Matière	S1	Droit fiscal international et européen	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit 1 h
Matière	S1	Droit pénal international et européen	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit 1 h
Matière	S1	Droit privé comparé	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit 1 h
Matière	S1	Droit public comparé	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit 1 h
UE	S1	<b>UE Langue vivante S1 (1 choix valable pour les 2 semestres)</b>		<b>13,5</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	Anglais		13,5	2	2	Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Espagnol					Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Allemand					Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Italien					Oui	Non	CCI (CC Intégral)					

MASTER 1		DROIT INTERNATIONAL / DROIT EUROPEEN									Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Juriste Européen (tronc commun en Master 1)									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S2	<b>SEMESTRE 2</b>	<b>192</b>	<b>40,5</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	Oui	Oui						
UE	S2	<b>UE Matières obligatoires S2</b>	<b>132</b>	<b>27</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit du marché intérieur	33	13,5	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC = 1 / CT = 2		Écrit	3h	
Matière	S2	Droits fondamentaux de l'Union européenne	33	13,5	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC = 1 / CT = 2		Écrit	3h	
Matière	S2	Droit International Privé 2	33		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit 1 h
Matière	S2	Droit international Public	33		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit 1 h
UE	S2	<b>UE Matières optionnelles S2 (*)</b>	<b>60</b>		<b>8</b>	<b>8</b>	Oui	Oui						
<b>2 options au choix parmi les 5 proposées :</b>														
Matière	S2	Droit international et européen des affaires (*)	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit 1 h
Matière	S2	Droit européen de la concurrence	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit 1 h
Matière	S2	Droit pénal international et humanitaire	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit 1 h
Matière	S2	Droit international et européen des transports	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit 1 h
Matière	S2	Droit européen des innovations et du numérique	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit 1 h
UE	S2	<b>UE Langue vivante S2 (même langue que celle choisie au S1)</b>		<b>13,5</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	Oui	Oui						
Matière	S2	Anglais		13,5	2	2	Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Espagnol					Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Allemand					Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Italien					Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
<b>TOTAL ANNUEL</b>			<b>384</b>	<b>81</b>	<b>60</b>	<b>60</b>								

\* Certaines matières sont susceptibles d'être dispensées en partie en distanciel asynchrone (dispositif hybridation ou dispositif innovation pédagogique).

## Type Diplôme : MASTER

<b>COMPOSANTE</b>	<b>DROIT</b>	
<b>MENTION</b>	<b>ETHIQUE</b>	
Session M1	<b>Seconde session/chance</b>	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération n° CEVE-2026-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	<b>Seconde session/chance</b>	
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
/		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
<b>Stages</b>		
/		
<b>Autres modalités</b>		
/		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
Cette formation est co-acréditée avec les universités UT2 Jean Jaurès, UT3 Paul Sabatier et UT Capitole. Les évaluations relèvent des universités portant les enseignements.		
<b>Seconde chance</b>		
/		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Validation</b>		
L'année est validée dès lors que l'étudiant obtient une moyenne supérieure ou égale à 10/20 aux deux semestres.		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables et conservables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20.		
<b>Compensation</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les semestres sont validés isolément sur la base de la moyenne générale des notes obtenues à l'ensemble des unités d'enseignement qui le composent.</li> <li>- Les UE sont validés isolément ou par compensation.</li> </ul>		
<b>Note éliminatoire</b>		
Note inférieure à 6/20 dans une UE ou absence non justifiée.		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master</a> <a href="#">Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master</a>		





## Type Diplôme : MASTER

<b>COMPOSANTE</b>	<b>DROIT</b>	
<b>MENTION</b>	<b>DROIT PENAL ET SCIENCE CRIMINELLE</b>	
<b>PARCOURS TYPE</b>	<b>Droit pénal des affaires publiques et privées</b>	
Session M1	<b>Session unique</b>	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération n° CEVE-2026-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	<b>Session unique</b>	
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
/		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
<b>Stages</b>		
/		
<b>Autres modalités</b>		
/		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
/		
<b>Seconde chance</b>		
/		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Validation</b>		
L'année est validée dès lors que l'étudiant y obtient une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Seuls les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables et conservables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20.</li> <li>- Pour les matières non validées, l'étudiant ne conserve pas le bénéfice des notes obtenues aux épreuves si la matière prévoit un ensemble CM+TD.</li> </ul>		
<b>Compensation</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les UE et semestres sont validés isolément ou par compensation.</li> <li>- Les matières d'une UE sont validées isolément ou par compensation. La compensation est organisée entre toutes les matières d'une même UE.</li> </ul>		
<b>Note éliminatoire</b>		
/		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master</a> <a href="#">Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master</a>		

MASTER 1		DROIT PENAL									SESSION UNIQUE			Observation session d'examens	
Parcours-type		Droit pénal des affaires publiques et privées									Contrôle Continu	Contrôle Terminal			
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée		
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 1 (*)</b>	<b>192</b>	<b>40,5</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>oui</b>	<b>oui</b>							
UE	S1	<b>UE Parcours commun S1</b>	<b>66</b>	<b>27</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	Oui	Oui							
<i>Choisir 2 matières renforcées (CM+TD) parmi les 3 proposées :</i>															
Matière	S1	Contrats Civils et commerciaux 1	33	13,5	7	7	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=4	1	Écrit	3h		
Matière	S1	Droit pénal spécial 1	33	13,5	7	7	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=4	1	Écrit	3h		
Matière	S1	Droit processuel	33	13,5	7	7	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=4	1	Écrit	3h		
UE	S1	<b>UE Parcours affaires S1</b>	<b>126</b>		<b>14</b>	<b>14</b>	Oui	Oui							
Matière	S1	Droit pénal du travail	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit 1h	
<i>Choisir 1 matière non renforcée (CM) différente de la matière renforcée déjà choisie au S1 :</i>															
Matière	S1	Contrats Civils et commerciaux 1	33		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Droit pénal spécial 1	33		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Droit processuel	33		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit 1h	
<i>Choisir 2 matières en option parmi les 6 proposées :</i>															
Matière	S1	Contentieux de l'Union européenne	33		3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Droit des sûretés	30		3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Droit International et européen des droits de l'homme	33		3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Droit pénal du travail	30		3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Histoire de la Justice	33		3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Philosophie du droit	30		3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit 1h	
UE	S1	<b>UE Langue vivante S1 (1 choix valable pour les 2 semestres)</b>		<b>13,5</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	Oui	Oui							
Matière	S1	Anglais		13,5	2	2	Oui	Non	CCI (CC Intégral)						
Matière	S1	Espagnol					Oui	Non	CCI (CC Intégral)						
Matière	S1	Allemand					Oui	Non	CCI (CC Intégral)						
Matière	S1	Italien					Oui	Non	CCI (CC Intégral)						

MASTER 1		DROIT PENAL									SESSION UNIQUE			Observation session d'examens
Parcours-type		Droit pénal des affaires publiques et privées									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S2	<b>SEMESTRE 2 (*)</b>	<b>195</b>	<b>40,5</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>oui</b>	<b>oui</b>						
UE	S2	<b>UE Parcours commun S2</b>	<b>66</b>	<b>27</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit pénal des affaires	33	13,5	7	7	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=4		Écrit	3h	
<i>Choisir 1 matière renforcée (CM+TD) parmi les 2 proposées :</i>														
Matière	S2	Droit pénal spécial 2	33	13,5	7	7	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=4		Écrit	3h	
Matière	S2	Procédure pénale approfondie	33	13,5	7	7	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=4		Écrit	3h	
UE	S2	<b>UE Parcours affaires S2</b>	<b>129</b>		<b>14</b>	<b>14</b>	Oui	Oui						
<i>Choisir 1 matière non renforcée (CM) différentes de la matière renforcée déjà choisie au S2 :</i>														
Matière	S2	Droit pénal spécial 2	33		5	5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit 1h
Matière	S2	Procédure pénale approfondie	33		5	5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit 1h
<i>Choisir 3 matières en option parmi les 6 proposées :</i>														
Matière	S2	Contrats civils et commerciaux 2	33		3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit 1h
Matière	S2	Droit de la nationalité et des étrangers	30		3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit 1h
Matière	S2	Droit des peines et criminologie	30		3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit 1h
Matière	S2	Histoire contemporaine	33		3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit 1h
Matière	S2	Procédure civile approfondie	33		3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit 1h
Matière	S2	Procédure civile d'exécution	30		3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit 1h
UE	S2	<b>UE Langue vivante S2 (même langue que celle choisie au S1)</b>		<b>13,5</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	Oui	Oui						
Matière	S2	Anglais		13,5	2	2	Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Espagnol					Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Allemand					Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Italien					Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
<b>TOTAL ANNUEL</b>			<b>387</b>	<b>81</b>	<b>60</b>	<b>60</b>								

\* Certaines matières sont susceptibles d'être dispensées en partie en distanciel asynchrone (dispositif hybridation ou dispositif innovation pédagogique).

MASTER 2		DROIT PENAL								Session unique			Observation session d'examens			
Parcours-type		Droit pénal des affaires publiques et privées								Contrôle Continu	Contrôle Terminal					
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée				
Semestre	S1	<b>Semestre 3</b>	<b>270</b>		<b>45</b>	<b>45</b>	Oui	Oui								
UE	S1	<b>UE Les fondements du droit pénal des affaires</b>	<b>90</b>		<b>17</b>	<b>17</b>	Oui	Oui								
Matière	S1	Droit pénal général appliqué aux affaires	20				Non	Oui	CT (Contrôle terminal)							
Matière	S1	Droit pénal international appliqué aux affaires	20				Non	Oui								
Matière	S1	Procédure pénale appliquée aux affaires	20				Non	Oui								
Matière	S1	Histoire du droit pénal des affaires	10				Non	Oui								
Matière	S1	Droit de la peine appliqué aux affaires	20				Non	Oui								
Matière	S1	Droit pénal des affaires dans le code pénal	5				Non	Oui								
UE	S1	<b>UE Les manifestations du droit pénal des affaires</b>	<b>70</b>		<b>13</b>	<b>13</b>	Oui	Oui								
Matière	S1	Droit pénal des affaires publiques	10				Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	5h x 2				
Matière	S1	Droit pénal commercial	10				Non	Oui								
Matière	S1	Droit pénal de la consommation	10				Non	Oui								
Matière	S1	Droit pénal bancaire	10				Non	Oui								
Matière	S1	Droit pénal boursier	5				Non	Oui								
Matière	S1	Droit pénal fiscal	10				Non	Oui								
Matière	S1	Droit pénal de l'environnement	10				Non	Oui								
UE	S1	<b>UE L'environnement du droit pénal des affaires</b>	<b>65</b>		<b>10</b>	<b>7,5</b>	Oui	Oui								
Matière	S1	Droit de l'anticorruption	15				Non	Non	CT (Contrôle terminal)		Oral					
Matière	S1	Droit de l'antiblançiment	15				Non	Non								
Matière	S1	Lutte contre le travail illégal	15				Non	Non								
Matière	S1	Analyse financière	10				Non	Non								
Matière	S1	Evaluation des procédures comptables et ingénierie de la fraude	10				Non	Non								
UE	S1	<b>UE Les acteurs du droit pénal des affaires</b>	<b>45</b>		<b>5</b>	<b>7,5</b>	Oui	Oui								
Matière	S1	PNF	5				Non	Non								
Matière	S1	TRACFIN	5				Non	Non								
Matière	S1	L'AFA	5				Non	Non								
Matière	S1	L'AGRASC	5				Non	Non								
Matière	S1	Les douanes	5				Non	Non								
Matière	S1	JIRS	10				Non	Non								
Matière	S1	Conférence libre	10				Non	Non								Non évalué

MASTER 2		DROIT PENAL								Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Droit pénal des affaires publiques et privées								Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S2	<b>Semestre 4</b>			15	15	Oui	Oui					
UE	S2	<b>UE Voie professionnelle ou recherche (au choix)</b>			15	15	Oui	Oui					
Matière	S2	Voie professionnelle : stage (6 semaines minimum)					Non	Non	CT (Contrôle terminal)		Rapport/Mémoire		Rapport de stage
Matière	S2	Voir recherche : Mémoire de recherche					Non	Non	CT (Contrôle terminal)		Rapport/Mémoire		Mémoire de recherche
<b>TOTAL ANNUEL</b>			<b>270</b>		<b>60</b>	<b>60</b>							

## Type Diplôme : MASTER

<b>COMPOSANTE</b>	<b>DROIT</b>	
<b>MENTION</b>	<b>DROIT PENAL ET SCIENCE CRIMINELLE</b>	
<b>PARCOURS TYPE</b>	<b>Droit pénal et sciences criminelles</b>	
Session M1	<b>Session unique</b>	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération n° CEVE-2026-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	<b>Session unique</b>	
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
/		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
<b>Stages</b>		
/		
<b>Autres modalités</b>		
/		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
/		
<b>Seconde chance</b>		
/		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Validation</b>		
L'année est validée dès lors que l'étudiant y obtient une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
Pour le programme Franco-Québécois en Master 2, les enseignements du deuxième semestre sont entièrement délocalisés à l'université de Laval au Québec. Cette mobilité est obligatoire pour la validation du diplôme.		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
- Seuls les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables et conservables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20. - Pour les matières non validées, l'étudiant ne conserve pas le bénéfice des notes obtenues aux épreuves si la matière prévoit un ensemble CM+TD.		
<b>Compensation</b>		
- Les UE et semestres sont validés isolément ou par compensation. - Les matières d'une UE sont validées isolément ou par compensation. La compensation est organisée entre toutes les matières d'une même UE.		
<b>Note éliminatoire</b>		
/		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master		
Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

MASTER 2		DROIT PENAL								Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Droit pénal et sciences criminelles parcours Franco-Québécois								Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 3</b>	100		25	25	Oui	Oui					
UE	S1	<b>UE Enseignements généraux</b>	45		15	15	Oui	Oui					
Matière	S1	Droit pénal général	15				Non	Non	CT (Contrôle terminal)		Ecrit	5h	Evaluation portant sur les 3 matières
Matière	S1	Droit pénal spécial	15				Non	Non					
Matière	S1	Droit de la peine	15				Non	Non					
UE	S1	<b>UE Enseignements spéciaux</b>	39		10	10	Oui	Oui					
Matière	S1	Procédure pénale	15				Non	Non	CT (Contrôle terminal)		Oral		Evaluation portant sur les 3 matières
Matière	S1	Fondements du droit pénal	10				Non	Non					
<b>1 matière au choix parmi les 3 proposées :</b>													
Matière	S1	Droit pénal international	10				Non	Non					
Matière	S1	Droit pénal constitutionnel	10				Non	Non					
Matière	S1	Droit pénal européen	14				Non	Non					
Semestre	S2	<b>SEMESTRE 4</b>	135		35	35	Oui	Oui					
UE	S2	<b>UE Programme de l'Université de Laval (Québec)</b>	135		21	21	Oui	Oui					
UE	S2	<b>UE Mémoire de recherche</b>			14	14	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Rapport/Mémoire		
<b>TOTAL ANNUEL</b>			235		60	60							

## Type Diplôme : MASTER

<b>COMPOSANTE</b>	<b>DROIT</b>	
<b>MENTION</b>	<b>DROIT PENAL ET SCIENCE CRIMINELLE</b>	
<b>PARCOURS TYPE</b>	<b>Droit pénal et sciences criminelles</b>	
Session M1	<b>Session unique</b>	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération n° CEVE-2026-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	<b>Session unique</b>	
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
/		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
<b>Stages</b>		
/		
<b>Autres modalités</b>		
/		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
/		
<b>Seconde chance</b>		
/		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Validation</b>		
L'année est validée dès lors que l'étudiant y obtient une moyenne supérieure ou égale à 10/20. Pour le programme Franco-Québécois en Master 2, les enseignements du deuxième semestre sont entièrement délocalisés à l'université de Laval au Québec. Cette mobilité est obligatoire pour la validation du diplôme.		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
- Seuls les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables et conservables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20. - Pour les matières non validées, l'étudiant ne conserve pas le bénéfice des notes obtenues aux épreuves si la matière prévoit un ensemble CM+TD.		
<b>Compensation</b>		
- Les UE et semestres sont validés isolément ou par compensation. - Les matières d'une UE sont validées isolément ou par compensation. La compensation est organisée entre toutes les matières d'une même UE.		
<b>Note éliminatoire</b>		
/		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master		
Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

MASTER 1		DROIT PENAL									SESSION UNIQUE			Observation session d'examens
Parcours-type		Droit pénal et sciences criminelles									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 1</b>	<b>192</b>	<b>40,5</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>oui</b>	<b>oui</b>						
UE	S1	<b>UE Parcours commun S1</b>	<b>66</b>	<b>27</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>						
<i>Choisir 2 matières renforcées (CM+TD) parmi les 3 proposées :</i>														
Matière	S1	Contrats Civils et commerciaux 1	33	13,5	7	7	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=4	1	Écrit	3h	
Matière	S1	Droit pénal spécial 1	33	13,5	7	7	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=4	1	Écrit	3h	
Matière	S1	Droit processuel	33	13,5	7	7	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=4	1	Écrit	3h	
UE	S1	<b>UE Parcours droit pénal sciences criminelles S1</b>	<b>126</b>		<b>14</b>	<b>14</b>	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>						
Matière	S1	Droit pénal international et européen	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
<i>Choisir 1 matière non renforcée (CM) différente de la matière renforcée déjà choisie au S1 :</i>														
Matière	S1	Contrats Civils et commerciaux 1	33		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Droit pénal spécial 1	33		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Droit processuel	33		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
<i>Choisir 2 matières en option parmi les 6 proposées :</i>														
Matière	S1	Contentieux de l'Union européenne	33		3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Droit des sûretés	30		3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Droit international et européen des droits de l'homme	33		3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Droit pénal du travail	30		3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Histoire de la Justice	33		3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Philosophie du droit	30		3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
UE	S1	<b>UE Langue vivante S1 (1 choix valable pour les 2 semestres)</b>		<b>13,5</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>						
Matière	S1	Anglais		13,5	2	2	Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Espagnol					Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Allemand					Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Italien					Oui	Non	CCI (CC Intégral)					

MASTER 1		DROIT PENAL									SESSION UNIQUE			Observation session d'examens
Parcours-type		Droit pénal et sciences criminelles									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S2	<b>SEMESTRE 2</b>	<b>195</b>	<b>40,5</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>oui</b>	<b>oui</b>						
UE	S2	<b>UE Parcours commun S2</b>	<b>66</b>	<b>27</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>						
Matière	S2	Droit pénal spécial 2	33	13,5	7	7	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=4	1	Écrit	3h	
Matière	S2	Procédure pénale approfondie	33	13,5	7	7	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=4	1	Écrit	3h	
UE	S2	<b>UE Parcours droit pénal sciences criminelles S2</b>	<b>129</b>		<b>14</b>	<b>14</b>	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>						
Matière	S2	Droit pénal des affaires	33		5	5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit 1h
<i>Choisir 3 matières en option parmi les 6 proposées :</i>														
Matière	S2	Contrats civils et commerciaux 2	33		3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit 1h
Matière	S2	Droit de la nationalité et des étrangers	30		3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit 1h
Matière	S2	Droit des peines et criminologie	30		3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit 1h
Matière	S2	Histoire contemporaine	33		3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit 1h
Matière	S2	Procédure civile approfondie	33		3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit 1h
Matière	S2	Procédure civile d'exécution	30		3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit 1h
UE	S2	<b>UE Langue vivante S2 (même langue que celle choisie au S1)</b>		<b>13,5</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>						
Matière	S2	Anglais		13,5	2	2	Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Espagnol					Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Allemand					Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Italien					Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
<b>TOTAL ANNUEL</b>			<b>387</b>	<b>81</b>	<b>60</b>	<b>60</b>								

\* Certaines matières sont susceptibles d'être dispensées en partie en distanciel asynchrone (dispositif hybridation ou dispositif innovation pédagogique).

MASTER 2		DROIT PENAL								Session unique			Observation session d'examens			
Parcours-type		Droit pénal et sciences criminelles								Contrôle Continu	Contrôle Terminal					
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée				
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 3</b>	<b>220</b>		<b>46</b>	<b>46</b>	Oui	Oui								
UE	S1	<b>UE Enseignements généraux</b>	<b>70</b>		<b>20</b>	<b>20</b>	Oui	Oui								
Matière	S1	Droit pénal général	15				Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Ecrit	5h	Evaluation portant sur les 3 matières			
Matière	S1	Droit pénal spécial	15			1	Non	Oui								
Matière	S1	Droit de la peine	15				Non	Oui								
Matière	S1	Fondements du droit pénal	10			1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Ecrit	5h		Evaluation portant sur les 2 matières		
Matière	S1	Procédure pénale	15				Non	Oui								
UE	S1	<b>UE Enseignements spécialisés</b>	<b>100</b>		<b>13</b>	<b>13</b>	Oui	Oui								
Matière	S1	Principes généraux du droit pénal des affaires	10				Non	Non	CT (Contrôle terminal)		Oral					
Matière	S1	Droit pénal de l'environnement	10				Non	Non								
Matière	S1	Droit pénal international	10				Non	Non								
Matière	S1	Droit pénal européen	14				Non	Non								
Matière	S1	Histoire du droit pénal et de la procédure pénale	10				Non	Non								
Matière	S1	Cybercriminalité	10				Non	Non								
Matière	S1	Analyse économique du droit pénal	5				Non	Non								
Matière	S1	Protection européenne des droits fondamentaux	6				Non	Non								
Matière	S1	Actualités législatives	5				Non	Non								
Matière	S1	Droit pénal constitutionnel	10				Non	Non								
Matière	S1	Droit pénal constitutionnel comparé	10				Non	Non								
UE	S1	<b>UE Enseignements professionnels</b>	<b>50</b>		<b>13</b>	<b>13</b>	Oui	Oui								
Matière	S1	Pratique des parquets	10				Non	Non					CT (Contrôle terminal)			
Matière	S1	Droit pénal des mineurs	10				Non	Non								
Matière	S1	Pratique de l'application des peines	10				Non	Non								
Matière	S1	Pratique des droits de la défense	10				Non	Non								
Matière	S1	Problèmes sociaux posés par la délinquance	10				Non	Non								
Semestre	S2	<b>SEMESTRE 4</b>			<b>14</b>	<b>14</b>	Oui	Oui								
UE	S2	<b>UE Voie professionnelle ou recherche (au choix)</b>			<b>14</b>	<b>14</b>	Oui	Oui								
Matière	S2	Voie professionnelle : stage (6 semaines minimum)					Non	Non	CT (Contrôle terminal)		Rapport/Mémoire					
Matière	S2	Voie recherche : Mémoire de recherche					Non	Non	CT (Contrôle terminal)		Rapport/Mémoire					
		<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>220</b>		<b>60</b>	<b>60</b>										

## Type Diplôme : MASTER

<b>COMPOSANTE</b>	<b>DROIT</b>	
<b>MENTION</b>	<b>DROIT PRIVE</b>	
<b>PARCOURS TYPE</b>	<b>Contrats et Responsabilité des Professionnels</b>	
Session M1	<b>Session unique</b>	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération n° CEVE-2026-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	<b>Session unique</b>	
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
/		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
<b>Stages</b>		
/		
<b>Autres modalités</b>		
/		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
/		
<b>Seconde chance</b>		
/		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Validation</b>		
L'année est validée dès lors que l'étudiant y obtient une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Seuls les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables et conservables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20.</li> <li>- Pour les matières non validées, l'étudiant ne conserve pas le bénéfice des notes obtenues aux épreuves si la matière prévoit un ensemble CM+TD.</li> </ul>		
<b>Compensation</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les UE et semestres sont validés isolément ou par compensation.</li> <li>- Les matières d'une UE sont validées isolément ou par compensation. La compensation est organisée entre toutes les matières d'une même UE.</li> </ul>		
<b>Note éliminatoire</b>		
/		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master</a> <a href="#">Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master</a>		

MASTER 1		DROIT PRIVE									Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Contrats et responsabilité des professionnels									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 1 (*)</b>	<b>195</b>	<b>40,5</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	Oui	Oui						
UE	S1	<b>UE Matières obligatoires S1 (4 matières)</b>	<b>132</b>	<b>27</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	Contrats civils et commerciaux 1	33	13,5	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=2 / CT=4		Écrit	3h	
<b>Choisir 1 matière renforcée (CM+TD) parmi les 3 proposées :</b>														
Matière	S1	Droit international privé 1	33	13,5	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=2 / CT=4		Écrit	3h	
Matière	S1	Droit pénal spécial 1	33	13,5	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=2 / CT=4		Écrit	3h	
Matière	S1	Droit processuel	33	13,5	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=2 / CT=4		Écrit	3h	
<b>Choisir 2 matières non renforcées (CM) différentes de la matière renforcée déjà choisie au S1 :</b>														
Matière	S1	Droit processuel	33		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		oral ou écrit 1H
Matière	S1	Droit international privé 1	33		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		oral ou écrit 1H
Matière	S1	Droit pénal spécial 1	33		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		oral ou écrit 1H
UE	S1	<b>UE Matières optionnelles S1 (2 options au choix)</b>	<b>63</b>		<b>8</b>	<b>8</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit des assurances (*)	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		oral ou écrit 1H
Matière	S1	Droit des sûretés	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		oral ou écrit 1H
Matière	S1	Droit du financement des entreprises	33		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		oral ou écrit 1H
Matière	S1	Droit privé comparé	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		oral ou écrit 1H
Matière	S1	Histoire de la Justice	33		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		oral ou écrit 1H
Matière	S1	Modes alternatifs de règlement des différends (*)	30		4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Philosophie du droit	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		oral ou écrit 1H
UE	S1	<b>UE Langue vivante S1 (1 choix valable pour les 2 semestres)</b>		<b>13,5</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	Anglais		13,5	2	2	Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Espagnol					Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Allemand					Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Italien					Oui	Non	CCI (CC Intégral)					

MASTER 1		DROIT PRIVE									Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Contrats et responsabilité des professionnels									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S2	SEMESTRE 2 (*)	195	40,5	30	30	Oui	Oui						
UE	S2	UE Matières obligatoires S2 (4 matières)	132	27	20	20	Oui	Oui						
<i>Choisir 2 matières renforcées (CM+TD) parmi les 3 proposées :</i>														
Matière	S2	Contrats civils et commerciaux 2	33	13,5	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=2 / CT=4		Écrit	3h	
Matière	S2	Procédure civile approfondie	33	13,5	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=2 / CT=4		Écrit	3h	
Matière	S2	Procédure pénale approfondie	33	13,5	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=2 / CT=4		Écrit	3h	
<i>Choisir 2 matières non renforcées (CM) différentes des matières renforcées déjà choisies au S2 :</i>														
Matière	S2	Procédure civile approfondie	33		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		oral ou écrit 1h
Matière	S2	Procédure pénale approfondie	33		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		oral ou écrit 1h
Matière	S2	Contrats civils et commerciaux 2	33		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		oral ou écrit 1h
Matière	S2	Droit patrimonial de la famille	33		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		oral ou écrit 1h
UE	S2	UE Matières optionnelles S2 (2 options au choix)	63		8	8	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit international privé 2	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		oral ou écrit 1h
Matière	S2	Droit des entreprises en difficultés	33		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		oral ou écrit 1h
Matière	S2	Procédures civiles d'exécution	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		oral ou écrit 1h
Matière	S2	Droit pénal spécial 2	33		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		oral ou écrit 1H
UE	S2	UE Langue vivante S2 (même langue que celle choisie au S1)		13,5	2	2	Oui	Oui						
Matière	S2	Anglais		13,5	2	2	Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Espagnol					Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Allemand					Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Italien					Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
<b>TOTAL ANNUEL</b>			<b>390</b>	<b>81</b>	<b>60</b>	<b>60</b>								

\* Certaines matières sont susceptibles d'être dispensées en partie en distanciel asynchrone (dispositif hybridation ou dispositif innovation pédagogique).

MASTER 2		DROIT PRIVE									Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Contrats et Responsabilité des Professionnels									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 3</b>	<b>248</b>		<b>50</b>	<b>50</b>	Oui	Oui						
UE	S1	<b>UE Enseignements fondamentaux</b>	<b>65</b>		<b>18</b>	<b>18</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	Contrats internes	10				Non	Oui	CC&CT	2,8 pour chaque matière en CC et 1,2 pour l'oral		Oral		
Matière	S1	Contrats internationaux	10				Non	Oui	CC&CT					
Matière	S1	Droit européen des contrats	10				Non	Oui	CC&CT					
Matière	S1	Contrats spéciaux et responsabilité en droit comparé	10				Non	Oui	CC&CT					
Matière	S1	Théorie générale des responsabilités professionnelles	15				Non	Oui	CC&CT					
Matière	S1	Rédaction de contrats internes et internationaux	10				Non	Oui	CC&CT					
UE	S1	<b>UE Enseignements complémentaires</b>	<b>58</b>		<b>12</b>	<b>12</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	Contrats du commerce électronique	10				Non	Oui	CC&CT	2,7 pour chaque matière en CC et 1,2 pour l'oral		Oral		
Matière	S1	Responsabilités spéciales des professionnels	18				Non	Oui	CC&CT					
Matière	S1	Contrats spéciaux	10				Non	Oui	CC&CT					
Matière	S1	Modes alternatifs de règlement des conflits	20				Non	Oui	CC&CT					
UE	S1	<b>UE Séminaires professionnels</b>	<b>125</b>		<b>20</b>	<b>20</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	Responsabilité des professionnels du droit	11				Non	Non	CT (Contrôle terminal)			Oral	Grand Oral sur l'ensemble des matières des 3 UE (préparation + oral)	
Matière	S1	Pratiques contractuelles internationales et contrats spécifiques : pratique de l'arbitrage commercial	10				Non	Non						
Matière	S1	Pratiques contractuelles internationales et contrats spécifiques : nouvelles pratiques contractuelles	10				Non	Non						
Matière	S1	Pratiques contractuelles internationales et contrats spécifiques : secteur spatial	4				Non	Non						
Matière	S1	Pratiques contractuelles internationales et contrats spécifiques : secteur de la santé	5				Non	Non						
Matière	S1	Pratiques contractuelles internationales et contrats spécifiques : secteur des transports	6				Non	Non						
Matière	S1	Pratiques contractuelles internationales et contrats spécifiques : baux civils et commerciaux	17				Non	Non						
Matière	S1	Pratiques contractuelles internationales et contrats spécifiques : contrats et responsabilités en droits bancaire et	10				Non	Non						
Matière	S1	Pratiques contractuelles internationales et contrats spécifiques : contrats de travail	6				Non	Non						
Matière	S1	Pratiques contractuelles internationales et contrats spécifiques : contrats publics	6				Non	Non						
Matière	S1	Risques et assurances : assurance de responsabilité	5				Non	Non						
Matière	S1	Risques et assurances : l'assurance outil de la gestion des risques	5				Non	Non						
Matière	S1	Risques et assurances : techniques d'assurance	5				Non	Non						
Matière	S1	Risques et assurances : assurances de l'entreprise	5				Non	Non						
Matière	S1	Conférences	20				Non	Non						

MASTER 2		DROIT PRIVE									Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Contrats et Responsabilité des Professionnels									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S2	<b>SEMESTRE 4</b>	20		10	10	Oui	Oui						
UE	S2	<b>UE Orientation</b>	20		10	10	Oui	Oui						
Matière	S2	Module insertion professionnelle	6											
Matière	S2	Méthodologie	7,5				Non	Non					non évalué	
Matière	S2	Tutorat	6,5				Non	Non					non évalué	
<b>1 voie au choix :</b>														
Matière	S2	Voie professionnelle : Stage (deux mois minimum)					Non	Non	CT (Contrôle terminal)			Rapport/Mémoire		
Matière	S2	Voie recherche : Mémoire de recherche					Non	Non	CT (Contrôle terminal)			Mémoire/Soutenance		
<b>TOTAL ANNUEL</b>			<b>268</b>		<b>60</b>	<b>60</b>								

## Type Diplôme : MASTER

<b>COMPOSANTE</b>	<b>DROIT</b>	
<b>MENTION</b>	<b>DROIT PRIVE</b>	
<b>PARCOURS TYPE</b>	<b>Droit des personnes et de la famille</b>	
Session M1	<b>Session unique</b>	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération n° CEVE-2026-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	<b>Session unique</b>	
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
/		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
<b>Stages</b>		
/		
<b>Autres modalités</b>		
/		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
/		
<b>Seconde chance</b>		
/		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Validation</b>		
L'année est validée dès lors que l'étudiant y obtient une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
- Seuls les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables et conservables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20. - Pour les matières non validées, l'étudiant ne conserve pas le bénéfice des notes obtenues aux épreuves si la matière prévoit un ensemble CM+TD.		
<b>Compensation</b>		
- Les UE et semestres sont validés isolément ou par compensation. - Les matières d'une UE sont validées isolément ou par compensation. La compensation est organisée entre toutes les matières d'une même UE.		
<b>Note éliminatoire</b>		
/		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master</a>		
<a href="#">Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master</a>		

MASTER 1		DROIT PRIVE									Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Droit des personnes et de la famille									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coef	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 1 (*)</b>	195	40,5	30	30	Oui	Oui						
UE	S1	<b>UE Matières obligatoires S1 (4 matières)</b>	132	27	20	20	Oui	Oui						
Matière	S1	Contrats civils et commerciaux 1	33	13,5	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=2 / CT=4		Écrit	3h	
<i>Choisir 1 matière <b>renforcée</b> (CM+TD) parmi les 3 proposées :</i>														
Matière	S1	Droit international privé 1	33	13,5	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=2 / CT=4		Écrit	3h	
Matière	S1	Droit pénal spécial 1	33	13,5	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=2 / CT=4		Écrit	3h	
Matière	S1	Droit processuel	33	13,5	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=2 / CT=4		Écrit	3h	
<i>Choisir 2 matières <b>non renforcées</b> (CM) différentes de la matière renforcée déjà choisie au S1 :</i>														
Matière	S1	Droit international privé 1	33		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		oral ou écrit 1H
Matière	S1	Droit pénal spécial 1	33		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		oral ou écrit 1H
Matière	S1	Droit processuel	33		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		oral ou écrit 1H
UE	S1	<b>UE Matières optionnelles S1 (2 options au choix)</b>	63		8	8	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit des assurances (*)	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		oral ou écrit 1H
Matière	S1	Droit des sûretés	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		oral ou écrit 1H
Matière	S1	Droit du financement des entreprises	33		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		oral ou écrit 1H
Matière	S1	Droit privé comparé	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		oral ou écrit 1H
Matière	S1	Histoire de la Justice	33		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		oral ou écrit 1H
Matière	S1	Modes alternatifs de règlement des différends (*)	30		4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Philosophie du droit	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		oral ou écrit 1H
UE	S1	<b>UE Langue vivante S1 (1 choix valable pour les 2 semestres)</b>		13,5	2	2	Oui	Oui						
Matière	S1	Anglais		13,5	2	2	Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Espagnol					Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Allemand					Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Italien					Oui	Non	CCI (CC Intégral)					

MASTER 1		DROIT PRIVE									Session unique			Observation session d'exams
Parcours-type		Droit des personnes et de la famille									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coef	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S2	<b>SEMESTRE 2 (*)</b>	<b>195</b>	<b>40,5</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	Oui	Oui						
UE	S2	<b>UE Matières obligatoires S2 (4 matières)</b>	<b>132</b>	<b>27</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit patrimonial de la famille	33	13,5	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=2 / CT=4		Écrit	3h	
<i>Choisir 1 matière <b>renforcée</b> (CM+TD) parmi les 3 proposées :</i>														
Matière	S2	Contrats civils et commerciaux 2	33	13,5	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=2 / CT=4		Écrit	3h	
Matière	S2	Procédure civile approfondie	33	13,5	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=2 / CT=4		Écrit	3h	
Matière	S2	Procédure pénale approfondie	33	13,5	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=2 / CT=4		Écrit	3h	
<i>Choisir 2 matières <b>non renforcées</b> (CM) différentes des matières renforcées déjà choisies au S2 :</i>														
Matière	S2	Contrats civils et commerciaux 2	33		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h	
Matière	S2	Procédure civile approfondie	33		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h	
Matière	S2	Procédure pénale approfondie	33		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h	
UE	S2	<b>UE Matières optionnelles S2 (2 options au choix)</b>	<b>63</b>		<b>8</b>	<b>8</b>	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit de la nationalité et des étrangers	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h	
Matière	S2	Droit international privé 2	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h	
Matière	S2	Droit pénal spécial 2	33		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h	
Matière	S2	Procédures civiles d'exécution	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h	
UE	S2	<b>UE Langue vivante S2 (même langue que celle choisie au S1)</b>		<b>13,5</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	Oui	Oui						
Matière	S2	Anglais		13,5	2	2	Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Espagnol					Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Allemand					Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Italien					Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
<b>TOTAL ANNUEL</b>			<b>390</b>	<b>81</b>	<b>60</b>	<b>60</b>								

\* Certaines matières sont susceptibles d'être dispensées en partie en distanciel asynchrone (dispositif hybridation ou dispositif innovation pédagogique).

MASTER 2		DROIT PRIVE								Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Droit des personnes et de la famille								Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 3</b>	<b>223</b>		<b>54</b>	<b>54</b>	Oui	Oui					
UE	S1	<b>UE Enseignements fondamentaux</b>	<b>118</b>		<b>30</b>	<b>30</b>	Oui	Oui					
Matière	S1	La personne : la personnalité	18			1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	5h	
Matière	S1	Les couples	18			1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	5h	
Matière	S1	L'enfant : la filiation	18			1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	5h	
Matière	S1	La personne vulnérable : incapacité, notion et régime	18			1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	5h	
Matière	S1	Le droit de la bioéthique	18			1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	5h	
Matière	S1	Le droit patrimonial de la famille	18			1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	5h	
Matière	S1	Les solidarités familiales	10			1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	5h	
UE	S1	<b>UE Enseignements complémentaires</b>	<b>40</b>		<b>12</b>	<b>12</b>	Oui	Oui					
Matière	S1	Droit international privé de l'Union Européenne	10				Non	Non	CT (Contrôle terminal)		Oral		
Matière	S1	Le couple : droit comparé des personnes et de la famille	10				Non	Non					
Matière	S1	Droit pénal des mineurs	10				Non	Non					
Matière	S1	La personne vulnérable : les droits du malade	10				Non	Non					
UE	S1	<b>UE Séminaires</b>	<b>65</b>		<b>12</b>	<b>12</b>	Oui	Oui					
Matière	S1	Enfance et adolescence en difficulté	15				Non	Non	CT (Contrôle terminal)		Oral		
Matière	S1	Surendettement	10				Non	Non					
Matière	S1	Responsabilités professionnelles	10				Non	Non					
Matière	S1	Protection sociale de la famille	10				Non	Non					
Matière	S1	Protection internationale de la personne	10				Non	Non					
Matière	S1	Vie familiale et activité professionnelle	10				Non	Non					
Semestre	S2	<b>SEMESTRE 4</b>	<b>10</b>		<b>6</b>	<b>6</b>	Oui	Oui					
UE	S2	<b>UE Orientation</b>	<b>10</b>		<b>6</b>	<b>6</b>	Oui	Oui					
Matière	S2	Séminaires professionnels	10		/	/	Non	Non				non évalué	
<b>1 voie au choix :</b>													
Matière	S2	Voie professionnelle : Stage (deux mois minimum)					Non	Non	CT (Contrôle terminal)		Rapport/Mémoire		
Matière	S2	Voie recherche : Mémoire de recherche					Non	Non	CT (Contrôle terminal)		Mémoire/Soutenance		
<b>TOTAL ANNUEL</b>			<b>233</b>		<b>60</b>	<b>60</b>							

## Type Diplôme : MASTER

<b>COMPOSANTE</b>	<b>DROIT</b>	
<b>MENTION</b>	<b>DROIT PRIVE</b>	
<b>PARCOURS TYPE</b>	<b>Droit privé fondamental</b>	
Session M1	<b>Session unique</b>	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération n° CEVE-2026-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	<b>Session unique</b>	
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
/		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
<b>Stages</b>		
/		
<b>Autres modalités</b>		
/		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
/		
<b>Seconde chance</b>		
/		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Validation</b>		
L'année est validée dès lors que l'étudiant y obtient une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Seuls les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables et conservables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20.</li> <li>- Pour les matières non validées, l'étudiant ne conserve pas le bénéfice des notes obtenues aux épreuves si la matière prévoit un ensemble CM+TD.</li> </ul>		
<b>Compensation</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les UE et semestres sont validés isolément ou par compensation.</li> <li>- Les matières d'une UE sont validées isolément ou par compensation. La compensation est organisée entre toutes les matières d'une même UE.</li> </ul>		
<b>Note éliminatoire</b>		
/		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master</a> <a href="#">Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master</a>		

MASTER 1		DROIT PRIVE									Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Droit privé fondamental									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 1 (*)</b>	<b>195</b>	<b>40,5</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	Oui	Oui						
UE	S1	<b>UE Matières obligatoires S1 (4 matières)</b>	<b>132</b>	<b>27</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	Contrats civils et commerciaux 1	33	13,5	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=2 / CT=4		Écrit	3h	
<i>Choisir 1 matière <b>renforcée</b> (CM+TD) parmi les 3 proposées :</i>														
Matière	S1	Droit international privé 1	33	13,5	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=2 / CT=4		Écrit	3h	
Matière	S1	Droit pénal spécial 1	33	13,5	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=2 / CT=4		Écrit	3h	
Matière	S1	Droit processuel	33	13,5	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=2 / CT=4		Écrit	3h	
<i>Choisir 2 matières <b>non renforcées</b> (CM) différentes de la matière renforcée déjà choisie au S1 :</i>														
Matière	S1	Droit international privé 1	33		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1H	
Matière	S1	Droit pénal spécial 1	33		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1H	
Matière	S1	Droit processuel	33		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1H	
UE	S1	<b>UE Matières optionnelles S1 (2 options au choix)</b>	<b>63</b>		<b>8</b>	<b>8</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit des assurances (*)	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1H	
Matière	S1	Droit des sûretés	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1H	
Matière	S1	Droit du financement des entreprises	33		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1H	
Matière	S1	Droit privé comparé	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1H	
Matière	S1	Histoire de la Justice	33		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1H	
Matière	S1	Modes alternatifs de règlement des différends (*)	30		4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Philosophie du droit	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1H	
UE	S1	<b>UE Langue vivante S1 (1 choix valable pour les 2 semestres)</b>		<b>13,5</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	Anglais		13,5	2	2	Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Espagnol					Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Allemand					Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Italien					Oui	Non	CCI (CC Intégral)					

MASTER 1		DROIT PRIVE									Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Droit privé fondamental									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S2	<b>SEMESTRE 2 (*)</b>	<b>195</b>	<b>40,5</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	Oui	Oui						
UE	S2	<b>UE Matières obligatoires S2 (4 matières)</b>	<b>132</b>	<b>27</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	Oui	Oui						
Matière	S2	Contrats civils et commerciaux 2	33	13,5	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=2 / CT=4		Écrit	3h	
<b>Choisir 1 matière renforcée (CM+TD) parmi les 3 proposées :</b>														
Matière	S2	Droit patrimonial de la famille	33	13,5	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=2 / CT=4		Écrit	3h	
Matière	S2	Procédure civile approfondie	33	13,5	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=2 / CT=4		Écrit	3h	
Matière	S2	Procédure pénale approfondie	33	13,5	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=2 / CT=4		Écrit	3h	
<b>Choisir 2 matières non renforcées (CM) différentes des matières renforcées déjà choisies au S2 :</b>														
Matière	S2	Droit patrimonial de la famille	33		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		oral ou écrit 1h
Matière	S2	Procédure civile approfondie	33		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		oral ou écrit 1h
Matière	S2	Procédure pénale approfondie	33		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		oral ou écrit 1h
UE	S2	<b>UE Matières optionnelles S2 (2 options au choix)</b>	<b>63</b>		<b>8</b>	<b>8</b>	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit des entreprises en difficulté	33		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		oral ou écrit 1h
Matière	S2	Droit international privé 2	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		oral ou écrit 1h
Matière	S2	Droit pénal spécial 2	33		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		oral ou écrit 1h
Matière	S2	Procédures civiles d'exécution	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		oral ou écrit 1h
UE	S2	<b>UE Langue vivante S2 (même langue que celle choisie au S1)</b>		<b>13,5</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	Oui	Oui						
Matière	S2	Anglais		13,5	2	2	Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Espagnol					Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Allemand					Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Italien					Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
<b>TOTAL ANNUEL</b>			<b>390</b>	<b>81</b>	<b>60</b>	<b>60</b>								

\* Certaines matières sont susceptibles d'être dispensées en partie en distanciel asynchrone (dispositif hybridation ou dispositif innovation pédagogique).

MASTER 2		DROIT PRIVE								Session unique			Observation session d'examens	
Parcours-type		Droit privé fondamental								Contrôle Continu	Contrôle Terminal			
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée		
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 3</b>	<b>227</b>		<b>37</b>	<b>37</b>	Oui	Oui						
UE	S1	<b>UE Enseignements fondamentaux</b>	<b>80</b>		<b>30</b>	<b>30</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit des obligations	20			1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	5h	1 écrit de 5 h	
Matière	S1	Droit des biens	20			1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral/Écrit			1 écrit de 5h sur une matière au choix de l'étudiant + 1 Grand oral portant sur l'une des deux matières restantes
Matière	S1	Droit des personnes et de la famille	20			1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)					
Matière	S1	Droit patrimonial de la famille	20			1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)					
UE	S1	<b>UE Enseignements complémentaires</b>	<b>147</b>		<b>7</b>	<b>7</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	Philosophie du droit	15				Non	Non	CT (Contrôle terminal)		Oral		1 Grand oral portant sur une ou plusieurs matières de l'UE	
Matière	S1	Problèmes fondamentaux du droit processuel	15				Non	Non						
Matière	S1	Problèmes fondamentaux du droit des affaires	15				Non	Non						
Matière	S1	Droit anglo-saxon	15				Non	Non						
Matière	S1	Histoire du droit privé	15				Non	Non						
Matière	S1	Droit pénal général	15				Non	Non						
Matière	S1	Droit du travail	15				Non	Non						
Matière	S1	Principes généraux du droit international privé	15				Non	Non						
Matière	S1	Séminaires académiques	15				Non	Non						
Matière	S1	Séminaires professionnels	12				Non	Non						
Semestre	S2	<b>SEMESTRE 4</b>		<b>9</b>	<b>23</b>	<b>23</b>	Oui	Oui						
UE	S2	<b>UE Orientation</b>		<b>9</b>	<b>23</b>	<b>23</b>	Oui	Oui						
Matière	S2	Formation à la méthodologie de la recherche		9			Non	Non					Non évalué	
<b>1 voie au choix :</b>														
Matière	S2	Voie professionnelle : Stage (deux mois minimum)					Non	Non	CT (Contrôle terminal)		Mémoire/Soutenance			
Matière	S2	Voie recherche : Mémoire de recherche					Non	Non	CT (Contrôle terminal)		Mémoire/Soutenance			
<b>TOTAL ANNUEL</b>			<b>227</b>	<b>9</b>	<b>60</b>	<b>60</b>								

## Type Diplôme : MASTER

COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT PUBLIC	
PARCOURS TYPE	Droit de l'environnement	
Session M1	Session unique	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération n° CEVE-2026-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	Session unique	
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
/		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
<b>Stages</b>		
/		
<b>Autres modalités</b>		
/		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
/		
<b>Seconde chance</b>		
/		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Validation</b>		
L'année est validée dès lors que l'étudiant y obtient une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20.</li> <li>- Une matière porteuse de crédits ECTS est définitivement acquise et capitalisable dès lors que l'étudiant y a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.</li> <li>- Une matière non porteuse de crédits ECTS, n'est ni capitalisable ni conservable.</li> <li>- Pour les matières non validées, l'étudiant ne conserve pas le bénéfice des notes obtenues aux épreuves si la matière prévoit un ensemble CM+TD.</li> </ul>		
<b>Compensation</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les UE et semestres sont validés isolément ou par compensation.</li> <li>- Les matières d'une UE sont validées isolément ou par compensation. La compensation est organisée entre toutes les matières d'une même UE.</li> </ul>		
<b>Note éliminatoire</b>		
/		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master</a> <a href="#">Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master</a>		

MASTER 1		DROIT PUBLIC									Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Droit de l'environnement									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	SEMESTRE 1	219	40,5	30	30	Oui	Oui						
UE	S1	UE Fondamentaux 1	99	27	16	16	Oui	Oui						
<b>Choisir 2 matières <u>renforcées</u> (CM+TD) parmi les 4 proposées :</b>														
Matière	S1	Contentieux constitutionnel	33	13,5	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=1 / CT=2		Écrit	3h	
Matière	S1	Droit de l'urbanisme	33	13,5	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=1 / CT=2		Écrit	3h	
Matière	S1	Droit des collectivités territoriales	33	13,5	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=1 / CT=2		Écrit	3h	
Matière	S1	Droit public de l'environnement	33	13,5	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=1 / CT=2		Écrit	3h	
<b>Choisir 1 matière <u>non renforcée</u> (CM uniquement) différente des matières renforcées déjà choisies :</b>														
Matière	S1	Contentieux constitutionnel	33		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		oral ou écrit 1h
Matière	S1	Droit de l'urbanisme	33		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		oral ou écrit 1h
Matière	S1	Droit des collectivités territoriales	33		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		oral ou écrit 1h
Matière	S1	Droit public de l'environnement	33		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		oral ou écrit 1h
UE	S1	<b>UE Spécialisation 1 (4 options au choix) (*)</b>	<b>120</b>		<b>12</b>	<b>12</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit de la responsabilité administrative	30		3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		oral ou écrit 1h
Matière	S1	Droit des finances publiques approfondi	30		3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		oral ou écrit 1h
Matière	S1	Droit et politique de la santé publique	30		3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		oral ou écrit 1h
Matière	S1	Droit public comparé	30		3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		oral ou écrit 1h
Matière	S1	Droit public du numérique	33		3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		oral ou écrit 1h
Matière	S1	Protection sociale	33		3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		oral ou écrit 1h
Matière	S1	Théorie du droit	30		3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		oral ou écrit 1h
UE	S1	<b>UE Langue 1 (1 choix valable pour les 2 semestres)</b>		<b>13,5</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	Anglais		13,5	2	2	Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Espagnol					Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Allemand					Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Italien					Oui	Non	CCI (CC Intégral)					

MASTER 1		DROIT PUBLIC									Session unique			Observation session d'exams	
Parcours-type		Droit de l'environnement									Contrôle Continu	Contrôle Terminal			
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée		
Semestre	S2	SEMESTRE 2	189	40,5	30	30	Oui	Oui							
UE	S2	UE Fondamentaux 2	66	27	16	16	Oui	Oui							
Matière	S2	Droit public de l'économie	33	13,5	8	8	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=5		Écrit	3h		
Matière	S2	Droit international et européen de l'environnement	33	13,5	8	8	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=5		Écrit	3h		
UE	S2	UE Spécialisation 2 (4 options au choix) (*)	123		12	12	Oui	Oui							
Matière	S2	Droit de la commande publique	33		3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		oral ou écrit 1h	
Matière	S2	Droit de la culture	30		3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		oral ou écrit 1h	
Matière	S2	Droit de l'aménagement du territoire *	30		3	3	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)						
Matière	S2	Droit des services public	30		3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		oral ou écrit 1h	
Matière	S2	Méthode de concours de la fonction publique	10	13,5	3	3	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)						
Matière	S2	Histoire du droit de l'environnement	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		oral ou écrit 1h	
UE	S2	UE Langue 2 (même langue que celle choisie au S1)		13,5	2	2	Oui	Oui							
Matière	S2	Anglais		13,5	2	2	Oui	Non	CCI (CC Intégral)						
Matière	S2	Espagnol					Oui	Non	CCI (CC Intégral)						
Matière	S2	Allemand					Oui	Non	CCI (CC Intégral)						
Matière	S2	Italien					Oui	Non	CCI (CC Intégral)						
		<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>408</b>	<b>81</b>	<b>60</b>	<b>60</b>	Oui	Oui							

\* Matière dispensée en partie en distanciel asynchrone (dispositif innovation pédagogique).

MASTER 2		DROIT PUBLIC								Session Unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Droit de l'environnement								Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 3</b>	198		50	50	Oui	Oui					
UE	S1	<b>UE Fondamentaux</b>	93		26	26	Oui	Oui					
Matière	S1	Théories du droit de l'environnement	30		11	11	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3h	Grand oral portant sur les 3 matières.
Matière	S1	Droit de la biodiversité	21		5	15	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral		
Matière	S1	Droit des pollutions	21		5		Oui	Oui					
Matière	S1	Droit des ressources naturelles	21		5		Oui	Oui					
UE	S1	<b>UE Ateliers de spécialisation</b>	105		24	24	Oui	Oui					
Matière	S1	Charte constitutionnelle de l'environnement	15		3	9	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3h	Un écrit portant sur une des 3 matières tirée au sort
Matière	S1	Droit des espaces fragiles	15		3		Non	Oui					
Matière	S1	Droits environnementaux de l'homme	15		3		Non	Oui					
Matière	S1	Contentieux de l'environnement	15		3	12	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral		Un oral portant sur l'une des 4 matières, tirée au sort
Matière	S1	Criminalité environnementale	15		3		Non	Oui					
Matière	S1	Théorie de l'écofiscalité	15		3		Non	Oui					
Matière	S1	Théorie de la responsabilité écologique	15		3		Non	Oui					
Matière	S1	Climate change law	15		3	3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	1h	
Semestre	S2	<b>SEMESTRE 4</b>	15		10	10	Oui	Oui					
UE	S2	<b>UE Méthode</b>	15		10	10	Oui	Oui					
Matière	S2	Méthodologie	15		/	/							Non évalué
<b>1 voie au choix</b>													
Matière	S2	VOIE PROFESSIONNELLE / STAGE : Durée minimum de 6 semaines			10	10	Non	Non	CT (Contrôle terminal)		Rapport/Mémoire		
Matière	S2	VOIE PROFESSIONNELLE / DU : MBA Juriste Commande Publique (+stage) ou DU de spécialisation en contentieux administratif (+ stage)			10	10	Non	Non					évaluation selon DU choisi
Matière	S2	VOIE RECHERCHE : Mémoire de recherche			10	10	Non	Non	CT (Contrôle terminal)		Mémoire/Soutenance		
<b>TOTAL ANNUEL</b>			<b>213</b>		<b>60</b>	<b>60</b>							

## Type Diplôme : MASTER

<b>COMPOSANTE</b>	<b>DROIT</b>	
<b>MENTION</b>	<b>DROIT PUBLIC</b>	
<b>PARCOURS TYPE</b>	<b>Droit public des affaires</b>	
Session M1	<b>Session unique</b>	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération n° CEVE-2026-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	<b>Session unique</b>	
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
/		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
<b>Stages</b>		
<b>Autres modalités</b>		
Pour la voie professionnelle, l'étudiant a le choix d'effectuer un stage ou d'obtenir le DU spécialisation en Contentieux administratif		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
/		
<b>Seconde chance</b>		
/		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Validation</b>		
L'année est validée dès lors que l'étudiant y obtient une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Seuls les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables et conservables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20.</li> <li>- Pour les matières non validées, l'étudiant ne conserve pas le bénéfice des notes obtenues aux épreuves si la matière prévoit un ensemble CM+TD.</li> </ul>		
<b>Compensation</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les UE et semestres sont validés isolément ou par compensation.</li> <li>- Les matières d'une UE sont validées isolément ou par compensation. La compensation est organisée entre toutes les matières d'une même UE.</li> </ul>		
<b>Note éliminatoire</b>		
/		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master</a> <a href="#">Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master</a>		

MASTER 1		DROIT PUBLIC									Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Droit public des affaires									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 1</b>	<b>219</b>	<b>40,5</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	Oui	Oui						
UE	S1	<b>UE Fondamentaux 1</b>	<b>99</b>	<b>27</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	Oui	Oui						
<i>Choisir 2 matières renforcées (CM+TD) parmi les 4 proposées :</i>														
Matière	S1	Contentieux constitutionnel	33	13,5	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=2 / CT=4		Écrit	3h	
Matière	S1	Droit de l'urbanisme	33	13,5	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=2 / CT=4		Écrit	3h	
Matière	S1	Droit des collectivités territoriales	33	13,5	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=2 / CT=4		Écrit	3h	
Matière	S1	Droit public de l'environnement	33	13,5	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=2 / CT=4		Écrit	3h	
<i>Choisir 1 matière non renforcée (CM) différente des matières renforcées déjà choisies au S1 :</i>														
Matière	S1	Contentieux constitutionnel	33		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		oral ou écrit 1h
Matière	S1	Droit de l'urbanisme	33		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		oral ou écrit 1h
Matière	S1	Droit des collectivités territoriales	33		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		oral ou écrit 1h
Matière	S1	Droit public de l'environnement	33		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		oral ou écrit 1h
UE	S1	<b>UE Spécialisation 1 (4 options au choix) (*)</b>	<b>120</b>		<b>12</b>	<b>12</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit de la responsabilité administrative	30		3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		oral ou écrit 1h
Matière	S1	Droit des finances publiques approfondi	30		3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		oral ou écrit 1h
Matière	S1	Droit et politique de la santé publique	30		3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		oral ou écrit 1h
Matière	S1	Droit public comparé	30		3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		oral ou écrit 1h
Matière	S1	Droit public du numérique	33		3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		oral ou écrit 1h
Matière	S1	Protection sociale	33		3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		oral ou écrit 1h
Matière	S1	Théorie du droit	30		3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		oral ou écrit 1h
UE	S1	<b>UE Langue 1 (1 choix valable pour les 2 semestres)</b>		<b>13,5</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	Anglais		13,5	2	2	Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Espagnol					Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Allemand					Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Italien					Oui	Non	CCI (CC Intégral)					

MASTER 1		DROIT PUBLIC									Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Droit public des affaires									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S2	<b>SEMESTRE 2</b>	<b>186</b>	<b>40,5</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	Oui	Oui						
UE	S2	<b>UE Fondamentaux 2</b>	<b>66</b>	<b>27</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit public de l'économie	33	13,5	8	8	Oui	Oui	CC&CT	CC=3/ CT=5		Écrit	3h	
Matière	S2	Droit de la commande publique	33	13,5	8	8	Oui	Oui	CC&CT	CC=3/ CT=5		Écrit	3h	
UE	S2	<b>UE Spécialisation 2 (4 options au choix) (*)</b>	<b>120</b>		<b>12</b>	<b>12</b>	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit de la culture	30		3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		oral ou écrit 1h
Matière	S2	Droit de la fonction publique et des RH	30		3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		oral ou écrit 1h
Matière	S2	Droit de l'aménagement du territoire *	30		3	3	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Droit des procédures fiscales	30		3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		oral ou écrit 1h
Matière	S2	Droit des services publics	33		3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		oral ou écrit 1h
Matière	S2	Droit européen de la concurrence	30		3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		oral ou écrit 1h
Matière	S2	Methode de concours de la fonction publique	10	13,5	3	3	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Science administrative	30		3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		oral ou écrit 1h
UE	S2	<b>UE Langue 2 (même langue que celle choisie au S1)</b>		<b>13,5</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	Oui	Oui						
Matière	S2	Anglais		13,5	2	2	Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Espagnol					Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Allemand					Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Italien					Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
		<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>405</b>	<b>81</b>	<b>60</b>	<b>60</b>								

\* Matière dispensée en partie en distanciel asynchrone (dispositif innovation pédagogique).

MASTER 2		DROIT PUBLIC									Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Droit public des affaires									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum*	Nature	Durée	
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 3</b>	<b>180</b>		<b>35</b>	<b>35</b>	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>						
UE	S1	<b>UE1 Droit public du marché</b>	<b>114</b>		<b>20</b>	<b>20</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	Economie de la concurrence	15			1	Non	Non	CCI (CC Intégral)		2			
Matière	S1	Droit des industries culturelles	15			1	Non	Non	CCI (CC Intégral)		2			
Matière	S1	Droit et économie de la régulation	15			1	Non	Non	CCI (CC Intégral)		2			
Matière	S1	Droit et économie du marché (approche européenne)	15			1	Non	Non	CCI (CC Intégral)		2			
Matière	S1	Droit et économie des investissements étrangers	15			1	Non	Non	CCI (CC Intégral)		2			
Matière	S1	Droit et conformité	39			1	Non	Non	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1,5h max	
UE	S1	<b>UE2 Droit des marchés publics</b>	<b>66</b>		<b>15</b>	<b>15</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit et pratiques des contrats et marchés publics	12				Non	Non	CC&CT	CC=1 / CT=5	2	Écrit	5h	1 écrit sur l'ensemble des matières de l'UE
Matière	S1	Droit et pratiques des procédures d'appels d'offre nationales et internationales	9				Non	Non	CC&CT	CC=1 / CT=5	2			
Matière	S1	Droit et pratiques des infractions commises par les personnes et décideurs publics	15				Non	Non	CC&CT	CC=1 / CT=5	2			
Matière	S1	Droit et pratiques des marchés complexes et partenariats publics-privés	15				Non	Non	CC&CT	CC=1 / CT=5	2			
Matière	S1	Droit et pratiques des contentieux contractuels publics	15				Non	Non	CC&CT	CC=1 / CT=5	2			
Semestre	S2	<b>SEMESTRE 4</b>	<b>70</b>		<b>25</b>	<b>25</b>	<b>Non</b>	<b>Oui</b>						
UE	S2	<b>UE3 Séminaires communs</b>	<b>70</b>		<b>8</b>	<b>8</b>	Oui	Oui						
Matière	S2	Montages d'affaires	15			1	Non	Oui	CC&CT	CC=1 / CT=2,5	2	Écrit	3h	1 écrit sur une matière tirée au sort
Matière	S2	Stratégies de l'achat public	19			1	Non	Oui	CC&CT	CC=1 / CT=2,5	2			
Matière	S2	Clinique juridique/Law Projects	21			1	Non	Oui	CC&CT	CC=1 / CT=2,5	2			
Matière	S2	Mission du juriste en droit public des affaires	15			1	Non	Oui	CC&CT	CC=1 / CT=2,5	2			
UE	S2	<b>UE4 Voie professionnelle ou recherche (1 voie au choix)</b>			<b>17</b>	<b>17</b>	Oui	Oui						
Matière	S2	VOIE PROFESSIONNELLE : Stage professionnalisant de 2 à 4 mois maximum					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Rapport/Mémoire		
Matière	S2	VOIE RECHERCHE : Mémoire de recherche					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Mémoire/Soutenance		
Matière	S2	VOIE PROFESSIONNELLE : DU Spécialisation en Contentieux administratif					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Rapport/Mémoire		
		<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>250</b>		<b>60</b>	<b>60</b>								

## Type Diplôme : MASTER

<b>COMPOSANTE</b>	<b>DROIT</b>	
<b>MENTION</b>	<b>DROIT PUBLIC</b>	
<b>PARCOURS TYPE</b>	<b>Droit public général</b>	
Session M1	<b>Session unique</b>	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération n° CEVE-2026-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	<b>Session unique</b>	
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
/		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jur		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
<b>Stages</b>		
/		
<b>Autres modalités</b>		
Pour la voie professionnelle, l'étudiant a le choix d'effectuer un stage ou d'obtenir le MBA Juriste commande publique ou le DU spécialisation en Contentieux administratif		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents pa</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
/		
<b>Seconde chance</b>		
/		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents p</i>		
<b>Validation</b>		
L'année est validée dès lors que l'étudiant y obtient une moyenne supérieure ou égale à 10/20. La validation de l'UE "Voie professionnelle ou recherche" par : - la voie du MBA "Juriste commande publique" entraîne l'acquisition du bloc de compétences n° RNCP38166BC04 "Contribuer à la transformation en contexte professionnel" (Fiche RNCP 38166) ; - la voie du DU "Spécialisation en contentieux administratif" entraîne l'acquisition du bloc de compétences n° RNCP38166BC04 "Contribuer à la transformation en contexte professionnel" (Fiche RNCP 38166) .		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
- Seuls les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables et conservables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20. - Pour les matières non validées, l'étudiant ne conserve pas le bénéfice des notes obtenues aux épreuves si la matière prévoit un ensemble CM+TD.		
<b>Compensation</b>		
- Les UE et semestres sont validés isolément ou par compensation. - Les matières d'une UE sont validées isolément ou par compensation. La compensation est organisée entre toutes les matières d'une même UE.		
<b>Note éliminatoire</b>		
/		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master</a>		
<a href="#">Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master</a>		

MASTER 1		DROIT PUBLIC									Session unique			Observation session d'exams
Parcours-type		Droit public général									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 1</b>	<b>219</b>	<b>40,5</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	Oui	Oui						
UE	S1	<b>UE Fondamentaux 1</b>	<b>99</b>	<b>27</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	Oui	Oui						
<i>Choisir 2 matières renforcées (CM+TD) parmi les 4 proposées :</i>														
Matière	S1	Contentieux constitutionnel	33	13,5	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=2 / CT=4		Écrit	3h	
Matière	S1	Droit de l'urbanisme	33	13,5	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=2 / CT=4		Écrit	3h	
Matière	S1	Droit des collectivités territoriales	33	13,5	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=2 / CT=4		Écrit	3h	
Matière	S1	Droit public de l'environnement	33	13,5	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=2 / CT=4		Écrit	3h	
<i>Choisir 1 matière non renforcée (CM) différente des matières renforcées déjà choisies au S1 :</i>														
Matière	S1	Contentieux constitutionnel	33		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Droit de l'urbanisme	33		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Droit des collectivités territoriales	33		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Droit public de l'environnement	33		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h	
UE	S1	<b>UE Spécialisation 1 (4 options au choix) (*)</b>	<b>120</b>		<b>12</b>	<b>12</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit de la responsabilité administrative	30		3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Droit des finances publiques approfondi	30		3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Droit et politique de la santé publique	30		3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Droit public comparé	30		3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Droit public du numérique	33		3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Protection sociale	33		3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Théorie du droit	30		3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h	
UE	S1	<b>UE Langue 1 (1 choix valable pour les 2 semestres)</b>		<b>13,5</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	Anglais		13,5	2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Espagnol					Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Allemand					Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Italien					Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					

MASTER 1		DROIT PUBLIC									Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Droit public général									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S2	<b>SEMESTRE 2</b>	192	40,5	30	30	Oui	Oui						
UE	S2	<b>UE Fondamentaux 2</b>	66	27	16	16	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit de la commande publique	33	13,5	8	8	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=5		Écrit	3h	
Matière	S2	Droit constitutionnel approfondi	33	13,5	8	8	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=5		Écrit	3h	
UE	S2	<b>UE Spécialisation 2 (4 options au choix) (*)</b>	126		12	12	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit de la culture	30		3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		oral ou écrit 1h
Matière	S2	Droit de la fonction publique et des RH	30		3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		oral ou écrit 1h
Matière	S2	Droit des services publics	33		3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		oral ou écrit 1h
Matière	S2	Droit fondamentaux de l'UE	33		3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		oral ou écrit 1h
Matière	S2	Droit public de l'économie	33		3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		oral ou écrit 1h
Matière	S2	Méthode de concours de la fonction publique	10	13,5	3	3	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Science administrative	30		3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		oral ou écrit 1h
UE	S2	<b>UE Langue 2 (même langue que celle choisie au S1)</b>		13,5	2	2	Oui	Oui						
Matière	S2	Anglais		13,5	2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Espagnol					Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Allemand					Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Italien					Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
		<b>TOTAL ANNUEL</b>	411	81	60	60								

\* Matière dispensée en partie en distanciel asynchrone (dispositif innovation pédagogique).

MASTER 2		DROIT PUBLIC									Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Droit public général									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 3</b>	<b>225</b>	<b>39</b>	<b>40</b>	<b>40</b>	Oui	Oui						
UE	S1	<b>UE Doctrines du droit public</b>	<b>36</b>	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	Théories du droit	9				Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/écrit	Epreuve sous forme d'oral ou d'écrit de 1h30 maximum sur l'ensemble des matières ou une matière tirée au sort	
Matière	S1	Epistémologie juridique	9				Non	Oui	CT (Contrôle terminal)					
Matière	S1	Méthodes de la recherche juridique		9			Non	Oui	CT (Contrôle terminal)					
Matière	S1	Grands courants de pensée européens	9				Non	Oui	CT (Contrôle terminal)					
Matière	S1	Grands courants de pensée américains	9				Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral/écrit		Epreuve sous forme d'oral ou d'écrit de 1h30 maximum sur l'ensemble des matières ou une matière tirée au sort	
UE	S1	<b>UE Droit administratif</b>	<b>99</b>	<b>18</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit de l'aménagement urbain	18				Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/écrit	Epreuve sous forme d'oral ou d'écrit de 3h maximum sur l'ensemble des matières ou une matière tirée au sort	
Matière	S1	Droit de la commande publique	18	6			Non	Oui	CC&CT	CC=2 /CT=5				
Matière	S1	Droit des propriétés publiques	18	6			Non	Oui	CC&CT	CC=2 /CT=5				
Matière	S1	Droit de la régulation	18	6			Non	Oui	CC&CT	CC=2 /CT=5		Oral/écrit	Epreuve sous forme d'oral ou d'écrit de 3h maximum sur l'ensemble des matières ou une matière tirée au sort	
Matière	S1	Droit administratif européen	18				Non	Oui	CT (Contrôle terminal)					
Matière	S1	Droit des administrés	9				Non	Oui	CT (Contrôle terminal)					
UE	S1	<b>UE Droit constitutionnel et libertés fondamentales</b>	<b>90</b>	<b>12</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	Ingénierie constitutionnelle	18	6			Non	Oui	CC&CT	CC=2 /CT=5		Oral/écrit	Epreuve sous forme d'oral ou d'écrit de 3h maximum sur l'ensemble des matières ou une matière tirée au sort	
Matière	S1	Droit constitutionnel comparé	18				Non	Oui	CT (Contrôle terminal)					
Matière	S1	Théorie générale des finances publiques	18				Non	Oui	CT (Contrôle terminal)					
Matière	S1	Théorie générale des libertés fondamentales	18	6			Non	Oui	CC&CT	CC=2 /CT=5		Oral/écrit	Epreuve sous forme d'oral ou d'écrit de 3h maximum sur l'ensemble des matières ou une matière tirée au sort	
Matière	S1	Rapport de systèmes	18				Non	Oui	CT (Contrôle terminal)					
Semestre	S2	<b>SEMESTRE 4</b>	<b>18</b>		<b>20</b>	<b>20</b>	Oui	Oui						
UE	S2	<b>UE Culture juridique transversale</b>	<b>18</b>		<b>5</b>	<b>5</b>	Oui	Oui						
Matière	S2	Conférences d'actualité	9				Non	Non	CT (Contrôle terminal)			Oral	Grand oral portant sur l'ensemble des matières des deux semestres	
Matière	S2	Professions du droit public	9				Non	Non						
UE	S2	<b>UE Voie professionnelle ou recherche (1 voie au choix)</b>			<b>15</b>	<b>15</b>	Oui	Oui						
Matière	S2	VOIE PROFESSIONNELLE : Stage professionnalisant (2 mois) ou MBA ou DU					Non	Non	CT (Contrôle terminal)			Rapport/Mémoire		
Matière	S2	VOIE RECHERCHE : Mémoire de recherche (Stage facultatif)					Non	Non	CT (Contrôle terminal)			Mémoire/Soutenance		
		<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>243</b>	<b>39</b>	<b>60</b>	<b>60</b>								

<b>Type Diplôme : MASTER</b>		
<b>COMPOSANTE</b>	<b>DROIT</b>	
<b>MENTION</b>	<b>DROIT DE LA SANTE</b>	
Session M1	<b>Session unique</b>	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération n° CEVE-2026-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	<b>Session unique</b>	
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
/		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
<b>Stages</b>		
/		
<b>Autres modalités</b>		
/		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
/		
<b>Seconde chance</b>		
/		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Validation</b>		
L'année est validée dès lors que l'étudiant y obtient une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Seuls les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables et conservables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20.</li> <li>- Pour les matières non validées, l'étudiant ne conserve pas le bénéfice des notes obtenues aux épreuves si la matière prévoit un ensemble CM+TD.</li> </ul>		
<b>Compensation</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les UE et semestres sont validés isolément ou par compensation.</li> <li>- Les matières d'une UE sont validées isolément ou par compensation. La compensation est organisée entre toutes les matières d'une même UE.</li> </ul>		
<b>Note éliminatoire</b>		
/		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master</a> <a href="#">Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master</a>		



MASTER 2		DROIT DE LA SANTE										Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type												Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée		
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 3</b>	<b>264</b>	<b>65</b>	<b>22</b>	<b>40</b>	Oui	Oui							
Bloc	S1	<b>USAGE DU NUMERIQUE</b>													
UE	S1	<b>UE1 Droit européen du numérique en santé</b>	<b>27</b>	<b>3</b>		<b>3</b>	Oui	Oui							
Matière	S1	Santé, protection sociale et données de santé	15	3		1,5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)						
Matière	S1	Gouvernance européenne des données	12			1,5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				La validation de cette matière apporte une spécialisation reconnue en droit européen du numérique en santé.		
Bloc	S1	<b>LANGUE VIVANTE</b>													
UE	S1	<b>UE2 Anglais</b>		<b>20</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)						
Bloc	S1	<b>RENDEZ VOUS PROFESSIONNEL</b>													
UE	S1	<b>UE3 Projet</b>			<b>3</b>	<b>3</b>	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				Réalisation de projets.		
Bloc	S1	<b>SECURISATION JURIDIQUE</b>													
UE	S1	<b>UE4 Enseignements spécialisés</b>	<b>123</b>	<b>21</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	Oui	Oui							
Matière	S1	Fonction publique hospitalière	15	3			Non	Oui	CC&CT	CC = 1 / CT = 3		Oral	Contrôle continu sur les matières de l'UE 4 et de l'UE5 + 1 grand oral portant sur l'ensemble des matières de l'UE 4 (préparation : 30 min ; audition : 30 min)		
Matière	S1	Marchés publics dans le domaine de la santé	15	3											
Matière	S1	Finances des établissements de santé	15	3											
Matière	S1	Droit international et européen de la santé	24	6											
Matière	S1	Droit international et européen de la Protection sociale	15	3											
Matière	S1	Droit des produits de santé	15	3											
Matière	S1	Droit des activités biomédicales	12												
Matière	S1	Bioéthique et libertés	12												
Bloc	S1	<b>MAITRISER LES RISQUES JURIDIQUES</b>													
UE	S1	<b>UES Enseignements fondamentaux</b>	<b>114</b>	<b>21</b>		<b>15</b>	Oui	Oui							
Matière	S1	Droit Hospitalier	15	6			Non	Oui	CC&CT	CC = 1 / CT = 3		Écrit	5h	Contrôle continu sur les matières de l'UE 4 et de l'UE5 + 1 épreuve écrite portant sur l'ensemble des matières de l'UE 5	
Matière	S1	Droit de la protection sociale	15												
Matière	S1	Droit des établissements privés de santé	15	6											
Matière	S1	Droit des établissements médico-sociaux	15												
Matière	S1	Droits des patients et des usagers du système de santé	15												
Matière	S1	Droit des professions de santé	15	6											
Matière	S1	Responsabilité du fait des activités de santé	24	3											
Semestre	S2	<b>SEMESTRE 4</b>	<b>15</b>		<b>20</b>	<b>20</b>	Oui	Oui							
Bloc	S2	<b>Stage (mémoire de stage) ou Mémoire de recherche</b>													
UE	S2	<b>UE6 Orientation</b>	<b>15</b>		<b>20</b>	<b>20</b>	Oui	Oui							
Matière	S2	Gestion de projet	12		/	/							Non évalué		
Matière	S2	Préparation Grand oral	3		/	/							Non évalué		
<b>1 voie au choix :</b>															
Matière	S2	Voie professionnelle : stage de 2 mois minimum					Non	Non	CT (Contrôle terminal)			Mémoire/Soutenance	rédaction rapport de stage		
Matière	S2	Voie recherche : mémoire de recherche					Non	Non	CT (Contrôle terminal)			Mémoire/Soutenance	rédaction et soutenance mémoire de recherche		
Matière	S2	Voie alternance : projet professionnel appliqué					Non	Non	CT (Contrôle terminal)			Mémoire/Soutenance	rédaction et soutenance projet professionnel appliqué		
<b>TOTAL ANNUEL</b>			<b>279</b>	<b>65</b>	<b>42</b>	<b>60</b>									

## Type Diplôme : MASTER

COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	SCIENCE POLITIQUE	
PARCOURS TYPE	Relations Internationales et politiques de sécurités et de défense	
Session M1	Session unique	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération n° CEVE-2026-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	Session unique	
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
/		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
<b>Stages</b>		
/		
<b>Autres modalités</b>		
/		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
/		
<b>Seconde chance</b>		
/		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Validation</b>		
L'année est validée dès lors que l'étudiant y obtient une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
- Seuls les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables et conservables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20. - Pour les matières non validées, l'étudiant ne conserve pas le bénéfice des notes obtenues aux épreuves si la matière prévoit un ensemble CM+TD.		
<b>Compensation</b>		
- Les UE et semestres sont validés isolément ou par compensation. - Les matières d'une UE sont validées isolément ou par compensation. La compensation est organisée entre toutes les matières d'une même UE.		
<b>Note éliminatoire</b>		
/		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master</a> <a href="#">Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence</a> <a href="#">Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master</a>		

MASTER 1		SCIENCE POLITIQUE												Session unique			Observation session d'exams	
Parcours-type		Relations Internationales et politiques de sécurités et de défense												Contrôle Continu	Contrôle Terminal			
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	Heures CM-TD	Heures Autre format	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée		
Semestre	S1	SEMESTRE 1	177	54				30	30	Oui	Oui							
Bloc	S1	<b>COMPÉTENCES TRANSVERSALES</b>																
UE	S1	UE Communication spécialisée pour le transfert des connaissances 1		13,5				2	2	Oui	Oui							
<i>Langue vivante S1 (1 choix valable pour les 2 semestres) :</i>																		
Matière	S1	Anglais		13,5				2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)						
Matière	S1	Allemand								Oui	Oui	CCI (CC Intégral)						
Matière	S1	Espagnol								Oui	Oui	CCI (CC Intégral)						
Matière	S1	Italien								Oui	Oui	CCI (CC Intégral)						
UE	S1	UE Appui à la transformation en contexte de recherche ou professionnel 1		13,5				2	2	Oui	Oui							
Matière	S1	Méthodes des sciences sociales (mémoire)		13,5				2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)						
Bloc	S1	<b>COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES</b>																
UE	S1	UE Comprendre les grands enjeux des politiques internationales et de sécurité 1	96	27				16	16	Oui	Oui							
Matière	S1	Sociologie politique des relations internationales	33	13,5				6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=1 / CT=2		Écrit	3h		
Matière	S1	Sociologie de l'administration : l'appareil administratif d'Etat	33	13,5				6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=1 / CT=2		Écrit	3h		
Matière	S1	Analyse des phénomènes criminels	30					4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3h		
UE	S1	UE Connaissance disciplinaires sur l'Etat et la politique 1	81					10	10	Oui	Oui							
Matière	S1	Sociologie de l'action publique	30					4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h		
Matière	S1	Idéologies politiques modernes	30					4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h		
Matière	S1	Sociologie historique et politique de la mondialisation	21					2	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	2h		

MASTER 1		SCIENCE POLITIQUE											Session unique			Observation session d'examens		
Parcours-type		Relations Internationales et politiques de sécurités et de défense											Contrôle Continu	Contrôle Terminal				
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	Heures CM-TD	Heures Autre format	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée		
Semestre	S1	SEMESTRE 2	159	54				30	30	Oui	Oui							
Bloc	S2	<b>COMPÉTENCES TRANSVERSALES</b>																
UE	S2	UE Communication spécialisée pour le transfert des connaissances 2		13,5				2	2	Oui	Oui							
<i>Langue vivante S2 (même langue que celle choisie au S1) :</i>																		
Matière	S2	Anglais		13,5				2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)						
Matière	S2	Allemand								Oui	Oui	CCI (CC Intégral)						
Matière	S2	Espagnol								Oui	Oui	CCI (CC Intégral)						
Matière	S2	Italien								Oui	Oui	CCI (CC Intégral)						
UE	S2	UE Appui à la transformation en contexte de recherche ou professionnel 2		13,5				2	2	Oui	Oui							
Matière	S2	Méthodes des sciences sociales (mémoire)		13,5				2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)						
Bloc	S2	<b>COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES</b>																
UE	S2	UE Comprendre les grands enjeux des politiques internationales et de sécurité 2	96	27				16	16	Oui	Oui							
Matière	S2	Politique comparée	33	13,5				6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=1 / CT=2		Écrit	3h		
Matière	S2	Histoire des institutions militaires et policières	30					4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h		
Matière	S2	Analyses des questions de sécurité intérieure et extérieure	33	13,5				6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=1 / CT=2		Écrit	3h		
UE	S2	UE Connaissances sur les politiques internationales	63					10	10	Oui	Oui							
Matière	S2	Rivalités de puissances au XXIème siècle	21					4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	2h		
Matière	S2	Sociologie de la politique étrangère et de défense	21					4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	2h		
Matière	S2	Sociologie des négociations et des organisations internationales	21					2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)						
<b>TOTAL ANNUEL</b>			<b>336</b>	<b>108</b>				<b>60</b>	<b>60</b>									

MASTER 2		SCIENCE POLITIQUE										Session unique		
Parcours-type		Relations Internationales et politiques de sécurités et de défense										Contrôle Continu	Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 3</b>	<b>189</b>		<b>36</b>	<b>45</b>	Oui	Oui						
Bloc	S1	<b>COMPETENCES TRANSVERSALES</b>												
UE	S1	<b>UE Transformations de la sécurité internationale</b>	<b>90</b>		<b>12</b>	<b>18</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	Enjeux contemporains de la sécurité internationale	15			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Mutations de l'Europe de la politique étrangère et de défense	15			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Reconfigurations des outils de guerre et du travail combattant	15			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Terrorisme et radicalisation	15			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Sociologie de la sécurité	30			6	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	2h	
Bloc	S1	<b>COMPETENCES DE SPECIALITE</b>												
UE	S1	<b>UE Dynamiques des conflits et des guerres</b>	<b>99</b>		<b>24</b>	<b>27</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	Analyses de la cybersécurité	15			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Sociologie des conflits : le Moyen-Orient	21			6	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3h	
Matière	S1	Le droit international et les conflits armés	21			6	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3h	
Matière	S1	Penser les guerres contemporaines	21			6	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3h	
Matière	S1	Faire la paix : politiques de sortie de conflit et médiations internationales	21			6	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
Semestre	S2	<b>SEMESTRE 4</b>	<b>18</b>		<b>24</b>	<b>24</b>	Oui	Oui						
Bloc	S2	<b>COMPETENCES TRANSVERSALES</b>												
UE	S2	<b>UE Appui à la transformation en contexte de recherche ou professionnel</b>	<b>18</b>		<b>24</b>	<b>24</b>	Oui	Oui						
Matière	S2	Méthodologie de recherche et conduite du projet professionnel	9			2	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Séminaire de lecture	9			2	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
		<b>1 voie au choix</b>												
Matière	S2	Voie Professionnelle : stage professionnalisant (2 à 6 mois)				20	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Rapport/Mémoire		
Matière	S2	Voie Recherche : mémoire et soutenance					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Mémoire/Soutenance		
		<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>207</b>		<b>60</b>	<b>69</b>								

## Type Diplôme : MASTER

<b>COMPOSANTE</b>	<b>DROIT</b>	
<b>MENTION</b>	<b>DROIT SOCIAL</b>	
<b>PARCOURS TYPE</b>	<b>DROIT DU TRAVAIL, EMPLOI ET PROTECTION SOCIALE</b>	
Session M1	<b>Session unique</b>	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération n° CEVE-2026-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	<b>Session unique</b>	
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
/		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
<b>Stages</b>		
/		
<b>Autres modalités</b>		
/		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
/		
<b>Seconde chance</b>		
/		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Validation</b>		
En M1 : L'année est validée dès lors que l'étudiant y obtient une moyenne supérieure ou égale à 10/20. En M2 : L'année est validée dès lors que l'étudiant y obtient une moyenne supérieure ou égale à 10/20 et une note supérieure ou égale à 10/20 à l'UE Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés.		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
- Seuls les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables et conservables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20. - Pour les matières non validées, l'étudiant ne conserve pas le bénéfice des notes obtenues aux épreuves si la matière prévoit un ensemble CM+TD.		
<b>Compensation</b>		
- Les UE et semestres sont validés isolément ou par compensation. - Les matières d'une UE sont validées isolément ou par compensation. La compensation est organisée entre toutes les matières d'une même UE.		
<b>Note éliminatoire</b>		
En M2 : Note inférieure à 10/20 dans l'UE Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés .		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master</a>		
<a href="#">Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master</a>		

MASTER 1		DROIT SOCIAL									Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		DROIT DU TRAVAIL, EMPLOI ET PROTECTION SOCIALE									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 1</b>	<b>186</b>	<b>40,5</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	Oui	Oui						
Bloc	S1	<b>COMPETENCES TRANSVERSALES</b>												
UE	S1	<b>UE Communication spécialisée pour le transfert des connaissances (1/2)</b> (1 choix valable pour les 2 semestres)		<b>13,5</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	Anglais		13,5	2	2	Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Espagnol					Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Allemand					Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Italien					Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Bloc	S1	<b>COMPETENCES DISCIPLINAIRES</b>												
UE	S1	<b>UE (niveau standard) Droit des relations individuelles et collectives de travail (1/2)</b>	<b>33</b>	<b>13,5</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	Oui	Oui						
Matière		Droit du travail 1	33	13,5	6	6	Oui	Non	CC&CT	CC=2 / CT=4		Écrit	3h	
UE		<b>UE (niveau standard) Fondamentaux de la protection sociale et la gestion de la protection sociale complémentaire (1/2)</b>	<b>33</b>	<b>13,5</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	Oui	Oui						
Matière		Protection sociale 1	33	13,5	6	6	Oui	Non	CC&CT	CC=2 / CT=4		Écrit	3h	
Bloc	S1	<b>COMPETENCES DE SPECIALITE</b>												
UE	S1	<b>UE (niveau standard) Stratégie d'entreprise</b>	<b>30</b>		<b>4</b>	<b>4</b>	Oui	Oui						
Matière		Principes de gouvernance	30		4	4	Oui	Non	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 2h max	
UE	S1	<b>UE Contrat international de travail</b>	<b>30</b>		<b>4</b>	<b>4</b>	Oui	Oui						
Matière		Droit international privé 1	30		4	4	Oui	Non	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
UE	S1	<b>UE (niveau standard) Fiscalité de l'entreprise</b>	<b>30</b>		<b>4</b>	<b>4</b>	Oui	Oui						
Matière		Imposition du chiffre d'affaires et des bénéfices	30		4	4	Oui	Non	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
UE	S1	<b>UE (niveau standard) Prévention et règlement des conflits du travail (1/2)</b>	<b>30</b>		<b>4</b>	<b>4</b>	Oui	Oui						
Matière		Droit pénal du travail	30		4	4	Oui	Non	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	

MASTER 1		DROIT SOCIAL									Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		DROIT DU TRAVAIL, EMPLOI ET PROTECTION SOCIALE									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coef	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S2	<b>SEMESTRE 2</b>	<b>186</b>	<b>40,5</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	Oui	Oui						
Bloc	S2	<b>COMPETENCES TRANSVERSALES</b>												
UE	S2	<b>UE Communication spécialisée pour le transfert des connaissances (2/2)</b> (même langue que celle choisie au S1)		<b>13,5</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	Oui	Oui						
Matière	S2	Anglais		13,5	2	2	Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Espagnol					Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Allemand					Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Italien					Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Bloc	S2	<b>COMPETENCES DISCIPLINAIRES</b>												
UE	S2	<b>UE (niveau standard) Droit des relations individuelles et collectives de travail (2/2)</b>	<b>33</b>	<b>13,5</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>						
Matière	S2	Droit du travail 2	33	13,5	6	6	Oui	Non	CC&CT	CC=2 / CT=4		Écrit	3h	
UE	S2	<b>UE (niveau standard) Fondamentaux de la protection sociale et la gestion de la protection sociale complémentaire (2/2)</b>	<b>33</b>	<b>13,5</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>						
Matière	S2	Protection sociale 2	33	13,5	6	6	Oui	Non	CC&CT	CC=2 / CT=4		Écrit	3h	
Bloc	S2	<b>COMPETENCES DE SPECIALITE</b>												
UE	S2	<b>UE (niveau standard) Prévention et règlement des conflits du travail (2/2)</b>	<b>60</b>		<b>8</b>	<b>8</b>	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>						
Matière	S2	Contentieux du travail	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S2	Droit des entreprises en difficultés	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
UE	S2	<b>UE Méthodologie et recherche en droit social</b>	<b>60</b>		<b>8</b>	<b>8</b>	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>						
Matière	S2	Histoire du droit social	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S2	Méthodologie de la recherche en droit social usages des outils numériques spécialisés (*)	30		4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
<b>TOTAL ANNUEL</b>			<b>372</b>	<b>81</b>	<b>60</b>	<b>60</b>								

(\*) Matière dispensée en partie en distanciel asynchrone (dispositif hybridation pédagogique).

MASTER 2		DROIT SOCIAL								Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		DROIT DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA PROTECTION SOCIALE								Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	SEMESTRE 3	237		40	40	Oui	Oui					
Bloc	S1	<b>COMPETENCES TRANSVERSALES</b>											
UE	S1	UE Communication spécialisée pour le transfert des connaissances	24		2	2	Oui	Oui					
Matière	S1	Anglais de spécialité droit social	12				Non	Non	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	Cours optionnel dans catalogue ENGAGE.EU (facultatif) Thématique : the future of work	12		/	/	Non	Non				Non évalué	
UE	S1	UE Usage des outils numériques en droit social	5				Non	Non					
Matière	S1	Outils numériques avancés (ex: code du travail numérique, logiciels justice prédictive...)	5		/	/	Non	Non				Non évalué	
Bloc	S1	<b>COMPETENCES DISCIPLINAIRES</b>											
UE	S1	UE (niveau expert) Droit des relations individuelles et collectives de travail	20		4	4	Oui	Oui					
Matière	S1	Contrat de travail et emploi	20				Non	Non	CCI (CC Intégral)				
UE	S1	UE Droit des relations sociales dans les organisations et sur le marché du travail	20		4	4	Oui	Oui					
Matière	S1	Dialogue social et représentation du personnel	20				Non	Non	CCI (CC Intégral)				
UE	S1	UE (niveau expert) Fondamentaux de la protection sociale et la gestion de la protection sociale complémentaire	18		4	4	Oui	Oui					
Matière	S1	Protection sociale et prévoyance	18				Non	Non	CCI (CC Intégral)				
Bloc	S1	<b>COMPETENCES DE SPECIALITE</b>											
UE	S1	UE (niveau expert) Entreprise et relations de travail	68		13	13	Oui	Oui					
Matière	S1	Droits fondamentaux du travail	20				Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	Mobilité internationale du salarié	15				Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	Droit des sociétés et droit du travail	15				Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	Santé au travail, rémunération et conditions de travail	18				Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
UE	S1	UE Emploi et marché du travail	47		9	9	Oui	Oui					
Matière	S1	Marché du travail et politiques de l'emploi	20				Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	Droit de la formation professionnelle	12				Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	Droit de l'emploi public	15				Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
UE	S1	UE (niveau expert) Prévention et règlement des conflits du travail	35		4	4	Oui	Oui					
Matière	S1	Règlement contentieux et amiable des conflits du travail	20				Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	Droit pénal du travail	15				Non	Oui	CCI (CC Intégral)				

MASTER 2		DROIT SOCIAL								Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		DROIT DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA PROTECTION SOCIALE								Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S2	<b>SEMESTRE 4</b>	83		20	20	Oui	Oui					
Bloc	S2	<b>COMPETENCES TRANSVERSALES</b>											
UE	S2	<b>UE Appui à la transformation en contexte professionnel</b>	78		/	/	Non	Non					
Matière	S2	Conférences professionnalisantes	60				Non	Non				Non évalué	
Matière	S2	Actualisation et veille juridique	18				Non	Non				Non évalué	
		<b>1 voie au choix :</b>											
Matière	S2	Voie recherche : stage (minimum 1 mois)					Non	Non				Non évalué	
Matière	S2	Voie professionnelle : stage (minimum 3 mois)					Non	Non				Non évalué	
UE	S2	<b>UE Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés</b>	5		20	20	Oui	Oui					
Matière	S2	Méthodologie	5										
Matière	S2	Voie recherche : Mémoire de recherche + soutenance					Non	Non	CT (Contrôle terminal)		Mémoire/Soutenance		
Matière	S2	Voie professionnelle : Rapport de stage					Non	Non	CT (Contrôle terminal)		Rapport/Mémoire		
		<b>TOTAL ANNUEL</b>	320		60	60							

<b>Type Diplôme : MASTER</b>		
<b>COMPOSANTE</b>	<b>DROIT</b>	
<b>MENTION</b>	<b>DROIT DES AFFAIRES</b>	
<b>PARCOURS TYPE</b>	<b>Juriste d'affaires - DJCE</b>	
Session M1	<b>Session unique</b>	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération n° CEVE-2026-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	<b>Session unique</b>	
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
/		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury.		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
<b>Stages</b>		
/		
<b>Autres modalités</b>		
Le Master mention Droit des Affaires parcours Juriste d'affaires-DJCE est couplé en 2ème année à la préparation d'un diplôme d'université : le Diplôme de Juriste Conseil d'Entreprise (DJCE), une formation complémentaire de haut niveau en droit des affaires.		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
/		
<b>Seconde chance</b>		
/		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Validation</b>		
L'année est validée dès lors que l'étudiant y obtient une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
- Seuls les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables et conservables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20. - Pour les matières non validées, l'étudiant ne conserve pas le bénéfice des notes obtenues aux épreuves si la matière prévoit un ensemble CM+TD.		
<b>Compensation</b>		
- Les UE et semestres sont validés isolément ou par compensation. - Les matières d'une UE sont validées isolément ou par compensation. La compensation est organisée entre toutes les matières d'une même UE.		
<b>Note éliminatoire</b>		
/		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master</a>		
<a href="#">Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master</a>		

MASTER 1		DROIT DES AFFAIRES									Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Juriste d'affaires - DJCE									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 1</b>	<b>189</b>	<b>40,5</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	Oui	Oui						
Bloc	S1	<b>COMPETENCES DISCIPLINAIRES</b>												
UE	S1	<b>UE Matières obligatoires S1 (3 matières)</b>	<b>99</b>	<b>27</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit du financement des entreprises	33	13,5	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=3		Écrit	3h	
<i>Choisir 1 matière renforcée (CM+TD) parmi les 2 proposées :</i>														
Matière	S1	Garanties de paiement	33	13,5	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=3		Écrit	3h	
Matière	S1	Imposition du chiffre d'affaires et des bénéfices	33	13,5	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=3		Écrit	3h	
<i>Choisir 1 matière non renforcée (CM) différente de la matière renforcée déjà choisie au S1 :</i>														
Matière	S1	Garanties de paiement	33		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Imposition du chiffre d'affaires et des bénéfices	33		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
UE	S1	<b>UE Matières optionnelles S1 (3 options au choix) (*)</b>	<b>90</b>		<b>12</b>	<b>12</b>	Oui	Oui				Oral		
Matière	S1	Comptabilité financière	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Droit bancaire et financier	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Droit des assurances (*)	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Droit des restructurations des entreprises	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Droit du commerce international (*)	30		4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Droit rural	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Groupement à statut spécial	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Principes de gouvernance	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 2h	
Matière	S1	Propriété intellectuelle	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Bloc	S1	<b>COMPETENCES TRANSVERSALES</b>												
UE	S1	<b>UE Langue vivante S1 (1 choix valable pour les 2 semestres)</b>		<b>13,5</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	Anglais		13,5	2	2	Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Espagnol					Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Allemand					Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Italien					Oui	Non	CCI (CC Intégral)					

MASTER 1		DROIT DES AFFAIRES									Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Juriste d'affaires - DJCE									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S2	SEMESTRE 2	189	40,5	30	30	Oui	Oui						
Bloc	S2	<b>COMPETENCES DISCIPLINAIRES</b>												
UE	S2	UE Matières obligatoires S2 (3 matières)	99	27	16	16	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit des entreprises en difficultés	33	13,5	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=3		Écrit	3h	
<i>Choisir 1 matière renforcée (CM+TD) parmi les 2 proposées :</i>														
Matière	S2	Contrats spéciaux des affaires 1	33	13,5	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=3		Écrit	3h	
Matière	S2	Fiscalité des sociétés et des groupes	33	13,5	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=3		Écrit	3h	
<i>Choisir 1 matière non renforcée (CM) différente de la matière renforcée déjà choisie au S2 :</i>														
Matière	S2	Contrats spéciaux des affaires 1	33		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S2	Fiscalité des sociétés et des groupes	33		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
UE	S2	UE Matières optionnelles S2 (2 options au choix) (*)	60		8	8	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit aérien et spatial (*)	30		4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Droit européen de la concurrence	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S2	Droit international et européen des transports	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S2	Droit pénal des affaires	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S2	Procédures civiles d'exécution	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Bloc	S2	<b>COMPETENCES DE SPECIALITE</b>												
UE	S2	UE Matière de spécialité	30		4	4	Oui	Oui						
Matière	S2	Contrats spéciaux des affaires 2	30		4	4	Oui	Non	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Bloc	S2	<b>COMPETENCES TRANSVERSALES</b>												
UE	S2	UE Langue vivante S2 (même langue que celle choisie au S1)		13,5	2	2	Oui	Oui						
Matière	S2	Anglais		13,5	2	2	Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Espagnol	Oui				Non	CCI (CC Intégral)						
Matière	S2	Allemand	Oui				Non	CCI (CC Intégral)						
Matière	S2	Italien	Oui				Non	CCI (CC Intégral)						
<b>TOTAL ANNUEL</b>			<b>378</b>	<b>81</b>	<b>60</b>	<b>60</b>								

\* Certaines matières sont susceptibles d'être dispensées en partie en distanciel asynchrone (dispositif hybridation ou dispositif innovation pédagogique).

MASTER 2		DROIT DES AFFAIRES								Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Juriste d'affaires - DJCE								Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 3</b>	<b>343</b>		<b>49</b>	<b>49</b>	Oui	Oui					
Bloc	S1	<b>COMPETENCES TRANVERSALES</b>											
UE	S1	UE Communication spécialisée pour le transfert de connaissances	40		5	5	Oui	Oui					
Matière	S1	Anglais juridique	40		5	5	Oui	Non	CCI (CC Intégral)				
Bloc	S1	<b>COMPETENCES TRANVERSALES</b>											
UE	S1	UE Expertiser l'architecture juridique de l'entreprise et conseiller les créateurs	99		16	16	Oui	Oui					
Matière	S1	Création de l'entreprise	57		8	8	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3h	
Matière	S1	Structure de l'entreprise	42		8	8	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	2h	
UE	S1	UE Optimiser l'activité de l'entreprise en matière sociale, fiscale et contractuelle	180		25	25	Oui	Oui					
Matière	S1	Techniques fiscales	69		9	9	Oui	Non	CT (Contrôle terminal)		Oral	Exposé-discussion transverse	
Matière	S1	Techniques contractuelles	51		7	7	Oui	Non					
Matière	S1	Techniques sociales	60		9	9	Oui	Non					
UE	S1	UE Conseiller les dirigeants	24		3	3	Oui	Oui					
Matière	S1	Gouvernance	24		3	3	Oui	Non	CT (Contrôle terminal)		Écrit	1h	
Semestre	S2	<b>SEMESTRE 4</b>			<b>11</b>	<b>11</b>	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>					
Bloc	S2	<b>COMPETENCES TRANVERSALES</b>											
UE	S2	UE Appui à la transformation en contexte professionnel et Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés			11	11	Oui	Oui					
<b>1 voie au choix parmi les 2 proposées :</b>													
Matière	S2	Voie professionnelle : stage d'une durée minimale de 3 mois			11	11	Oui	Non	CT (Contrôle terminal)		Mémoire/Soutenance		
Matière	S2	Voie recherche : mémoire					Oui	Non	CT (Contrôle terminal)		Mémoire/Soutenance		
<b>TOTAL ANNUEL</b>			<b>343</b>		<b>60</b>	<b>60</b>							

**Type Diplôme : MASTER**

<b>COMPOSANTE</b>	<b>DROIT</b>	
<b>MENTION</b>	<b>DROIT DES AFFAIRES</b>	
<b>PARCOURS TYPE</b>	<b>Juriste d'entreprise</b>	
Session M1	<b>Session unique</b>	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération n° CEVE-2026-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	<b>Session unique</b>	
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
/		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
<b>Stages</b>		
/		
<b>Autres modalités</b>		
/		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
/		
<b>Seconde chance</b>		
/		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Validation</b>		
L'année est validée dès lors que l'étudiant y obtient une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
- Seuls les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables et conservables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20. - Pour les matières non validées, l'étudiant ne conserve pas le bénéfice des notes obtenues aux épreuves si la matière prévoit un ensemble CM+TD.		
<b>Compensation</b>		
- Les UE et semestres sont validés isolément ou par compensation. - Les matières d'une UE sont validées isolément ou par compensation. La compensation est organisée entre toutes les matières d'une même UE.		
<b>Note éliminatoire</b>		
/		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master</a>		
<a href="#">Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master</a>		

MASTER 1		DROIT DES AFFAIRES								SESSION UNIQUE			Observation session d'examens
Parcours-type		JURISTE D'ENTREPRISE								Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 1</b>	<b>218</b>	<b>27</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	Oui	Oui					
UE	S1	<b>UE Droit civil des affaires</b>	<b>72</b>		<b>7</b>	<b>7</b>	Oui	Oui					
Matière	S1	Contrats spéciaux appliqués au droit des affaires	24			1	Non	Non	CT (Contrôle terminal)		Écrit	4h	Deux matières tirées au sort
matière	S1	Droit des sûretés	24										
Matière	S1	Groupements civils et commerciaux	24										
UE	S1	<b>UE Droit du marché 1</b>	<b>42</b>		<b>6</b>	<b>6</b>	Oui	Oui					
Matière	S1	Droit de la compliance	9			1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral		
Matière	S1	Droit de la distribution	15			2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	1h30	Evaluation sur une des deux matières tirées au sort / désignées par le responsable du parcours.
Matière	S1	Droit public des affaires et marché public	18										
UE	S1	<b>UE Gestion financière et juridique</b>	<b>51</b>	<b>27</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	Oui	Oui					
Matière	S1	Analyse financière	12	18		1,5	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	1h30	
Matière	S1	Gestion financière	15			1,5	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	1h30	
Matière	S1	Fiscalité des structures	15	9		1,5	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	1h30	
Matière	S1	Contrôle fiscal	9			1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	1h30	
UE	S1	<b>UE Savoir-faire</b>	<b>53</b>		<b>6</b>	<b>6</b>	Oui	Oui					
Matière	S1	Gestion de projet	15			1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	Ethique des affaires	20			1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				Etude de cas
Matière	S1	Informatique	18			1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				

MASTER 1		DROIT DES AFFAIRES								SESSION UNIQUE			Observation session d'examens
Parcours-type		JURISTE D'ENTREPRISE								Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S2	SEMESTRE 2	143	55	30	30	Oui	Oui					
UE	S2	UE Protection de l'entreprise	78		13	13	Oui	Oui					
Matière	S2	Pénal des affaires	18			1,5	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	1h30	
Matière	S2	Contentieux de l'entreprise	12			1,25	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral		
Matière	S2	Droit bancaire	15			1,25	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral		
Matière	S2	Droit des entreprises en difficulté	18			2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	2h	
Matière	S2	Droit de la propriété intellectuelle	15			1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral		
UE	S2	UE Droit du marché 2	27	15	6	6	Oui	Oui					
Matière	S2	Droit international privé	18	15		1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	2h	
Matière	S2	Droit de la concurrence	15			1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	2h	
Matière	S2	Droit de la consommation	12			1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	1h30	
UE	S2	UE Communication	38	40	4	4	Oui	Oui					
Matière	S2	Techniques de communication	18			1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S2	Techniques de présentation - documentation professionnelle	20			1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S2	L.V. Anglais		40		2	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
UE	S2	UE Rapport d'activités ou de stage			7	7	Oui	Oui					
<i>Au choix en fonction du statut de l'apprenant :</i>													
Matière	S2	<b>En formation initiale :</b> Rapport de stage (durée minimale de 3 mois)					Non	Non	CT (Contrôle terminal)		Rapport/Mémoire		Rédaction soit d'un rapport d'activités soit d'un rapport de stage
Matière	S2	<b>En alternance (CA et CP) :</b> Rapport d'activités (calendrier de l'alternance)					Non	Non	CT (Contrôle terminal)		Rapport/Mémoire		
<b>TOTAL ANNUEL</b>			<b>361</b>	<b>82</b>	<b>60</b>	<b>60</b>							

MASTER 2		DROIT DES AFFAIRES									SESSION UNIQUE			Observation session d'examens
Parcours-type		JURISTE D'ENTREPRISE									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Bloc	ANNUEL	<b>USAGE AVANCÉES ET SPÉCIALISÉES DES OUTILS NUMÉRIQUES</b>												
UE	ANNUEL	UE Maîtrise des outils numériques	27			2	2	Oui	Oui					
Matière	ANNUEL	Formation documentaire	9				1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	ANNUEL	Technologie de l'internet	18				3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
Bloc	ANNUEL	<b>COMMUNICATION SPÉCIALISÉE POUR LE TRANSFERT DES CONNAISSANCES</b>												
UE	ANNUEL	UE Anglais	30			3	3	Oui	Oui					
Matière	ANNUEL	Anglais juridique	30					Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
Bloc	ANNUEL	<b>DÉS ACTES JURIDIQUES DE L'ENTREPRISE (CONTRATS D'AFFAIRES, PRÉVENTION DU RISQUE JURIDIQUE...)</b>												
UE	ANNUEL	UE Sécurisation des actes juridiques	78			9	9	Oui	Oui					
Matière	ANNUEL	Techniques contractuelles	15					Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3h	Evaluation sur une des deux matières tirées au sort par le responsable du parcours.
Matière	ANNUEL	Pactes extra-statutaires	6					Non	Oui					
Matière	ANNUEL	Marchés publics	15				1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral		
Matière	ANNUEL	Contrats de distribution	12				1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	1h30	
Matière	ANNUEL	Bail commercial	12				1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	2h	
Matière	ANNUEL	Contrats bancaires	18				1,5	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3h	
Bloc	ANNUEL	<b>NIVEAU EXPERT : ASSURER LA GESTION JURIDIQUE DE LA VIE DE L'ENTREPRISE ET DE SES PRATIQUES</b>												
UE	ANNUEL	UE Gestion juridique de l'entreprise	99			11	11	Oui	Oui					
Matière	ANNUEL	Titres financiers	18				2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral		
Matière	ANNUEL	Opérations haut de bilan	18				2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3h	
Matière	ANNUEL	Les risques financiers	18				2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3h	
Matière	ANNUEL	Fiscalité des échanges	21				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	2h	
Matière	ANNUEL	Les risques responsabilités	18				2	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	ANNUEL	Séminaires thématiques	6				/	Non	Non					non évalué
Bloc	ANNUEL	<b>NIVEAU EXPERT : GÉRER LES CONTENTIEUX ET ARBITRAGE (EN COLLABORATION OU NON AVEC DES CABINETS D'AVOCATS)</b>												
UE	ANNUEL	UE Contentieux et arbitrage	36			4	4	Oui	Oui					
Matière	ANNUEL	Arbitrage	15				1	Non	Non	CT (Contrôle terminal)		Oral		
Matière	ANNUEL	Suivi des procédures	21				1	Non	Non	CT (Contrôle terminal)		Écrit	1h30	

MASTER 2		DROIT DES AFFAIRES									SESSION UNIQUE			Observation session d'exams
Parcours-type		JURISTE D'ENTREPRISE									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Bloc	ANNUEL	<b>NIVEAU EXPERT : ASSURER LA SÉCURISATION DES ACTES JURIDIQUES DE L'ENTREPRISE (CONTRATS D'AFFAIRES, PRÉVENTION DU RISQUE JURIDIQUE...)</b>												
UE	ANNUEL	<b>UE Sécurisation des actes juridiques à l'international</b>	69			6	6	Oui	Oui					
Matière	ANNUEL	DIP Contrats	12				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)	[REDACTED]	Écrit	1h30	
Matière	ANNUEL	DIP Société	12				2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	1h30	
Matière	ANNUEL	Droit du commerce international	15				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral		
Matière	ANNUEL	Transports	15				2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral		
Matière	ANNUEL	Douanes	15				2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral		
Bloc	ANNUEL	<b>MAITRISER LES FONDAMENTAUX DU DROIT SOCIAL</b>												
UE	ANNUEL	<b>UE Fondamentaux du droit social</b>	48			5	5							
Matière	ANNUEL	Sécurité sociale	18				3,5	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)	[REDACTED]	Écrit	1h30	
Matière	ANNUEL	Ressources humaines	18				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)	[REDACTED]	Écrit	1h30	
Matière	ANNUEL	Rédaction des contrats de travail	12				3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
Bloc	ANNUEL	<b>APPUI A LA TRANSFORMATION EN CONTEXTE PROFESSIONNEL / DEVELOPPEMENT ET INTEGRATION DES SAVOIRS SPECIALISEES</b>												
UE	ANNUEL	<b>UE Rapport d'activité ou de stage</b>				10	10							
		<i>Au choix en fonction du statut de l'apprenant :</i>												
Matière	ANNUEL	<b>En formation initiale :</b> Rapport de stage (durée minimale 4 mois)						Non	Non	CT (Contrôle terminal)	[REDACTED]	Rapport/Mémoire	Rédaction d'un rapport d'activités ou d'un rapport de stage	
Matière	ANNUEL	<b>En alternance (CA ou CP) :</b> Rapport d'activité (selon calendrier alternance)						Non	Non	CT (Contrôle terminal)	[REDACTED]	Rapport/Mémoire		
Bloc	ANNUEL	<b>DEVELOPPEMENT ET INTEGRATION DE SAVOIRS HAUTEMENT SPECIALISES</b>												
UE	ANNUEL	<b>UE Savoir-faire</b>				10	10							
		<i>Au choix en fonction du statut de l'apprenant :</i>												
Matière	ANNUEL	<b>En formation initiale :</b> Soutenance du rapport de stage						Non	Non	CT (Contrôle terminal)	[REDACTED]	Mémoire/Soutenance	Soutenance du rapport d'activités ou du rapport de stage	
Matière	ANNUEL	<b>En alternance (CA ou CP) :</b> Soutenance du rapport d'activité						Non	Non	CT (Contrôle terminal)	[REDACTED]	Mémoire/Soutenance		
		<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>387</b>			<b>60</b>	<b>60</b>							

## Type Diplôme : MASTER

COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT INTERNATIONAL ET DROIT EUROPEEN	
PARCOURS TYPE	Droit de la coopération économique et des affaires internationales	
Session M1	Session unique	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération n° CEVE-2026-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	Session unique	
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
/		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
<b>Stages</b>		
/		
<b>Autres modalités</b>		
En M2, les enseignements sont entièrement délocalisés au Vietnam. Cette mobilité est obligatoire pour la validation du diplôme.		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
/		
<b>Seconde chance</b>		
/		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Validation</b>		
L'année est validée dès lors que l'étudiant y obtient une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Seuls les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables et conservables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20.</li> <li>- Pour les matières non validées, l'étudiant ne conserve pas le bénéfice des notes obtenues aux épreuves si la matière prévoit un ensemble CM+TD.</li> </ul>		
<b>Compensation</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les UE et semestres sont validés isolément ou par compensation.</li> <li>- Les matières d'une UE sont validées isolément ou par compensation. La compensation est organisée entre toutes les matières d'une même UE.</li> </ul>		
<b>Note éliminatoire</b>		
/		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master</a> <a href="#">Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master</a>		

MASTER 1		DROIT INTERNATIONAL / DROIT EUROPEEN										Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Droit de la coopération économique et des affaires internationales										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures Autre format	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	SEMESTRE 1	192	40,5		30	30	Oui	Oui						
UE	S1	UE Matières obligatoires S1 (4 matières)	132	27		20	20	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit International Privé 1	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=1 / CT=2		Écrit	3h	
<i>Choisir 1 matière renforcée (CM+TD) parmi les 2 proposées :</i>															
Matière	S1	Contentieux international	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=1 / CT=2		Écrit	3h	
Matière	S1	Droit international et Européen des droits de l'Homme	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=1 / CT=2		Écrit	3h	
<i>Choisir 2 matières non renforcées (CM) différentes de la matière renforcée déjà choisie au S1 :</i>															
Matière	S1	Contentieux de l'Union Européenne	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1 h	
Matière	S1	Droit international et Européen des droits de l'Homme	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1 h	
Matière	S1	Contentieux international	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1 h	
UE	S1	UE Matières optionnelles S1 (2 matières) (*)	60			8	8	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit du commerce international (*)	30			4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
<i>1 option au choix parmi les 5 proposées :</i>															
Matière	S1	Droit fiscal international et européen	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1 h	
Matière	S1	Droit privé comparé	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1 h	
Matière	S1	Droit public comparé	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1 h	
Matière	S1	Droit international économique	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1 h	
Matière	S1	*Droit européen du numérique	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1 h	
UE	S1	UE Langue vivante S1 (1 choix valable pour les 2 semestres)		13,5		2	2	Oui	Oui						
Matière	S1	Anglais		13,5		2	2	Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Espagnol			Oui			Non	CCI (CC Intégral)						
Matière	S1	Allemand			Oui			Non	CCI (CC Intégral)						
Matière	S1	Italien			Oui			Non	CCI (CC Intégral)						

MASTER 1		DROIT INTERNATIONAL / DROIT EUROPEEN										Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Droit de la coopération économique et des affaires internationales										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures Autre format	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S2	<b>SEMESTRE 2</b>	<b>192</b>	<b>40,5</b>		<b>30</b>	<b>30</b>								
UE	S2	<b>UE Matières obligatoires S2 (4 matières)</b>	<b>132</b>	<b>27</b>		<b>20</b>	<b>20</b>	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit international privé 2	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=1 / CT=2		Écrit	3h	
<i>Choisir 1 matière renforcée (CM+TD) parmi les 3 proposées :</i>															
Matière	S2	Droit du marché intérieur	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=1 / CT=2		Écrit	3h	
Matière	S2	Droit International public	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=1 / CT=2		Écrit	3h	
Matière	S2	Droits fondamentaux de l'Union européenne	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=1 / CT=2		Écrit	3h	
<i>Choisir 2 matières non renforcées (CM) différentes de la matière renforcée déjà choisie au S2 :</i>															
Matière	S2	Droits fondamentaux de l'Union européenne	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1 h	
Matière	S2	Droit du marché intérieur	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1 h	
Matière	S2	Droit international Public	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1 h	
UE	S2	<b>UE Matières optionnelles S2 (2 matières) (*)</b>	<b>60</b>			<b>8</b>	<b>8</b>	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit international et européen des affaires	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1 h	
<i>1 option au choix parmi les 3 proposées :</i>															
Matière	S2	Droit européen de la concurrence	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1 h	
Matière	S2	Droit international et européen des transports	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1 h	
Matière	S2	Droit aérien et spatial (*)	30			4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S2	<b>UE Langue vivante S2 (même langue que celle choisie au S1)</b>		<b>13,5</b>		<b>2</b>	<b>2</b>	Oui	Oui						
Matière	S2	Anglais		13,5		2	2	Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Espagnol			Oui			Non	CCI (CC Intégral)						
Matière	S2	Allemand			Oui			Non	CCI (CC Intégral)						
Matière	S2	Italien			Oui			Non	CCI (CC Intégral)						
<b>TOTAL ANNUEL</b>			<b>384</b>	<b>81</b>		<b>60</b>	<b>60</b>								

\* Certaines matières sont susceptibles d'être dispensées en partie en distanciel asynchrone (dispositif hybridation ou dispositif innovation pédagogique).



## Type Diplôme : MASTER

COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT INTERNATIONAL ET DROIT EUROPEEN	
PARCOURS TYPE	Juriste européen - Droit européen général	
Session M2	Session unique	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération n° CEVE-2026-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
Français		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
<b>Stages</b>		
/		
<b>Autres modalités</b>		
/		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
/		
<b>Seconde chance</b>		
/		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Validation</b>		
L'année est validée dès lors que l'étudiant y obtient une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
- Seuls les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables et conservables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20.		
<b>Compensation</b>		
- Les UE et semestres sont validés isolément ou par compensation. - Les matières d'une UE sont validées isolément ou par compensation. La compensation est organisée entre toutes les matières d'une même UE.		
<b>Note éliminatoire</b>		
Note inférieure à 8 /20 à l'UE Voie professionnelle ou recherche (au choix)		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master</a>		
<a href="#">Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master</a>		

MASTER 2		DROIT INTERNATIONAL ET DROIT EUROPEEN								Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Juriste Européen - Droit européen général								Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 3</b>	153		30	30	Oui	Oui					
UE	S1	<b>UE Enseignements généraux</b>	45		15	15	Oui	Oui					
Matière	S1	Principes généraux des droits européen et international	15			15	Non	Non	CT (Contrôle terminal)		Écrit	5h	Epreuve écrite de 5 heures sur une des 3 matières désignée par le responsable du M2
Matière	S1	Les relations entre les normes européennes, internationales et nationales	15		Non		Non						
Matière	S1	Droit et pratique de l'OMC	15		Non		Non						
UE	S1	<b>UE Enseignements fondamentaux</b>	108		15	15	Oui	Oui					
Matière	S1	Droit constitutionnel de l'Union	20			12	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral	préparation :1/2h passage :1/2h	Epreuve orale d'exposé discussion sur 3 matières désignées par le responsable du M2 (intitulé des matières communiqué avant l'épreuve)
Matière	S1	Droit administratif européen	18		Non		Oui						
Matière	S1	Droit du marché intérieur	15		Non		Oui						
Matière	S1	Droit de la cohésion économique, sociale territoriale	8		Non		Oui						
Matière	S1	Protection européenne des droits fondamentaux 1	12				Non	Oui					
Matière	S1	Politiques publiques de l'Union européenne	10			1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	Travailler dans les institutions européennes	5			/							non évalué
Matière	S1	Droit d'asile dans l'Union européenne	5			/							non évalué
<b>1 option au choix parmi les 2 proposées :</b>													
Matière	S1	Contentieux de l'Union	15			2	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	Litigation through European justice	15			2	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				

MASTER 2		DROIT INTERNATIONAL ET DROIT EUROPEEN								Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Juriste Européen - Droit européen général								Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S2	<b>SEMESTRE 4</b>	<b>124</b>		<b>30</b>	<b>30</b>	Oui	Oui					
UE	S2	<b>UE 3 Enseignements d'approfondissement</b>	<b>54</b>		<b>8</b>	<b>8</b>	Oui	Oui					
Matière	S2	Gouvernance financière et économique	6			1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S2	Contract law in European context	10			1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S2	Droit européen des marchés publics	15			1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S2	Espace financier européen	8			1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S2	Droit fiscal européen	15			1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S2	Projet tutoré				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Projet	Rapport écrit	
UE	S2	<b>UE 4 Bloc d'option (1 au choix)</b>	<b>70</b>		<b>10</b>	<b>10</b>	Oui	Oui					
<b>BLOC OPTION 1 :</b>											Oral	préparation : 1/2h passage : 1/2h	Epreuve orale d'exposé discussion sur l'ensemble des matières de l'option choisie
Matière	S2	Pilotage et gestion de projets européens (FEDER, FSE)	15			10	Non	Non	CT (Contrôle terminal)				
Matière	S2	Droit parlementaire de l'Union européenne	10				Non	Non					
Matière	S2	Droit social européen	12				Non	Non					
Matière	S2	Protection européenne des droits fondamentaux 2	12				Non	Non					
Matière	S2	Médicaments et produits de santé	12				Non	Non					
Matière	S2	Droit européen de la santé et e-santé	9				Non	Non					
<b>BLOC OPTION 2 :</b>											Oral	préparation : 1/2h passage : 1/2h	Epreuve orale d'exposé discussion sur l'ensemble des matières de l'option choisie
Matière	S2	Competition Law	20			10	Non	Non	CT (Contrôle terminal)				
Matière	S2	Comparative public management	10				Non	Non					
Matière	S2	Competition Economics	10				Non	Non					
Matière	S2	Intellectual Property versus competition	6				Non	Non					
Matière	S2	Mergers and acquisition	6				Non	Non					
UE	S2	<b>UE Voie professionnelle ou recherche (au choix)</b>			<b>12</b>	<b>12</b>	Oui	Oui					
Matière	S2	Voie professionnelle : Rapport de stage (stage en entreprise d'une durée minimale de trois mois)				12	Non	Non	CT (Contrôle terminal)		Rapport/Mémoire		
Matière	S2	Voie recherche : Mémoire				12	Non	Non	CT (Contrôle terminal)		Mémoire/Soutenance		
		<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>277</b>		<b>60</b>	<b>60</b>							

## Type Diplôme : MASTER

COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT INTERNATIONAL ET DROIT EUROPEEN	
PARCOURS TYPE	Juriste européen - Espace, Liberté, Sécurité, Justice	
Session M2	Session unique	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération n° CEVE-2026-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
Français et espagnol		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
<b>Stages</b>		
/		
<b>Autres modalités</b>		
/		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
/		
<b>Seconde chance</b>		
/		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Validation</b>		
Conditions cumulatives d'obtention d'une moyenne supérieure ou égale à 10/20 à la formation ainsi que la réalisation de la mobilité pour le parcours M2 Juriste Européen - Espace, Liberté, Sécurité, Justice (semestre 3 à l'Université de Barcelone, Espagne).		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
- Seuls les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables et conservables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20.		
<b>Compensation</b>		
- Les UE et semestres sont validés isolément ou par compensation. - Les matières d'une UE sont validées isolément ou par compensation. La compensation est organisée entre toutes les matières d'une même UE.		
<b>Note éliminatoire</b>		
Note inférieure à 8 /20 à l'UE Voie professionnelle ou recherche (au choix)		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master</a>		
<a href="#">Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master</a>		

MASTER 2		DROIT INTERNATIONAL ET DROIT EUROPEEN									Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Juriste Européen - Espace, Liberté, Sécurité, Justice									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 3</b>	150		30	30	Oui	Oui						
UE	S1	UE Module 40892 Université de Barcelone	75		15	15	Oui	Oui					Evaluation par l'Université de Barcelone	
UE	S1	UE Module 43001 Université de Barcelone	75		15	15	Oui	Oui						
Semestre	S2	<b>SEMESTRE 4</b>	130		30	30	Oui	Oui						
UE	S2	UE Droit de l'ELSJ	60		8	8	Oui	Oui						
Matière	S2	Coopération judiciaire civile (*)	15			2	Non	Oui	CC&CT	CC = 1 ; CT = 1		Oral		
Matière	S2	Libre circulation des personnes, visa, asile	15			6	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3h	Epreuve écrite de 3 h sur une des 3 matières désignée par le responsable du M2 (intitulé de la matière communiqué avant l'épreuve)
Matière	S2	Coopération judiciaire Pénale	15		Non									
Matière	S2	Citoyenneté-Protection des données	15		Non									
UE	S2	UE Bloc d'option (1 au choix)	70		10	10	Oui	Oui						
<b>BLOC OPTION 1</b>			<b>70</b>											
Matière	S2	Pilotage et gestion de projets européens (FEDER, FSE)	15			10	Non	Non	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3h	Epreuve écrite de 3 h sur une des matières de l'option choisie désignée par le responsable du M2 (intitulé de la matière communiqué avant l'épreuve)
Matière	S2	Droit parlementaire de l'Union européenne	10		Non		Non							
Matière	S2	Droit social européen	12		Non		Non							
Matière	S2	Protection européenne des droits fondamentaux 2	12		Non		Non							
Matière	S2	Médicaments et produits de santé	12		Non		Non							
Matière	S2	Droit européen de la santé et e-santé	9		Non		Non							
<b>BLOC OPTION 2</b>			<b>52</b>											
Matière	S2	Competition Law	20			10	Non	Non	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3h	Epreuve écrite de 3 h sur une des matières de l'option choisie désignée par le responsable du M2 (intitulé de la matière communiqué avant l'épreuve)
Matière	S2	Comparative public management	10		Non		Non							
Matière	S2	Competition Economics	10		Non		Non							
Matière	S2	Intellectual Property versus competition	6		Non		Non							
Matière	S2	Mergers and acquisition	6		Non		Non							
UE	S2	UE Voie professionnelle ou recherche (au choix)			12	12	Oui	Oui						
Matière	S2	Voie professionnelle : Rapport de stage (stage en entreprise d'une durée minimale de trois mois)				12	Non	Non	CT (Contrôle terminal)			Rapport/Mémoire		
Matière	S2	Voie recherche : Mémoire				12	Non	Non	CT (Contrôle terminal)			Mémoire/Soutenance		
<b>TOTAL ANNUEL</b>			<b>280</b>		<b>60</b>	<b>60</b>								

(\*) Matière susceptible d'être en hybridation (cours en présentiel et distanciel asynchrone)

## Type Diplôme : MASTER

COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT INTERNATIONAL ET DROIT EUROPEEN	
PARCOURS TYPE	Juriste européen - Protection des Droits et Espace Social Européen	
Session M2	Session unique	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération n° CEVE-2026-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
Français		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
<b>Stages</b>		
/		
<b>Autres modalités</b>		
/		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
/		
<b>Seconde chance</b>		
/		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Validation</b>		
Conditions cumulatives d'obtention d'une moyenne supérieure ou égale à 10/20 à la formation ainsi que la réalisation de la mobilité le M2 Juriste Européen - Protection des Droits et Espace Social Européen (semestre 4 à l'université Aristote de Thessalonique, en Grèce).		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
- Seuls les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables et conservables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20.		
<b>Compensation</b>		
- Les UE et semestres sont validés isolément ou par compensation. - Les matières d'une UE sont validées isolément ou par compensation. La compensation est organisée entre toutes les matières d'une même UE.		
<b>Note éliminatoire</b>		
Note inférieure à 8 /20 à l'UE Voie professionnelle ou recherche (au choix)		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master</a>		
<a href="#">Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master</a>		

MASTER 2		DROIT INTERNATIONAL ET DROIT EUROPEEN								Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Juriste Européen - Protection des Droits et Espace Social Européen								Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 3</b>	110		30	30	Oui	Oui					
UE	S1	<b>UE Cadre général de l'Union européenne</b>	75		20	20	Oui	Oui					
Matière	S1	Principes généraux des droits européen et international	15			1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3h	
Matière	S1	Contentieux de l'union	15			1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	Les relations entre les normes européennes, internationales et nationales	15			1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3h	
Matière	S1	Mobilité internationale du salarié	15			1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	Politiques publiques de l'Union européenne	10			1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	Travailler dans les institutions européennes	5			/						non évalué	
UE	S1	<b>UE Protection européenne des droits fondamentaux</b>	35		10	10	Oui	Oui					
Matière	S1	Protection européenne des droits fondamentaux 1	12			1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3h	
Matière	S1	Protection européenne des droits fondamentaux 1'	8				Non	Oui					
Matière	S1	Droit des minorités	10			1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	Droit d'asile dans l'Union européenne	5			/						non évalué	
Semestre	S2	<b>SEMESTRE 4</b>	90		30	30	Oui	Oui					
UE	S2	<b>UE Cours de l'université Aristote de Thessalonique</b>	90		20	20	Oui	Oui				évaluation par l'Université de Thessalonique	
UE	S2	<b>UE Voie professionnelle ou recherche (au choix)</b>			10	10	Oui	Oui					
Matière	S2	Voie professionnelle : Rapport de stage (stage en entreprise d'une durée minimale de deux mois)				10	Non	Non	CT (Contrôle terminal)		Rapport/Mémoire		
Matière	S2	Voie recherche : Mémoire				10	Non	Non	CT (Contrôle terminal)		Mémoire/Soutenance		
		<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>200</b>		<b>60</b>	<b>60</b>							

## Type Diplôme : MASTER

COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT FISCAL	
PARCOURS TYPE	Droit fiscal de l'entreprise	
Session M1	Session unique	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération n° CEVE-2026-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	Session unique	
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
Français + anglais en M1 (pour la matière Droit fiscal anglo-saxon)		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
<b>Stages</b>		
/		
<b>Autres modalités</b>		
/		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
/		
<b>Seconde chance</b>		
/		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Validation</b>		
L'année est validée dès lors que l'étudiant y obtient une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Seuls les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables et conservables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20.</li> <li>- Pour les matières non validées, l'étudiant ne conserve pas le bénéfice des notes obtenues aux épreuves si la matière prévoit un ensemble CM+TD.</li> </ul>		
<b>Compensation</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les UE et semestres sont validés isolément ou par compensation.</li> <li>- Les matières d'une UE sont validées isolément ou par compensation. La compensation est organisée entre toutes les matières d'une même UE.</li> </ul>		
<b>Note éliminatoire</b>		
/		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master</a> <a href="#">Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master</a>		

MASTER 1		DROIT FISCAL									session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Droit fiscal de l'entreprise									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 1</b>	168	27	30	30	Oui	Oui						
Bloc	S1	<b>COMPETENCES TRANSVERSALES</b>												
UE	S1	<b>UE Acquérir une culture juridique, théorique et fondamentale des mécanismes fiscaux</b>	9		3	3	Oui	Oui						
Matière	S1	Théorie générale & philosophie de l'impôt	9		3	3	Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Bloc	S1	<b>COMPETENCES DISCIPLINAIRES</b>												
UE	S1	<b>UE Environnement comptable et fiscal des entreprises 1</b>	63	13,5	12	12	Oui	Oui						
Matière	S1	Imposition du chiffre d'affaire et des bénéfices	33	13,5	7	7	Oui	Oui	CC&CT	CC=1 / CT=1		Écrit	3h	
Matière	S1	Comptabilité financière	30		5	5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		
UE	S1	<b>UE Environnement juridique et économique de l'entreprise 1- (1 matière au choix parmi les 3)</b>	33		4	4	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit de financement des entreprises	33		4	4	Oui	Non	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		
Matière	S1	Contrats civils et commerciaux 1	33		4	4	Oui	Non	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		
Matière	S1	Droit des finances publiques approfondi	30		4	4	Oui	Non	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit d'1h	
UE	S1	<b>UE Environnement administratif et fiscal des particuliers 1</b>	33	13,5	7	7	Oui	Oui						
Matière	S1	Fiscalité des particuliers 1	33	13,5	7	7	Oui	Non	CC&CT	CC=1 / CT=1		Écrit	3h	
Bloc	S1	<b>COMPETENCES DE SPECIALITE</b>												
UE	S1	<b>UE Optimisation de la fiscalité des structures d'entreprise</b>	30		4	4	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit des restructurations des entreprises	30		4	4	Oui	Non	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		

MASTER 1		DROIT FISCAL									session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Droit fiscal de l'entreprise									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S2	<b>SEMESTRE 2</b>	126	27	30	30	Oui	Oui						
Bloc	S2	<b>COMPETENCES TRANSVERSALES</b>												
UE	S2	<b>UE Communication spécialisée pour le transfert de connaissances 2 (même langue que celle choisie au S1)</b>			2	2	Oui	Oui						
Matière	S2	Anglais		13,5	2	2	Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Bloc	S2	<b>COMPETENCES DISCIPLINAIRES</b>												
UE	S2	<b>UE Environnement comptable et fiscal des entreprises 2</b>	33	13,5	7	7	Oui	Oui						
Matière	S2	Fiscalité des sociétés et des groupes	33	13,5	7	7	Oui	Non	CC&CT	CC=1 / CT=1		Écrit	3h	
UE	S2	<b>UE Environnement administratif et fiscal des particuliers 2</b>	33	13,5	7	7	Oui	Oui						
Matière	S2	Fiscalité des particuliers 2	33	13,5	7	7	Oui	Non	CC&CT	CC=1 / CT=1		Écrit	3h	
Bloc	S2	<b>COMPETENCES DE SPECIALITE</b>												
UE	S2	<b>UE Conseil au contribuable dans un contexte international</b>	30		7	7	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit fiscal international et européen (dont 12h dispensées en anglais)	30		7	7	Oui	Non	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
UE	S2	<b>UE Suivi des procédures fiscales</b>	30		7	7	Oui	Oui						
Matière	S2	Procédures fiscales	30		7	7	Oui	Non	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
		<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>294</b>	<b>54</b>	<b>60</b>	<b>60</b>								

MASTER 2		DROIT FISCAL								Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Droit fiscal de l'entreprise								Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 3</b>	234		43	43	Oui	Oui					
Bloc	S1	<b>COMPETENCES DE SPECIALITE</b>											
UE	S1	<b>UE Optimisation de la fiscalité de l'activité courante des entreprises</b>	72		12	12	Oui	Oui					
Matière	S1	Fiscalité des bénéfices approfondie	39			2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3h	Evaluation sur l'ensemble des matières
Matière	S1	Imposition du chiffre d'affaires	18								Écrit	1h30	
Matière	S1	Comptabilité et fiscalité	15			1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)				
UE	S1	<b>UE Optimisation de la fiscalité des structures d'entreprise</b>	69		10	10	Oui	Oui					
Matière	S1	Fiscalité de la création, transformation, transmission et liquidation des entreprises	36			5	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	2h	
Matière	S1	Comptabilité des sociétés	15			3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	1h30	
Matière	S1	Contribution économique territoriale (CET)	9			2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral		
Matière	S1	Fiscalité des personnes publiques	9										
UE	S1	<b>UE Conseil au contribuable dans un contexte international</b>	45		8	8	Oui	Oui					
Matière	S1	Droit fiscal international - DFI	27			8	Non	Non	CT (Contrôle terminal)		Écrit	2h	Evaluation sur l'ensemble des matières
Matière	S1	Droit fiscal anglo-saxon (en anglais)	9				Non						
Matière	S1	Territorialité de la TVA	9				Non						
UE	S1	<b>UE Optimisation de la situation fiscale des particuliers</b>	15		4	4	Oui	Oui					
Matière	S1	Fiscalité du patrimoine approfondie	15			4	Non	Non	CT (Contrôle terminal)		Oral		
UE	S1	<b>UE Suivi des procédures fiscales</b>	24		6	6	Oui	Oui					
Matière	S1	Procédures fiscales approfondies	24			6	Non	Non	CT (Contrôle terminal)		Écrit	2h	
Bloc	S1	<b>COMPETENCES TRANSVERSALES</b>											
UE	S1	<b>UE Acquérir une culture juridique, théorique et fondamentale des mécanismes fiscaux</b>	9		3	3	Oui	Oui					
Matière	S1	Théorie générale & philosophie de l'impôt	9			3	Non	Non	CCI (CC Intégral)				

MASTER 2		DROIT FISCAL								Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Droit fiscal de l'entreprise								Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S2	SEMESTRE 4	50		17	17	Oui	Oui					
Bloc	S2	COMPETENCES TRANSVERSALES											
UE	S2	UE Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés	50		17	17	Oui	Oui					
Matière	S2	Participation à des séminaires professionnels	50										
		<b>1 voie au choix :</b>											
Matière	S2	Voie recherche : mémoire				17	Non	Non	CT (Contrôle terminal)		Mémoire/Soutenance		
Matière	S2	Voie professionnelle : stage 2 mois minimum				17	Non	Non	CT (Contrôle terminal)		Rapport/Mémoire		
		<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>284</b>		<b>60</b>	<b>60</b>							

**Type Diplôme : MASTER**

<b>COMPOSANTE</b>	<b>DROIT</b>	
<b>MENTION</b>	<b>HISTOIRE DU DROIT</b>	
<b>PARCOURS TYPE</b>	<b>Histoire du droit et des institutions</b>	
Session M1	<b>Session unique</b>	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération n° CEVE-2026-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	<b>Session unique</b>	
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
/		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
<b>Stages</b>		
/		
<b>Autres modalités</b>		
/		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
/		
<b>Seconde chance</b>		
/		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Validation</b>		
L'année est validée dès lors que l'étudiant y obtient une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
- Seuls les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables et conservables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20. - Pour les matières non validées, l'étudiant ne conserve pas le bénéfice des notes obtenues aux épreuves si la matière prévoit un ensemble CM+TD.		
<b>Compensation</b>		
- Les UE et semestres sont validés isolément ou par compensation. - Les matières d'une UE sont validées isolément ou par compensation. La compensation est organisée entre toutes les matières d'une même UE.		
<b>Note éliminatoire</b>		
/		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master</a>		
<a href="#">Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence</a>		
<a href="#">Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master</a>		

MASTER 1		HISTOIRE DU DROIT								Session unique			Observation session d'exams	
Parcours-type		Histoire du droit et des institutions								Contrôle Continu	Contrôle Terminal			
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée		
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 1</b>	192	40,5	30	30	Oui	Oui						
UE	S1	<b>UE Histoire et culture du droit 1</b>	96		12	12	Oui	Oui						
Matière	S1	Histoire de la Justice	33		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3h		
Matière	S1	Histoire des doctrines juridiques en Europe	33		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3h		
Matière	S1	Idéologies politiques modernes	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3h		
UE	S1	<b>UE Socle juridique fondamental 1</b>	96		10	10	Oui	Oui						
Matière	S1	Histoire du droit international	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral/Écrit		oral ou écrit d'1h	
<b>Choisir un bloc d'option (choix valable pour les 2 semestres) :</b>														
<b>Bloc option 1 "Socle droit privé 1" :</b>														
Matière	S1	Droit processuel	33		3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral/Écrit		oral ou écrit d'1h	
Matière	S1	Philosophie du droit	30		3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral/Écrit		oral ou écrit d'1h	
<b>Bloc option 2 "Socle droit public 1" :</b>														
Matière	S1	Contentieux constitutionnel	33		3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral/Écrit		oral ou écrit d'1h	
Matière	S1	Droit des collectivités territoriales	33		3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral/Écrit		oral ou écrit d'1h	
UE	S1	<b>UE Travaux dirigés 1</b>		27	6	6	Oui	Oui						
Matière	S1	Histoire de la Justice		13,5	3	3	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
<b>Choisir une option (choix valable pour les 2 semestres) :</b>														
Matière	S1	Option 1 : Introduction au droit du patrimoine culturel et historique		13,5	3	3	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Option 2 : Culture juridique et historique		13,5	3	3	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	<b>UE Langue vivante 1 (1 choix valable pour les 2 semestres)</b>		13,5	2	2	Oui	Oui						
Matière	S1	Anglais		13,5	2	2	Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Espagnol					Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Allemand					Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Italien					Oui	Non	CCI (CC Intégral)					

MASTER 1		HISTOIRE DU DROIT								Session unique			Observation session d'examens	
Parcours-type		Histoire du droit et des institutions								Contrôle Continu	Contrôle Terminal			
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée		
Semestre	S2	<b>SEMESTRE 2</b>	<b>189</b>	<b>40,5</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	Oui	Oui						
UE	S2	<b>UE Histoire et culture du droit 2</b>	<b>93</b>		<b>10</b>	<b>10</b>	Oui	Oui						
Matière	S2	Histoire de l'Etat et de l'Administration	33		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3h		
Matière	S2	Histoire du droit social	30		3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3h		
Matière	S2	Histoire contemporaine	30		3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3h		
UE	S2	<b>UE Socle juridique fondamental 2</b>	<b>96</b>		<b>10</b>	<b>10</b>	Oui	Oui						
Matière	S2	Histoire du droit de l'environnement	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral/Écrit		oral ou écrit d'1h	
<b>Choisir le même bloc d'option qu'au semestre 1 :</b>														
<b>Bloc option 1 "Socle droit privé 2" :</b>														
Matière	S2	Droit patrimonial de la famille	33		3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral/Écrit		oral ou écrit d'1h	
Matière	S2	Procédure civile approfondie	33		3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral/Écrit		oral ou écrit d'1h	
<b>Bloc option 2 "Socle droit public 2" :</b>														
Matière	S2	Droit de la culture	30		3	3			CT (Contrôle terminal)		Oral/Écrit		oral ou écrit d'1h	
Matière	S2	Science administrative	30		3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral/Écrit		oral ou écrit d'1h	
UE	S2	<b>UE Travaux dirigés 2</b>		<b>27</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	Oui	Oui						
Matière	S2	Histoire de l'Etat et de l'Administration		13,5	3	3	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Rapport de recherche tutoré			2	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Rapport/Mémoire			
<b>Choisir la même option qu'au semestre 1 (même n° d'option) :</b>														
Matière	S2	Option 1 : Institutions culturelles et patrimoniales		13,5	3	3	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Option 2 : Fondements contemporains du droit		13,5	3	3	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S2	<b>UE Langue vivante 2 (même langue que celle choisie au S1)</b>		<b>13,5</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	Oui	Oui						
Matière	S2	Anglais		13,5	2	2	Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Espagnol					Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Allemand					Oui	Non	CCI (CC Intégral)					

MASTER 1		HISTOIRE DU DROIT								Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Histoire du droit et des institutions								Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Matière	S2	Italien					Oui	Non	CCI (CC Intégral)				
<b>TOTAL ANNUEL</b>			<b>381</b>	<b>81</b>	<b>60</b>	<b>60</b>							

MASTER 2		HISTOIRE DU DROIT								Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Histoire du droit et des institutions								Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 3</b>	<b>178</b>	<b>16</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	Oui	Oui					
UE	S1	<b>UE 1 Cours fondamentaux</b>	<b>63</b>		<b>12</b>	<b>12</b>	Oui	Oui					
Matière	S1	Histoire du droit public	21		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3h	
Matière	S1	Histoire du droit privé	21		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3h	
Matière	S1	Histoire des sources du droit et de la science juridique	21		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3h	
UE	S1	<b>UE 2 Cours d'approfondissement</b>	<b>100</b>		<b>12</b>	<b>12</b>	Oui	Oui					
Matière	S1	Histoire du droit pénal et de la procédure pénale	15				Non	Non	CT (Contrôle terminal)		Oral	Grand oral portant sur les matière de l'UE	
Matière	S1	Histoire du droit des affaires	15				Non	Non					
Matière	S1	Le prince et le sacré, vers la modernité juridique	15				Non	Non					
Matière	S1	Histoire du droit public des cultes	15				Non	Non					
Matière	S1	Histoire des professions juridiques et judiciaires	20				Non	Non					
Matière	S1	Séminaires internationaux	20				Non	Non					
UE	S1	<b>UE 3 Spécialisation (1 bloc d'option au choix)</b>	<b>15</b>	<b>16</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	Oui	Oui					
<b>Bloc option 1 :</b>													
Matière	S1	Fondements anthropologiques du droit	15		3	3	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	Actualité de l'histoire du droit		6								non évaluée	
Matière	S1	Histoire du notariat et archives notariales		10	3	3	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
<b>Bloc option 2 :</b>													
Matière	S1	Droit du patrimoine culturel	15		3	3	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	Actualité du droit du patrimoine		6								non évaluée	
Matière	S1	Conservation et histoire du livre		10	3	3	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				

MASTER 2		HISTOIRE DU DROIT								Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Histoire du droit et des institutions								Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S2	<b>SEMESTRE 4</b>		30	30	30	Oui	Oui					
UE	S2	<b>UE 4 Spécialisation (1 bloc d'option au choix)</b>		20	6	6	Oui	Oui					
<b>Bloc option 1 :</b>													
Matière	S2	Fondements romains du droit		10	3	3	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S2	Fondements canoniques du droit		10	3	3	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
<b>Bloc option 2 :</b>													
Matière	S2	Conservation des sources historiques		10	3	3	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S2	Histoire de la justice et sources judiciaires		10	3	3	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
UE	S2	<b>UE 5 Méthodologie de la recherche (mémoire)</b>		10	24	24	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Mémoire/Soutenance		
<b>TOTAL ANNUEL</b>			178	46	60	60							

## Type Diplôme : MASTER

<b>COMPOSANTE</b>	<b>DROIT</b>	
<b>MENTION</b>	<b>DROIT DE L'IMMOBILIER</b>	
Session M1	<b>Session unique</b>	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération n° CEVE-2026-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	<b>Session unique</b>	
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
/		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
<b>Stages</b>		
/		
<b>Autres modalités</b>		
La 2ème année du M2 mention Droit de l'immobilier est également proposée en alternance (contrat d'apprentissage) : voir M2 mention Droit de l'immobilier Parcours-type Géomètre-expert.		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
/		
<b>Seconde chance</b>		
/		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Validation</b>		
L'année est validée dès lors que l'étudiant y obtient une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Seuls les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables et conservables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20.</li> <li>- Pour les matières non validées, l'étudiant ne conserve pas le bénéfice des notes obtenues aux épreuves si la matière prévoit un ensemble CM+TD.</li> </ul>		
<b>Compensation</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les UE et semestres sont validés isolément ou par compensation.</li> <li>- Les matières d'une UE sont validées isolément ou par compensation. La compensation est organisée entre toutes les matières d'une même UE.</li> </ul>		
<b>Note éliminatoire</b>		
/		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master</a> <a href="#">Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master</a>		

MASTER 1		DROIT DE L'IMMOBILIER											Session Unique			Seconde session/chance		Observation session d'examens		
Parcours-type													Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal				
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	Heures CM-TD	Heures Autre format	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature		Durée	
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 1</b>	<b>192</b>	<b>40,5</b>				<b>30</b>	<b>30</b>	Oui	Oui									
UE	S1	<b>UE Module Droit privé de l'immobilier 1</b>	<b>96</b>	<b>13,5</b>				<b>14</b>	<b>14</b>	Oui	Oui									
Matière	S1	Contrats immobiliers 1 (*)	33	13,5				6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC = 1 / CT = 1		Écrit	3h				
Matière	S1	Droit financement des entreprises	33					4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit				Oral ou écrit d'1h	
Matière	S1	Droit des assurances	30					4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit				Oral ou écrit d'1h	
UE	S1	<b>UE Module Droit public de l'immobilier</b>	<b>96</b>	<b>13,5</b>				<b>14</b>	<b>14</b>	Oui	Oui									
Matière	S1	Droit de l'urbanisme	33	13,5				6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC = 1 / CT = 1		Écrit	3h				
Matière	S1	Droit public de l'environnement	30					4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit				Oral ou écrit d'1h	
Matière	S1	Fiscalité de l'entreprise et de l'enregistrement	33					4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit				Oral ou écrit d'1h	
UE	S1	<b>UE Module Langues 1 (1 choix valable pour les 2 semestres)</b>		<b>13,5</b>				<b>2</b>	<b>2</b>	Oui	Oui									
Matière	S1	Anglais		13,5				2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)								
Matière	S1	Allemand																		
Matière	S1	Espagnol																		
Matière	S1	Italien																		
Semestre	S2	<b>SEMESTRE 2</b>	<b>165</b>	<b>40,5</b>				<b>30</b>	<b>30</b>	Oui	Oui									
UE	S2	<b>UE Module Pluridisciplinaire</b>	<b>66</b>	<b>13,5</b>				<b>12</b>	<b>12</b>	Oui	Oui									
Matière	S2	Contrats Immobiliers 2	33	13,5				6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC = 1 / CT = 1		Écrit	3h				
Matière	S2	Droit de la commande publique	33					6	6	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit				Oral ou écrit d'1h	
UE	S2	<b>UE Module Droit privé de l'immobilier 2</b>	<b>99</b>	<b>13,5</b>				<b>16</b>	<b>16</b>	Oui	Oui									
Matière	S2	Droit de la construction	33	13,5				6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC = 1 / CT = 1		Écrit	3h				
Matière	S2	Droit des sûretés	33					5	5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit				Oral ou écrit d'1h	
Matière	S2	Fiscalité du patrimoine	33					5	5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit				Oral ou écrit d'1h	
UE	S2	<b>UE Module Langues 2 (même langue que celle choisie au S1)</b>		<b>13,5</b>				<b>2</b>	<b>2</b>	Oui	Oui									
Matière	S2	Anglais		13,5				2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)								
Matière	S2	Allemand																		
Matière	S2	Espagnol																		
Matière	S2	Italien																		
<b>TOTAL ANNUEL</b>			<b>357</b>	<b>81</b>				<b>60</b>	<b>60</b>											

\* Les CM de cette matières sont dispensés en partie en distanciel asynchrone (dispositif hybridation).

MASTER 2		DROIT DE L'IMMOBILIER											session unique		Observation session d'examens
Parcours-type													Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	Heures CM-TD	Heures Autre format	ECTS	Coef	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nature	Durée	
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 3</b>	<b>270</b>					<b>45</b>	<b>45</b>	Oui	Oui				
UE	S1	<b>UE Module Droit privé de l'immobilier</b>	<b>92</b>					<b>20</b>	<b>20</b>	Oui	Oui				
Matière	S1	Contrats des constructeurs	21					1 pour les oraux et 2 pour l'écrit		Non	Oui	CT (Contrôle terminal)	Oral/Écrit		
Matière	S1	Droit de la copropriété	25						Non	Oui	CT (Contrôle terminal)				
Matière	S1	Responsabilités et assurances des constructeurs	21						Non	Oui	CT (Contrôle terminal)				
Matière	S1	Baux civils et commerciaux	25						Non	Oui	CT (Contrôle terminal)				
UE	S1	<b>UE Module Droit public de l'immobilier</b>	<b>106</b>					<b>19</b>	<b>19</b>	Oui	Oui				
Matière	S1	Droit des marchés publics de travaux	18					1 pour les oraux et 2 pour l'écrit		Non	Oui	CT (Contrôle terminal)	Oral/Écrit	1 écrit de 3h (sur 1 matière tirée au sort parmi les 4 matières) et 2 oraux (sur 2 matières tirées au sort parmi les 3 autres matières restantes)	
Matière	S1	Droit de l'urbanisme	24						Non	Oui	CT (Contrôle terminal)				
Matière	S1	Fiscalité immobilière	25						Non	Oui	CT (Contrôle terminal)				
Matière	S1	Droit de l'environnement	21						Non	Oui	CT (Contrôle terminal)				
Matière	S1	Contentieux de l'immobilier	18					1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
UE	S1	<b>UE Module pluridisciplinaire</b>	<b>72</b>					<b>6</b>	<b>6</b>	Oui	Oui				
Matière	S1	Financement de la construction	18					1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	Droit du logement social	18					1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	Expertise foncière et immobilière	18					1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)	Oral			
Matière	S1	Gestion comptable	18					1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
Semestre	S2	<b>SEMESTRE 4</b>						<b>15</b>	<b>15</b>	Oui	Oui				
UE	S2	<b>UE Orientation (1 voie au choix)</b>						<b>15</b>	<b>15</b>	Oui	Oui				
Matière	S2	Voie professionnelle : stage d'une durée minimale de 2 mois								Non	Non	CT (Contrôle terminal)	Rapport/Mémoire	Rapport de stage ou rapport d'activité sur autorisation	
Matière	S2	Voie recherche : mémoire								Non	Non	CT (Contrôle terminal)	Mémoire/Soutenance	Mémoire avec soutenance	
		<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>270</b>					<b>60</b>	<b>60</b>						

<b>Type Diplôme : MASTER</b>		
<b>COMPOSANTE</b>	<b>DROIT</b>	
<b>MENTION</b>	<b>Droit Notarial</b>	
<b>PARCOURS TYPE</b>	<b>Formation notariale</b>	
Session M1	<b>Session unique</b>	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération n° CEVE-2026-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	<b>Session unique</b>	
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
/		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
<b>Stages</b>		
/		
<b>Autres modalités</b>		
/		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
/		
<b>Seconde chance</b>		
/		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Validation</b>		
L'année est validée dès lors que l'étudiant y obtient une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Seuls les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables et conservables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20.</li> <li>- Pour les matières non validées, l'étudiant ne conserve pas le bénéfice des notes obtenues aux épreuves si la matière prévoit un ensemble CM+TD.</li> </ul>		
<b>Compensation</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les UE et semestres sont validés isolément ou par compensation.</li> <li>- Les matières d'une UE sont validées isolément ou par compensation. La compensation est organisée entre toutes les matières d'une même UE.</li> </ul>		
<b>Note éliminatoire</b>		
/		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master</a> <a href="#">Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master</a>		

MASTER 1		DROIT NOTARIAL										Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Formation notariale										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée		
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 1</b>	<b>204</b>	<b>40,5</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	Oui	Oui							
UE	S1	<b>UE 1</b>	<b>96</b>	<b>13,5</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	Oui	Oui							
Matière	S1	Contrats immobiliers 1	33	13,5	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=3		Écrit	3h		
Matière	S1	Droit des entreprises en difficultés	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Droit de l'urbanisme	33		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit 1h	
UE	S1	<b>UE 2</b>	<b>108</b>	<b>13,5</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	Oui	Oui							
Matière	S1	Droit patrimonial notarial + Méthodologie liquidative	45	13,5	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=3		Écrit	3h		
Matière	S1	Fiscalité de l'entreprise et de l'enregistrement	33		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Droit rural	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit 1h	
UE	S1	<b>UE3 Langue vivante S1 (1 choix valable pour les 2 semestres)</b>		<b>13,5</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	Oui	Oui							
Matière	S1	Anglais		13,5	2	2	Oui	Non	CCI (CC Intégral)						
Matière	S1	Espagnol					Oui	Non	CCI (CC Intégral)						
Matière	S1	Allemand					Oui	Non	CCI (CC Intégral)						
Matière	S1	Italien					Oui	Non	CCI (CC Intégral)						
Semestre	S2	<b>SEMESTRE 2</b>	<b>195</b>	<b>40,5</b>	<b>30</b>	<b>30</b>									
UE	S2	<b>UE 4</b>	<b>66</b>	<b>13,5</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	Oui	Oui							
Matière	S2	Droit des sûretés	33	13,5	8	8	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=3		Écrit	3h		
Matière	S2	Contrats Immobiliers 2	33		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit 1h	
UE	S2	<b>UE 5</b>	<b>129</b>	<b>13,5</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	Oui	Oui							
Matière	S2	Fiscalité du patrimoine	33	13,5	8	8	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=3		Écrit	3h		
Matière	S2	Droit international privé	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit 1h	
Matière	S2	Droit de la construction	33		2	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit 1h	
Matière	S2	Introduction à la gestion de patrimoine	33		2	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit 1h	
UE	S2	<b>UE 6 Langue vivante S2 (même langue que celle choisie au S1)</b>		<b>13,5</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	Oui	Oui							
Matière	S2	Anglais		13,5	2	2	Oui	Non	CCI (CC Intégral)						
Matière	S2	Espagnol					Oui	Non	CCI (CC Intégral)						
Matière	S2	Allemand					Oui	Non	CCI (CC Intégral)						
Matière	S2	Italien					Oui	Non	CCI (CC Intégral)						
		<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>399</b>	<b>81</b>	<b>60</b>	<b>60</b>									

MASTER 2		DROIT NOTARIAL								Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Formation notariale								Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 3</b>	<b>312</b>		<b>55</b>	<b>55</b>	Oui	Oui					
UE	S1	<b>UE 1</b>	<b>75</b>		<b>27</b>	<b>27</b>	Oui	Oui					
Matière	S1	Droit civil notarial : contrats et obligations	25			1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3h	
Matière	S1	Droit de la famille : transmission à titre gratuit	25			1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3h	
Matière	S1	Droit commercial notarial	25			1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3h	
UE	S1	<b>UE 2</b>	<b>89</b>		<b>14</b>	<b>14</b>	Oui	Oui					
Matière	S1	Droit des biens	18			1	Non	Non	CT (Contrôle terminal)		Oral	Exposé discussion portant sur l'ensemble des matières de l'UE	
Matière	S1	Introduction à la publicité foncière	6				Non	Non					
Matière	S1	Fiscalité des entreprises	20				Non	Non					
Matière	S1	Fiscalité immobilière	25				Non	Non					
Matière	S1	Droit des groupements civils et commerciaux	20			Non	Non						
UE	S1	<b>UE 3</b>	<b>148</b>		<b>14</b>	<b>14</b>	Oui	Oui					
Matière	S1	Baux civils et commerciaux	25			1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral		
Matière	S1	Droit de la copropriété	25			1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral		
Matière	S1	Droit rural notarial	25			1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral		
Matière	S1	Déontologie professionnelle	15			1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral		
Matière	S1	Expertise foncière et immobilière	18			1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral		
Matière	S1	Comptabilité notariale	20			1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral		
Matière	S1	Droit international privé notarial	20			1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral		
Semestre	S2	<b>SEMESTRE 4</b>			<b>5</b>	<b>5</b>	Oui	Oui					
UE	S2	<b>Voie professionnelle : stage d'une durée minimale de 1 mois</b>			<b>5</b>	<b>5</b>	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Mémoire/Soutenance	Rédaction et soutenance d'un rapport de stage	
Matière	S2	Participation à des séminaires, colloques, concours, projets					Non	Non				Participation valorisée sous forme d'une bonification appliquée sur la note de l'UE	
		<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>312</b>		<b>60</b>	<b>60</b>							

<b>Type Diplôme : MASTER</b>		
<b>COMPOSANTE</b>	<b>DROIT</b>	
<b>MENTION</b>	<b>DROIT DU NUMERIQUE</b>	
<b>PARCOURS TYPE</b>	<b>Droit des médias et de la communication</b>	
Session M1	<b>Session unique</b>	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération n° CEVE-2026-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	<b>Session unique</b>	
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
Français ou langue étrangère (anglais notamment)		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
<b>Stages</b>		
/		
<b>Autres modalités</b>		
/		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
/		
<b>Seconde chance</b>		
/		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire. applicables aux différents parcours</i>		
<b>Validation</b>		
L'année est validée dès lors que l'étudiant y obtient une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Seuls les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables et conservables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20.</li> <li>- Pour les matières non validées, l'étudiant ne conserve pas le bénéfice des notes obtenues aux épreuves si la matière prévoit un ensemble CM+TD.</li> </ul>		
<b>Compensation</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les UE et semestres sont validés isolément ou par compensation.</li> <li>- Les matières d'une UE sont validées isolément ou par compensation. La compensation est organisée entre toutes les matières d'une même UE.</li> </ul>		
<b>Note éliminatoire</b>		
/		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master</a> <a href="#">Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master</a>		

MASTER 1		DROIT DU NUMERIQUE									Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Droit des médias et de la communication									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	SEMESTRE 1	156	40,5	30	30	Oui	Oui						
Bloc	S1	<i>RNCP38172BC06 - Identifier et connaître les institutions spécialisées dans le domaine du numérique et le vocabulaire associé</i>												
UE	S1	UE Régulation générale du numérique	66	27	16	16	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit européen du numérique	33	13,5	8	8	Oui	Oui	CC&CT	CC=4 / CT=4		Écrit	3h	
Matière	S1	Droit public du numérique	33	13,5	8	8	Oui	Oui	CC&CT	CC=4 / CT=4		Écrit	3h	
Bloc	S1	<i>RNCP38172BC05 - Identifier et qualifier les éléments relevant du droit du numérique en fonction de la situation juridique à analyser et l'organisation concernée</i>												
UE	S1	UE Régulation internationale et comparée du numérique	90		12	12	Oui	Oui						
Matière	S1	Propriété intellectuelle	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		
Matière	S1	Droit international économique	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		
Matière	S1	Droit privé comparé	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		
Bloc	S1	<i>RNCP38172BC03 - Mettre en œuvre une communication spécialisée pour le transfert de connaissances</i>												
UE	S1	UE Expertise linguistique : niveau 1 (1 choix valable pour les 2 semestres)		13,5	2	2	Oui	Oui						
Matière	S1	Anglais		13,5	2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Allemand					Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Espagnol					Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Italien					Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					

MASTER 1		DROIT DU NUMERIQUE									Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Droit des médias et de la communication									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S2	SEMESTRE 2	171	40,5	30	30	Oui	Oui						
Bloc	S2	<i>RNCP38172BC05 - Identifier et qualifier les éléments relevant du droit du numérique en fonction de la situation juridique à analyser et l'organisation concernée</i>												
UE	S2	UE Régulations sectorielles du numérique	96	27	16	16	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit européen des innovations et numérique	33	13,5	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=4 / CT=4		Écrit	3h	
Matière	S2	Droit public économique	33	13,5	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=4 / CT=4		Écrit	3h	
Matière	S2	Droit européen du numérique en santé	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit d'1h
Bloc	S2	<i>RNCP38172BC05 - Identifier et qualifier les éléments relevant du droit du numérique en fonction de la situation juridique à analyser et l'organisation concernée</i>												
UE	S2	UE Contentieux international	30		4	4	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit international privé et numérique*	30		4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Bloc	S2	<i>RNCP38172BC03 - Mettre en œuvre une communication spécialisée pour le transfert de connaissances</i>												
UE	S2	UE Expertise linguistique: niveau 2 (même langue que celle choisie au S1)		13,5	2	2	Oui	Oui						
Matière	S2	Anglais		13,5	2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Allemand					Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Espagnol					Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Italien					Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Bloc	S2	<i>RNCP38172BC05 - Identifier et qualifier les éléments relevant du droit du numérique en fonction de la situation juridique à analyser et l'organisation concernée</i>												
UE	S2	UE Spécialité	45		8	8	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Rapport/Mémoire		Rédaction d'un mémoire sur une thématique au choix (20% de la note de l'UE)
Matière	S2	Droit de la culture	30		4	3,2 (40%) par matière 1,6 (20%) pour mémoire	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		
Matière	S2	Introduction au droit des médias	15		4		Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		
Matière	S2	Cours optionnel dans catalogue ENGAGE.EU (facultatif) Thématique : Digital, Media and Communication												Voir modalités Engage
		<b>TOTAL ANNUUEL</b>	<b>327</b>	<b>81</b>	<b>60</b>	<b>60</b>	Oui	Oui						

\* Certaines matières sont susceptibles d'être dispensées en partie en distanciel asynchrone (dispositif hybridation ou dispositif innovation pédagogique).

MASTER 2		DROIT DU NUMERIQUE										session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Droit des médias et de la communication										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée		
Semestre	S1	SEMESTRE 3	189	71	50	50	Oui	Oui							
UE	S1	UE1 Enseignements fondamentaux	100	30	25	25	Oui	Oui							
Matière	S1	Droit de la communication audiovisuelle	20	5		2 pour le grand oral	Non	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=2		Oral		Grand oral sur l'ensemble des matières des 3 UE du semestre 3	
Matière	S1	Droit des communications électroniques	20	5			Non	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=2					
Matière	S1	Droit du cinéma	15	5			Non	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=2					
Matière	S1	Droit de la presse (écrite, numérique)	15	5			Non	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=2					
Matière	S1	Droit du numérique	15	5			Non	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=2					
Matière	S1	Droit de la propriété littéraire et artistique appliqué au secteur de la communication	15	5			Non	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=2					
UE	S1	UE2 Enseignements complémentaires	89	10	15	15	Oui	Oui							
Matière	S1	Droits européens des médias et de la communication	12			1 pour les 3 épreuves 2 pour le grand oral	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/écrit		3 épreuves (oral ou écrit de 2 heures), portant sur 3 matières de cette UE désignées par le responsable de la formation + un Grand oral sur l'ensemble des matières des 3 UE du semestre 3	
Matière	S1	Droit international et comparé des médias et de la communication	10				Non	Oui	CT (Contrôle terminal)						
Matière	S1	Droit de la concurrence appliqué aux médias et à la communication	10				Non	Oui	CT (Contrôle terminal)						
Matière	S1	Droit et économie de la régulation	10				Non	Oui	CT (Contrôle terminal)						
Matière	S1	Droit et management des politiques culturelles	10	5			Non	Oui	CT (Contrôle terminal)						
Matière	S1	Contrats de l'audiovisuel	10	5			Non	Oui	CT (Contrôle terminal)						
Matière	S1	Droit à l'image et relations presse	10				Non	Oui	CT (Contrôle terminal)						
Matière	S1	Droit de la communication publicitaire	5				Non	Oui	CT (Contrôle terminal)						
Matière	S1	Liberté de la communication et numérique	5				Non	Oui	CT (Contrôle terminal)						
Matière	S1	Economie des médias et stratégies des groupes audiovisuels	4				Non	Oui	CT (Contrôle terminal)						
Matière	S1	Collectivités territoriales, Culture, Communication et Numérique	3			Non	Oui	CT (Contrôle terminal)							

MASTER 2		DROIT DU NUMERIQUE									session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Droit des médias et de la communication									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
UE	S1	<b>UE3 Modules d'approfondissement</b>		31	10	10	Oui	Oui						
Matière	S1	Gouvernance et régulation européenne des médias		4		3 pour l'étude de cas ; 7 pour le grand oral	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		
	S1	Constitution et liberté de la communication		4			Non	Oui	CT (Contrôle terminal)					
Matière	S1	Droit financier et droit fiscal des médias, de la culture et de la communication		4			Non	Oui	CT (Contrôle terminal)					
Matière	S1	Droit social des médias, des métiers de la culture et de la communication		4			Non	Oui	CT (Contrôle terminal)					
Matière	S1	Production, programmation et diffusion des œuvres audiovisuelles et cinématographiques : enjeux juridiques et économiques		3			Non	Oui	CT (Contrôle terminal)					
Matière	S1	Sociologie des médias, Médias et Réseaux sociaux		3			Non	Oui	CT (Contrôle terminal)					
Matière	S1	Etablissements publics culturels et diplomatie audiovisuelle française		2			Non	Oui	CT (Contrôle terminal)					
Matière	S1	Honnêteté de l'information et déontologie du journalisme		3			Non	Oui	CT (Contrôle terminal)					
Matière	S1	Médias, sports et eSport		2			Non	Oui	CT (Contrôle terminal)					
Matière	S1	Médias, diversité et protection de la jeunesse		2			Non	Oui	CT (Contrôle terminal)					
Matière	S1	Cours optionnel dans catalogue ENGAGE.EU ( <i>facultatif</i> ) Thématique : Digital, Media and Communication												
Semestre	S2		5	10	10	10								
UE	S2	<b>UE4 Méthodologie et conduite de projets pédagogiques et professionnels</b>	5	10	10	10	Oui	Oui						
Matière	S2	Réalisation de projets pédagogiques initiés par les étudiants (individuels et/ou collectifs) ( <i>facultatif</i> )											Peut ouvrir droit à bonification	
Matière	S2	Gestion de projets professionnels (obligatoire)		10									Non évalué	
Matière	S2	Initiation à la recherche, méthodologie du mémoire et du rapport de stage	5										Non évalué	
		<b>1 voie au choix :</b>												
Matière	S2	Voie professionnelle : stage d'une durée minimale de 2 mois					Non	Non	CT (Contrôle terminal)			Mémoire/Soutenance	Note de rapport de stage + soutenance	
Matière	S2	Voie recherche : mémoire					Non	Non	CT (Contrôle terminal)			Mémoire/Soutenance	Soutenance du mémoire	
		<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>194</b>	<b>81</b>	<b>60</b>	<b>60</b>								

<b>Type Diplôme : MASTER</b>		
<b>COMPOSANTE</b>	<b>DROIT</b>	
<b>MENTION</b>	<b>DROIT DU NUMERIQUE</b>	
<b>PARCOURS TYPE</b>	<b>Droit, numérique et IA</b>	
Session M1	<b>Session unique</b>	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération n° CEVE-2026-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	<b>Session unique</b>	
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
Français ou langue étrangère (anglais notamment)		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours.</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours.</i>		
<b>Stages</b>		
Les étudiants de formation initiale peuvent effectuer un stage ou faire un mémoire de recherche.		
<b>Autres modalités</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- La 2ème année du Master mention Droit du numérique parcours Droit, Numérique et IA est accessible en contrat d'alternance (CA ou CP).</li> <li>- La voie DU au semestre 4 (Master 2) est accessible <u>uniquement</u> aux stagiaires de formation continue. L'inscription au DU "Conformité Intelligence Artificielle" est conditionnée au paiement de frais supplémentaires.</li> </ul>		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
/		
<b>Seconde chance</b>		
/		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Validation</b>		
/		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Seuls les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables et conservables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20.</li> <li>- Pour les matières non validées, l'étudiant ne conserve pas le bénéfice des notes obtenues aux épreuves si la matière prévoit un ensemble CM+TD.</li> </ul>		
<b>Compensation</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les UE et semestres sont validés isolément ou par compensation.</li> <li>- Les matières d'une UE sont validées isolément ou par compensation. La compensation est organisée entre toutes les matières d'une même UE.</li> </ul>		
<b>Note éliminatoire</b>		
/		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master</a> <a href="#">Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master</a>		

MASTER 1		DROIT DU NUMERIQUE									Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Droit, numérique et IA									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 1</b>	156	40,5	30	30	Oui	Oui						
Bloc	S1	<b>RNCP38172BC06 - Identifier et connaître les institutions spécialisées dans le domaine du numérique et le vocabulaire associé</b>												
UE	S1	<b>UE Régulation générale du numérique</b>	66	27	16	16	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit européen du numérique	33	13,5	8	8	Oui	Oui	CC&CT	CC=4 / CT=4		Écrit	3h	
Matière	S1	Droit public du numérique	33	13,5	8	8	Oui	Oui	CC&CT	CC=4 / CT=4		Écrit	3h	
Bloc	S1	<b>RNCP38172BC05 - Identifier et qualifier les éléments relevant du droit du numérique en fonction de la situation juridique à analyser et l'organisation concernée</b>												
UE	S1	<b>UE Régulation internationale et comparée du numérique</b>	90		12	12	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit international économique	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou 1 écrit d'1h	
Matière	S1	Droit privé comparé	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou 1 écrit d'1h	
Matière	S1	Propriété intellectuelle (*)	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou 1 écrit d'1h	
Bloc	S1	<b>RNCP38172BC03 - Mettre en œuvre une communication spécialisée pour le transfert de connaissances</b>												
UE	S1	<b>UE Expertise linguistique : niveau 1 (1 choix valable pour les 2 semestres)</b>		13,5	2	2	Oui	Oui						
Matière	S1	Anglais		13,5	2	2	Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Allemand					Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Espagnol					Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Italien					Oui	Non	CCI (CC Intégral)					

MASTER 1		DROIT DU NUMERIQUE									Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Droit, numérique et IA									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S2	<b>SEMESTRE 2</b>	<b>156</b>	<b>55,5</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	Oui	Oui						
<b>Bloc</b>	<b>S2</b>	<b><i>RNCP38172BC05 - Identifier et qualifier les éléments relevant du droit du numérique en fonction de la situation juridique à analyser et l'organisation concernée</i></b>												
UE	S2	UE Régulations sectorielles du numérique	96	27	16	16	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit européen des innovations et numérique	33	13,5	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC= 3 / CT= 3		Écrit	3h	
Matière	S2	Droit public économique	33	13,5	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC= 3 / CT= 3		Écrit	3h	
Matière	S2	Droit européen du numérique en santé	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		
<b>Bloc</b>	<b>S2</b>	<b><i>RNCP38172BC05 - Identifier et qualifier les éléments relevant du droit du numérique en fonction de la situation juridique à analyser et l'organisation concernée</i></b>												
UE	S2	UE Contentieux international	30		4	4	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit international privé et numérique*	30		4	4	Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
<b>Bloc</b>	<b>S2</b>	<b><i>RNCP38172BC03 - Mettre en œuvre une communication spécialisée pour le transfert de connaissances</i></b>												
UE	S2	UE Expertise linguistique: niveau 2 (même langue que celle choisie au S1)		13,5	2	2	Oui	Oui						
Matière	S2	Anglais		13,5	2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Allemand					Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Espagnol					Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Italien					Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
<b>Bloc</b>	<b>S2</b>	<b><i>RNCP38172BC05 - Identifier et qualifier les éléments relevant du droit du numérique en fonction de la situation juridique à analyser et l'organisation concernée</i></b>												
UE	S2	UE Spécialité	30	15	8	8	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit du commerce électronique	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit d'1h	
Matière	S2	Initiation à l'informatique		15	4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Cours optionnel au choix dans le catalogue ENGAGE.EU (facultatif) Thématique : Digital, Media and Communication											Voir modalités Engage	
		<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>312</b>	<b>96</b>	<b>60</b>	<b>60</b>	Oui	Oui						

\* Certaines matières sont susceptibles d'être dispensées en partie en distanciel asynchrone (dispositif hybridation ou dispositif innovation pédagogique).

MASTER 2		DROIT DU NUMERIQUE								Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Droit, numérique et IA								Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 3</b>	<b>279</b>	<b>178</b>	<b>40</b>	<b>40</b>	Oui	Oui					
<b>Bloc</b>	<b>S1</b>	<b><i>RNCP38172BC02 - Mobiliser et produire des savoirs hautement spécialisés (1/2)</i></b>											
UE	S1	<b>UE Maîtrise des aspects techniques et de l'encadrement juridique de l'IA</b>	<b>74</b>	<b>22</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	Oui	Oui					
Matière	S1	Droit et éthique de l'IA	30		4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	Sciences et techniques de l'IA	44	22	6	6	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
<b>Bloc</b>	<b>S1</b>	<b><i>RNCP38172BC07 - Gérer la protection des intérêts juridiques et techniques d'une entité concernés par le numérique</i></b>											
UE	S1	<b>UE Traitement de données numériques</b>	<b>66</b>	<b>45</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	Oui	Oui					
Matière	S1	Gouvernance de la donnée	30		4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	Sciences et techniques des données	36	45	5	5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
<b>Bloc</b>	<b>S1</b>	<b><i>RNCP38172BC08 - Fournir un appui juridique à la prise de décision fondée sur une analyse des risques</i></b>											
UE	S1	<b>UE Cybersécurité : protection et régulation d'un système d'information</b>	<b>70</b>	<b>12</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	Oui	Oui					
Matière	S1	Droit de la Cybersécurité	30		4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	Science et technique de la Cybersécurité	40	12	6	6	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
<b>Bloc</b>	<b>S1</b>	<b><i>RNCP38172BC09 - Négocier et rédiger des documents d'information, des contrats et des conditions générales d'utilisation (CGU)</i> <i>RNCP38172BC10 - Prévenir et gérer un contentieux dans le domaine du droit du numérique</i></b>											
UE	S1	<b>UE Entreprise numérique</b>	<b>22</b>	<b>57</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	Oui	Oui					
Matière	S1	Encadrement juridique du cœur d'activité	19	9	3	3	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	Transformation numérique de l'entreprise	3	48	2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
<b>Bloc</b>	<b>S1</b>	<b><i>RNCP38172BC01 - Mettre en oeuvre les usages avancés et spécialisés des outils numériques</i></b>											
UE	S1	<b>UE Comprendre l'évolution du numérique et mener une approche critique</b>	<b>47</b>	<b>42</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	Oui	Oui					
Matière	S1	Ecosystème juridique interne, national et international	28		3	3	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	Culture numérique et informatique avancée	19	42	3	3	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				

MASTER 2		DROIT DU NUMERIQUE								Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Droit, numérique et IA								Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S2	<b>SEMESTRE 4</b>	<b>73</b>		<b>20</b>	<b>20</b>	Oui	Oui					
<b>Bloc</b>	<b>S2</b>	<b>RNCP38172BC04 - Contribuer à la transformation en contexte professionnel</b>											
UE	S2	<b>UE Appui à la rédaction d'un rapport professionnel ou d'un mémoire de recherche</b>	<b>3</b>		<b>10</b>	<b>10</b>	Oui	Oui					
Matière	S2	Méthodologie	3		/	/						Non évalué	
Matière	S2	<b>Voie au choix pour les étudiants de formation initiale (FI) :</b> Voie professionnelle STAGE : durée minimum 3 mois			10	10	Oui	Non	CT (Contrôle terminal)	■	Rapport/Mémoire		
Matière	S2	Voie recherche : mémoire de recherche			10	10	Oui	Non	CT (Contrôle terminal)		Mémoire/Soutenance		
Matière	S2	<b>Pour les alternants (CP ou CA) :</b> Voie alternance : rapport d'activité			10	10	Oui	Non	CT (Contrôle terminal)		Rapport/Mémoire		
UE	ANNUEL	<b>Pour les stagiaires de formation continue (FC) :</b> DU Conformité Intelligence artificielle <i>(formation à distance)</i>	<b>70</b>		<b>10</b>	<b>10</b>	Oui	Non				Modalité d'évaluation (se référer aux MCC du DU CIA)	
<b>Bloc</b>	<b>S2</b>	<b>RNCP38172BC02 - Mobiliser et produire des savoirs hautement spécialisés (2/2)</b>											
UE	S2	<b>UE Evaluation de savoirs hautement spécialisés</b>			<b>10</b>	<b>10</b>	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	■	Oral	1h	Grand oral
		<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>352</b>	<b>178</b>	<b>60</b>	<b>60</b>							

## Type Diplôme : MASTER

<b>COMPOSANTE</b>	<b>UFR Droit et Science Politique</b>	
<b>MENTION</b>	<b>DROIT DU PATRIMOINE</b>	
<b>PARCOURS TYPE</b>	<b>Ingénierie du patrimoine</b>	
Session M1	<b>Session unique</b>	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération n° CEVE-2026-06 DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	<b>Session unique</b>	
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
/		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
<b>Stages</b>		
/		
<b>Autres modalités</b>		
/		
<b>EVALUATION, NOTATION, ORGANISATION DES SESSIONS D'EXAMENS, SECONDE CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
/		
<b>Seconde chance</b>		
/		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Validation</b>		
L'année est validée dès lors que l'étudiant y obtient une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Seuls les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables et conservables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20.</li> <li>- Pour les matières non validées, l'étudiant ne conserve pas le bénéfice des notes obtenues aux épreuves si la matière prévoit un ensemble CM+TD.</li> <li>- En M2 : Un bloc de compétences est validé dès lors que l'UE de ce même bloc est validée sans compensation.</li> </ul>		
<b>Compensation</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les UE et semestres sont validés isolément ou par compensation.</li> <li>- Les matières d'une UE sont validées isolément ou par compensation. La compensation est organisée entre toutes les matières d'une même UE.</li> </ul>		
<b>Note éliminatoire</b>		
/		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master</a> <a href="#">Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master</a>		

MASTER 1		DROIT DU PATRIMOINE									Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Ingénierie du patrimoine									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef du CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 1</b>	<b>138</b>	<b>40,5</b>	<b>28</b>	<b>28</b>	Oui	Oui						
UE	S1	<b>UE1 : Langue vivante (1 choix valable pour les 2 semestres)</b>		<b>13,5</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	Anglais		13,5	2	2	Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Allemand			2	2	Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Espagnol			2	2	Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Italien			2	2	Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	<b>UE2 : Déterminer la fiscalité patrimoniale</b>	<b>63</b>	<b>13,5</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	Fiscalité de l'entreprise et de l'enregistrement	33	13,5	8	8	Oui	Oui	CC&CT	CC=1 / CT=1		Écrit	3h	
Matière	S1	Droit de l'entreprise sociétaire	30		6	6	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit d'1h	
UE	S1	<b>UE3 : Gérer les actifs patrimoniaux</b>	<b>75</b>	<b>13,5</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit patrimonial notarial + méthodologie liquidative	45	13,5	7	7	Oui	Oui	CC&CT	CC=1 / CT=1		Écrit	3h	
Matière	S1	Droit bancaire et financier	30		5	5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit d'1h	
Semestre	S2	<b>SEMESTRE 2</b>	<b>96</b>	<b>63</b>	<b>32</b>	<b>32</b>	Oui	Oui						
UE	S2	<b>UE4 : Langue vivante (même langue que celle choisie au S1)</b>		<b>13,5</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	Oui	Oui						
Matière	S2	Anglais		13,5	2	2	Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Allemand			2	2	Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Espagnol			2	2	Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Italien			2	2	Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
UE	S2	<b>UE5 : Diagnostic patrimonial et entrepreneur individuel</b>	<b>33</b>	<b>36</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	Oui	Oui						
Matière	S2	Introduction à la gestion de patrimoine	33	13,5	10	10	Oui	Oui	CC&CT	CC=1 / CT=1		Écrit	3h	
Matière	S2	Approche patrimoniale générale		22,5	10	10	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Projet	évaluation d'un projet	
UE	S2	<b>UE6 : Sécuriser la fiscalité patrimoniale en droit interne et en droit international</b>	<b>63</b>	<b>13,5</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	Oui	Oui						
Matière	S2	Fiscalité du patrimoine	33	13,5	8	8	Oui	Oui	CC&CT	CC=1 / CT=1		Écrit	3h	
Matière	S2	Droit des procédures fiscales	30		2	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit d'1h	
		<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>234</b>	<b>103,5</b>	<b>60</b>	<b>60</b>								

MASTER 2		DROIT DU PATRIMOINE										Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Ingénierie du patrimoine										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	RNCP	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef du CT	Nbre d'évaluation	Nature	Durée	
Semestre	S1		<b>SEMESTRE 3</b>	123	99	50	50	oui	oui						
Bloc	S1	BC RNCP	<b>Bloc Compétences fondamentales :</b> RNCP38196BC05 - Mettre en œuvre les fondamentaux du droit des biens RNCP38196BC06 - Mettre en œuvre les fondamentaux du droit des régimes matrimoniaux, successions RNCP38196BC07 - Mettre en œuvre les fondamentaux du droit des affaires RNCP38196BC08 - Mettre en œuvre les fondamentaux du droit fiscal	45	37,5	/	/	oui	non						
UE	S1		<b>Fondamentaux du droit du patrimoine</b>	45	37,5	20	20	oui	oui	CC&CT	CC =1 ; CT=1		Oral	Grand Oral sur l'ensemble des UE du semestre 3 (report de la note sur chaque UE)	
Matière	S1	BC05	Gestion du patrimoine et droit des biens	9	6		1	non	oui	CCI (CC Intégral)		minimum 2		Contrôle continu sur l'ensemble des matières	
Matière	S1	BC06	Régimes matrimoniaux, succession et libéralités	9	3		1	non	oui						
Matière	S1	BC06	Assurance-vie et Gestion patrimoniale	7,5	9		1	non	oui						
Matière	S1	BC07	Droit des sociétés	6	4,5		1	non	oui	CCI (CC Intégral)		minimum 2		Contrôle continu sur l'ensemble des matières	
Matière	S1	BC07	Transmission de l'entreprise	4,5	6		1	non	oui						
Matière	S1	BC07	Patrimoine social	3	3		1	non	oui						
Matière	S1	BC08	Fiscalité du patrimoine	6	6		1	non	oui	CCI (CC Intégral)		minimum 2			
Bloc	S1		<b>Bloc Compétences de spécialisation :</b> RNCP38196BC02 - Mobiliser et produire des savoirs hautement spécialisés	16,5	24	/	/	oui	non						
UE	S1		<b>Stratégies patrimoniales</b>	16,5	24	10	10	oui	oui	CC&CT	CC =1 ; CT=1		Oral	Grand Oral sur l'ensemble des UE du semestre 3 (report de la note sur chaque UE)	
Matière	S1	BC02	Pratique de l'assurance vie	7,5	9		1	non	oui	CCI (CC Intégral)		minimum 2		Contrôle continu sur l'ensemble des matières	
Matière	S1	BC02	Droit International Privé et gestion de patrimoine	6	6		1	non	oui						
Matière	S1	BC02	Valeurs mobilières	3	3		1	non	oui						
Matière	S1	BC02	Approche macro-économique des marchés	0	3		1	non	oui						
Matière	S1	BC02	Allocations d'actifs	0	3		1	non	oui						
Bloc	S1		<b>Bloc Compétences transversales 1 :</b> RNCP38196BC04 - Contribuer à la transformation en contexte professionnel	33	18	/	/	oui	non						
UE	S1		<b>Approche patrimoniale globale</b>	33	18	10	10	oui	oui	CC&CT	CC =1 ; CT=1		Oral	Grand Oral sur l'ensemble des UE du semestre 3 (report de la note sur chaque UE)	
Matière	S1	BC04	Droit et réglementation statutaire des conseillers en patrimoine	7,5	3		1	non	oui	CCI (CC Intégral)		minimum 2		Contrôle continu sur l'ensemble des matières	
Matière	S1	BC04	Responsabilité déontologie intermédiation	6	6		1	non	oui						
Matière	S1	BC04	Conseil financier	1,5	1,5		1	non	oui						
Matière	S1	BC04	Préparation certifications (AMF)		7,5		1	non	oui						
Matière	S1	BC04	Affaires contentieuses en gestion de patrimoine	7,5			1	non	oui						
Matière	S1	BC04	Rencontres patrimoniales professionnelles	10,5			1	non	oui						
Bloc	S1		<b>Bloc Compétences en communication spécialisée :</b> RNCP38196BC03 - Mettre en œuvre une communication spécialisée pour le transfert de connaissances	28,5	19,5	/	/	oui	non						
UE	S1		<b>Mise en œuvre des préconisations patrimoniales</b>	28,5	19,5	10	10	oui	oui	CC&CT	CC =1 ; CT=1		Oral	Grand Oral sur l'ensemble des UE du semestre 3 (report de la note sur chaque UE)	
Matière	S1	BC03	Approche patrimoniale globale et dimension relationnelle	9	9		1	non	oui	CCI (CC Intégral)		minimum 2		Contrôle continu sur l'ensemble des matières	
Matière	S1	BC03	Technique commerciale patrimoniale	3	6		1	non	oui						
Matière	S1	BC03	Etude et présentation de cas patrimoniaux	9	4,5		1	non	oui						
Matière	S1	BC03	Colloque annuel	4,5			1	non	oui						
Matière	S1	BC03	Semaine de séminaire FNDP	3			1	non	oui						
Semestre	S2		<b>SEMESTRE 4</b>	6	6	10	10	oui	oui						
Bloc	S2		<b>Bloc Compétences opérationnelles :</b> RNCP38196BC09 - Rédiger une consultation patrimoniale	6	6	/	/	oui	non						
UE	S2	BC09	Bilan patrimonial	6	6	5	5	oui	oui	CT (Contrôle terminal)			Mémoire/Soutenance	Soutenance	
Bloc	S2		<b>Bloc Compétences transversales 2 :</b> RNCP38196BC01 - Mettre en œuvre les usages avancés et spécialisés des outils numériques RNCP38196BC04 - Contribuer à la transformation en contexte professionnel			/	/	oui	non						
UE	S2	BC01 BC04	Stage en entreprise d'un durée de 3 mois minimum			5	5	oui	oui	CT (Contrôle terminal)			Mémoire/Soutenance	Rédaction et soutenance du rapport de stage	
			<b>TOTAL ANNUEL</b>	129	105	60	60								

## Type Diplôme : MASTER

<b>COMPOSANTE</b>	<b>DROIT</b>	
<b>MENTION</b>	<b>DROIT PRIVE</b>	
<b>PARCOURS TYPE</b>	<b>Contentieux et arbitrage</b>	
Session M1	<b>Session unique</b>	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération n° CEVE-2026-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	<b>Session unique</b>	
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
/		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours.</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
<b>Stages</b>		
/		
<b>Autres modalités</b>		
/		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
/		
<b>Seconde chance</b>		
/		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Validation</b>		
L'année est validée dès lors que l'étudiant y obtient une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Seuls les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables et conservables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20.</li> <li>- Pour les matières non validées, l'étudiant ne conserve pas le bénéfice des notes obtenues aux épreuves si la matière prévoit un ensemble CM+TD.</li> </ul>		
<b>Compensation</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les UE et semestres sont validés isolément ou par compensation.</li> <li>- Les matières d'une UE sont validées isolément ou par compensation. La compensation est organisée entre toutes les matières d'une même UE.</li> </ul>		
<b>Note éliminatoire</b>		
/		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master</a> <a href="#">Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master</a>		

MASTER 1		DROIT PRIVE									Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Contentieux et arbitrage									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 1 (*)</b>	195	40,5	30	30	Oui	Oui						
UE	S1	<b>UE Matières obligatoires S1 (4 matières)</b>	132	27	20	20	Oui	Oui						
Matière	S1	Contrats civils et commerciaux 1	33	13,5	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=2 / CT=4		Écrit	3h	
<i>Choisir 1 matière <b>renforcée</b> (CM+TD) parmi les 3 proposées :</i>														
Matière	S1	Droit international privé 1	33	13,5	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=2 / CT=4		Écrit	3h	
Matière	S1	Droit pénal spécial 1	33	13,5	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=2 / CT=4		Écrit	3h	
Matière	S1	Droit processuel	33	13,5	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=2 / CT=4		Écrit	3h	
<i>Choisir 2 matières <b>non renforcées</b> (CM) différentes de la matière renforcée déjà choisie au S1 :</i>														
Matière	S1	Droit international privé 1	33		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		oral ou écrit 1H
Matière	S1	Droit pénal spécial 1	33		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		oral ou écrit 1H
Matière	S1	Droit processuel	33		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		oral ou écrit 1H
UE	S1	<b>UE Matières optionnelles S1 (2 options au choix)</b>	63		8	8								
Matière	S1	Droit des assurances (*)	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		oral ou écrit 1H
Matière	S1	Droit des sûretés	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		oral ou écrit 1H
Matière	S1	Droit du financement des entreprises	33		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		oral ou écrit 1H
Matière	S1	Droit privé comparé	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		oral ou écrit 1H
Matière	S1	Histoire de la Justice	33		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		oral ou écrit 1H
Matière	S1	Modes alternatifs de règlement des différends (*)	30		4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Philosophie du droit	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		oral ou écrit 1H
UE	S1	<b>UE Langue vivante S1 (1 choix valable pour les 2 semestres)</b>		13,5	2	2	Oui	Oui						
Matière	S1	Anglais		13,5	2	2	Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Espagnol					Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Allemand					Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Italien					Oui	Non	CCI (CC Intégral)					

MASTER 1		DROIT PRIVÉ									Session unique			Observation session d'examens	
Parcours-type		Contentieux et arbitrage									Contrôle Continu	Contrôle Terminal			
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée		
Semestre	S2	<b>SEMESTRE 2 (*)</b>	<b>195</b>	<b>40,5</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	Oui	Oui							
UE	S2	<b>UE Matières obligatoires S2 (4 matières)</b>	<b>132</b>	<b>27</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	Oui	Oui							
<i>Choisir 2 matières <b>renforcées</b> (CM+TD) parmi les 3 proposées :</i>															
Matière	S2	Contrats civils et commerciaux 2	33	13,5	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=2 / CT=4		Écrit	3h		
Matière	S2	Procédure civile approfondie	33	13,5	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=2 / CT=4		Écrit	3h		
Matière	S2	Procédure pénale approfondie	33	13,5	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=2 / CT=4		Écrit	3h		
<i>Choisir 2 matières <b>non renforcées</b> (CM) différentes des matières renforcées déjà choisies au S2 :</i>															
Matière	S2	Contrats civils et commerciaux 2	33		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		oral ou écrit 1H	
Matière	S2	Droit patrimonial de la famille	33		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		oral ou écrit 1H	
Matière	S2	Procédure civile approfondie	33		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		oral ou écrit 1H	
Matière	S2	Procédure pénale approfondie	33		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		oral ou écrit 1H	
UE	S2	<b>UE Matières optionnelles S2 (2 options au choix)</b>	<b>63</b>		<b>8</b>	<b>8</b>									
Matière	S2	Droit des entreprises en difficulté	33		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		oral ou écrit 1h	
Matière	S2	Droit de la nationalité et des étrangers	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		oral ou écrit 1H	
Matière	S2	Droit pénal spécial 2	33		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		oral ou écrit 1H	
Matière	S2	Procédure civile d'exécution	30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		oral ou écrit 1H	
UE	S2	<b>UE Langue vivante S2 (même langue que celle choisie au S1)</b>		<b>13,5</b>	<b>2</b>	<b>2</b>									
Matière	S2	Anglais		13,5	2	2	Oui	Non	CCI (CC Intégral)						
Matière	S2	Espagnol					Oui	Non	CCI (CC Intégral)						
Matière	S2	Allemand					Oui	Non	CCI (CC Intégral)						
Matière	S2	Italien					Oui	Non	CCI (CC Intégral)						
<b>TOTAL ANNUEL</b>			<b>390</b>	<b>81</b>	<b>60</b>	<b>60</b>									

\* Certaines matières sont susceptibles d'être dispensées en partie en distanciel asynchrone (dispositif hybridation ou dispositif innovation pédagogique).

MASTER 2		DROIT PRIVE								Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Contentieux et Arbitrage								Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 3</b>	223		48	48	Oui	Oui					
UE	S1	<b>UE Enseignements fondamentaux</b>	100		24	24	Oui	Oui					
Matière	S1	Procédure civile	25			1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	5h	
Matière	S1	Procédure pénale	25			1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	5h	
Matière	S1	Contentieux administratif	25			1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	5h	
Matière	S1	Arbitrage interne et international	25				Non	Non	CT (Contrôle terminal)		Oral		
UE	S1	<b>UE Enseignements complémentaires</b>	54		13	13	Oui	Oui					
Matière	S1	Institutions juridictionnelles	12				Non	Non					
Matière	S1	Modes alternatifs de règlement des conflits	20				Non	Non					
Matière	S1	Procédure civile d'exécution	12				Non	Non					
Matière	S1	Pratique de l'arbitrage international	10				Non	Non					
UE	S1	<b>UE Séminaires et conférences</b>	69		11	11	Oui	Oui					
Matière	S1	Contentieux des étrangers	6				Non	Non	CT (Contrôle terminal)	Oral	Grand Oral sur l'ensemble des matières faisant l'objet de 2 notes distinctes pour chaque UE (préparation + oral)		
Matière	S1	Contentieux prud'homal	6				Non	Non					
Matière	S1	Les procédures rapides	6				Non	Non					
Matière	S1	Contentieux constitutionnel	6				Non	Non					
Matière	S1	Contentieux bancaire	6				Non	Non					
Matière	S1	Procédures d'appel	6				Non	Non					
Matière	S1	Contentieux de la consommation	6				Non	Non					
Matière	S1	Contentieux des affaires	6				Non	Non					
Matière	S1	Etudes de cas en contentieux privé	6				Non	Non					
Matière	S1	Conférences	15				Non	Non					
Semestre	S2	<b>SEMESTRE 4</b>	3		12	12	Oui	Oui					
UE	S2	<b>UE Orientation</b>	3		12	12	Oui	Oui					
Matière	S2	Méthodologie	3				Non	Non				Non évalué	

1 voie au choix :

MASTER 2		DROIT PRIVE								Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Contentieux et Arbitrage								Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Matière	S2	Voie professionnelle : Stage (deux mois minimum)					Non	Non	CT (Contrôle terminal)		Rapport/Mémoire		
Matière	S2	Voie recherche : Mémoire de recherche					Non	Non	CT (Contrôle terminal)		Mémoire/Soutenance		
<b>TOTAL ANNUEL</b>			<b>226</b>		<b>60</b>	<b>60</b>							

## Type Diplôme : MASTER

COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT PUBLIC	
PARCOURS TYPE	Droit des collectivités territoriales	
Session M1	Session unique	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération n° CEVE-2026-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	Session unique	
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
/		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours.</i>		
/		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
<b>Stages</b>		
/		
<b>Autres modalités</b>		
/		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
/		
<b>Seconde chance</b>		
/		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Validation</b>		
L'année est validée dès lors que l'étudiant y obtient une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Seuls les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables et conservables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20.</li> <li>- Pour les matières non validées, l'étudiant ne conserve pas le bénéfice des notes obtenues aux épreuves si la matière prévoit un ensemble CM+TD.</li> </ul>		
<b>Compensation</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les UE et semestres sont validés isolément ou par compensation.</li> <li>- Les matières d'une UE sont validées isolément ou par compensation. La compensation est organisée entre toutes les matières d'une même UE.</li> </ul>		
<b>Note éliminatoire</b>		
/		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master</a> <a href="#">Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master</a>		

MASTER 1		DROIT PUBLIC										Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Droit des collectivités territoriales										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée		
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 1</b>	<b>219</b>	<b>40,5</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	Oui	Oui							
UE	S1	<b>UE Fondamentaux 1</b>	<b>99</b>	<b>27</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	Oui	Oui							
<i>Choisir 2 matières renforcées (CM+TD) parmi les 4 proposées :</i>															
Matière	S1	Contentieux constitutionnel	33	13,5	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=2 / CT=4		Écrit	3h		
Matière	S1	Droit de l'urbanisme	33	13,5	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=2 / CT=4		Écrit	3h		
Matière	S1	Droit des collectivités territoriales	33	13,5	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=2 / CT=4		Écrit	3h		
Matière	S1	Droit public de l'environnement	33	13,5	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=2 / CT=4		Écrit	3h		
<i>Choisir 1 matière non renforcée (CM) différente des matières renforcées déjà choisies au S1 :</i>															
Matière	S1	Contentieux constitutionnel	33		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit d'1h	
Matière	S1	Droit de l'urbanisme	33		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit d'1h	
Matière	S1	Droit des collectivités territoriales	33		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit d'1h	
Matière	S1	Droit public de l'environnement	33		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit d'1h	
UE	S1	<b>UE Spécialisation 1 (4 options au choix) (*)</b>	<b>120</b>		<b>12</b>	<b>12</b>	Oui	Oui							
Matière	S1	Droit de la responsabilité administrative	30		3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit d'1h	
Matière	S1	Droit des finances publiques approfondi	30		3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit d'1h	
Matière	S1	Droit et politique de la santé publique	30		3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit d'1h	
Matière	S1	Droit public comparé	30		3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit d'1h	
Matière	S1	Droit public du numérique	33		3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit d'1h	
Matière	S1	Protection sociale	33		3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit d'1h	
Matière	S1	Théorie du droit	30		3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit d'1h	
UE	S1	<b>UE Langue 1 (1 choix valable pour les 2 semestres)</b>		<b>13,5</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	Oui	Oui							
Matière	S1	Anglais		13,5	2	2	Oui	Non	CCI (CC Intégral)						
Matière	S1	Espagnol					Oui	Non	CCI (CC Intégral)						
Matière	S1	Allemand					Oui	Non	CCI (CC Intégral)						
Matière	S1	Italien					Oui	Non	CCI (CC Intégral)						

MASTER 1		DROIT PUBLIC									Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Droit des collectivités territoriales									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S2	<b>SEMESTRE 2</b>	<b>186</b>	<b>40,5</b>	<b>30</b>	<b>30</b>								
UE	S2	<b>UE Fondamentaux 2</b>	<b>66</b>	<b>27</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit des services publics	33	13,5	8	8	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=5		Écrit	3h	
Matière	S2	Droit de la commande publique	33	13,5	8	8	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=5		Écrit	3h	
UE	S2	<b>UE Spécialisation 2 (4 options au choix) (*)</b>	<b>120</b>		<b>12</b>	<b>12</b>	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit de la culture	30		3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit d'1h
Matière	S2	Droit de la fonction publique et des ressources humaines	30		3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit d'1h
Matière	S2	Droit de l'aménagement du territoire *	30		3	3	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Droit des finances locales	30		3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit d'1h
Matière	S2	Méthode des concours de la fonction publique	10	13,5	3	3	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Droit public de l'économie	33		3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit d'1h
UE	S2	<b>UE Langue 2 (même langue que celle choisie au S1)</b>		<b>13,5</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	Oui	Oui						
Matière	S2	Anglais		13,5	2	2	Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Espagnol					Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Allemand					Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Italien					Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
		<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>405</b>	<b>81</b>	<b>60</b>	<b>60</b>								

\* Matière dispensée en partie en distanciel asynchrone (dispositif innovation pédagogique).

MASTER 2		DROIT PUBLIC								Session unique			Observation session d'exams
Parcours-type		Droit des collectivités territoriales								Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 3</b>	240		48	48	Oui	Oui					
UE	S1	<b>UE1 Droit des finances locales approfondi</b>	40		8	8	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3h	
UE	S1	<b>UE2 Droit des institutions locales</b>	40		8	8	Oui	Oui					
Matière	S1	Droit constitutionnel de la décentralisation	10				Non	Non	CT (Contrôle terminal)		Oral/Écrit	1 oral ou 1 écrit d'1h30 sur une matière désignée par le responsable de la formation 48h avant l'épreuve	
Matière	S1	Dynamiques contemporaines du droit des collectivités territoriales	10				Non	Non					
Matière	S1	Services publics locaux	10				Non	Non					
Matière	S1	Intercommunalités	10				Non	Non					
UE	S1	<b>UE3 Droit de l'action locale</b>	40		8	8	Oui	Oui					
Matière	S1	Marchés publics locaux	10				Non	Non	CT (Contrôle terminal)		Oral/Écrit	1 oral ou 1 écrit d'1h30 sur une matière désignée par le responsable de la formation 48h avant l'épreuve	
Matière	S1	Ressources humaines publiques	10				Non	Non					
Matière	S1	Management public local	10				Non	Non					
Matière	S1	Risque juridique dans la gestion locale	10				Non	Non					
UE	S1	<b>UE4 Ingénierie financière et comptable</b>	40		8	8	Oui	Oui					
Matière	S1	Comptabilité publique locale	10				Non	Non	CT (Contrôle terminal)		Oral/Écrit	1 oral ou 1 écrit d'1h30 sur une matière désignée par le responsable de la formation 48h avant l'épreuve	
Matière	S1	Démarche de performance publique	10				Non	Non					
Matière	S1	Stratégies financières	10				Non	Non					
Matière	S1	Montage financier de projets	10				Non	Non					
UE	S1	<b>UE5 Politique publique locale</b>	40		8	8	Oui	Oui					
Matière	S1	Organisation de la vie publique locale	10				Non	Non	CT (Contrôle terminal)		Oral/Écrit	1 oral ou 1 écrit d'1h30 sur une matière désignée par le responsable de la formation 48h avant l'épreuve	
Matière	S1	Politiques de l'aide et de l'action sociale	10				Non	Non					
Matière	S1	OPEN DATA, protection, valorisation des données et cybersécurité	10				Non	Non					
Matière	S1	Action économique des collectivités territoriales	10				Non	Non					
UE	S1	<b>UE6 Politiques de développement territorial</b>	40		8	8	Oui	Oui					
Matière	S1	Stratégies juridiques de développement durable	10				Non	Non	CT (Contrôle terminal)		Oral/Écrit	1 oral ou 1 écrit d'1h30 sur une matière désignée par le responsable de la formation 48h avant l'épreuve	
Matière	S1	Droit de l'urbanisme	10				Non	Non					
Matière	S1	Droits et opérations d'aménagement	10				Non	Non					
Matière	S1	Droit et gestion active du patrimoine immobilier	10				Non	Non					

MASTER 2		DROIT PUBLIC								Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Droit des collectivités territoriales								Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S2	SEMESTRE 4			12	12	Oui	Oui					
UE	S2	UE7 Orientation choisie (1 voie au choix)			12	12	Oui	Oui					
Matière	S2	VOIE PROFESSIONNELLE : Stage professionnalisant (2 mois minimum)					Non	Non	CT (Contrôle terminal)		Rapport/Mémoire		Rédaction d'un rapport de stage
Matière	S2	VOIE RECHERCHE : Mémoire de recherche					Non	Non	CT (Contrôle terminal)		Mémoire/Soutenance		Rédaction et soutenance d'un mémoire de recherche
		<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>240</b>		<b>60</b>	<b>60</b>							

## Type Diplôme : MASTER

COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	SCIENCE POLITIQUE	
PARCOURS TYPE	Politique et sécurité	
Session M1	Session unique	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération n° CEVE-2026-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	Session unique	
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
/		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
<b>Stages</b>		
/		
<b>Autres modalités</b>		
/		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
/		
<b>Seconde chance</b>		
/		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Validation</b>		
L'année est validée dès lors que l'étudiant y obtient une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Seuls les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables et conservables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20.</li> <li>- Pour les matières non validées, l'étudiant ne conserve pas le bénéfice des notes obtenues aux épreuves si la matière prévoit un ensemble CM+TD.</li> </ul>		
<b>Compensation</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les UE et semestres sont validés isolément ou par compensation.</li> <li>- Les matières d'une UE sont validées isolément ou par compensation. La compensation est organisée entre toutes les matières d'une même UE.</li> </ul>		
<b>Note éliminatoire</b>		
/		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master</a> <a href="#">Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence</a> <a href="#">Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master</a>		

MASTER 1		SCIENCE POLITIQUE										Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Politique et Sécurité										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	SEMESTRE 1	189	54		30	30	Oui	Oui						
Bloc	S1	<b>COMPÉTENCES TRANSVERSALES</b>													
UE	S1	UE Communication spécialisée pour le transfert des connaissances 1		13,5		2	2	Oui	Oui						
<i>Langue vivante S1 (1 choix valable pour les 2 semestres) :</i>															
Matière	S1	Anglais						Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Allemand				2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Espagnol		13,5				Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Italien						Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	UE Appui à la transformation en contexte de recherche ou professionnel 1		13,5		2	2	Oui	Oui						
Matière	S1	Méthodes des sciences sociales (mémoire)		13,5		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Bloc	S1	<b>COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES</b>													
UE	S1	UE Comprendre les grands enjeux des politiques internationales et de sécurité 1	96	27		16	16	Oui	Oui						
Matière	S1	Sociologie politique des relations internationales	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=1 / CT=2		Écrit	3h	
Matière	S1	Sociologie de l'administration : l'appareil administratif d'Etat	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=1 / CT=2		Écrit	3h	
Matière	S1	Analyse des phénomènes criminels	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3h	
UE	S1	UE Connaissances disciplinaires sur l'Etat et la politique 1	93			10	10	Oui	Oui						
Matière	S1	Sociologie de l'action publique	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Idéologies politiques modernes	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Droit des collectivités territoriales	33			2	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h	

MASTER 1		SCIENCE POLITIQUE										Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Politique et Sécurité										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	SEMESTRE 2	189	54		30	30	Oui	Oui						
Bloc	S2	COMPÉTENCES TRANSVERSALES													
UE	S2	UE Communication spécialisée pour le transfert des connaissances 2		13,5		2	2	Oui	Oui						
<i>Langue vivante S2 (même langue que celle choisie au S1) :</i>															
Matière	S2	Anglais		13,5		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Allemand			Oui			Oui	CCI (CC Intégral)						
Matière	S2	Espagnol			Oui			Oui	CCI (CC Intégral)						
Matière	S2	Italien			Oui			Oui	CCI (CC Intégral)						
UE	S2	UE Appui à la transformation en contexte de recherche ou professionnel 2		13,5		2	2	Oui	Oui						
Matière	S2	Méthodes des sciences sociales (mémoire)		13,5		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Bloc	S2	COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES													
UE	S2	UE Comprendre les grands enjeux des politiques internationales et de sécurité 2	96	27		16	16	Oui	Oui						
Matière	S2	Politique comparée	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=1 / CT=2		Écrit	3h	
Matière	S2	Histoire des institutions militaires et policières	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h	
Matière	S2	Analyses des questions de sécurité intérieure et extérieure	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=1 / CT=2		Écrit	3h	
UE	S2	UE Connaissances disciplinaires sur l'Etat et la politique 2	93			10	10	Oui	Oui						
Matière	S2	Vie politique française	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h	
Matière	S2	Histoire de l'Etat et de l'Administration	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h	
Matière	S2	Droit de la fonction publique et des RH	30			2	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h	
<b>TOTAL ANNUEL</b>			<b>378</b>	<b>108</b>		<b>60</b>	<b>60</b>								

MASTER 2		SCIENCE POLITIQUE									Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Politique et sécurité									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coef	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 3</b>	<b>210</b>		<b>30</b>	<b>30</b>	Oui	Oui						
Bloc	S1	<b>COMPETENCES DE SPECIALITE</b>												
UE	S1	<b>UE Savoirs hautement spécialisés sur la sécurité : Approche politique, sociologique, historique et juridique</b>	<b>120</b>		<b>14</b>	<b>14</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	Réponses à la délinquance	39			2,5	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	2h	
Matière	S1	Méthodologies de la sécurité urbaine	21			1,5	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	2h	
Matière	S1	Sociologie de la sécurité	30			1,5	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	2h	
Matière	S1	Histoire et sociologie des institutions policières	30			1,5	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	2h	
UE	S1	<b>UE Connaissances approfondies sur la sécurité</b>	<b>90</b>		<b>16</b>	<b>16</b>	Oui	Oui						
Matière	S1	Système policier français	15			1,5	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Terrorisme et radicalisation	15			1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Polices municipales et sécurité urbaine	15			1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Manifestations et maintien de l'ordre	15			1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Sûreté du transport aérien	15			1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Analyses de la cybersécurité	15			1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
Semestre	S2	<b>SEMESTRE 4</b>	<b>21</b>		<b>30</b>	<b>30</b>								
Bloc	S2	<b>COMPETENCES TRANSVERSALES</b>												
UE	S2	<b>UE Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés</b>	<b>21</b>		<b>30</b>	<b>30</b>	Oui	Oui						
Matière	ANNUEL	Techniques de recherche - Méthodologie du mémoire	21			2,5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
<b>1 voie au choix :</b>														
Matière	S2	VOIE PROFESSIONNELLE : Stage professionnalisant (2 à 6 mois)				12,5	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Rapport/Mémoire		
Matière	S2	VOIE RECHERCHE : Mémoire de recherche (Stage facultatif)				12,5	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Mémoire/Soutenance		
<b>TOTAL ANNUEL</b>			<b>231</b>		<b>60</b>	<b>60</b>								

## Type Diplôme : MASTER

<b>COMPOSANTE</b>	<b>DROIT</b>	
<b>MENTION</b>	<b>DROIT SOCIAL</b>	
<b>PARCOURS</b>	<b>DROIT ET MANAGEMENT SOCIAL DE L'ENTREPRISE (2ème année)</b>	
Session M2	<b>Session unique</b>	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération n° CEVE-2026-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
/		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
<b>Stages</b>		
/		
<b>Autres modalités</b>		
Le parcours Droit et management social des entreprises est proposé en formation initiale et en alternance (apprentissage et contrat de professionnalisation) Pour les étudiants qui ne bénéficieraient d'aucun de ces contrats, la 1ère période en entreprise (alternance du semestre 3 du M2 DMSE) est remplacée par un projet tuteuré et la 2nde période d'alternance (alternance du semestre 4 du M2 DMSE) par un stage d'entreprise d'une durée minimale de 3 mois et maximale de 6 mois.		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
/		
<b>Seconde chance</b>		
/		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Validation</b>		
L'année est validée dès lors que l'étudiant y obtient une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
- Seuls les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables et conservables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20. - Pour les matières non validées, l'étudiant ne conserve pas le bénéfice des notes obtenues aux épreuves si la matière prévoit un ensemble CM+TD.		
<b>Compensation</b>		
- Les UE et semestres sont validés isolément ou par compensation. - Les matières d'une UE sont validées isolément ou par compensation. La compensation est organisée entre toutes les matières d'une même UE.		
<b>Note éliminatoire</b>		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master</a>		
<a href="#">Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence</a>		
<a href="#">Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master</a>		

MASTER 2		DROIT SOCIAL								Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		DROIT ET MANAGEMENT SOCIAL DE L'ENTREPRISE								Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 3</b>	424		44	44	Oui	Oui					
Bloc	S1	<b>COMPETENCES TRANSVERSALES</b>											
UE	S1	<b>UE1 : Usages avancés et spécialisés des outils numériques</b>	18		1	1	Oui	Oui					
Matière	S1	Maitrise d'Excel et analyse des données	18		1	1	Oui	Non	CCI (CC Intégral)				
UE	S1	<b>UE2 : Niveau expert : maîtriser le droit des relations individuelles de travail</b>	99		10	10	Oui	Oui					
Matière	S1	Droit social des restructurations	30		3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3h	
Matière	S1	Droit des conditions de travail	42		4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	Droit social européen et international	27		3	3	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
UE	S1	<b>UE3 : Niveau expert : maitriser le droit des relations collectives au travail</b>	67		8	8	Oui	Oui					
Matière	S1	Contentieux social	15		2	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	1h30	
Matière	S1	Droit des relations collectives	52		6	6	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Projet	Projet commun aux deux matières.	
CM	S1	Droit des relations collectives - approfondissements	40										
CM	S1	Droit des relations collectives - séminaires	12										
UE	S1	<b>UE4 : Niveau expert : maîtriser le droit de la protection sociale complémentaire</b>	33		4	4	Oui	Oui					
Matière	S1	Droit de la protection sociale complémentaire - approfondissement	21		4	4	Oui	Non	CT (Contrôle terminal)		Oral	Epreuve commune aux deux matières.	
Matière	S1	Droit de la protection sociale complémentaire - séminaires applicatifs	12										
Bloc	S1	<b>COMPETENCES DE SPECIALITE</b>											
UE	S1	<b>UE5 : Maitriser le déploiement de la stratégie et des outils RH</b>	108		12	12	Oui	Oui					
Matière	S1	Niveau expert : Outils et pratiques de GRH	39		4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	Politique de rémunération et partage de la valeur de l'entreprise	18		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	Gestion de la paie	12		1	1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	Formation professionnelle et plan de développement des compétences	18		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	Pilotage du changement et agilité	15		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	Analytiques RH	6		1	1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				

MASTER 2		DROIT SOCIAL								Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		DROIT ET MANAGEMENT SOCIAL DE L'ENTREPRISE								Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
UE	S1	<b>UE6 : Accompagner la transformation digitale de la fonction RH</b>	51		5	5	Oui	Oui					
Matière	S1	SIRH : déploiement et gestion	12		1	1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	La digitalisation des outils RH : e-recrutement et e-learning	9		1	1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	Gérer les RH dans un environnement difital (chatbots, connexions, réseaux, outils collaboratifs)	9		1	1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	Les nouveaux enjeux en droit du travail	21		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
UE	S1	<b>UE7 : Gérer les risques et développer la responsabilité des professionnels RH</b>	48		4	4	Oui	Oui					
Matière	S1	Déploiement de la politique RSE et impact RH	12		1	1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	Audit social	12		1	1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	Leadership et engagement au travail	9		1	1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	Qualité de vie au travail et prévention des RPS	15		1	1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
Semestre	S2	<b>SEMESTRE 4</b>	53		16	16	Oui	Oui					
Bloc	S2	<b>COMPETENCES TRANSVERSALES</b>											
UE	S2	<b>UE8 : Communication spécialisée pour le transfert des connaissances</b>	35		1	1	Non	Non					
Matière	S2	Pratique de l'anglais	21		/		Non	Non				Non évalué	
Matière	S2	Communication professionnelle - approfondissement	14		1	1	Oui	Non	CCI (CC Intégral)				
UE	S2	<b>UE9 : Appui à la transformation en contexte professionnel</b>	9		7	7	Oui	Oui					
Matière	S2	Accompagnement suivi alternance	9		7	7	Oui	Non	CT (Contrôle terminal)		Note alternance		
UE	S2	<b>UE10 : Développement et intégration des savoirs hautement spécialisés</b>	9		8	8	Oui	Oui					
Matière	S2	Rédaction d'un projet professionnel appliqué et soutenance	9		8	8	Oui	Non	CT (Contrôle terminal)		Soutenance PPA		
		<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>477</b>		<b>60</b>	<b>60</b>							

## Type Diplôme : MASTER

COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT SOCIAL	
PARCOURS TYPE	Droit et sciences du travail européen	
Session M1	Session unique	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération n° CEVE-2026-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	Session unique	
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
/		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours:</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours:</i>		
<b>Stages</b>		
/		
<b>Autres modalités</b>		
Le parcours Droit et sciences du travail européen est proposé en <b>formation initiale</b> et en <b>alternance</b> .		
<b>UE Appui à la transformation en contexte professionnel : au choix par 4 voies proposées.</b> Dans le cas du choix de la voie DU : l'étudiant peut s'inscrire et valider le DU Expertise Sociale en Administration et liquidation des Entreprises en Difficulté (ESALED)		
<b>Mobilité "sortante"</b> = au choix :		
1) <b>mobilité au Canada</b> (Université Laval / Québec) au semestre 3. La moyenne du semestre obtenue en mobilité est reportée sur le semestre 3 du M2 DSTE.		
2) <b>mobilité Européenne</b> (partenaires du réseau MEST *) au semestre 4. Cette mobilité est soumise à une condition d'admissibilité sur dossier académique, entretien de langue et entretien de motivation. Les étudiants doivent s'inscrire en parallèle au DU Master européen en sciences du travail, en plus d'une inscription au M2 DSTE. Le parcours pédagogique individualisé à valider est communiqué en début d'année à chacun des étudiants retenus. Les étudiants suivent et sont évalués sur les enseignements de l'université partenaire, pour un total de 24 ECTS. La moyenne obtenue en mobilité est reportée sur le DU MEST pour sa délivrance, et est reportée sur les 2 UE "niveau expert" du semestre 4 du Master DSTE pour l'obtention de ce Master. L'obtention des 24 ECTS permet en outre à l'étudiant demander la délivrance du "Certificat MEST" (sans frais supplémentaire) auprès de l'université de Louvain, partenaire coordinateur du réseau MEST.		
<b>Mobilité "entrante"</b> : cf. MCC DU Master européen en sciences du travail		
<i>[* partenaires du réseau MEST : Université de Brême (Allemagne), Université de Trier (Allemagne), Université catholique de Louvain (Belgique), Dublin Collège (Irlande), Université de Florence (Italie), Université de Milan (Italie), Université d'Amsterdam (Pays-Bas), Université de Lisbonne (Portugal), Université Autonome de Barcelone (Espagne), Université de Ljubljana (Slovénie), Școala Natională de Studii Politice și Administrative din București (Bucarest, Roumanie).]</i>		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
/		
<b>Seconde chance</b>		
/		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Validation</b>		
L'année est validée dès lors que l'étudiant y obtient une moyenne supérieure ou égale à 10/20. Un bloc de compétences est validé dès lors que la (ou les) UE de ce même bloc est (sont) validée(s) sans compensation. La validation de l'UE 8 par la voie DU entraîne l'acquisition du bloc de compétence n°34093BC02 "Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés".		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
- Seuls les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables et conservables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20. - Pour les matières non validées, l'étudiant ne conserve pas le bénéfice des notes obtenues aux épreuves si la matière prévoit un ensemble CM+TD.		
<b>Compensation</b>		
- Les UE et semestres sont validés isolément ou par compensation. - Les matières d'une UE sont validées isolément ou par compensation. La compensation est organisée entre toutes les matières d'une même UE.		
<b>Note éliminatoire</b>		
/		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master</a>		
<a href="#">Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master</a>		

MASTER 1		DROIT SOCIAL									Session unique			Observation session d'examens		
Parcours-type		DROIT ET SCIENCE DU TRAVAIL EUROPEEN									Contrôle Continu	Contrôle Terminal				
Nature ELP	Période	DROIT SOCIAL			Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum		Nature	Durée
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 1</b>			186	40,5	30	30	Oui	Oui						
Bloc	S1	<b>Bloc de compétences 03 (1/3) :</b> <i>RNCP38160BC03 - Mettre en œuvre une communication spécialisée pour le transfert de connaissances</i>			13,5	/	/	Oui	Non							
UE	S1	<b>UE Communication spécialisée pour le transfert des connaissances (1/2)</b> (1 choix valable pour les 2 semestres)				13,5	2	2	Oui	Oui						
Matière	S1	Anglais			13,5	2	2	Oui	Non	CCI (CC Intégral)						
Matière	S1	Espagnol						Oui	Non	CCI (CC Intégral)						
Matière	S1	Allemand						Oui	Non	CCI (CC Intégral)						
Matière	S1	Italien						Oui	Non	CCI (CC Intégral)						
Bloc	S1	<b>Bloc de compétences 05 et 06 (1/3) :</b> <i>RNCP38160BC05 - Analyser, conseiller et rédiger sur des problématiques de droit social RNCP38160BC06 - Fournir un appui juridique à la prise de décision en droit social en mobilisant le raisonnement juridique</i>			66	27	/	/	Oui	Non						
UE	S1	<b>UE (niveau standard) Droit des relations individuelles et collectives de travail (1/2)</b>			33	13,5	6	6	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit du travail 1			33	13,5	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=1 / CT=2	1	Écrit	3h	
UE	S1	<b>UE (niveau standard) Fondamentaux de la protection sociale et gestion de la protection sociale complémentaire (1/2)</b>			33	13,5	6	6	Oui	Oui						
Matière	S1	Protection sociale 1			33	13,5	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=1 / CT=2	1	Écrit	3h	
Bloc	S1	<b>Bloc de compétences 02 (1/2) :</b> <i>RNCP38160BC02 - Mobiliser et produire des savoirs hautement spécialisés</i>			90	/	/	Oui	Non							
UE	S1	<b>UE (niveau standard) Stratégie d'entreprise</b>			60		8	8	Oui	Oui						
Matière	S1	Principes de gouvernance			30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 2h max	
Matière	S1	Droit européen du numérique			30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1 h	
UE	S1	<b>UE (niveau standard) Contrat international de travail</b>			30		4	4	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit international privé 1			30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1 h	
Bloc	S1	<b>Bloc de compétences 07 (1/2) :</b> <i>RNCP38160BC07 - Rédiger et négocier des actes juridiques de droit social</i>			30	/	/	Oui	Non							
UE	S1	<b>UE (niveau standard) Fiscalité de l'entreprise</b>			30		4	4	Oui	Oui						
Matière	S1	Imposition du chiffre d'affaires et des bénéfices			30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1 h	



MASTER 2		DROIT SOCIAL								Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		DROIT ET SCIENCE DU TRAVAIL EUROPEEN								Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	SEMESTRE 3	141	12	26	26	Oui	Oui					
Bloc	S1	<b>Bloc de compétences 01 (1/1) :</b> <i>RNCP38160BC01 - Mettre en œuvre les usages avancés et spécialisés des outils numériques</i>			/	/	Oui	Non					
UE	S1	UE Maîtrise des outils numériques			2	2	Oui	Oui					
Matière	S1	Droit du travail et transitions (écologique et numérique)	15		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
Bloc	S1	<b>Bloc de compétences 03 (3/3) :</b> <i>RNCP38160BC03 - Mettre en œuvre une communication spécialisée pour le transfert de connaissances</i>	6	12	/	/	Oui	Non					
UE	S1	UE Développement de compétences collectives	6		3	3	Oui	Oui					
UE	S1	Gestion de projet et organisation de la conférence annuelle	6		3	3	Oui	Non	CT (Contrôle terminal)		Projet	Note collective	
UE	S1	UE Communication spécialisée pour le transfert des connaissances		12	1	1	Oui	Oui					
UE	S1	Anglais de spécialité droit social		12	1	1	Oui	Non	CCI (CC Intégral)				
Bloc	S1	<b>Bloc de compétences 05 et 06 (3/3) :</b> <i>RNCP38160BC05 - Analyser, conseiller et rédiger sur des problématiques de droit social RNCP38160BC06 - Fournir un appui juridique à la prise de décision en droit social en mobilisant le raisonnement juridique</i>	39		/	/	Oui	Non					
UE	S1	UE (niveau expert) Droit des relations individuelles et collectives de travail	30		6	6	Oui	Oui					
Matière	S1	Droit du travail approfondi	30		6	6	Oui	Non	CT (Contrôle terminal)		Écrit	1H30	
UE	S1	UE (niveau expert) Fondamentaux de la protection sociale et gestion de la protection sociale complémentaire	9		1	1	Oui	Oui					
Matière	S1	Actualité de la protection sociale	9		1	1	Oui	Non	CCI (CC Intégral)				
Bloc	S1	<b>Bloc de compétences 02 (2/2) :</b> <i>RNCP38160BC02 - Mobiliser et produire des savoirs hautement spécialisés</i>	42		/	/	Oui	Non					
UE	S1	UE (niveau expert) Stratégie d'entreprise	21		1	1	Oui	Oui					
Matière	S1	Actualité droit du travail et diversité	9		1	1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	ANNUEL	Cours optionnel dans catalogue ENGAGE.EU Thématique : the future of work <i>(facultatif)</i>	12		/	/	Non	Non				Non évalué	
UE	S1	UE (niveau expert) Monde du travail et entreprise en difficulté	21		4	4	Oui	Oui					
Matière	S1	Droit social des entreprises en difficulté	21		4	4	Oui	Non	CT (Contrôle terminal)		Écrit	1H30	
Bloc	S1	<b>Bloc de compétences 07 (2/2) :</b> <i>RNCP38160BC07 - Rédiger et négocier des actes juridiques de droit social</i>	33		/	/	Oui	Non					
UE	S1	UE (niveau expert) Entreprise et relation de travail	24		3	3	Oui	Oui					

MASTER 2		DROIT SOCIAL								Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		DROIT ET SCIENCE DU TRAVAIL EUROPEEN								Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Matière	S1	Construction d'un plan de formation	9		1	1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	Gestion de la paie	15		2	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Projet		
UE	S1	<b>UE (niveau expert) Maîtrise de la négociation collective</b>	<b>9</b>		<b>1</b>	<b>1</b>	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>					
Matière	S1	Actualité de la négociation collective	9		1	1	Oui	Non	CCI (CC Intégral)				
Bloc	S1	<b>Bloc de compétences 08 (2/2) :</b> <i>RNCP38160BC08 - Gérer un contentieux en appliquant les règles de droit social</i>	<b>21</b>		<b>/</b>	<b>/</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>					
UE	S1	<b>UE (niveau expert) Prévention et règlement des conflits du travail</b>	<b>21</b>		<b>4</b>	<b>4</b>	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>					
Matière	S1	Analyse des organisations	21		4	4	Oui	Non	CCI (CC Intégral)				
Semestre	S2	<b>SEMESTRE 4</b>	<b>113</b>		<b>34</b>	<b>34</b>	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>					
Bloc	S2	<b>Bloc de compétences 09 (2/2) :</b> <i>RNCP38160BC09 - Contextualiser les règles de droit social dans un environnement plus large</i>	<b>111</b>		<b>/</b>	<b>/</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>					
UE	S2	<b>UE (niveau expert) Droit social international, européen et comparé</b>	<b>57</b>		<b>12</b>	<b>12</b>	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>					
Matière	S2	Systèmes comparés d'emploi et de formation	21		4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S2	Systèmes comparés de protection sociale	21		4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S2	Mobilité internationale des travailleurs	15		4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
UE	S2	<b>UE (niveau expert) Sciences du travail</b>	<b>54</b>		<b>12</b>	<b>12</b>	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>					
Matière	S2	Gestion des RH et management interculturel	30		6	6	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	1H30	
Matière	S2	Socio-éco du travail approfondi	24		6	6	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
Bloc	S2	<b>Bloc de compétences 04 (1/1) :</b> <i>RNCP38160BC04 - Contribuer à la transformation en contexte professionnel</i>	<b>2</b>		<b>/</b>	<b>/</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>					
UE	S2	<b>UE Professionnalisation</b>	<b>2</b>		<b>10</b>	<b>10</b>	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>					
Matière	ANNUEL	Atelier d'insertion professionnelle (CV, lettre de motivation, entretiens)	2			/	Non	Non				Non évalué	
<b>Choisir une voie parmi les 4 :</b>													
Matière	ANNUEL	Voie professionnelle : Stage (3 mois minimum)			10	10	Oui	Non	CT (Contrôle terminal)		Rapport/Mémoire		
Matière	ANNUEL	Voie recherche : Mémoire de recherche					Oui	Non			Mémoire/Soutenance	Rédaction du mémoire de recherche et soutenance	
Matière	ANNUEL	Voie DU (DU ESALED)					Oui	Non				Report de la note du DU	
Matière	ANNUEL	Voie alternance : Dossier professionnel appliqué					Oui	Non			Rapport/Mémoire		
<b>TOTAL ANNUEL</b>			<b>254</b>	<b>12</b>	<b>60</b>	<b>60</b>							

**Type Diplôme : DIPLÔME D'UNIVERSITÉ**

<b>COMPOSANTE/Structure</b>	<b>DROIT</b>	
<b>LIBELLÉ</b>	<b>Diplôme d'Etudes Supérieures de Notariat</b>	
Session DU	<b>Seconde session/chance</b>	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération n° CEVE-2026-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
Français		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
L'étudiant dispose, du jour de sa première inscription, d'un délai butoir de dix années pour obtenir son diplôme.		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
<b>Stage</b>		
Les étudiants doivent accomplir un stage, en alternance, pendant les vingt-quatre mois des études supérieures de notariat. Il peut être accompli à temps partiel. Dans ce cas, sa durée est prolongée de telle sorte qu'elle soit équivalente à la durée normale d'accomplissement du stage.		
L'admission au stage résulte de l'inscription sur le registre de stage effectuée par l'Institut national des formations notariales qui tient également à jour ce registre. Le stage est accompli au moyen d'un contrat de travail qui peut prendre la forme d'un contrat de professionnalisation, d'apprentissage ou toute autre modalité permettant d'assurer que la formation s'effectue sur le temps de travail du salarié en alternance. Ce contrat organise une alternance entre les enseignements et la pratique en office notarial. Au moins trois jours par semaine sont dédiés à la pratique en office notarial.		
Le stage comprend des travaux de pratique professionnelle. Le site d'enseignement de l'Institut national des formations notariales remet à chaque étudiant un livret de stage, dont le modèle est fixé par le directeur général de l'Institut national des formations notariales. Le stagiaire et le maître de stage renseignent ce livret tout au long du déroulement du stage.		
Le directeur de l'Institut national des formations notariales remet un certificat de fin de stage à l'étudiant qui justifie avoir achevé son stage.		
<b>Autres modalités</b>		
/		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
L'assiduité aux enseignements est obligatoire. Au-delà de trois absences non justifiées par période de formation, l'étudiant ne peut se présenter à la session d'examens et il est considéré comme défaillant à l'ensemble de la session d'examens de la période de formation considérée.		
<b>Session de rattrapage</b>		
<b>1ère période : Le notaire, officier public et ministériel</b>		
L'étudiant ayant obtenu une moyenne inférieure à 10 sur 20 est autorisé à poursuivre sa formation et se présente à la prochaine session d'examens de la première période de formation. En cas d'échec à cette nouvelle session, il peut se présenter à une ultime session lors de la prochaine session d'examens de la première période de formation. En cas de nouvel échec, il est mis fin à sa formation.		
<b>2ème période : Le notaire, expert juridique</b>		
Si une note globale d'un module est inférieure à 10 sur 20, l'étudiant est ajourné. Il se présente à la session d'examens qui suit celle au titre de laquelle il a été ajourné. Si sa note de contrôle continu est supérieure à 10 sur 20, l'étudiant peut, à sa demande, conserver le bénéfice de celle-ci. Si sa note de contrôle continu est inférieure à 10 sur 20, il est évalué sur la seule épreuve écrite terminale.		
En cas d'échec à cette session du module concerné, il peut se présenter à une ultime session lors de la prochaine session d'examens organisée pour ce module. En cas de nouvel échec, il est mis fin à sa formation.		
<b>3ème période : Le notaire, entrepreneur</b>		
Si la note de chaque module est inférieure à 10 sur 20, l'étudiant est soumis à une session de rattrapage pour chacun des modules. L'épreuve de rattrapage est organisée dans les quinze jours de la publication des résultats de l'étudiant. Si la note à l'épreuve de rattrapage du module 1 est inférieure à 10 sur 20, l'étudiant est ajourné et il est mis fin à sa formation. Si la note à l'épreuve de rattrapage du module 2 (langue étrangère) est inférieure à 10 sur 20, l'étudiant peut poursuivre sa formation mais doit se présenter à la prochaine session d'examen de langue.		
<b>Soutenance de rapport de stage ou mémoire</b>		
Si la note est inférieure à 10 sur 20, l'étudiant présente son rapport de stage ou son mémoire à l'occasion d'une nouvelle soutenance. En cas d'échec à cette dernière soutenance, il est mis fin à sa formation.		

**VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION**

*Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours*

**Validation**

La durée des études supérieures de notariat est de vingt-quatre mois. Le cursus comprend trois périodes de formation ainsi qu'un stage.

Le diplôme est délivré aux étudiants ayant passé avec succès les examens de chaque période de formation, obtenu le certificat de fin de stage et validé, sauf en cas de dispense prévue dans l'article 22 de l'arrêté du DESN, la soutenance du rapport de stage ou de mémoire.

**1ère période : Le notaire, officier public et ministériel**

Période validée si la moyenne des deux notes (écrit + oral) est supérieure ou égale à 10 sur 20.

**2ème période : Le notaire, expert juridique**

Période validée si tous les modules sont validés séparément (pas de compensation possible entre les modules). Chaque module validé si la note globale est supérieure ou égale à 10 sur 20.

**3ème période : Le notaire, entrepreneur**

Période validée si tous les modules sont validés séparément (pas de compensation possible entre les modules). Chaque module validé si la note globale est supérieure ou égale à 10 sur 20.

**Période de stage**

Période validée si la note obtenue à la soutenance du rapport de stage ou du mémoire est supérieure ou égale à 10 sur 20.

**Capitalisation/conservation**

Les périodes validées sont conservables sur une période de 10 ans, délais maximum pour valider le diplôme.

**2ème période : Le notaire, expert juridique**

Si une note globale d'un module est inférieure à 10 sur 20, l'étudiant est ajourné. Il se présente à la session d'examens qui suit celle au titre de laquelle il a été ajourné. Si sa note de contrôle continu est supérieure à 10 sur 20, l'étudiant peut, à sa demande, conserver le bénéfice de celle-ci.

**Compensation**

Appliquée uniquement pour la 1ère période (compensation possible entre l'épreuve écrite et orale).

**Note éliminatoire**

/

**TEXTES RÉGLEMENTAIRES**

[Arrêté du 5 juillet 2023 relatif au diplôme d'études supérieures de notariat: https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047816470](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047816470)

[Art. L613-2 du Code de l'éducation](#)



**Type Diplôme : DIPLÔME D'UNIVERSITÉ**

<b>COMPOSANTE/Structure</b>	<b>DROIT</b>	
<b>LIBELLÉ</b>	<b>Certificat de Criminologie et de Sciences Pénales</b>	
Session DU	<b>Session unique</b>	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération n° CEVE-2026-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
Français		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement est limité à 2 sauf dérogation délivrée sur justificatif par le Directeur de l'Institut de Criminologie et Sciences Pénales		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
<b>Stages</b>		
Non		
<b>Autres modalités</b>		
/		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
/		
<b>Seconde chance</b>		
Non applicable		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Validation</b>		
Condition d'obtention d'une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
Non applicable		
<b>Compensation</b>		
Les modules ainsi que les matières au sein d'un même module se compensent.		
<b>Note éliminatoire</b>		
/		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Art. L613-2 du Code de l'éducation</a>		

Diplôme d'université		Certificat de Criminologie et de Sciences Pénales								Session unique		Observation examen
Parcours										Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nature	Durée	
UE	ANNUEL	<b>MODULE 1 : Enseignements Fondamentaux</b>	<b>66</b>		/	<b>4</b>	<b>Non</b>	<b>Oui</b>				
Matière	ANNUEL	Droit pénal général	33		/	2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	3 h	
Matière	ANNUEL	Procédure pénale	33		/	2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	3 h	
UE	ANNUEL	<b>MODULE 2 : Enseignements Complémentaires</b>	<b>60</b>		/	<b>2</b>	<b>Non</b>	<b>Oui</b>				
Matière	ANNUEL	Droit pénal spécial 2	30		/	2	Non	Non	CT (Contrôle terminal)	Oral ou Écrit		Evaluation sous forme d'un oral ou d'un écrit d'1 heure sur l'une des 2 matières du module 2 tirée au sort par le Directeur du DU.
Matière	ANNUEL	Droit des peines et criminologie	30		/							
UE	ANNUEL	<b>MODULE 3 : Enseignements Pratiques</b>	<b>90</b>		/	<b>3</b>	<b>Non</b>	<b>Oui</b>				
Matière	ANNUEL	Pratique des parquets	10		/	3	Non	Non	CT (Contrôle terminal)	Oral		Grand oral avec tirage au sort d'un sujet sur une des matières du module 3
Matière	ANNUEL	Psychiatrie et psychologie criminelle	20		/							
Matière	ANNUEL	Médecine légale	10		/							
Matière	ANNUEL	Police technique et scientifique	20		/							
Matière	ANNUEL	Problème sociaux posés par la délinquance	10		/							
Matière	ANNUEL	Pratique des droits de défense	10		/							
Matière	ANNUEL	Pratique de l'application des peines en milieu carcéral	10		/							
		<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>216</b>									

<b>Type Diplôme : DIPLÔME D'UNIVERSITÉ</b>		
<b>COMPOSANTE/Structure</b>	<b>DROIT</b>	
<b>LIBELLÉ</b>	<b>Collège Supérieur de Droit</b>	
Session DU	<b>Session unique</b>	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération n° CEVE-2026-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
/		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury d'examen.		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
<b>Stages</b>		
/		
<b>Autres modalités</b>		
Le Diplôme Universitaire niveau Licence est délivré par le CSD à l'issue d'une année d'études, adossé à la 3e année de la Licence en Droit. L'inscription au Diplôme Universitaire du CSD ne confère pas le statut d'étudiant.		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
/		
<b>Seconde chance</b>		
/		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Validation</b>		
La validation du diplôme universitaire est acquise par l'obtention minimale de la note de 10 sur 20		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
Aucun crédit ECTS n'est attribué pour ce diplôme.		
<b>Compensation</b>		
/		
<b>Note éliminatoire</b>		
/		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Art. L613-2 du Code de l'éducation</a>		





## Type Diplôme : **DIPLÔME D'UNIVERSITÉ**

<b>COMPOSANTE/Structure</b>	<b>DROIT</b>	
<b>LIBELLÉ</b>	<b>Juriste Conseil Entreprise</b>	
Session DU	<b>Session unique</b>	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération n° CEVE-2026-06 DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
/		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours.</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
<b>Stages</b>		
/		
<b>Autres modalités</b>		
Ce diplôme se prépare en même temps que la deuxième année du Master 2 mention Droit des affaires Parcours Juriste d'affaires-DJCE.		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
/		
<b>Seconde chance</b>		
/		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Validation</b>		
/		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
Non applicable		
<b>Compensation</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les UE et semestres sont validés isolément ou par compensation.</li> <li>- Les matières d'une UE sont validées isolément ou par compensation. La compensation est organisée entre toutes les matières d'une même UE.</li> </ul>		
<b>Note éliminatoire</b>		
/		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Art. L613-2 du Code de l'éducation</a>		

Diplôme d'université		DROIT DES AFFAIRES								Session unique			Observation examen
Parcours		Juriste Conseil d'Entreprise								Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	SEMESTRE 1	63		/	4	Non	Oui					
UE	S1	UE 1 Analyse comptable et financière de l'entreprise	18		/	2	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
UE	S1	UE2 Séminaires pratiques de Droit des affaires	45		/	2	Non	Oui				Report de la note obtenue à l'UE "Optimiser l'activité de l'entreprise en matière sociale, fiscale et contractuelle" du Master 2 mention Droit des affaires Parcours Juriste d'affaires-DJCE	
Semestre	S2	SEMESTRE 2	60		/	9	Non	Oui					
UE	S2	UE 3	60		/	2	Non	Oui					
Matière	S2	Propriété intellectuelle	30			1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	1h30	
Matière	S2	Commerce international	30			1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	1h30	
UE	S2	UE4 Soutenance du rapport de stage			/	2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Rapport/Soutenance		
UE	S2	UE 5 Report note du certificat de spécialité FNDE Montpellier			/	3	Non	Oui				Report de la note obtenue au certificat de spécialité FNDE Montpellier	
		TOTAL ANNUEL	123		/								

COMPOSANTE/Structure	DROIT	
LIBELLÉ	<b>Diplôme Supérieur de Notariat</b>	
Session DU	<b>Seconde session/chance</b>	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération n° CEVE-2026-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
/		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours:</i>		
Les étudiants qui, au 31 décembre 2027 au plus tard, n'ont pas achevé leur formation, intègrent les études supérieures de notariat (DESN). Une commission composée du directeur du diplôme, du directeur du site de l'Institut national des formations notariales, d'un enseignant-chercheur et d'un notaire participant tous les deux à la formation détermine, au regard du parcours de chaque étudiant, les modules ou matières qui lui restent à valider dans ce cadre.		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours.</i>		
<b>Stages</b>		
Les candidats doivent accomplir un stage d'une durée de 2 ans		
<b>Autres modalités</b>		
/		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
/		
<b>Seconde chance</b>		
En cas d'échec au contrôle des connaissances portant sur la période semestrielle, le candidat peut poursuivre sa scolarité mais il est tenu de subir par la suite les épreuves correspondant à la période non validée. Il ne peut pas se présenter plus de 3 fois aux épreuves correspondant à une même semestrialité.		
En cas d'échec à la soutenance du rapport de stage, celui-ci ne peut être présenté de nouveau qu'une seule fois, au plus tard à la fin de l'année civile qui suit celle de la réussite aux examens des périodes semestrielles.		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Validation</b>		
Les enseignements conduisant au DSN comportent 4 périodes semestrielles réparties sur 2 années.		
Les étudiants qui se sont inscrits en deuxième année de diplôme supérieur de notariat après le 1er septembre 2008, doivent soutenir devant un jury désigné par le président de l'université un rapport de stage à partir de la fin de la troisième année et au plus tard à la fin de l'année civile qui suit celle de la réussite aux examens des périodes semestrielles.		
Dans chacune des quatre périodes semestrielles, pour l'ensemble du contrôle continu et de l'examen terminal, après délibération du jury, l'étudiant est déclaré :		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- admis, s'il a obtenu une note moyenne au moins égale à 10 sur 20</li> <li>- soumis à un oral de contrôle, s'il a obtenu une note moyenne comprise entre 8 et 10 sur 20</li> <li>- ajourné, s'il a obtenu une note inférieure à 8 sur 20</li> </ul>		
L'oral de contrôle a lieu devant un jury présidé par un Professeur ou Maître de conférences de droit des universités et comprend au moins un notaire ou un notaire assistant. Sur la prestation orale du candidat et au vu des notes obtenues en contrôle continu et à l'épreuve d'examen terminal, le jury décide de l'admission du candidat en portant la note à 10 sur 20.		
La validation du DSN est conditionnée par l'obtention d'un Master 2 Droit notarial, le succès au contrôle des connaissances des quatre semestrialités des deuxième et troisième années du diplôme, le certificat de fin de stage et le succès à l'épreuve de présentation du rapport de stage dans les conditions fixées par l'arrêté du 28 avril 2008.		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
Dans le cas où le candidat est autorisé à se représenter aux examens d'une semestrialité non validée, sans suivre la formation, il conserve la note de contrôle continu obtenue à la session précédente.		
<b>Compensation</b>		
/		
<b>Note éliminatoire</b>		
/		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
Art. L613-2 du Code de l'éducation		
MCC-DU-DSN-Diplôme Supérieur de Notariat-2026-2027.xlsx		

Diplôme d'université		Diplôme Supérieur de Notariat										1ère session			Seconde session/chance		Observation seconde session/chance
Parcours												Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coef	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée	
Semestrialité	S1	Actes courants et techniques contractuelles								CC&CT	CC=1 / CT=3		Écrit	3h	Oral		
Semestrialité	S2	Droit rural - Droit immobilier urbain								CC&CT	CC=1 / CT=3		Écrit	3h	Oral		
Semestrialité	S3	Droit de la famille - Successions								CC&CT	CC=1 / CT=3		Écrit	3h	Oral		
Semestrialité	S4	Droit des sociétés - Fiscalités								CC&CT	CC=1 / CT=3		Écrit	3h	Oral		
STAGE	ANNUEL	Pratique professionnelle dans une étude durant 24 mois								CT (Contrôle terminal)			Mémoire/Soutenance		Mémoire/Soutenance		

**Type Diplôme : DIPLÔME D'UNIVERSITÉ**

<b>COMPOSANTE/Structure</b>	<b>DROIT</b>	
<b>LIBELLÉ</b>	<b>DU Master européen en sciences du travail</b>	
Session DU	<b>Session unique</b>	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération n° CEVE-2026-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
Les enseignements sont dispensés en anglais et/ou dans la langue des pays partenaires.		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
<b>Stages</b>		
/		
<b>Autres modalités</b>		
Le diplôme d'université est délivré dans le cadre d'une convention entre l'Université Toulouse Capitole et les universités partenaires du réseau MEST suivantes (*) : Université de Brême (Allemagne), Université de Trier (Allemagne), Université catholique de Louvain (Belgique), Dublin Collège (Irlande), Université de Florence (Italie), Université de Milan (Italie), Université d'Amsterdam (Pays-Bas), Université de Lisbonne (Portugal), Université Autonome de Barcelone (Espagne), Université de Ljubljana (Slovénie), Școala Națională de Studii Politice și Administrative din București (Bucarest, Roumanie).		
- <b>Dans le cadre du parcours "Mobilité sortante"</b> : mobilité au semestre 4 des étudiants du M2 DSTE de l'Université Toulouse Capitole vers une université européenne membre du réseau MEST (*). Cette mobilité est soumise à une condition d'admissibilité sur dossier académique, entretien de langue et entretien de motivation. Les étudiants inscrits au M2 DSTE doivent s'inscrire en parallèle au DU Master européen en sciences du travail (avec frais d'inscription). Le parcours pédagogique individualisé à valider est communiqué en début d'année à chacun des étudiants retenus. Les étudiants suivent et sont évalués sur les enseignements de l'université partenaire, pour un total de 24 ECTS. La moyenne obtenue en mobilité est reportée sur le DU MEST pour sa délivrance, et sur les 2 UE "niveau expert" du semestre 4 du M2 DSTE pour l'obtention de ce Master. L'obtention des 24 ECTS permet en outre à l'étudiant de demander la délivrance du "Certificat MEST" (sans frais supplémentaire) auprès de l'université de Louvain, partenaire coordinateur du réseau MEST.		
- <b>Dans le cadre du parcours "Mobilité entrante"</b> : mobilité au semestre 4 des étudiants d'une université européenne membre du réseau MEST (*) vers l'Université Toulouse Capitole, sur autorisation de leur université d'origine. Ils sont inscrits sur le DU MEST (sans frais d'inscription). Ils doivent suivre et valider les deux UE "niveau expert" (5 matières obligatoires, mutualisées avec le M2 DSTE, 24 ECTS). L'obtention des 24 ECTS permet à l'étudiant de demander la délivrance du "Certificat MEST" (sans frais supplémentaire) auprès de l'université de Louvain, partenaire coordinateur du réseau MEST.		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
- Pour la "mobilité sortante" : modalités d'évaluation des enseignements définies par l'université partenaire. - Pour la "mobilité entrante" : modalité d'évaluation des enseignements définies dans les MCC du DU MEST.		
<b>Seconde chance</b>		
Non applicable.		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Validation</b>		
Le DU est validé dès lors que l'étudiant y obtient une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
Seuls les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables et conservables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne générale de 10/20 au DU.		
<b>Compensation</b>		
Applicable pour la "mobilité entrante" : - Les UE sont validés isolément ou par compensation. - Les matières d'une UE sont validées isolément ou par compensation. La compensation est organisée entre toutes les matières d'une même UE.		
<b>Note éliminatoire</b>		
/		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Art. L613-2 du Code de l'éducation</a>		

Diplôme d'université		DU Master européen en sciences du travail									Session unique			Observation examen
Parcours											Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Parcours	ANNUEL	PARCOURS MOBILITE SORTANTE				24								
UE	ANNUEL	Enseignements du semestre 4 suivis dans l'université partenaire	heures selon maquette université partenaire			24		Oui						Modalités d'examen définies par l'université partenaire. Report de la moyenne obtenue en mobilité.
Parcours	ANNUEL	PARCOURS MOBILITE ENTRANTE - EUROPE	57			24	24							
Bloc	ANNUEL	<b>Bloc de compétences 09 (1/2) :</b> <i>RNCP38160BC09 - Contextualiser les règles de droit social dans un environnement plus large</i>	111			24	24	/		Non				
UE	ANNUEL	UE (niveau expert) Droit social international, européen et comparé	57			12	12	Oui	Oui					
Matière	ANNUEL	Systèmes comparés d'emploi et de formation	21				4	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	ANNUEL	Systèmes comparés de protection sociale	21				4	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	ANNUEL	Mobilité internationale des travailleurs	15				4	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
	ANNUEL													
UE	ANNUEL	UE (niveau expert) Sciences du travail	54			12	12	Oui	Oui					
Matière	ANNUEL	Socio-éco du travail	24				6	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	ANNUEL	Gestion des RH et management interculturel	30				6	5	Oui	Oui		Écrit	1H30	
Parcours	ANNUEL	PARCOURS MOBILITE ENTRANTE - LOUVAIN (uniquement pour les étudiants inscrit à l'université de Louvain)	57			30	30							
Bloc	ANNUEL	<b>Bloc de compétences 09 (1/2) :</b> <i>RNCP38160BC09 - Contextualiser les règles de droit social dans un environnement plus large</i>	111			30	30	/		Non				
UE	ANNUEL	UE (niveau expert) Droit social international, européen et comparé	57			18	18	Oui	Oui					
Matière	ANNUEL	Systèmes comparés d'emploi et de formation	21				6	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	ANNUEL	Systèmes comparés de protection sociale	21				6	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	ANNUEL	Mobilité internationale des travailleurs	15				6	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
UE	ANNUEL	UE (niveau expert) Sciences du travail	54			12	12	Oui	Oui					
Matière	ANNUEL	Socio-éco du travail	24				6	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	ANNUEL	Gestion des RH et management interculturel	30				6	5	Oui	Oui		Écrit	1H30	

**Type Diplôme : DIPLÔME D'UNIVERSITÉ**

<b>COMPOSANTE/Structure</b>	<b>DROIT</b>	
<b>LIBELLÉ</b>	<b>MEDIATION, DIALOGUE SOCIAL ET REGLEMENT DES CONFLITS EN AFRIQUE</b>	
Session DU	Session unique	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2026-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
Français		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury.		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
<b>Stages</b>		
/		
<b>Autres modalités</b>		
/		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
/		
<b>Seconde chance</b>		
/		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Validation</b>		
Le DU est validé par l'obtention d'une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
Non applicable		
<b>Compensation</b>		
- Les UE sont validées isolément ou par compensation. - Dans les UE où les matières sont évaluées indépendamment les unes des autres, les matières de l'UE concernée sont validées isolément ou par compensation. La compensation est organisée entre toutes les matières de cette UE.		
<b>Note éliminatoire</b>		
/		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Art. L613-2 du Code de l'éducation</a>		



## Type Diplôme : **DIPLÔME D'UNIVERSITÉ**

<b>COMPOSANTE/Structure</b>	<b>DROIT</b>	
<b>LIBELLÉ</b>	<b>DU Spécialisation en contentieux administratif</b>	
Session DU	<b>Session unique</b>	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération n° CEVE-2026-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
/		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury.		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
<b>Stages</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Partenariat avec le tribunal administratif de Toulouse (offre de stage limitée).</li> <li>- Pour les étudiants inscrits en Master 2 (mentions Droit), le stage réalisé dans le cadre du Master peut substituer celui à réaliser dans le cadre du DU.</li> </ul>		
<b>Autres modalités</b>		
/		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
/		
<b>Seconde chance</b>		
/		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Validation</b>		
L'année est validée dès lors que l'étudiant y obtient une moyenne supérieure ou égale à 10/20		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tous les enseignements du DU ne portent pas de crédits ECTS capitalisables.</li> <li>- En cas de non validation de l'année, les notes obtenues aux UE 1 et 2 ne sont pas conservables. Seule la note de l'UE 3 (stage) est conservable.</li> </ul>		
<b>Compensation</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les UE 1 et 2 sont validées isolément ou par compensation, sous réserve de l'obtention d'une moyenne à chaque UE d'au-moins 5/20.</li> <li>- L'UE 3 (stage) est validée isolément.</li> </ul>		
<b>Note éliminatoire</b>		
/		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Art. L613-2 du Code de l'éducation</a>		

